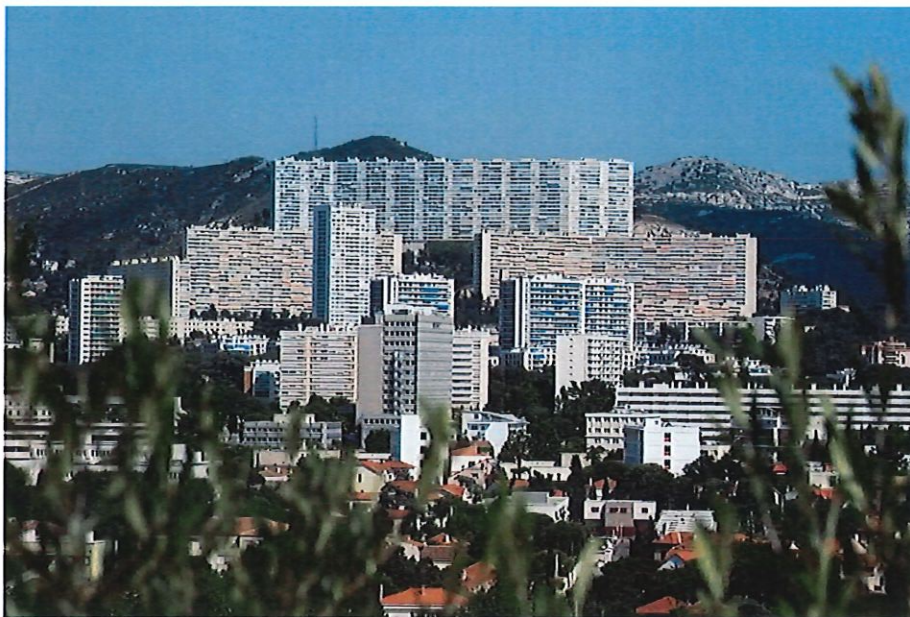


RESIDENCE LA ROUVIERE
83 Bd du Redon - 13009 MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du samedi 14 juin 2025



Handwritten signature in blue ink: "pse 12 B."



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vos interlocuteurs privilégiés de votre résidence :

Directeur : VAN DE WINKEL Olivier

04.91.16.17.40 - ovandewinkel@citya.com - 06.87.63.54.03

Comptable : JOURDAN Isabelle

04.91.16.05.19 - ijourdand@citya.com

Gestionnaires : DA SILVA Flore

04.91.16.17.40 - fdasilva@citya.com - 07.85.12.29.84

RHIT Melissa

04.91.16.17.40 - mrhit@citya.com - 06.23.77.48.50

Assistante : CADET Elodie

04.91.16.17.40 - ecadet@citya.com

Négociateur Transaction : GUIGUI Marc

mguigui@citya.com - 06.80.78.06.30

Gestionnaire gérance : TERRIER Ilona

iterrier@citya.com - 06.81.60.96.15

Le samedi 14 juin 2025 à 09h30, les copropriétaires de la résidence LA ROUVIERE 83 Bd du Redon - 13009 MARSEILLE se sont réunis FACULTE DE LUMINY BATIMENT A AMPHI 6 163 AVENUE DE LUMINY 13009 MARSEILLE en assemblée générale ORDINAIRE sur convocation du syndic CITYA PARADIS, qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le cabinet CITYA PARADIS est représenté par VAN DE WINKEL Olivier.

Il est dressé une feuille de présence qui fait ressortir que 636 copropriétaires sur 2340 sont présents ou valablement représentés et représentent 28029 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50) - ABD EL WAHAB Patricia (75) - ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50) - ACQUAVIVA Monique (60) - ADAM Yolande (30) - ADAR INVEST MR COHEN David (40) - AGNES Maelle (30) - AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70) - AISSOUNI Y. ou L. (60) - ALBARIAN Stéphane (65) - ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25) - ALLOU Hadil & Kanza (60) - ALVERNHE Gerard (65) - AMBROSINO Michel (5) - AMIEL Josiane (50) - AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5) - AMZELEK Robert (75) - ANCENYS delphine (92) - ANDRAUD Michele (30) - ANDRE Robert (25) - ANDRON René & Guoying (47) - ANGELLIAUME Gilles (25) - ANGIOLINI H. (50) - ANIEL Evelyne (25) - ANSALDO Pauline (9) - ANSIDEI Hugnette Michele (50) - ANTONINI Fanny (50) - AQUINO Marcel (40) - ARADIPIOTIS VERONIQUE (32) - ARDOINO (40) - AREZKI Francis (60) - ARFI Andre (52) - ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5) - ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50) - ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10) - ARNAUD Genevieve (30) - ARQUEZ Laurence (30) - ARQUIER Nathalie (40) - ARTHAUD Nicole (25) - ARTHAUD Nicole (25) - AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50) - AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55) - AUDA Patricia (30) - AUDAT Marie (40) - AUDINET Clemence (45) - AULAS Brigitte (40) - AUSSEIL Nancy (30) - TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50) - AUTUORI Bruno (30) - BACCI Eric & anne (47) - BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40) - BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Cathéri (5) - BAILLON Céline (30) - BALAN Olivier & Sandrine (50) - BALANZA Martine (30) - BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50) - BALDIZZONE Helene (50) - BALESTRA Henriette (50) - BARBE / ESTOURNET Marie laure (25) - BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50) - BARDE Nathalie (30) - BARDZAKIAN Jeanne (65) - BARIAL Bernard (50) - BARRAU Claude & Lisa (25) - BARTOLOCCI Denise (25) - BASILEE Cyril & Magali (50) - BAUDE Angélique (32) - BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80) - BEHAR Patrick et Gerard (50) - BENDJEDDOU Moncef & Leila (40) - BENICHOUE Joelle (52) - BENSIMON Joachim & Laure (20) - BERGESE Eric (32) - BERNARD Anne-Marie (50) - BERNARD Jacques (45) - BERNARD Samira (50) - BERNARD Yves (60) - BERRO Charles & Michèle (65) - BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50) - BERTOLDI Michel (45) - BERTOLINA Bernadette (30) - BESCHMOUT Jeannine (30) - BESTAGNO Charles (50) - BESTAGNO Charles & Nadine (5) - BEZZATO Jacques (Succession H.) (50) - BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60) - BIDOUS Lucien (35) - BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70) - BILLARD Jacques Louis (80) - BILLERIT Guy & Louise (30) - BINAND Marie (55) - BISQUERT Roger (40) - BITON Armand (50) - BITTON Bernard (70) - BLANC Mireille (90) - BLUA Reine (50) - BOCCHI Henri (90) - BOLDRINI Georges (55) - BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30) - BONFANTI Marc Vincent (30) - BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50) - BONNEFOY Christophe (25) - BONNET Philippe (40) - BONNET YVES (50) - BOROT Camille (50) - BOST Julien (13) - BOUBEKKI Amar & Nadja (55) - BOULOUMOIS Arlette (25) - BOURROUX Gerald (45) - BOUSSANT Jean - Paul (50) - BOUSSU Maryvonne (45) - BOUYER Brice (40) - BOUYSSOU F. (40) - BRAIDWOOD Stephen (30) - BRAIDWOOD Stephen (40) - BREDILLOT Jean (40) - BRIDOUX Christiane (25) - BRISEBARRE Helene (30) - BROCHARD Brigitte (30) - BRUGNONI Franc & Patricia (51) - BRUN Roland (5) - BRUNEAU Florian (40) - BRUSI Jean (40) - BUI-DUYET Diane (25) - BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65) - BURGATT Stéphane & Maya (50) - BUROT Valérie (50) - BURSTERT Bernard (75) - BUSSUTTI Jean-Luc (25) - BUZHINSKY Nicolas & Daria (40) - CABANNES Guillaume (25) - CADENAT Rene (95) - CADIERGUES Maryse (55) - CAILLAUD Nicole (20) - CAMPOURCY Bernard (40) - CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40) - CAPORALI Jean-François (25) - CASSIANI Joelle (5) - CASSIEN Christine (30) - CASTALDI Robert (60) - CASTEIL Claude (75) - CAVE David (25) - CAVEY Matthieu (60) - CERRUTI Robert (30) - CHAINE Henri (65) - CHALOPET Bernard (50) - CHAMPETIER Mireille (40) - CHARBONNIER Claude (45) - CHARBONNIER Monique (50) - CHAUSINAND VIVIANE (30) - CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50) - CHAVENTON Alain (40) - CHAY Maurice (85) - CHEBBI Samir & Jennifer (57) - CHENIN Jean Marie (50) - CHENNOUFI Ouelid & sandra (40) - CHERRIER Jean - Luc (50) - CHETRIT Michèle (52) - CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45) - CHORON Marianne (50) - CLAUDEL Jean Pierre (60) - CLAUZADE Michele (37) - CLAVET Yannick (47) - CLETY Sonia (30) - COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25) - COHEN Yossef_Haim (40) - COLLETTE Marguerite (30) - COLLETTE Philippe (40) - COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120) - COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5) - COMTE Aurelie (40) - CONCIERGERIE C2 (30) - CONTANDIN ANNIE (25) - CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25) - CORBAZ Jean Marie (40) - CORDEAU Jean Claude (50) - CORMORECHE Monique (35) - CORMORECHE Valérie (20) - COROUGE Andre (30) - COSTE Audessa (30) - COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70) - COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50) - COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60) - COUSIN Max (50) - CROSAS-MAROGNA Véronique (50) - CROUZIER PATRICE (60) - D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70) - DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15) - DA SILVA Jacky (10) - DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75) - DARNET Pierre & Sabine (45) - DARNIS Virginie (40) - DE COCK Frédéric & Carole (50) - DE FELICE Sylvain (45) - DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50) - DE LEUSSE Roselyne (45) - DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40) - DECOLASSE Régis Antoine (75) - DEDOBBLER CELINE (25) - DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50) - DEJOU Marie-José (5) - DEL PRETE Guy & Christiane (47) - DEL RIO Joséphine (45) - DELACROIX Alberte (85) - DELACROIX Jean francois (30) - DELAGE Carol (30) - DELEPLACE JP (25) - DELFINI François (40) - DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25) - DELHORBE Nicolas (32) - DELLA SANTINA Armelle (35) - DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60) - DEMARCHI Daniel (25) - DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63) - DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47) - DERLON Florent (50) - DHERMAIN Franck (50) - DI DOMENICO Marie-Thérèse (45) - DI FILIPPO Brice (32) - DI MAIO Nathalie (40) - DIDON CLAUDE (25) - DOISELET Thierry (55) - DOMINICI Charlotte (25) - DOMINICI Christine (50) - DOUTRIAUX Yves (30) - DOUX GIMET Carole (75) - DRACOS Annie (30) - DRUILLE Pierre (40) - DU SANGIER (40) - DUBOIS Christian (60) - DUCAT Claire (5) - DUCAT Nicole (35) - DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40) - DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70) - DUHEM Veronique (30) - DUMAS Alain (45) - DUMAS JEAN PAUL (75) - DUMOUTIER Martine (30) - DUPONT Pierre & Mélanie (60) - DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50) - DURAND Dominique (30) - DUVAL Lucas (30) - DUVAL Samuel (30) - DUVAL Simon & Elodie (60) - EL JURDI Rosana (25) - EL ROUBI RAVEL Corinne (50) - ELAWAR Anwar (50) - ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40) - ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79) - ERNST Marc (25) - ERNST Marc (40) - ESHIGIAN Céline (50) - ESHIGIAN Michel ou Mireille (50) - ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21) - ESPINOZA José & GAY Sandrine (50) - ETIENNE Emilie (25) - EYRIES Simone (40) - FABRE Anne (50) - FALASCHI Chantal (40) - FAQUE Alain (40) - FARINA Antoine & Michèle (50) - FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5) - FARRUGIA F. (50) - FATH Gilles & Ilham (40) - FAURE Anthony (55) - FAURE Odette (35) - FAUROUX MADEC Michelle (30) - FAURY Catherine (50) - FAUTH Isabelle (40) - FAVENTINES Jacqueline (50) - FENASSE Annick (50) - FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10) - FERNANDEZ Michel (60) - FERRARI Gerard (75) - FERREIRA Charles (52) - FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40) - FERY Jean-Marie (50) - FLORIC-GARINEAUD (23) - FONS BARBIEUX Frédérique (40)

- FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50) - FOREST Bruno (40) - FORTINI Daniel (45) - FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47) - FUCINA Fédérico (40) - GAGNERAULT Jacques (25) - GALLO Philippe (50) - GAMBINO Sophie (25) - GANCEL Christine (57) - GARCIA Lucette (57) - GARNIER Guy (50) - GARNIER Raphaël (58) - GARNOUX MAGALI (25) - GATIGNOL Marine (50) - GAUDEFROY Virginie (40) - GAUTRON Michel & Brigitte (40) - GAVALDA Patrick (50) - GAVALDA Patrick (5) - GAY NEE CALLIES Jacqueline (30) - GAYETTY Christophe (32) - GENESTA Evelyne (30) - GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30) - GERSVARI Rémy & Cristelle (50) - GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50) - GHIO Régine (50) - GIL Andre (65) - GINIEL CORINNE (30) - GIORDANO Christiane (55) - GIORDANO Eric & Delphine (60) - GIRAUD Isabelle (30) - GIROLAMI Felix (50) - GLORIEUX Brigitte (50) - GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5) - GOURBEYRE Jean (65) - GOZLAN Emmanuelle (25) - GRECO Alexia (50) - GRECO Laurent (30) - GRIFFON Bruno (30) - GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50) - GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30) - GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30) - GUGLIETTA Bernard (50) - GUIDONI Benjamin & Melissa (30) - GUILBERT Georges (52) - GYLBERT Patrick (50) - GYSEMANS Christian (65) - HAMM Eric & Christine (50) - HENRIC Laurent (30) - HENRY Julie (50) - HERBRECHT Jeanne (63) - HERNANDEZ Victor (25) - HEYRAUD Jean Claude (25) - HILAIRE Paule (55) - HOUDARD Cyrielle (25) - IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40) - INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30) - INVESTISSIMO (175) - ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50) - IZARD Christophe ou Mallory (50) - IZARD Lloyd (50) - JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50) - JACQUET Robert & COMBE Délia (55) - JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25) - JANNONE Fabienne (40) - JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95) - JORDAN Flore (25) - JOZWIAK Corinne (25) - JUAN-PONCET Genevieve (40) - JUANCO Arturo (60) - JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60) - KABBANI Julien (25) - KAMMER Marisa (40) - KAMMER SAMUEL (50) - KAT1 (65) - KHOUANI Haféda (40) - KLEIN Marie (35) - L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5) - LACHAUD Dominique (50) - LACOMBE Pierre (40) - LACOSTE Patrice (55) - LAMOUREUX Georges (40) - LAMOUREUX- KUHN Catherine (30) - LANARI Hervé & Véronique (60) - LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50) - LASBLEIZ AIMEE (25) - LAUDIGEOIS Michel (30) - LAYANI Benjamin (30) - LAYANI Guy & Mireille (40) - LAZARE Cyrille (30) - LC PARKS MR POITEVIN François (155) - LE GUENNEC Claude (30) - LE MAREC Françoise (40) - LE ROCH Claudine (32) - LECORDIER-SOMMERARD Christine (45) - LEDUC Julien & Mélissa (40) - LELEXIAN Elise (25) - LEMAIRE Gerard (45) - LEMAIRE Ghislaine (30) - LEMASSON Marie Laure & Sophie (40) - LENFANT P. (47) - LENFANT Patrick & Suzanne (5) - LEOPOLD Henri (50) - LEPRETRE Dominique (32) - LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524) - LEVY Anaïs (32) - LIEUTIER (50) - LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30) - LONGLADE GISELE (30) - LOPEZ Genevieve (40) - LOVICH (25) - LUCA Paule (30) - LUCE Jean-Philippe (40) - LUTEL Marc & Brigitte (60) - MAGNAN Jacques & Annie (30) - MAGNIER Christine (40) - MAGNIER Rene (50) - MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30) - MAHE-DESORTES Dominique (25) - MAILLARD Ph. (65) - MAISTO Marie-Claire (50) - MALLEGOL Claudie (47) - MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94) - MANTOVANI Liliane (40) - MARCO Olivier (65) - MARQUES DA SILVA Mafalda (40) - MARQUIS P. (50) - MARRAI Lydie (30) - NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5) - MARTINEZ Agnès (30) - MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75) - MARTINEZ Serge (65) - MARTINEZ Serge & Martine (25) - MARTINOTTI Alexis (90) - MARTY Carine (60) - MARTY Rene (60) - MASSON Serge Sylvie (47) - MATHEU Laurent (30) - MATTA Véronique (25) - MATTE Brigitte (50) - MATTEI Alexandre (60) - MAURIN Annick (125) - MAURON Georges & Annick (50) - MAYARD Carinne (25) - MEHSAR (50) - MEIFFREN Grégory (25) - MEISTRETTY Dominique (52) - MELKA Sydney (25) - MERLET CHRISTINE (47) - MERLET Françoise (30) - MERLINO Christiane (30) - MICELI David (25) - MICHELI Etienne (50) - MIGNARD Françoise (40) - MILARDI Françoise (5) - MILARDI Gisele (35) - MILARDI Lucie (40) - MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50) - MILLET Samuel (50) - MIOQUE Jacqueline (40) - MIROUDE ou LOPEZ (47) - MOCRET CORINNE (65) - MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30) - MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25) - MONNIER Nadege (50) - MONNIER Patrick & Nadege (5) - MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37) - MONTALEYTAG Paulette (40) - MONTI Raul & Marie-José (85) - MOREUX François (105) - MOTILLON Monique (25) - MOUCHE René (65) - MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50) - MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60) - MUSSO Regine Fernande (30) - NAGY Elemer (65) - NAUDIN Josiane (125) - NAVARRO Bruno (50) - NAVILLE Eric (32) - NEGRE Frédéric & Sylvie (5) - NEYRAUD Yvette (50) - NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30) - NICANOR Roland (40) - NICCOLUCCI Richard (10) - NICOLINI Gerard (50) - NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25) - NIMAL Arlette (50) - NIVAGGIOLI Louis (63) - NOCI Laurent (50) - NOVAGEST (60) - ODINOT Michel & Andrée (45) - OGNIER Christiane (45) - ORSINI Josette (30) - OUALI Yamina (20) - OUALITSEN Karim & Myassa (65) - PACINI Ferdinand (30) - PACINI Marie-José (30) - PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60) - PAPILLON Laure (25) - PAQUET DIDIER (85) - PASTOR Christine (65) - PAUL CHARTON NADINE (25) - PAUME Franck (50) - PAVANELLO Rémi (50) - PEDE Chantal (25) - PEIRETTI Suzanne (45) - PERASI Yves (35) - PERAZIO Marcel (35) - PERDIGON Max (40) - PERFETTI Bernard (60) - PERFETTI Marine (50) - PESCE Josette (50) - PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65) - PETRINI Robert (60) - PEYNET Jean-Yves & Estelle (60) - PEYRE Evelyne (30) - PEYROT Dominique (40) - PICHON Eric (45) - PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55) - PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30) - PINTO INVEST représentée par COHEN David (60) - PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30) - PITELET Johan & MUS Gaelle (40) - PIZZICHETTA Michel (30) - POITE Regine (50) - POMMEAU Martine (47) - PONS Andre (45) - POST - ARCHAMBEAU (30) - POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50) - POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80) - PROVALSA ME EBELIN GERMAN EMILE (25) - PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30) - PUJO David & MARTINEZ Marion (30) - PUJOL Marie France (25) - QUEYRAS Martine (55) - QUIBEL Françoise (30) - QUILICHINI Charlotte (32) - RAMACCIOTTI Carole (32) - RAMADIER Laurence (25) - RATOUCHNIAK Yanis (5) - RATOUCHNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50) - RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100) - RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65) - REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65) - RENAUD - BEZOT Jean Michel (50) - RENAUD Marie-Christine (30) - RENIER Alain & Pascale (65) - RENIER-ERIC (130) - RESTAGNO Frédéric (25) - REVEST & MOYS Jean (25) - REVOCAT Francine (35) - REYNAUD Cyril & Sophie (50) - RIBAS Philippe (65) - RIBEAUCOURT David (25) - RIDOUX JC (75) - RIOM Yves (50) - RIVERA Emile (50) - ROBERT Antoine (40) - ROBERT Grégory (40) - ROCHAS Mireille (32) - ROCHET Annie (40) - ROCHET Philippe & Sophie (5) - ROLAND Albane (30) - ROLBERT Patricia (52) - ROLBERT Patricia (32) - ROSAZZA Corine (20) - ROSSIGNOL Christelle (25) - ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5) - ROULLEAU Pierre (30) - ROULLEAU Richard (30) - ROUSSET Manuel (30) - ROUVAL (459) - RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5) - RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50) - RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5) - SABATHE Nicolas (40) - SACCO Marie Therese (40) - SACKMANN Karine (40) - SADON Marie Ange (5) - SALERNE Josiane (30) - SALERT Gerard (50) - SALMON Josiane (30) - SANCHEZ Danielle (58) - SARXIAN Anita (32) - SAUREL - DELETRA Joelle (30) - SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30) - SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40) - SCHULTZ Pierre (32) - SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30) - SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91) - SEGUELA Christian & Valérie (20) - SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85) - SERANT Benjamin (50) - SEROUR-MATTEOLI Scilla (47) - SERRAF / OUZIOU Micheline (10) - SERRAF Yves & Micheline (60) - SHANNA Chez Mme KOUBBI (40) - SIALELLI Olivier (40) - SIBIEUDE Monique (25) - SILVANO Serge (50) - SINTEZ JACQUES (30) - SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40) - SIROT Bernard (55) - SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17) - SOGIL Mr ben kemoun (18) - SOLAL Olivier (40) - SOLEILLET Paule (25) - SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50) - STANCZUK Renata (58) - STEVENS Nicole (75) - STREBLER Mireille (5) - STUDLI Johanna (5) - SUCH / ROIDOT (50) - SUEUR PIERRE (30) - SURANA Gunja & Shubhika (50) - SYNDICATS DES COPS (25) - TAGUET Albert ou Irene (30) - TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50) - TASSET Lucy (25) - TEIXEIRA DE FARIA A. (30) - TERRANOVA Martine (25) - TERZIAN Charles (50) - TESSIER Jean Pierre (50) - THIBAUDAU Franck (50) - THIERY Sébastien & Elodie (55) - TINEL Catherine (35) - TOMMASINI RINA (65) - TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25) - TORNOR Claude & Simone (45) - TORRES Alain & Patricia (52) - TORRES Martine (25) - TORTELLI Odette (50) - TOURNIER Richard (65) - TOURNIGAND Audrey (30) - TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65) - TOUZET Janine (5) - TRABUCCO JM (25) - TRICHET Francis & Dominique (67) -

TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50) - UNAL (25) - VADON EPOUSE BERRO (10) - VALENTINI JP (50) - VALOPIN Thierry (47) - VAN CANEGHEM Michel (65) - VASSALLO Jean-Michel & Emma (25) - VERGER Pascal (25) - VERLAQUE Marc (50) - VIAGEVIE (45) - VIALE Joris (52) - VIDAL Arnaud (25) - VINCENT Michel (58) - VINCENT Michel (5) - VUILLEMOT Pascale (30) - WAEGELL Marie Odile (30) - WALLUKAT Eric & Nadine (52) - YETTOU Mohamed (25) - YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25) - ZEIN Christophe (30) -

Les copropriétaires dont les noms suivent sont absents et non représentés :

SCI 13009 Représentée par JM NOGARO (40), S.C.I A.D.J MR AUDIBERT Jacques (47), Madame ABDELAOUI Audrey (92), SA ABEILLE (716), CTS ABILLARD CHEZ ABILLARD Bernard (5), Monsieur ABILLARD Bernard (50), Melle ACHENZA Noelle (30), Monsieur ADAMON Michel (7), SCI ADONIS MR ET MME ARJONA (5), Monsieur ADRIANO Roger chez Patrick COULON (47), Monsieur ADRIANO Roger chez Patrick COULON (10), Monsieur AGU Lionel (30), Monsieur AGUS Michel (40), S.C.I AIGLE MEDITERRANEE (253), Monsieur AJUTO Yoann (30), S.C.I ALBA-ROUV-1 CHARLES Benjamin ROLLAND Lucie (50), Melle ALBALADEJO KARINE (25), M. ou Mme ALBOU Benjamin & Magali (50), Madame ALDEBERT Julie (5), Melle ALDROVANDI Cecile (30), Monsieur ALEO Salvatore (25), Madame ALESSANDRI Françoise (20), M. ou Mme ALESSIO PATRICK ET MARIE THERESE (40), Madame ALFONSI Danielle (30), Madame ALFONSI Patricia (5), Monsieur ALGUEROLA Michel (5), Monsieur ALLOUCHE Frank (40), Monsieur ALMEIDA Enric (32), M. ou Mme ALPHAND Robert & Elise (25), S.C.I ALTAHIR (40), M. ou Mme AMADOR Gregory & MILJKOVIC Katarina (60), M. ou Mme AMALOU Abderrehmane (52), Monsieur AMALOU MOHAMED BACHIR (30), Monsieur AMARA Julien (20), Monsieur AMAUDRY Pierre (40), M. ou Mme AMIEL Andre (40), M. ou Mme AMIEL Danielle (7), Madame AMOYEL Marthe (30), Madame AMPHOUX Mireille (30), Monsieur ANCENYS Robert (66), Monsieur ANCRI Denis (5), SCI ANDALAURE LACASCADE Arnaud & SAGET Léa (9), Monsieur ANDRE Jacques (40), M. ou Melle ANDRE-LOISEAU Jimmy & PAPACONSTANTINO Fabie (83), Monsieur ANDRIAMITANTSOA RAKOTOSON Tsangy (65), M. ou Mme ANELLI Pierre & Marguerite (90), Monsieur ANGELINI Nicolas (40), Monsieur ANGELINI Sylvain (32), M. ou Mme ANTOINE Jean-Baptiste & Christelle (50), Madame ANTON Anne Marie (75), Madame ANTONINI Monique (30), M. ou Mme ANTRAS JP. (37), Melle APRAHAMIAN Virginie (25), Madame APRAHAMIAN-SEIMANDI Jeanny (51), Madame APREA Elsa (40), Monsieur ARCHAMBEAU Ludovic (25), Monsieur ARCHELAS Jacky (80), Madame ARCHIER France (47), Madame ARDICHEN RAU Marie Louise (50), Monsieur ARDITTI Marcel (50), Monsieur ARDUINO Patrick (40), Monsieur ARNAL Jean Christophe (50), Monsieur ARNAUD D AVITAYA Francois (30), M. ou Mme ARNAUDO Eric & BERROUBA-TANI Naima (50), Madame ARNAVIELHE NATHALIE (52), Madame ARNOUD Christiane (39), Monsieur ARNOUX Fabrice (25), M. ou Mme ARNOUX Thomas & Corinne (85), Madame ARRIAGADA Ximena (32), Melle ASCHTGEN MARIE STEPHANIE (20), Madame ASSELIN Anne-Sophie (30), Melle ASSI Kévine (25), M. ou Mme ASSI Michael & Kévine (40), Madame ASSOUD EIGENMANN (37), Madame ASTIER YVETTE (30), S.C.I ATRIUM MR LABBI (108), Monsieur ATTAL Nathan (5), Madame ATTAL Virginie (5), Madame AUBIN-NICOLOSI Colette (30), M. ou Mme AUDAT Sébastien & ALDEBERT JULIE (60), Madame AUDEBET Anne (60), Monsieur AUDEMAR Patrice (5), Monsieur AULAS Claude (65), Monsieur AUMONT Thomas (50), Madame AUTUORI Chantal (35), Madame AUTUORI Chantal (30), Madame AUTUORI GAREL Angeline (45), M. ou Mme AVENARD Damien & ROBIN Sabine (40), Madame AVENOL Florence (30), Madame AYOUN Moricette (9), Monsieur BADAWY Samy (30), M. ou Mme BADIER Jean-Michel & Josina (65), M. ou Mme BAFFERT François & Jeanne (40), M. ou Mme BAGDONAVICIUS Tomas & BAGDONAVICIENE Jurgita (85), M. ou Mme BAGNOLI Florent & NOE Mareva (32), Madame BAHRI Jihane (30), Melle BALAGUER-SIBILLE Peggy (32), Madame BALARD Janine (30), M. ou Mme BALDACCHINO Daniel (10), Madame BALESTRA Chantal (25), Monsieur BALESTRA Lucien (50), Madame BALESTRA Marie Benedicte (10), Mesdames BALESTRIERI Sugiyati & Anis (25), Monsieur BALME Max (35), Madame BALSAMO Nathalie (30), Madame BANGO Laetitia (30), Monsieur BARAT Timothée (50), Monsieur BARBAGALLO Frederic (50), M. ou Mme BARBAS Frederic & Véronique (50), Madame BARBAT Marie-Cécile (45), Madame BARBAT Née GORLIER Marie-Cécile (30), Madame BARBIER Françoise (45), M. ou Mme BARBOSA MIRA Alessandro & Céline (40), Monsieur BARDY Stéphane (30), Monsieur BAREA Matthieu (50), Mme & Mr BARET Camille OU GILLET Georges & Marion (54), Monsieur BARKAT Thierry (45), M. ou Mme BARON Didier & Fabienne (60), M. ou Mme BARONE Jean (30), M. ou Mme BARONTINI Fabrice & BOEHRER Aline (30), Madame BARRERA Monique (60), Monsieur BARSEY Benjamin (30), Madame BARTEILLE Regine (25), M. ou Mme BARTH Clemens & TOCCO LUISANNA (75), Madame BARTHELEMY Anne-Marie (40), M. ou Mme BARTHELEMY Frédéric & Virginie (70), Monsieur BARTHELEMY Pascal (40), Madame BARTOLOMEI Sophie (47), Madame BASMADJOGLOU Andree (30), Monsieur BASSET Yann (50), Monsieur BASSILA Franck (5), Monsieur BASSILA Nabil (84), Madame BASTET BAUDEAU Jacqueline (50), Madame BASTIEN Amélie (40), Mesdames BATIER-DAGRY Morgan & Aude (50), Madame BATIGNE Jacqueline (50), Monsieur BATINIC Alexandre (40), Madame BAUDIN / CASTA Josette (30), Madame BAYLE Christine (85), M. ou Mme BAYOL Gerard ou pascale (50), M. ou Mme BAYOTTE Paul & DARRIGADE Sabrina (40), Madame BAYOUDIA W. (30), S.A.R.L BCI BUSINESS CONSULTING INVESTISSEMENT CHEZ (24), Monsieur BEAUMONT Paul-Albert (40), Monsieur BEAUMONT Paul-Albert (45), M. ou Mme BEAUMONT Roland & PELLEGRINI Monique (30), Melle BECONCINI Martine (30), Madame BEDEL Carol (45), M. ou Mme BEDEL Michel & Jacqueline (85), Monsieur BEDO Géraud (5), Monsieur BEISSEL Didier (25), M. ou Mme BEJAT Claude & Charlotte (95), Monsieur BEJAT Hippolyte (25), Madame BEL Anne-Benedicte (45), Melle BEN AHMED Zehrah (47), M. ou Mme BEN YAHYA Sidney (32), Monsieur BEN ZEKRI Paul (25), Monsieur BENAIOUN Jean Claude (47), Madame BENATTAR née HUMBERT Sylvie (25), Monsieur BENAYOUN Yohann (30), Monsieur BENAZETH Pierre (10), Monsieur BENCHAAABEN Assil (40), M. ou Mme BENDJEDOU Moktar & Zakia (85), Madame BENDJEDOU Mounira (32), Madame BENECH Michelle (25), Monsieur BENEDETTI Charles (75), Melle BENICHOUC Lucette (65), Monsieur BENITAH Yahia (50), S.A.R.L BENNICIMMO 1 M. BENNICI (50), Monsieur BENOITS Tommy (30), Monsieur BERNOLIEL Patrick (63), M. ou Mme BENSIMON Jonathan & Abigaël (50), Monsieur BENYACOUB Nadir (25), Monsieur BERANGER Romain (25), Monsieur BERARDI Florent (25), M. ou Mme BERGER Marius & Laurence (40), Madame BERGET Anais (30), Monsieur BERGIA Jacques (35), Monsieur BERGIA Patrick (25), Monsieur BERINO Nicolas (30), Madame BERKANE-GOUMET Sylvie (70), Monsieur BERNARD JACQUES (45), Madame BERNARD Christiane (40), M. ou Mme BERNARD Claude (40), Monsieur BERNARD Frederic (25), Monsieur BERNARD Jacques (5), Madame BERNARD Véronique (25), Madame BERRIER Simone (25), Monsieur BERTAGNI JEAN LOUIS (6), Madame BERTERO Edith (75), M. ou Mme BESSE Stéphane & Laurence (65), Monsieur BESSON Honore (30), M. ou Mme BETESTA Philippe (85), Monsieur BETESTA PHILIPPE (5), Madame BEURDELEY Gisèle (25), Monsieur BIAGIONI Claude (50), S.C.I BIANCANEVE Représentée par MR NERCESSIAN Rém (50), Melle BIANCHI Florence (40), Madame BIANCHI Gisèle (50), Madame BIBERIAN Danielle (20), Monsieur BILEK Nicolas (75), Monsieur BIRGY Michel (5), M. ou Mme BIRGY Michel & BENGUEDIH Lauriane (60), M. ou Mme BISARNESI JL (20), Monsieur BISMUTH Laurent (40), M. ou Mme BITTON Raphael & Dina (50), Madame BIZE Coralie (25), S.C.I BLAISE (58), M. ou Mme BLANC Christian & Roselyne (80), Monsieur BLANC Jean Paul (18), Madame BLANC Jessica (5), Monsieur BLANC Nicolas (25), Mesdames BLANCH Catherine & Nina (47), Madame BLANCHET Martine (35), SCI BM2P REPRÉSENTÉE PAR MR ET MME LOPEZ (30), Madame BOCCACCIO Pascale (25), Madame BOCCHI / GIANNATTASIO ANNIE (30), Monsieur BOHANA Raphael (30), M. ou Mme BOHBOT Abraham & Corava (50), M. ou Mme BOHBOT Etan (40), Madame BOICHE Laurence (32), M. ou M. BOLOYAN Philippe et Christophe (18), M. ou Mme BONJEAN Rémi & AVAZERI Emilie (47), Monsieur BONNEFOY Christophe (10), M. ou Mme BONNEFOY Christophe & MAZZOCCA Valérie (25), Madame BONNEFOY Michele (32), M. ou Mme BONNEL Guy (45), Madame BONNET Huguette (30), M. ou Mme BONNET Nicolas & JEAN Gabrielle (51), Monsieur BONSIGNORI Marc (25), Madame BOONE DI CONSTANZO Veronique (5), Madame BORDAS Busetti

RSC *12* *15*

Madeleine (25), Monsieur BORDES Gilbert (50), Monsieur BORDIER Frédéric (30), Madame BORDIER Valérie (40), Monsieur BORG Olivier (32), M. ou Mme BORG Olivier & Maylis (40), Madame BORGATTI Corinne (5), Madame BORGHINO Daisy (25), Madame BORSCHNECK-DE BOISSESON Laetitia (25), Monsieur BORY Alain (60), Melle BOTTICELLI Sandrine (25), Monsieur BOUCETTA Malik (58), Monsieur BOUCHARD Pierre (57), Monsieur BOUCHARD Pierre (32), Monsieur BOUCHARD Pierre (32), M. ou Mme BOUCHET Alain & Yolande (50), M. ou Mme BOUDJEMA Rachid & Delphine (80), M. ou Mme BOUILLET / CHEIKH Christophe (75), M. ou Mme BOUKABACHE Farouk & Amina (65), Monsieur BOULAIN Luc (40), Monsieur BOULANGER Laurent (56), Madame BOULARD Maryse (65), M. ou Mme BOUREHAIL Mohamed-Hacine & Nadia (60), Melle BOUREZ Frédérique (25), M. ou Mme BOURGOIN David & Anne (47), Monsieur BOURHIS Edgar chez Mme Colot (30), Madame BOURLAND Virginie (65), Monsieur BOURNE Olivier (25), Madame BOUSQUET Julie (16), Madame BOUSSIOUX FERRETTI Luce (47), Madame BOUTY Vanina (32), Madame BOUVRET Andree (40), Madame BOUYSSONIE Sylviane (40), Monsieur BOVIS Marcel (45), Madame BOY Fabienne (30), M. ou Mme BOYADJIAN Simon & Lusiné (50), M. ou Mme BOYER Alain & Véronique (5), M. ou Mme BOYER Florent & Axelle (80), Madame BOYER/MALERBA V. (5), Madame BRABAN Jocelyne (25), Madame BRAHMI CAUCHI Isabelle (30), Madame BRAMI UZAN Véronique (15), Madame BRAULT Marivonne (40), Madame BRAUN Yvette Chantal (50), Madame BRAVAIS Marie-Noëlle (20), Monsieur BRAZIER Théo (30), Melle BREMOND Sylvie Agnes (50), M. ou Mme BREST christian (51), M. ou Mme BRETON Quentin & NUNEZ Lucie (40), Monsieur BRIGANT Kevin (58), Madame BRIONES / RAYMOND Fabienne (5), Madame BRISACH Madeleine Chez BRISACH Michel (5), CTS BROCHHANS CUNEO RAFFAELLI SANTERO (5), M. ou Mme BROCKERS Dominique & Céline (20), M. ou Mme BRONICO Robert & Marie-Pierre & Loana (50), M. ou Mme BROSE Thomas & FLORIANI Annabelle (40), Madame BROUSTAIL épouse RUSSOTTO Isabelle (30), M. ou Mme BROWNE Yves (30), Madame BRUNET ADELIT Laura (52), Melle BRUNETTI Danielle (25), Madame BRUNO Audrey (25), Monsieur BUBREG Matthieu (30), Madame BUCAT Eugénie (50), Monsieur BUCQUET Jean Pierre (50), Monsieur BUGLISI Daniele (60), Monsieur BUGNONE Thierry (25), Monsieur BURAIT Benjamin (5), M. ou Mme BURGOS Raymond chez Mme MALBEC Véronique (35), M. ou Mme BURNEL Pierre & Marguerite (40), Monsieur BURNEL Thierry (30), M. ou Mme BURTIN Christophe & FLEUR Noémie (90), Madame BUTLER DUBARRY DE LASSALLE Hélène (37), Madame CABARET Maria (75), Madame CABRERA Chantal (32), Monsieur CABRERA Joel (30), M. ou Mme CABRERA Pierre-Elliott & DE FREITAS Ophélie (50), Madame CABRET Madeleine (60), Madame CACHIA Thérèse (30), M. ou Mme CACOUB Jeremy & Gaele (30), Monsieur CADET Fabrice (25), Monsieur CADORET Nicolas (40), S.C.I CAFIERI (18), M. ou Mme CAFIERI Alain & Emilie-Owanga (75), M. ou Mme CAFIERI Alain & Emilie-Owanga (25), S.C.I CAGISAU CHEZ MR ZEKRI (26), M. ou Mme CAILLE Stéphane & Sara (32), M. ou Mme CALAFATELLO Paulin & SCALA Elisabeth (30), Monsieur CALDARA Cédric (5), Madame CALLEJON Marie-Hélène (30), Madame CALVAS Julie (40), M. ou Mme CAMOIN Maurice & Leila (25), M. ou Mme CAMPANA Daniel (47), Monsieur CAMPILLO Maurice (56), M. ou Mme CANAVERO Daniel & Marie-Madeleine (40), Monsieur CANAVESE Sébastien (25), Monsieur CANNET Jean -Charles (45), M. ou Mme CANOURGUES Pierre & Juliette (30), Monsieur CANOVAS Frank (5), Monsieur CANOVAS Marc (5), Monsieur CAPARROS Thomas (5), Monsieur CAPEILLE Robert (50), Melle CAPPAL Alexia (25), Melle CAPPELIER Natacha (40), M. ou Mme CAPRIN Jerome & TELLIER Elodie (70), M. ou Mme CAPUANO Romain & SFEZ Deborah (50), Melle CAPY Regine (37), Madame CARA Nathalie (45), Madame CARABALONA Michele (85), Madame CARADI Jacqueline (61), Melle CARAVACA Pascale (5), Monsieur CARAYOL Jean Michel (25), M. ou Mme CARAYOL Michel (5), M. ou Mme CARAYOL Michel & Yvette (55), Madame CARBON Odile (40), M. ou Mme CARBOU D ONOFRIO Yolen & Béatrice (5), M. ou Mme CARDI Maxime & SEGURA Charlotte (60), Madame CARMONA QUILICHINI JOSEPHINE (30), Madame CARN Nathalie (40), M. ou Mme CARRE Carol & Agnès (30), M. ou Mme CARRERA-PRACA Luis & Louise (71), Monsieur CARRILERO Julian (25), Madame CARUETTE Carla (20), Messieurs CARUSELLI Giuseppe & Marco (30), Madame CARVALLO Yvonne (30), Monsieur CASALINI Daniel (5), Madame CASANOVA Martine (25), Madame CASANOVA RENEE (75), Madame CASSIGNOL BRUGIROUX Tamara (30), Indivision CASTELLA Eric & Christian (18), Madame CASTELLI GAVILA Française (25), S.C.I. CASTIEL (50), Monsieur CASTIGLIA Jean philippe (30), M. ou Melle CATANESE Philippe & Morin Christelle (50), Melle CATANIA (30), M. ou Mme CAUTRES Nicolas & PLAVIS Carine (25), Mr ou Madame CAVAILLES C. (25), M. ou Mme CAVAILLES Christian (85), M. ou Mme CAVEREAU Grégory & DEWAILLY Stéphanie (40), M. ou Mme CAYUELA Loic & CATANESE Marion (60), Monsieur CAZALS Christophe (50), Monsieur CECCALDI Etienne (80), S.C.I CECILE ALDROVANDI Cécile (65), S.C.I CEPIMMO (70), SCI CERA Représentée par MMES NHEM & HEAV (13), M. ou Mme CERATI Bernard & Valérie (85), M. ou Mme CESANO Bernard & Christine (30), Melle CHABAUD Nathalie (60), Indivision CHADOUTEAU Olivier Fabienne Cédric & Melissa (64), Monsieur CHAIX Rémi (32), Monsieur CHAMPIOT Marc (75), Monsieur CHANGEUR Sylvain (75), Monsieur CHANIN Renaud (51), Monsieur CHANJOU Serge (30), Monsieur CHANJOU Watsapol (40), Monsieur CHANUT JEAN CHRISTOPHE (30), Madame CHAPARD Yvette (50), Madame CHAREYRE Colette (37), Madame CHARTIER Véronique (20), Monsieur CHARTRAIN Jérôme (25), Monsieur CHASSAGNE Denis (75), Madame CHASTAIGNET Sarah (70), Melle CHASTAN Celine (30), Monsieur CHAUMON Nicolas (5), M. et Mme CHAUMON Pierre et Sylvie (25), Madame CHAUMUR Méline (32), Monsieur CHAUVET Nicolas (5), Madame CHAUVIN Caroline (30), Madame CHAUVIN Gwennaelle (45), Monsieur CHAUVIN MARTY Guillaume (50), M. ou Melle CHAUVIN Stéphane & HERVE Virginie (47), Monsieur CHAUVIN Yann (30), M. ou Mme CHEN Lin & JIN Zhaoqin (40), Monsieur CHENESSEAU Jean Marc (50), Monsieur CHENIKI Nazim (50), Monsieur CHENIN Olivier (5), M. ou Melle CHENIN OLIVIER ET PY BEATRICE (50), Monsieur CHENIN Thierry (5), Madame CHETBOUN/LAMY (10), Monsieur CHEVALIER Daniel (25), Madame CHEVASSU Nicole (32), M. ou Mme CHEVRAULT Pierre et Catherine (80), M. ou Mme CHEVREAU JL. (5), M. ou Mme CHIAPPINI Jean ou Anna (70), Monsieur CHIARADIA Alain (35), Madame CHOUQUET Pauline (30), Société CHRETIEN / MALINCONI (30), M. ou Mme CHRISTOPOULOS Yannis & VINCENDON Johana (50), Monsieur CIANELLI Saveriu (25), M. ou Mme CIANELLI Saveriu & GRIVOLET Mylène (50), Madame CICCOLI Anne -Sophie (32), Monsieur CIMA Gerard (70), Madame CIMMA Lucie (35), Monsieur CLAVERIE José (25), Monsieur CLAVERIE Philippe (45), S.C.I CLOE (32), M. ou Mme CLOTEAUX Didier & Dominique. (70), SCI CMC Représentée par Martial NOUET (45), Melle COCHE Elsa (30), M. ou Mme COCOZZA Louis & Valérie (47), Madame COFFINIERES Eliane (55), Monsieur COFFINIERES Paul (25), Monsieur COHEN / EUROPE OUTRE MER David (170), M. ou Mme COHEN Abraham & Malka (40), Monsieur COHEN Chalom (40), Monsieur COHEN Pierre (60), S.C.I COHEN S représentée par Mr COHEN David (45), Monsieur COL Julien (25), Madame COL Lylane (5), Monsieur COLIN Alexis (80), Melle COLLARD Claire (5), Madame COLLARD Jacqueline (5), Madame COLLOT Sarah (32), Madame COLOMB _ ROUX Renee (26), Melle COLOMBANI Noémie (30), Madame COLOMBANI Odette (25), Madame COLONNE Laura (32), Madame COLOT Marie (25), Madame COMBAZ Anne (64), Madame COMES Claudine (30), M. ou Mme COMET Christophe & Audrey (25), M. ou Mme COMET Didier & Corinne (25), Monsieur CONTINI Alain (40), M. ou Mme CONVERT Pierre & Ghislaine (50), M. ou Mme COPPIN Gerard et Suzanne (80), M. ou Melle CORBAZ LAURENT & SAUBAL SABINE (55), Monsieur CORNEE Gilles (55), Monsieur CORNEE Gilles (50), Monsieur CORSELLE Cédric (50), M. ou Mme CORSI Jérémie & DELEUTRE Anaïs (40), Monsieur CORTAREDONA Alexandre (37), Monsieur CORTELLINO John (30), M. ou Mme CORTES Louis & BOURROUX Aurélie (5), Monsieur CORTOYS Sylvain (30), Madame COSTARD Chloé (25), Madame COSTE Audrey (30), Madame COSTON Jeanine (50), Monsieur COTTEL Laurent (5), Madame COULMANCE / SEMJEN Michele (75), Monsieur COUMES Maxence (25), Madame COURCOT Martine (50), Monsieur COVO Henri (30), Indivision CREPIN Chez CREPIN Didier (30), Melle CRESPO Veronique (25), Madame CREST Marion (60), M. ou Mme CREST Stéphane & Dominique (5), Madame CRESTIN Annick (25), M. ou Mme CREUSEVAU Jean_Baptiste & RAJO Stéphanie (65), Madame CRIGNON Carole (40), Monsieur CRIMON Eric (10), M. ou Mme CRIMON Eric & GHEMID Nabila (40), M. ou Mme CRIMON Sonny & DROVETTO Maureen (30), Monsieur CRISTIANO A. (52), Monsieur CRISTIANO Nicolas (5), Monsieur CRISTIANO-PEYRON Valentin (15), M. ou Mme CROS Pierrick & PALANQUE Christine (47), M. ou Melle CUCCIA & LEBRE (25), M. ou Mme CUNY Ph. (56), Monsieur CURASI Huguette (25), M. ou Mme CUREAU Dominique (5),

RTE



Madame CUTINO JEANNE. (37), M. ou Mme CYR Andre (50), Madame D AMATO Nelly (32), Monsieur D ANDREA Cyril (45), Madame D ARCY Catherine (20), S.C.I D.F Représentée par Dan FITOUSSI (28), Société D.R.D FRANCE (5), Melle DA CRUZ BATISTA Celia (5), M. ou Melle DAAS Abdel & FAYAT Claire (60), Madame DADOUN Esther (40), M. ou Mme DALBERA Didier & Nathalie (47), Monsieur DALVERNY LAURENT (35), Monsieur DAMIA Stephan (30), M. ou Mme DAMIANI Jean Pierre & Claudine (5), Monsieur DANCRE JACQUES (5), Monsieur DAO VAN TRU Denis (32), Monsieur DARBOUSSET Fabrice (30), Monsieur DAREOUX Charles (32), M. ou Mme DAREOUX Marc & QUEMENEUR Marianne (56), Monsieur DASNIERES DE VEIGY Philippe (5), Madame DAUTHEVILLE Michèle CHEZ MME FERREYRE KARINE (50), Monsieur DAVID Thomas (30), Madame DAYDE Chantal (60), S.C.I DB LA RESERVE Chez Mr AMSELLEM Joseph (30), S.C.I DE A à Z A l'attention de Docteur Zygoritsa (40), Madame DE ANGELIS Isabelle (40), Monsieur DE CASTELLO MARIANI J. (50), M. ou Mme DE COQUARD (40), SCI DE L OLIVIER DI ROCCO Michel (60), Monsieur DE LA LANDE D OLCE Laurent (40), Monsieur DE SABOULIN BOLLENA Axel (30), M. ou Mme DE SANTI Vincent & GUAIANA Ambre (30), M. ou Mme DE SOUZA José (37), Madame DE VOLKOVITCH Ariane (40), Monsieur DEBIA Andre (40), Melle DEHEURLES PADEY Laetitia (30), M. ou Mme DEJASMIN Julien & MEMOLI Victoria (50), Melle DEJOUHANET Marie Claude (65), Monsieur DEJOUX Roger (75), M. ou Mme DELATTE Alain & Pascale (50), Monsieur DELAYE Daniel (50), Madame DELAYE Isabelle (30), CTS DELAYE Jean (40), Monsieur DELIENS ou TOURSEL (50), M. ou Mme DELLA ROMA Jean Marc (55), M. ou Mme DELLA SANTINA Florent & BASSET Adeline (40), Monsieur DELPORTE Anthony (5), Madame DELPRAT Christine (40), Madame DELPRAT Claire (50), Madame DEMANGE Andrée (120), Monsieur DEMOUSTIER André (32), M. ou Mme DENUX Nicolas & Sophie (65), Monsieur DERAMCHIA Nazim (63), Messieurs DERDERIAN Frederic et gregory (25), Monsieur DESANTI Jean-Charles (7), Indivision DESCAMPS REY Christiane DESCAMPS Audrey et S (50), Madame DESCHAMPS née CHRISTIN Elisabeth (5), Madame DESMAISON Solenne (30), M. ou Mme DESMET Cédric & Sophie (60), Monsieur DETRIE Pierre (5), Monsieur DEVANT Olivier (60), Monsieur DEVANT Olivier (5), Messieurs DEVANT Olivier Sylvain Emmanuel (80), Madame DEVARIEUX CAROLINE Caroline (50), Madame DEVARS (4441) Yvonne (40), Monsieur DEVAUD JEAN JACQUES (40), M. ou Mme DHAINAUT Jean-Yves & PIANA Aurore (25), Monsieur DI GIOVANNI Sylvain (30), Mesdemoiselles DI MATTEO Laurence Agnes (25), Monsieur DIAZ Pierre (30), Monsieur DIBRANI Nehat (120), Consort DIDI ALAOUI Représenté par DIDI ALAOUI Saïda (65), M. ou Mme DIDIER David (20), Monsieur DIEULOUFET Maxime (40), M. ou Mme DIMA Florin & Mihaela (3), Madame DIRINGER Rachel (25), M. ou Mme DITCHI Serge & Sonia (50), Madame DIXNEUF France (45), Monsieur DJIAN Lionel (5), Madame DKHISSI Nadia (30), M. ou Mme DOAN Damien & Huyen (50), M. ou Mme DOMINGUES AFONSO Paulo Jose & Annabelle (30), M. ou Mme DORCHY Remi (50), M. ou Mme DOREAU Maud & SCARPATO Lionel Maud (50), M. ou Mme DOULA Moncef & Amina (40), M. ou Mme DOUMENG Damien & LAPRIN Fanny (40), M. ou Mme DOUSSAN Claude & VALETTE Marie-Laure (25), M. ou Mme DOUZI Badreddine & Sawsan (40), Madame DREVET Jacqueline (45), Madame DRUBAY Gwendoline (30), S.C.I DU REDON Mme lombardini (234), Monsieur DUBERNARD Willy (10), Monsieur DUBOIS Benjamin (33), Madame DUBOIS Caroline (25), M. ou Mme DUBREUIL Jean-Baptiste & MAGRI Audrey (50), Monsieur DUFOUR Damien (25), Monsieur DULAC Kévin (25), Madame DUMONT Magali (60), Monsieur DUPAQUIS Alain (50), Monsieur DUPRE Jean-Marc (50), Monsieur DUPUIS Adrien (35), Monsieur DUPUY Alain (30), M. ou Mme DURAND Jacques (50), Madame DURAND Pauline (25), Madame DURAND Tatiana (25), M. ou Mme DURBEC Leon (30), Monsieur DURBEC Paul (30), Monsieur DURET Guillaume (50), Monsieur DURET Pierre-Emmanuel (30), Madame DURRMANN Patricia (30), Monsieur DUSART Jean-Marc (20), Monsieur DUSSAUD Axel (25), Monsieur DUSSERRE Cédric (30), M. ou Mme DUVILLIER Michel & Colette (62), Madame DUZEFA Marcelle (10), S.C.I E.K.B représentée par BERTERO Edith (10), M. ou Mme EDMALLE Rémy & Deborah (50), M. ou Mme EFFROY Emmanuel & DE LAURENTIS Florence (40), M. ou Mme EL HAOUARI Omar et Khalida (40), Monsieur EL KETTANI Jonathan (47), M. ou Mme EL KHOURY Marc & MOURAD Leyla (45), Monsieur EL MANFALOUTI Soufiann (50), M. ou Mme EL MARJANI Morad & Fatima (47), Mr et Madame ELAOUARI Abdelhakim & Muriel (63), Monsieur ELAROUTI Zinedine (5), Monsieur ELBAZ COHEN BABA Aaron (50), M. ou Mme ELINA Come & CARPINE Laureline (117), Melle ELMOSNINO Virginie (25), M. ou Mme ELSERMANS Daniel (35), S.C.I ELVEDI MME EVE SPATAFORA-PINORI (33), S.C.I ELYSEE VAUFREGES chez LISBONIS François (5), SCI EMAS représentée par MR MME SAHNOUN (50), SAS EMECHE FRANCE MME MANNEVEAU Mahawa (9), Monsieur EMMONOT FREDERIC (85), Madame ENJOUBAULT Monique (25), S.C.I EQUINOXE Denis AUBERTIN (50), SAS ERIC VALENZA (3), S.A.R.L ERM INVEST MR MASSONI Romain (50), Monsieur ERNWEIN Cédric (25), Madame ESCALLE GRILLET Karine (25), Monsieur ESCOLANO Christophe (5), S.C.I ESO 350-40 Messieurs BELLIL Wissam & Ileys (30), M. ou Mme ESPINOSA Laurent & Virginie (10), Monsieur ESPINOSA Stéphane (32), M. ou Mme ESPINOSA Victor (65), Messieurs ESPINOZA PALMA Jorge & CHAUVET David (47), Madame ESPOSITO Marie Noelle (25), Melle ESTRANGIN Catherine (25), Madame ETIENNE VALSANO GERALDINE (40), M. ou Mme EYRIES Maurice & Gisèle (5), Indivision EYSERMANN Karine & Béatrice (30), Monsieur FABRE Gilbert (25), M. ou Mme FABRE Jean Luc & Christine (75), Madame FABRE Véronique (80), Madame FALCHI Regine (30), M. ou Melle FARDELLA Richard & BIANCHI Alexandra (30), M. ou Mme FARINA Fabien & Olivia (60), M. ou Mme FAROUZ Armand & Valérie (50), Monsieur FAUCOGNEY Christian (52), Monsieur FAUCON Joris (70), Madame FAUGERE Véronique (30), Monsieur FAURE Frederic (32), M. ou Melle FAURE Frédéric & TARDIVET Emilie (60), Madame FEI Sylvana (30), M. ou Mme FEINSTEIN Fabrice & Françoise (80), Madame FELCE / OUARET Nadine (40), Monsieur FENOUIL Jean-Louis (50), M. ou Mme FENOUIL Nicolas & Marie (60), CTS FERALI Marguerite Frédérique Robin & Laurence (50), M. ou Mme FERRACCI Jérôme & Geneviève (40), Monsieur FERRAT CEDRIC (25), Monsieur FERRAT Fabrice (50), M. ou M. FERRER GUY ET FERRER FREDERIC (30), M. ou Mme FERRI Frédéric & Nathalie (80), Monsieur FIERE Daniel (50), Monsieur FILIPPI Georges (70), Madame FINANA AGNES (25), Madame FINIDORI Catherine (52), Madame FIORE Annie (45), Monsieur FIORILLO Gilbert (5), M. ou Melle FLEAU Jean & MEZINO Linda (47), M. ou Mme FLEURY Jean Claude & Alexandra (40), Monsieur FLOCH Eugene (40), S.C.I FLOPSCHEZ LIMOUSIN Eric (40), Madame FLORIANI Annabelle (5), Melle FLORID Marylise (25), Madame FLORID Marylise (30), M. ou Mme FLORIO André. (5), Madame FOECHTERLE Claire (20), M. ou M. FONTAINE Laurent & Jean-François (40), Madame FOREST Christine (32), Monsieur FORMAGGIO Aurélien (30), Madame FORNARA Aurélie (30), Madame FORNERIS Annie (30), Melle FOUBERT Maya chez Kemler Anne Laure (47), Madame FOUCHARD Anne (40), Monsieur FOULOT Alexis (5), Monsieur FOULOT Eric (5), Monsieur FOUQUE Bernard (45), Monsieur FOURMOND Vincent (52), Madame FOURNIER Chloe (30), M. ou Mme FRADIN Bernard & Marivic (40), Monsieur FRAISSE Raoul (25), M. ou Mme FRANCES Sébastien & Julie (25), M. ou Mme FRANCHI Jean Pierre (65), Madame FRANCO née CHOPARD Céline (60), M. ou Mme FRANCOIS Thierry RIPERT SANDRINE (65), M. ou Mme FRANCOIS Thierry & Sandrine (5), Madame FRANGIONI Christiane (47), Monsieur FRANKE Bernard (3), S.A.R.L FRATRES Mrs BEN AMO Frederic & Jacques (20), M. ou Mme FRAZZONI Damien & Imane (75), Madame FREHEL Christine (85), Madame FREHEL Huguette (75), Monsieur FRIDLENDER ALAIN (50), M. ou Mme FRIGOUT Mike & C ROUSSEAU -KERINEC Logane (40), Madame FRUCTUS Marina (75), Monsieur FURSTOSS ROLAND (5), Madame FUSENOT FRANCOISE (30), SCI G1 IMMOBILIER MR REOCREUX Gautier (25), M. ou Mme GABORIAUD Julien & ONORATO Cécile (40), Monsieur GACHOT Bernard (55), M. ou Mme GAGNON Arnaud & HENRY Aurélie (50), SCI GAIA CHEZ GABOR Adrien (16), Madame GAIDON-NINVILLE Christel (25), S.C.I GAILLAC FAMILY MR CAMPANA (50), M. ou Mme GAILLARD YANNICK ET JOURNEE RACHEL (50), Monsieur GAIRAUD Christian & Rolande (60), Monsieur GALAND Bernard (125), Monsieur GALAZZO Bruno (5), M. ou Mme GALTARD Joel & Léontine (25), Madame GALISE Dorothee (40), Madame GALLI Nadia (80), Melle GALLI Nadia (45), Melle GALLI NADIA (100), Monsieur GALONNIER Alain (70), M. ou Mme GAMBEY Albert (5), M. ou Mme GAMBICKY Dann-Marlon & Sarah (75), Madame GAMBRA Carmen (25), Madame GANGLOFF Alexias (30), M. ou Mme GANTAUME Olivier (5), Madame GARDIES Anne Marie (25), Monsieur GARGIULO François (50), Madame GARGIULO Jeannine (50), M. ou Mme GARNIER ou VEILLANT - SOLITARI (50), Madame GARNIER- LEONETTI Danièle (40), Madame GASPERINI Anne-Laure (40), Monsieur GATTUSO Téo (5), M. ou Mme GAUNE

RSC *12* *15*

Michel & Marie-Laure (25), Monsieur GAUTHIER Josian (20), Monsieur GAY Christian (10), Monsieur GEISSEL Laurent (37), M. ou Mme GELORMINI Nicolas & MILJKOVIC Jasna (25), Monsieur GENESTA Patrice (25), Monsieur GENSSE Robert (5), Madame GENTOT Brigitte (47), M. ou Mme GERRI (25), M. ou Mme GHAZARYAN ARTIOM & SUZANNA (4), M. ou Mme GHERLEIN Gerard (30), Monsieur GHEZALI Idir (20), Monsieur GHIO Olivier (5), Melle GIACALONE Celine (18), Monsieur GIACOMINI STEPHANE (30), M. ou Mme GIAMMERTINI Sacha & Sandrine (67), Madame GIAMMERTINI Sandrine (5), M. ou Mme GIANGRASSO Loïc & TESTE Cecile (5), Monsieur GIANNOTTI Henri (30), Madame GIANSETTO Camille (40), M. ou Mme GIMBERT Alain Isabelle (51), M. ou Mme GIMOND Patrick (70), CTS GINTER Albert (50), SUCCESSION GIORGI Gilbert chez MAITRE GAILLARD Benoit (25), Monsieur GIORGI Hervé (25), Madame GIRARD Sabine (30), Madame GIRAUD Patrick & BORGATTI Corinne (50), Monsieur GIRAUD Pierre (32), M. ou Mme GIRODO Philippe & FABRER Patricia (50), Madame GIRY-GONZALES Ludmilla (30), S.C.I GIVIC ENRIONI Victor (35), S.C.I GMEH - SOL NET Emmanuelle HERZOG (20), Madame GODRANT CLAUDINE LOUISE (70), Monsieur GOLGER Tom (37), Messieurs GOLIAS André & HIPPOLITE Denis (40), cts GOLITIN Alex Jeanne (30), M. ou Mme GOMES D ALMEIDA Antonio & DE MATOS MIRANDA L (50), M. ou Mme GOMEZ Georges & Pascale (40), Monsieur GOMEZ Grégoire (37), M. ou Mme GOMEZ Johan & Claudia (25), Madame GOMOT Karen (40), Monsieur GONCALVES-GAYARD Hugo (32), Monsieur GONGGRYP Raphael (100), Monsieur GONNET Julien (5), M. ou Mme GONTARD Philippe & Amandine (60), Monsieur GONZALES Alexandre (20), cts GONZALEZ Valérie & FUSCO Olivia (5), M. ou Melle GORIOT ou N GUYEN R. ou A.M. (40), Madame GOUBET Arlette (56), M. ou Mme GOUJON Laurent & Sandra (50), Monsieur GOULON Cédric (37), Monsieur GOUNARD - BEGHIN Frederic (5), Monsieur GOUSSET Alexandre (32), Monsieur GOUSSET David-Alexandre (25), M. ou Mme GOYAL Aditya & Aditi (40), Madame GOZLAN Janine (40), M. ou Mme GRAH Yann (5), M. ou Mme GRAINGER Scott & Charlotte (50), Madame GRANIER Gaelle (25), Madame GRAZIANI Suzanne (47), Monsieur GRECO Philippe (5), SCI GRIFFIT-AUMONT Chez MME GRIFFIT Martine (65), M. ou Mme GRILLET Benoit & Chloe (60), Madame GRILLON France (40), M. ou Mme GROFFE Igor & DI NOCERA Fanny (50), M. ou Mme GROMIER Olivier & Sandrine (40), Monsieur GROS Dominique (45), CTS GROSJEAN Simone (5), Monsieur GROSS Gildas (5), Monsieur GROULD Cédric (45), Madame GUAGNINI Brigitte (30), M. ou Melle GUARES Michel & HENRY Claudine (65), Madame GUARRACINO-PONCET Coralie (40), M. ou Melle GUASTALLI LAURENT & GIMENEZ JULIE (40), Madame GUEDJ Déborah (47), M. ou Mme GUEDJ Raphaël & HENRY Carla (25), M. ou Mme GUEDON B. (75), M. ou Mme GUENOUN Felix (5), Monsieur GUERBE Raymond (85), M. ou Mme GUERBE- MARTINELLI Anne & MARTINELLI Christi (50), Monsieur GUERENNE Fabrice (20), Madame GUERIN Jacqueline (20), M. ou Mme GUERIN Rémi & DANGUY Chloé (50), Monsieur GUERREAU (47), M. ou Mme GUETTAA Pascal & Katy (50), Melle GUEYDAN Delphine (25), Monsieur GUEYDON Alain (30), Monsieur GUGLIELMI Francois (5), M. ou Mme GUICHARD Gerard (50), Madame GUIKAS ARLETTE (40), Madame GUILLAUME Patricia (5), Madame GUILLEM Noémie (32), Madame GUILLODO Née MAURIN ELISABETH (40), Madame GUILLON Aimee (50), Monsieur GUILLOTIN Bernard (5), Madame GUILPIN Annick (50), Monsieur GUILPIN BERNARD (90), Monsieur GUIB BERTRAND (32), Madame GUISSSET Emma (30), cts GUITARD Gabriel (30), Monsieur GUTIERREZ Francois (32), Monsieur GUTIERREZ RASILLA Mario (50), M. ou Mme GUTMANN Egmont & Marjorie (50), S.C.I H.13 (273), Madame HABIB Lila (25), M. ou Mme HADDAD Ruben & Audelia (50), Monsieur HAEFFELE Grégory (75), Madame HALIMI Yvette (50), Monsieur HAMANA Mohamed-Nassim (58), Mr HAMEL Rene (56), Monsieur HAMMAMI Kevin (20), Monsieur HAMMOUCHE Brahim (25), Monsieur HANANIA Jacques (52), Madame HANNECART Kim (30), M. ou Mme HANNOUN Bruno & Aurélie (25), M. ou Mme HARZAU Mickael & JOUANEN Marion (40), M. ou Mme HEBBAR Kaddour & zahra (52), Madame HEDRACHE Kheira (25), Melle HELDE Michelle (30), Monsieur HELIAS Patrick (50), Madame HEMERY Nathalie (60), Madame HENRY Claire (40), M. ou Mme HENRY Jean-François & Catherine (60), Monsieur HENRY Yann (40), M. ou Mme HERNANDEZ Antonio (50), M. ou Mme HERNANDEZ Yannick & DARRIGADE Karine (40), Monsieur HERPE Didier (47), Monsieur HETHENER Daniel (30), Madame HIBIT Fabienne (60), M. ou Mme HIPPOLITE Bertrand & LANDEAU Sabrina (50), M. ou Mme HONNET Frédéric Stephanie Anais Raphael (32), Melle HUBLET Clara (32), S.C.I HUGO (24), Madame HUGUES Fabienne (32), Madame HUGUET Corinne (30), M. ou Mme HUGUET Rémi & LORAIN Judith (75), Monsieur HURTREL Michel RAYMOND (56), Madame HURTREL Michele (45), Madame IACOPINI Evelyne (10), Madame IBANEZ Raymonde (30), Monsieur ICARD Jean-Michel (5), Mesdemoiselles ICARD Jeanne & Marie lou (5), Monsieur ICOLE Michel (25), Madame IGOU Muriel (32), M. ou Mme IKHERBANE Yazid & Yasmina (60), M. ou Mme ILARI David & Myrian (47), Monsieur ILLE Pierre (30), M. ou Mme IMBERT Christian & Véronique (90), Monsieur INGOURE Patrick (25), Monsieur IPLIKDJIAN Fabien (32), SAS IRE (60), M. ou Mme ISAAC Jonathan & MAGLIAU Marine (30), S.C.I ISADI Gerant DURBEC Robert (47), Madame ISOARD MARYSE (40), Madame ISOUARD Colette (5), Monsieur ISOYAN Sargis (30), Monsieur ISTRIA Mickael (25), Indivision ITEY Dominique & patrick (5), M. ou Mme IXION Maurice & Marie-Christine (5), Madame IZARD Suzanne (40), Madame IZZO Audrey (30), Madame JACOMINO Jeanine (30), Monsieur JACQUELIN Jean-Laurent (40), M. ou Mme JACQUET Christian & MARQUES Patricia (20), Monsieur JACQUOUTON Olivier (25), M. ou Mme JAMGOTCHIAN Denis & UMILE Laetitia (50), M. ou Mme JAMGOTCHIAN Garégin & Alina (30), M. ou Mme JAMOVSKI KRSTE & FLORIANE (70), Melle JEAN Sandrine (25), Monsieur JEREZ Sébastien (25), M. ou Mme JEZEQUEL Kévin & Cathelyne (40), M. ou Mme JHOUTA Tenzin & Tina (40), Madame JOLIVET Martine (40), M. ou Mme JONES Christopher & LACROIX Carine (70), Monsieur JOUVEL Loïc (50), Madame JUAN Dominique (25), Monsieur JUIN Stéphane (25), Melle JURADO Léa (30), S.C.I JVP IMMO représentée par BENSIMON Julien (54), M. ou Mme KACI-CHAOUCHE Meziane & Nadia (50), Madame KALB-MARTIN Sabine (30), S.C.I KARALIS (30), Monsieur KARIM Abdul (20), Monsieur KARTENBACH Stefan (30), M. ou Mme KASBARIAN Guy & NEGRE Sylvie chez Mme NEGRE (45), M. ou Mme KASPARIAN Manuel & SININGE Estelle (32), Monsieur KAZANDJIAN Jean-Pierre (50), S.C.I KEEP CALM Représentée par ABISROR Raphael (40), Monsieur KEZELIAN Jean Claude (30), S.C.I KGP (26), Monsieur KHALED Khodja Kamel (30), Madame KHOURY MONA (160), Melle KIFFER Alice (20), Madame KING NEE GIBERT ROSELINE (30), Monsieur KLEIN Hervé (51), Madame KLEISBAUER Valerie (37), M. ou Mme KLOTCHKO OLEG ET OKSANA (30), M. ou Mme KOHLER Jean Luc (40), Madame KORB Ginette (25), Madame KOUUBI Françoise (30), Monsieur KOUUBI Pierre (30), M. ou Mme KOUYOUMDJIAN Alain. ou Sylvie (40), SCI KRIEF EDERY KERSUSAN Représentée par KRIEF L (90), S.C.I KRISBERT (25), M. ou Mme KRYSINSKI Jan (10), M. ou Mme KRYSINSKI Tomasz & Marie-Annick (50), Madame KURTZ Françoise (13), M. ou Mme KURTZEMANN Claude (40), S.C.I L AGAPANTHE Mme bazeille (32), SCI L AMANDERAIE Représentée GORRINO Régis & Ama (15), S.A.R.L L ARBOYSE MAX HAMOU LIQUIDATEUR (10), S.C.I LA FEE DES VENTS CHEZ CABINET KINE MR FELLOU (40), SAS LA GLACIERE 2 (80), S.C.I LA GLACIERE Chez Mr ROUX JP (16), Monsieur LABADIE Ludovic (25), Monsieur LABAILLE Jacques (25), M. ou Mme LACANT Lionel & GRAS Ghislaine (5), Madame LACASSAGNE Monique (40), M. ou Mme LACOMBE Bernard & Colette DURU olivier & DUR (30), M. ou Mme LACOUT Tristan & LAFENETRE Amandine (30), M. ou Mme LADRAA Chahine & Sabiha (52), M. ou Mme LAFARGE MICHEL ET SAINT ALBIN LAURENCE (40), Monsieur LAFFISSE Olivier (5), Monsieur LAFONTAINE & MLE FOUQUET (52), M. ou Mme LAGET-CHENE Anthony & ROULLIER Manon (40), Monsieur LAHOUEL Samir (40), M. ou Mme LAINE Didier & Véronique (25), Madame LAMBERTI Laura (30), M. ou Mme LAMINI Sofiane & DEPIERRE Claudia (30), M. ou Mme LAMOTTE-BADANI Jacques & Marie-Françoise (20), Madame LAMY Emilie (32), Madame LAMY Nicole (10), Madame LANCY Mireille (40), SARL LAND Représentée GUENIN Dorothée (50), Monsieur LANDE Romain (30), Monsieur LANDI Renaud (30), Mesdames LANDRIN (20), Madame LANGIU Claire (40), M. ou Mme LANIER Thomas & DUARTE Sarah (58), Melle LANOIR Jeanne (35), Monsieur LANTELME / LABARRE (47), M. ou Mme LANTELME Philippe & LABARRE Valérie (5), Mr ou Madame LATIL Jean - Yves (25), M. ou Mme LAUGERY Mathieu & BECKER Virginie (65), M. et Melle LAUNAY & CHABALIER Jérémie & Isabelle (50), Madame LAURANS Camille (25), M. ou Mme LAURET Scott & Shina (5), M. ou Melle LAURIN Jérôme & CRESPIN Justine (50), Mesdames LAVIER Yamina & GARCIA Anais (30), M. ou Mme LE BAUT Nathanael & BUN Chanraksmy (50), Madame LE BISSONNAIS REIFF Josiane CHEZ GAGNEROT GE (40), Madame LE CANN Danielle (40), S.C.I LE FIGUIER BLEU CHEZ MR DEFRANCHI (25),

Monsieur LE FLEM Anthony (30), Madame LE GRAND Françoise (5), Monsieur LE MOAN Florian (5), S.C.I LEAH (30), M. ou Mme LEAUTIER Loïc & DELRIEU Elfie (50), Madame LEBRE Savannah (32), Monsieur LECA Xavier (5), Monsieur LECLERCQ Vincent (32), M. ou Mme LEFEBVRE Cédric & DE OLIVEIRA MOREIRA Ingrid (52), Monsieur LEGAL Anthony chez Mme SKEIF Nicole (5), Madame LEHMANN Michèle (70), Monsieur LEJEUNES Michel (5), Monsieur LELLOUCHE Gerard (30), Monsieur LEMAIRE Frédéric (32), Monsieur LEONARD Thibault (30), Madame LEONARDI Monique (45), Madame LEPAGE Christelle (50), M. ou Mme LEPIEUR Lionel & Isabelle (70), Melle LERICHE Christiane (25), S.C.I LES 2BF Chez Mr et Mme PEREZ Abraham Sarah (40), S.C.I LES CIGALONS Mme BOYER (50), M. ou Mme LESCURE Max & D EAU Marie (60), Monsieur LESIEUR Jean Luc (5), Monsieur LEVASSEUR Anthony (45), Monsieur LEVEQUE DANIEL (30), Madame LEVETI Eliane (30), M. ou Mme LEVIER Pierre & Marie-Hélène (30), Madame LEVY Florence (50), Madame LI Li (30), M. ou Mme LIA Gérard & Paulette (5), Madame LIBERATI Annie paule (75), Mr ou Madame LIBRATY Claude (30), Madame LIEUTAUD Jennifer (110), Madame LIMOSIN Annie (40), M. ou Mme LIMOSIN Théo & AUDANT Pauline (5), Monsieur LIMOUSIN ERIC (50), Madame LIMOUSIN Michèle (30), Madame LIMOUSIN Sandrine (65), Madame LINARES Séverine (47), M. ou Mme LIONS Edmond & Marguerite (20), Madame LITTARDI Marie (45), Melle LITTARDI Michele (72), SCI LLCB Mr et Mme CAMBE Bruno & Ludivine (30), S.C.I LLINARES 14 (25), S.C.I LOCIM CHEZ MR CHENESSEAU (25), M. ou Melle LODDO Stéphane & RABUT Magali (50), M. ou Mme LOEB Yoram & Léa (47), Madame LOJACONO Marie Paule (40), SELARL LOJULU MR RAYBAUD Philippe (35), Madame LOMBRAGE Marie-Thérèse (25 958) (25), Monsieur LONGAYROU Pierre (65), M. ou Mme LONGIN JOSEPH (50), Madame LOO Marguerite (90), M. ou Mme LOPEZ ALAIN & NADINE (25), Madame LOPEZ Fanny (40), M. ou Mme LOPEZ Juan (50), M. ou Mme LOPEZ Martial & Patricia (25), M. ou Mme LOPEZ SYLVAIN Sylvain (30), Melle LOPEZ Sylvie (25), M. ou Mme LOPEZ-SANCHEZ Antonio & Christine (30), M. ou Mme LORTAL Luc (50), M. ou Mme LOUET Benjamin & N DAW Delphine (70), M. ou Mme LOUET Bernard (50), M. ou Mme LOUIS Christophe & Amzal (50), Madame LUCAS MOREY Carole (50), M. ou Mme LUCCHESI Maurice & BIGOLET Muriel (40), Madame LURGE GISEL (30), Madame LUZZU / BENOTTI Martine (40), M. ou Mme M HAMDJ Nouredine & Fathia (70), EURL M INVEST MR MASSONI Romain (100), Madame HAMCHAOUI Amal (60), SAS M.H DEVON MME DEVITERNE NICOLE (50), S.C.I MA LIBERTY MMO (18), Melle MADI Rabita (25), Madame MAEGHT Nathalie (50), Madame MAGNAN Lucienne (45), M. ou Mme MAGNE Nicolas & Margot (50), Monsieur MAGNES Benjamin (56), M. ou Mme MAHE BERNARD ET CHANTAL (50), Monsieur MAHIEUW Bernard (32), Madame MAILLARD Stephanie (25), M. ou Mme MAILLIARD Olivier & Julie (5), M. ou Mme MAILLIARD Olivier & Julie (85), Madame MALAUSSENA Patricia (5), Monsieur MALECA Didier (25), Madame MALET / CAPDEVILLE Therese (47), Madame MALHIET Françoise chez Mme MALHIET Corinne (40), M. ou Melle MANARA Olivier & GUIZOU MICHELLE (25), Melle MANCHION Joëlle (25), Madame MANCINI NEE MELCHIONNE Gabrielle (25), Madame MANCINI-ROBERT Gabiëlle sous protection MR M (40), M. ou Melle MANDIC Alexandre & VERGONDY Karine (50), M. ou Melle MANENT Jean-Bernard & BUHLER Emmanuelle (5), S.C.I MANETTE CHEZ PAGES Nathalie (40), M. ou Melle MANEVILLE René & Stéphanie & Nicole (32), Madame MANFREDI Noëlle (30), M. ou Mme MANNEVEAU Laurent & Mahawa (50), Monsieur MANOUKIAN Leon (75), M. ou Mme MANUGUERRA Joseph (30), Monsieur MAQUIN Antoine (30), S.C.I MABERT / KARSENTY (120), Monsieur MARCADAL Alexandre (30), Madame MARCHAND Coralie (30), CTS MARCHESI Lucette chez MR DUPAQUIS Alain (107), Madame MARCHETTI-GUGLIOTTA Caroline (25), Monsieur MARCIANO Claude (10), Melle MARCQ Sylvie (30), Monsieur MARGAILLAN Robert (30), Monsieur MARIANI Serge (5), M. ou Melle MARIE Steven & BEZZATO SANDY (50), Melle MARIS Sylvie (50), M. ou Mme MAROUKIAN Christian & Jeannine (75), Madame MARQUES Patricia (30), Madame MARRO Maryse (47), SARL MARSEILLAISE MR PERICAUD (30), SARL SCI MARSEILLAISE MR PERICAUD (75), S.C.I MARSEILLE IMMO LAMBERTI M (20), Monsieur MARTIN GAINLET Olivier (30), Monsieur MARTIN JP (47), M. ou Mme MARTIN Nicolas (40), Madame MARTIN Renee (75), Monsieur MARTIN Sébastien (95), Monsieur MARTIN-GAINLET Alain (37), Monsieur MARTINACHE Gilbert (55), cts MARTINETTI Paul (50), Melle MARTINEZ Pauline (47), M. ou Mme MARTINEZ Géraud & Claude (75), M. ou Mme MARTINEZ Jean Pierre (80), M. ou Mme MARTINEZ Jean-Luc (30), M. ou Mme MARTINEZ Philippe (32), Monsieur MARTINS TEIXEIRA Thomas (5), Madame MARTINVAL Juliette (47), Madame MARTY Margaux (25), Madame MARTY Paule (140), SCI MASPERAT CHAG (9), M. ou Mme MASSAD Frederic (25), Madame MASSOLO Mauricette (45), Madame MASSON Danielle (25), Madame MASSOT LIBERMANN Catherine (20), Madame MATEO Nathalie (25), M. ou Mme MATHIEU & JEANSELME Alexandre et Marion (75), Madame MATRAND Fanny (40), M. ou Mme MAUREL Francis (5), Monsieur MAUREL Romain (35), Monsieur MAURIN David (25), M. ou Mme MAURIN Jean-Marc & BATTINI Natacha (50), Melle MAURY Regine (32), Monsieur MAZEROLLE Frederic (45), Madame MAZUC épouse ANDRE MARIELLE (25), M. ou Mme MAZUREK WASIK Stanislaw & Malgozata (10), M. ou Mme MEDARD Gilles & NAZURY Laurence (50), Monsieur MELKA Rémy (40), M. ou Melle MELKONIAN Aline & MESCHI Stéphane (47), Madame MELLOULT Nora (5), Madame MERABET / SIGWALT Akila. (40), Madame MERCADAL Margaux (25), Madame MERCADANTE Constance (30), M. ou Mme MERELLO Pierre & Annie (75), M. ou Mme MERLY Jean & Eliane (5), M. ou Mme MERLY runo & Laurence (45), Madame MESSINA Veronique (25), M. ou Mme MESTRE Yohann & Elisabeth (80), Madame METAIS / CHAUDEBORDE Paule (25), Madame METAY Emilie (30), M. ou Mme MEUNIER Daniel (60), M. ou Mme MEYER Laurent & ATTIA Christine (20), Monsieur MEYNIER Christophe (25), Madame MEZIERE Mireille (75), S.C.I MGC 66 (40), M. ou Mme MHOUMADI MASSIMIA Abobaka & Houffan (30), Mme. ou Mrs MICHEL France & MICHEL Bruno & OLLIVIER Flor (25), Madame MICHEL Germaine (41), Monsieur MILIOTO Mathieu (32), Monsieur MILLON Arnaud (10), Madame MILLOT Aline (75), M. ou Melle MILOT Jean Charles & SCHIANO Sophie (65), Madame MINCARELLI -ALBERT Marielle (65), cts MINUTILLO Cesar (75), S.C.I MIRAE PALLARES Eric & Audrey (30), Madame MIRAMONT Cécile (30), Monsieur MIRO Adrien (25), S.C.I MJPPS chez Mr SUBRERO (19), M. ou Mme MOBISSON B. (52), M. ou Mme MOGHAMES Rami & Rein (65), Monsieur MONDON -MARIN Laurent (25), M. ou Mme MONDON-MARIN Laurent & SAUZET-FONTANEL Lys (75), CTS MONGES Sylvie (35), M. ou Mme MONJOIN Daniel & Laurence (40), Monsieur MONTAGGIONI Pierre (55), Madame MONTALDI KELLER Francette (60), Monsieur MONTEGRANDI Eric (5), Madame MONTEGRANDI Germaine (51), M. ou Mme MONTEL Romain & DUPUY Emilie (80), Madame MONTI (30), Madame MOOG Gabrielle (50), Madame MOOG Gabrielle (25), Monsieur MORANT Jean Marie (25), Madame MOREIRA DA SILVA Gabrielle. (25), Madame MOREL Marion (85), Monsieur MORELLE Frederick (25), Monsieur MORENO Olivier (73), Madame MORET - AUBERTIN Christiane. (55), Melle MORGANTI Chantal (32), Monsieur MORVAN Keryan (20), Monsieur MORVANT Nicolas (85), Madame MOTTARD Maryse (65), M. ou Mme MOUANA Jordan & LUIS Marianne (30), Madame MOUELHI Hela (30), Madame MOULIN Jacqueline (10), Madame MOULINAS Myriam (47), M. ou Mme MOUNIER Jean-Pierre & Céline (65), Monsieur MOURADIAN Philippe (30), Monsieur MOURADIAN Philippe (40), Monsieur MOURANCHON Jean-Luc (25), Madame MOURET Ingrid (70), M. ou Mme MOURRE-KHAZINZDJIAN Alexandre RAMEY Cécile (47), M. ou Mme MOUSSA FARID ET MYRIAM (5), Monsieur MOZZICONACCI Bruno (25), Madame MUCHART Angelique (30), Madame MUELTEEL Odile (30), Monsieur MUNIER Erick (25), Monsieur MUNIER François (30), Madame MURATORE Anne (50), M. ou Mme NABHANE Emile & Clara (25), Madame NABITZ (30), S.C.I NACHA Représentée par BEDEL Ph & UONG S. (25), Madame NADAL Michèle (5), Monsieur NADOT Antoine (50), S.C.I NAFTALI CHEZ MR SELLEM Jonathan (25), Madame NAHMAN de BENVENSITE Marion (27), M. ou Mme NALBANDIAN Christiane (50), Cts NALIN Pierre Yves (60), Madame NALLIS Manon (30), M. ou Mme NASSOUR Samer & Rouba (50), S.C.I NAT Représentée par NATALUCCI Patrick Emmanu (50), Monsieur NATIVO Florent (30), Monsieur NAUDIN Christophe (5), M. ou Mme NAUDIN ou CAUTRU (50), Monsieur NAVARRO Patrick (40), Monsieur NAVIER Nicolas (5), S.C.I NDG INVEST représentée par MR CAMPANA Cédric (50), Monsieur NEGRE Frederick (75), Monsieur NEMETH Thibault (25), M. ou Mme NGUYEN PHU QUOC & VALERIE (60), Monsieur NICCOLUCCI Kevin (5), Madame NICCOLUCCI-GATTI Yvonne (50), Monsieur NIEUWENHOVE chez NIEUWENHOVE Catherine (15), Monsieur NIEUWENHOVE Jean Yves (10), Madame NIGDELIAN Julie (40), Monsieur NINGRE JEAN MICHEL (5), Monsieur NIVIERE Jacques (45), M. ou Mme NOE Andréas & BURILLO Jordane (90), Monsieur

Kse *ML* *JB*

NOEL Jerome (30), Madame NOGUEZ Catherine (5), Madame NOMAN Sofia (25), Mlle NOUET Cilgrid (32), M. ou Mme NOUGUES Antoine & Marie (30), M. ou Mme NTOTILA Claude & Chantal (7), Madame NUTTIN Lea (32), Madame OBADIA Boutheina (40), Madame OBADIA Joelle (40), Monsieur OBADIA Laurent (60), Madame OCHI Carla (50), M. ou Mme ODETTO Jean Claude (25), M. ou Mme OGIER Maxime & Francine (50), Madame OGNIER Edith (5), M. ou Mme OHAYON David & Claire (40), Madame OHRESSER Marie Dominique (50), Monsieur OLAGNON Hugo (20), Madame OLIVA Christiane (10), Madame OLIVA Christiane (40), Monsieur OLIVER Mario (65), M. ou Mme OLIVIER ou GIMENEZ Jean Marc (40), Monsieur ORSONI Grégory (30), M. ou Mme OSTAH Igor & Ecatérina (50), Madame OSTORERO Marie - Lucienne (55), Monsieur OUNDJIAN Anthony (5), Monsieur OUNDJIAN Francis (75), Madame OUNDJIAN Therese (30), Madame OURGAUD Olga (85), Madame OUVRAY CORINNE (65), M. ou Mme OZEROV Igor & Sandrine (3), S.C.I PACRILIA PERICO Pascal (40), Madame PAGES Nathalie (40), Madame PAILLES Laurence (25), Monsieur PAILLET Jean Luc (50), M. ou Mme PALAZY Andre (70), Madame PALLAI Patricia c (40), Madame PALOMBA (30), Madame PAN Li-Wen (25), Monsieur PANARIELLO Giovanni & Nicole (35), Madame PANIZZINO (25), Monsieur PANIZZINO Louis (25), Monsieur PANTALACCI Pierre (25), Madame PAOLINETTI Roselyne (5), Indivision PAQUIRY (90), M. ou Mme PARIENTE Cyril & BILLEN Jade (50), M. ou Mme PARIS ARNAU Miguel & Annick (40), Mlle PARIS cécile (25), Madame PARIS Liliane (35), Monsieur PARISOT Laurent (50), Monsieur PASTUREL Guillaume (10), Monsieur PATSOURIS Georges (65), Mlle PAUZANO SANDRINE (25), Madame PAVIA Catherine (50), Monsieur PAZZONA Pierre (25), M. ou Mme PEIROLO Joel (50), Monsieur PELAZZA Olivier (30), Monsieur PELLAE Hugo (35), Madame PELLOUX-GAY BERNARD (50), Monsieur PENA Alexandre (40), Monsieur PERETTI Jean (20), M. ou Mme PEREYRON Maurice & Patricia (40), M. ou Mme PEREZ Abraham & Sarah (40), Madame PERIER Corinne (40), M. ou Mme PERINELLI Rene & Liliane (85), Monsieur PERNAUT Georges (5), M. ou Mme PERRIN Pierre & Alice (40), CTS PERROT Maurice & Jean & Guy & Remi (5), Madame PERSOGLIO Eliane (70), Monsieur PESENTE Lorenzo (25), Monsieur PETRE Damien (25), Monsieur PETRONIO Robert (25), M. ou Mme PEYRARD Michel & Geneviève (32), M. ou Mme PEYRELEVADE François. (50), Madame PEYROL Jacqueline (25), Monsieur PEYROT Cyril (25), M. ou Mme PEYROT Cyril & MAYOR Aurore (60), Monsieur PEYTAVIN DE GARAM Pierre (5), M. ou Mme PHAN DINH Quang-Sang & QUILLERE Marie (30), S.C.I PHILDO (32), M. ou Mme PIAU Jack (47), Monsieur PICOT Florian (30), Monsieur PIGNOL Géraud (25), M. ou Mme PIGNOLET Jean-Claude & Daniele (5), M. ou Mme PILI Arnold & GILLES Christine (40), Monsieur PINTO Eric (60), M. ou Mme PIOTROWSKI Daniel & Patricia (20), Mr ou Madame PISANI Thierry (40), M. ou Mme PITAVALL Lionel & Caroline (50), Monsieur PITTI Fabrice (80), M. ou Mme PLAINECASSAGNE Christian & Joelle (60), Monsieur PODLESCHAK Marian Valentin (40), M. ou Mme POGGI Grégory & SANDJIVY Céline (58), Monsieur POGGI Laurent (25), M. ou Mme POINTU Martial (75), Monsieur POLI Albert (50), Madame PONS ELISABETH (45), Madame PONTI Cécilia (75), Monsieur PORTELLI Dylan (25), M. ou Mme POTIER Eric & Florence (70), M. ou Mme POURCHOT Hervé & COADY Ann (50), Monsieur POURTEYRON Patrick (52), Monsieur POUSSEL Jean-Louis (51), Monsieur POUVREAU Michel (37), Monsieur PRADIER Arnaud (30), M. ou Mme PRESUTTI (5), Madame PRIN-DERRE Patricia (30), Madame PRUDHOMME Laurence (30), M. ou Mme PUERTA Jean-thomas & Sandrine (80), Monsieur PUT Patrick (51), Monsieur QUAGLIA Christophe (5), Madame QUEGUINER Morgane (30), Monsieur QUELEVER Riwan (25), Madame QUILICHINI Charlotte (40), M. ou Mme QUILICHINI Philippe & Sandrine (100), Madame RABAIN Christiane (5), Monsieur RABITO Carmel (55), Madame RADISAVLJEVIC Patricia (56), Monsieur RAEPPEL Grégory (30), Madame RAFFAELI Nathalie (45), Madame RAGOT GIRARD Agathe (17), Monsieur RAGUENAUD Paprick (5), M. ou Mme RAHMANI Hamza & Souad (90), M. ou Mme RAHMANI Mohamed & Tournadhour (5), Madame RAIMONDO Angèle (50), Madame RAILOU Ihsane (30), M. ou Mme RAKOTONIRINA Josefa & Livatiana (50), Monsieur RAMACCI Serge (30), Madame RAMANE / AROQUIASSAMY Noeline (50), M. ou Mme RAMZI Mehdi & Charlotte (65), Madame RANDAZZO Epouse OUNDJIAN (30), M. ou Mme RANDO Marc & Anne-béatrice (45), Monsieur RANDON Frédéric (50), Monsieur RANERI Pietro CHEZ MME DEFERRARI Cécile (5), Monsieur RAQUET Bernard (35), Madame RAYE Anne Marie (50), Madame RAYMOND Fabienne (30), Madame RAYNAL - COPPIN Sophie (10), Madame & Mr Mme RAYNAL Camille & RAYNAL Franck & Cecile (32), M. ou Mme RAYNAUD Dominique & Elisabeth MONTIEL Jason (70), Madame RAYNIER (30), Madame RAYNIER / PAYAN/ BARET (40), Madame REBOUL Genevieve (30), Madame REBUFAT GRATIENNE (96), S.C.I REDON Représentée par Romain DERESSE (20), Madame REI Michèle (50), Madame REINICHE Nathalie (50), M. ou Mme RENARD Jean (125), M. ou Mme RENARD Vincent & ACGOUAU Florence (65), Madame RENOU Laetitia (25), Madame REPELLIN - GUEGUEN Helene (10), Monsieur RESSEGUIER Jean Claude (75), Madame REUS Hélène (30), M. ou Mme REVEILLE Jean-Luc & Muriel (25), Madame REVIL Beatrice (50), Messieurs REVILLARD Jean-Luc & LAFFARGUE Anthony (25), Monsieur REYRE Olivier (30), Monsieur RIBALDONE Albert (45), M. ou Mme RIBEIRO PINTO Williams & MENDES DE CARVALHO (40), Monsieur RIBEYRON Jacques-Elie (32), Mlle RICCI ANNE MARIE (30), Monsieur RICCI GERARD (30), Mlle RICHARD TIPHANIE (25), Monsieur RICHIER Christophe (37), Monsieur RICO Lucien (45), Monsieur RINGOT Bruno (75), Monsieur RIPERT NICOLAS (25), Madame RISS Nathalie (40), Madame RISS née GIORGETTI Raymonde (95), Madame RIVIERE - LE HENAFF Danielle (52), Madame RIVIERE Fabienne (50), M. ou Mme ROBBE Franck & Sylvie (37), Madame ROBERT Laurette. (30), Monsieur ROCA SEBASTIEN (25), Monsieur ROCHE Max et Veronique (25), Mlle ROCHE Mireille (37), Monsieur ROESKE Yassine (65), Madame ROGER Evelyne (37), Madame ROLLAND DIJOUX Marjorie (25), Madame ROLLAND Josette (40), Madame ROLLANDIN Agnes USUFRUITIERE (30), Monsieur ROMAIN Stéphane (30), Monsieur ROMAN Lionel (25), M. ou Mme ROMERO Gérard & Laurie (60), M. ou Mme RONIN Jacques & Heilani (75), M. ou Mme ROPOLLO Pierre (50), Monsieur ROQUES Gilles (40), M. ou Mme ROQUES Gilles & BIHEL Françoise (95), SCI ROSALINE (40), cts ROSAZZA Jeanne (50), M. ou Mme ROSSI Michel & Nicole (50), M. ou Mme ROSSI OU PIIPARINEN Regis Kaisa (50), Mlle ROSSIGNOL Christelle (20), M. ou Mme ROSSIGNOL Jacqueline & PRIVAT Michel (20), M. ou Mme ROSTAIN MARCEL. (70), Monsieur ROSTANG Jean-Luc (25), Madame ROSTAN Estelle (50), Madame ROUAIRE Sophie (30), Madame ROUFFIO Cecile (25), Monsieur ROUGIE Jean Michel (47), M. ou Mme ROUGIE Jean-Michel & Françoise (5), Monsieur ROULET Pierre (40), Madame ROUSSANGE Raymonde (10), Madame ROUSSEAU Marie Madeleine (50), S.C.I ROUV représentée par M LAGUERRE PLANES (25), SCI ROUVIAIRE (87), S.C.I ROUVIERE (127), Monsieur ROUX Gilles (67), Madame ROUX Andrée (50), Madame ROUX Danielle (10), Monsieur ROUX Jean Pierre (235), cts ROUX Juliette (50), Monsieur ROUX Philippe (40), Mlle ROZIER Christelle (37), Monsieur RUBIO Dominique (45), M. ou Mme RUBIO Vincent & Stéphanie (70), Madame RUEL Marion (30), Monsieur RUITTON / DONAT / ROUSSEL (50), M. ou Mme RUIZ ou BETBEDER Frederic (47), Madame RUMMEL Bintou (40), Madame RUSSO Andrée chez Mr PESENTE Loris (25), M. ou Mme RUSSO Roberto & Pascale (60), Madame SABATINI QUINTAVALL Christine (32), M. ou Mme SABEH Ali & Taghrade (50), M. ou Mme SABOTIER Noé & NEY Ambre (75), M. ou Mme SAHNI Samir & PEYROT Floriane (40), Monsieur SAINT ETIENNE Olivier (40), Monsieur SAINT ETIENNE Thomas (50), M. ou Mme SAINT ETIENNE Yannick & BERTAGNI Elodie (65), Madame SAINT PIERRE Genevieve (50), SCI SAINT VICTOR Représentée par MANCINI Gérard (50), Monsieur SAINT-ETIENNE Romain (30), Madame SALAVERT Emy (40), Monsieur SALLAN Jean Marie (5), Madame SALLUSTRO Andree (25), Madame SAMEL Olivia Ai ANH (50), Monsieur SAMPERE Jean-Philippe (5), Monsieur SAMPOL Jose (40), Madame SAMSON - REYNIER Andree (30), Mme SANCHEZ / BOINEAU (50), Monsieur SANCHEZ Matthieu (30), M. ou Mme SANCHEZ Sylvain & WETZELS Vinciane (80), M. ou Mme SANGER Erick & Virginie (47), S.C.I SARAH CHEZ DCT BSIRI (40), S.C.I SARKIS 1 (15), M. ou Mme SARRE Jean-Marie & Cécile (50), Monsieur SASSO GUY MARC (5), Monsieur SAUNIER Thomas (30), S.C.I SAUSSET Représentée par LAVEZARD Jean (35), Madame SAUVAIRE Christine (47), M. ou Mme SAUZET Nicolas & LANNUZEL Cathy (50), Monsieur SCHERER Gael (30), Mlle SCHERNE Delphine (40), M. ou Mme SCHIANO DE TAGLIACUOLO Alain ou Marie -Claude (110), Madame SCHIAPPAPIETRA Joelle (30), Madame SCHULE-BONELLO Denise (25), Monsieur SCIALON Maurice (34), Monsieur SCOTTO DI LIGUORI Vincent (30), M. ou Mme SEBASTIA Jean-François & Mathilde (25), Madame SEGALA Delphine (18), Monsieur SEGUIER Lionel (20), Madame SEGURA / MARCO Carole (50), Monsieur SEHEUT Leon

25c. 12 13

(5), Monsieur SEIGNOUR Florian (25), M. ou Mme SELLA Pierre (40), Monsieur SELLES Thierry (40), S.C.I SEMIBOPA Mr VIERIN (50), Madame SEMPERE Née JEANDIN M. (50), Monsieur SENOCAR Arman (50), S.C.I SERGO SERFATI ALAIN (37), Indivision SERRERO Georges Colette Hubert & Pierre (20), Monsieur SERVE Jacques (20), Madame SESSAREGO Eliane (35), Melle SETTA Eliane (32), M. ou Mme SFEZ Yann & Aurelia (30), S.C.I SIAMESI Mlle LIEUTAUD MR BUGLISI (73), Monsieur SIBERCHICOT Robert (50), M. ou Mme SIBONY Joseph (50), Madame SIBRA Brigitte (32), Madame SICSIC Brigitte (40), Monsieur SIGALLON Richard (5), Indivision SIGALLON Richard & Rolland (50), Indivision SIGALLON Richard & Rolland (25), Monsieur SIGAUD Alain (65), Monsieur SILVE Pierre (25), Monsieur SIMON Pierre (5), Madame SOBRERO Betty (25), Indivision SOILHI Allison & BOQUET Allan DESCOUENS Ale (25), Monsieur SOLAL Olivier (5), M. ou Mme SOLANS Olivier & Marie-Hélène (40), Melle SOMMIER ANNE LAURENCE (5), Monsieur SOMMIER Michel (5), M. ou Mme SOMMIER Michel & Hélène (75), Melle SORBY Noelle (30), Succession de SORRENTINO / SYLVESTRE (40), M. ou Mme SOUCHE Jérôme & Emmanuelle (30), Madame SOURDET Christine (45), Madame SOURDET Marc (85), S.C.I SRA DO CAMPO Représentée par BEDET S. & ALME (37), M. ou Mme SRIVASTAVA Arpit & JAIN Sohali (30), M. ou Mme STANISZEWSKI Lukasz & Sylwia (40), Madame STAR Laetitia (40), Madame STEINER Marie Louise (30), Monsieur STEPHANAKIS Stephanos (30), M. ou Mme STIEL Jacques & LABAYE Christelle (85), Melle STORKOVA Jana (40), M. ou Mme STURIANO Joseph & Mireille (25), Monsieur SUBRERO JEAN (5), Madame SUCH Claudette (50), Melle SUCIU Stéphanie (30), S.A.R.L SUD IMMO VIII DE ABREU Leonel (50), M. ou Mme SUEUR Eric & Florence (45), Madame SUSINI BOURELLY (30), S.C.I SYLVIE FOUQUE (25), Monsieur TAGLIARINO Julien (25), M. ou Mme TAIBI Enzo & PORTA Marina (25), Melle TAIEB Anne (52), Monsieur TAILFER Patrick (20), M. ou Mme TAOUFIK ALLAH Fahd & Hanae (40), Melle TARDIVET Emilie (10), Monsieur TARTELIN Fabien (30), M. ou Mme TASSARA Michel ou Cecile (50), Monsieur TASSY Jason (60), Madame TASSY MARIE FRANCE/7227/1315 (40), M. ou Mme TAURAN Romain & BARBIER Julia (60), M. ou Mme TAVERA Alfred & PERLES Frédérique (40), M. ou Mme TAVILDARI Alain & PIGNOL Cécile (50), Madame TAZI Sofia (50), M. ou Mme TEISSIER Jean Marie (25), Madame TELLIER Isidee (40), M. et Melle TERRANOVA Medhi & DE NEGRI Caroline (40), Madame TESTE Hélène (25), Madame TESTE Hélène (5), Madame TESTE Hélène (50), Madame TETART MOLIERE VIRGINIE (30), Monsieur TEYSSERE Laurent (5), M. ou Mme THAMRI Mohamed & Marwa (40), Madame THAU Marie (5), Madame THIEDE Helene (50), M. ou Mme THIELENS Georges (85), Madame THIRY Jacqueline (65), Madame THOLANCE Michelle (52), S.C.I THOMAS 13 Chez mr TSINGRILARAS Thomas (40), M. ou Mme THOUVENOT Christophe & PANADOUR Bénédicte (70), M. ou Mme TIBI Eric & Véronique (40), Madame TILLE-TERNAT Martine (52), S.C.I TINA (13), Madame TINEL-LAFFISSE Chantal (59), M. ou Mme TINFOU Mustapha & Soon-Ok (58), Madame TISSERANT Muriel (30), Madame TISSERAUD Alexandra (30), Monsieur TOCHE Christopher (42), S.C.I TOITEMOY (25), Monsieur TOMEI Arnaud (56), M. ou Mme TONINI Nathalie ou Claude (10), Madame TORCOL Cecile (5), Monsieur TORCOL M. (40), S.C.I TORTELLI-MONCHABLON (97), Madame TOUATI Fouzia (20), M. ou Mme TOUAZ Abdelkader & Carole (40), Madame TOUBOUL Liliane (75), SCI TOUIT AND CO MR TOUITOU Dany (40), M. ou Mme TOUITOU Laurent (40), M. ou Mme TOURNAY Julien & HOAREAU Sabrina (50), Monsieur TOURNIGAND Frédéric (30), Madame TOURRASSE Irene (15), Madame TOUREL Daisy (30), M. ou Mme TRAIMOND Julien & Nathalie (50), Monsieur TRAN QUYET CHINH (25), Madame TREILHOU Anne Marie (25), Monsieur TRICOIRE Jean Philippe (5), Monsieur TRICOIRE Olivier (5), M. ou Mme TRICOIRE Olivier & FONTAINE-TRICOIRE Corinne (50), Monsieur TRICON JEAN PIERRE (60), Melle TRONQUAL Virginie (10), M. ou Mme TROVALET Maxime & Micheline (5), Mr ou Madame TRUONG HOANG NGU (50), Madame TRUPHEMES Jacqueline (50), Madame TUBERT Valentine (25), Monsieur TUCCI Dario (57), M. ou Mme TUDURI Jean & Simone (5), M. ou Mme TUDURI Laurent & Valérie (55), Madame TURCAN CATHERINE (20), Association U.S.C.R.M MR AMAR (69), M. ou Mme UEBERSCHLAG Ari & Ericka & Raymonde (58), M. ou Mme UMILE Antoine (30), Madame VAIANI NEE MENAD LOUIZA (55), M. ou Mme VALENTIN Jean Paul & Marie-Hélène (10), M. ou Mme VAN BECELAERE Maxime & Christelle (50), M. ou Mme VAN WAERBEKE Frédéric & Laurence (32), Madame VANIER corinne (25), Monsieur VANMORLEGHEM Jean-Marc (55), Monsieur VANSTEENHUYZE Eric (30), Madame VARAY / DER GAZERIAN (60), Madame VARAY Anne Marie (5), Madame VASSALLO Emma (5), Monsieur VASSE Vincent Maurice (5), Monsieur VAST Arnaud (75), Madame VAUCOULEUR Coralie (25), M. ou Mme VAYSSE Frédéric & IPPOLITO Fabienne (52), Madame VEGA Mathilde (40), Madame VELLIEUX Chantal (50), Madame VENTRON Lara (37), M. ou Mme VENTURINI Robert (85), Monsieur VERA Frederic (25), Indivision VERCELLONE chez Vercellone Norbert (5), Madame VERGES Laurence (30), M. ou Mme VERPILLOT Fabrice & MARPEAU Gwenola (50), Madame VERSE Françoise (35), Monsieur VEYRAT Frederic (40), SAS VIAGEVIE (40), S.C.I VIALIANA MR ESTORNEL (80), SCI VIC GONZAGA GONZAGA Cyril Lana Elodie (9), Melle VICAT BLANC Marie Therese (5), Monsieur VIDAL Lionel (40), Madame VIDAL NAQUET Christine (30), Monsieur VIERIN Serge (5), Madame VIEU Fanny (25), Madame VILATTE Marie-Claude (25), Monsieur VILLARD Pierre (60), Madame VILLENA GOUZLAND Delphine (30), Monsieur VILLENEUVE Michel (84), Mesdames VIMARD Catherine & Marie Claude (25), Madame VINAY Jean Marc et Pascale (30), INDIVISION VINCENT Philippe Colette Remy Florie Quentin (50), Madame VISCART Françoise (25), S.C.I VKT chez Mr VERKAMPT Cédric (50), Madame VLIEGHE Michelle (30), M. ou Mme VOGEL PHILIPPE (50), Monsieur VULLO Lucas (30), Monsieur VULLO Rene (50), Monsieur WAHNOUN Roger (40), Monsieur WAQUEZ FREDERIC (58), M. ou Mme WARD François & Jennifer (80), Madame WISLEZ Estelle (25), M. ou Mme WITTERS EDOUARD ET JOCELYNE (45), Monsieur WOULDSTRA Rolland (30), Madame WUATTIER Laurine (30), Madame XAMENA-REVEST Patricia (40), Monsieur XIMENES Gregory (25), S.C.I XUXI MR RIPERT Nicolas (20), Madame YADEL Samira (50), S.C.I YALISHEVA SAHAKIAN Lenny Lisa & MAJERIC Els (50), Monsieur YAHOUI Swen (30), M. ou Mme YAICHE Charles (52), M. ou Mme YAKER Yacine & Selia (25), M. ou Mme YESSAYAN Jean-Jacques Sandrine & Cédric (40), Monsieur YNESTA Pascal Henri (45), Madame YVANEZ Andrée (65), M. ou Mme YVANEZ Roland & Sylvie (25), Monsieur YZOMBARD Benjamin (50), M. ou Mme ZAFFRAN Nissim & CHAUVEL Brigitte (47), Monsieur ZAKER Pouya (40), S.C.I ZAP CHOCOTIME (27), Monsieur ZEKRI Frédéric (25), Monsieur ZERDOUMI Laurent (30), Monsieur ZIKAS Aris (32), Madame ZINDEL Monique (50), Madame ZINK Anne-Laure (60), Melle ZNATI Iman (32), M. ou Mme ZOCK Michael & LIH-JUANG (50), représentant 67376 tantièmes / 95405 tantièmes étant absents et non représentés sont par conséquent réputés défaillants aux différents votes.

RESOLUTION N°01: Election du président de séance de l'assemblée. Article 24

Pour remplir les fonctions de président de séance, l'assemblée générale élit : M. BERTOLDI Michel

Abstentions : 40 copropriétaires représentant 1770 tantièmes / 28029 tantièmes.

AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARQUEZ Laurence (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAVE David (25), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), LEOPOLD Henri (50), MAURON Georges & Annick (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), RIOM Yves (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10), VAN CANEGHEM Michel (65), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 275 tantièmes / 28029 tantièmes.

BERNARD Samira (50), FABRE Anne (50), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30),

Votes pour : 572 copropriétaires représentant 25394 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 18 copropriétaires totalisant 590 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BISQUERT Roger (40), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CLAUSEL Jean Pierre (60), CORBAZ Jean Marie (40), DOUTRIAUX Yves (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMAIRE Gerard (45), OUALI Yamina (20), SUEUR PIERRE. (30), VIDAL Arnaud (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 25394 tantièmes / 25669 tantièmes.

RESOLUTION N°02: Election de scrutateurs de l'assemblée. Article 24

2.1/ Pour remplir les fonctions de scrutatrice de séance, l'assemblée générale élit : Mme ROLBERT Patricia

Abstentions : 41 copropriétaires représentant 1785 tantièmes / 28029 tantièmes.

AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARQUEZ Laurence (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARIAL Bernard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), CAVE David (25), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), LEOPOLD Henri (50), MAURON Georges & Annick (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), RIOM Yves (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10), VAN CANEGHEM Michel (65), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 275 tantièmes / 28029 tantièmes.

BERNARD Samira (50), FABRE Anne (50), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30),

Votes pour : 569 copropriétaires représentant 25241 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 20 totalisant 728 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BISQUERT Roger (40), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CLAUSEL Jean Pierre (60), CORBAZ Jean Marie (40), DOUTRIAUX Yves (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HERBRECHT Jeanne (63), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMAIRE Gerard (45), OUALI Yamina (20), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), SUEUR PIERRE. (30),

2.2/ Pour remplir les fonctions de scrutateur de séance, l'assemblée générale élit : Mr RIDOUX Jean-Claude

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par le syndic, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 17 Mars 1967.

Le syndic dépose sur le bureau à la disposition du président de séance et du scrutateur, la feuille de présence, les pouvoirs, le registre des lettres recommandées et des accusés de réception de la convocation.

Abstentions : 41 copropriétaires représentant 1785 tantièmes / 28029 tantièmes.

AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARQUEZ Laurence (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARIAL Bernard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), CAVE David (25), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), LEOPOLD Henri (50), MAURON Georges & Annick (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), RIOM Yves (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10), VAN CANEGHEM Michel (65), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 275 tantièmes / 28029 tantièmes.

BERNARD Samira (50), FABRE Anne (50), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30),

RJC - 12/104

Votes pour : 569 copropriétaires représentant 25241 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 20 totalisant 728 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BISQUERT Roger (40), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CLAUDEL Jean Pierre (60), CORBAZ Jean Marie (40), DOUTRIAUX Yves (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HERBRECHT Jeanne (63), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMAIRE Gerard (45), OUALI Yamina (20), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 25241 tantièmes / 25516 tantièmes.

RESOLUTION N°03: Rapport moral du conseil syndical article sans vote

Pièces jointes : rapports du conseil syndical et des commissions finances, ordre et sécurité, travaux et espaces verts.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°04: Approbation des comptes de l'exercice N du 01/01/2024 au 31/12/2024. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic.

L'assemblée générale, n'a pas d'observations particulières à formuler, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice N du 01/01/2024 au 31/12/2024, nécessaires à la validité de la décision.

En conséquence l'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges dudit exercice pour un montant de 5 191 630.87 EUROS.

Pour information et conformément à l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, le syndic informe que les factures d'eau et les informations complémentaires sur la qualité de l'eau sont à disposition sur l'intranet des copropriétaires et consultables dans les bureaux du syndic.

Abstentions : 54 copropriétaires représentant 2402 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), ANTONINI Fanny (50), ARFI Andre (52), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARIAL Bernard (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), CAVE David (25), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CLETY Sonia (30), COLLETTE Philippe (40), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DUMAS JEAN PAUL (75), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), ELAWAR Anwar (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FENASSE Annick (50), GATIGNOL Marine (50), GIRAUD Isabelle (30), GUGLIETTA Bernard (50), INVESTISSIMO (175), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JUAN-PONCET Genevieve (40), LEOPOLD Henri (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MAURON Georges & Annick (50), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NIVAGGIOLI Louis (63), PAPILLON Laure (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PONS Andre (45), PUJOL Marie France (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SACCO Marie Therese (40), SCHULTZ Pierre (32), STANCZUK Renata (58), STREBLER Mireille (5), SUCH / ROIDOT (50), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25),

Votes contre : 82 copropriétaires représentant 3858 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARTOLOCCI Denise (25), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BERNARD Samira (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BOCCHI Henri (90), BREDILLOT Jean (40), BUROT Valérie (50), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CASSIEN Christine (30), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DE COCK Frédéric & Carole (50), DELACROIX Alberte (85), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DRUILLE Pierre (40), DUVAL Lucas (30), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARNIER Raphael (58), GIORDANO Eric & Delphine (60), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GYLBERT Patrick (50), HILAIRE Paule (55), IZARD Lloyd (50), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), LACOSTE Patrice (55), LE ROCH Claudine (32), LEPRETRE Dominique (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTE Brigitte (50), MEHSAR (50), MICELI David (25), MILARDI Lucie (40), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NICOLINI Gerard (50), NOCI Laurent (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYROT Dominique (40), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIZZICHETTA Michel (30), RIOM Yves (50), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORNOR Claude & Simone (45), VAN CANEGHEM Michel (65), VERLAQUE Marc (50), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 487 copropriétaires représentant 21409 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 13 copropriétaires totalisant 360 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), CAILLAUD Nicole (20), DOUTRIAUX Yves (30), EL JURDI Rosana (25), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), LACHAUD Dominique (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), SUEUR PIERRE. (30), VIDAL Arnaud (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 21409 tantièmes / 25267 tantièmes.

RESOLUTION N°05: Décision sur l'utilisation des fonds ALUR appelés en 2023 et 2024. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

A la demande de la commission finance du conseil syndical, l'assemblée Générale décide, après délibération et avis du conseil syndical, d'utiliser les fonds ALUR appelés en 2023 et 2024, afin de financer exclusivement des travaux ALUR concernant les parties communes générales de toute la copropriété. Lesdits travaux, votés en assemblée, seront conformes à ce que la loi ALur, en vigueur, autorise (loi n°2021-1104 du 22 août 2021-art.171 V applicable le 1er jan 23). Ces sommes ayant été appelées selon les tantièmes de charges générales, seront donc affectées pour des travaux dont la clé de répartition est identique (voir ci-dessous les résolutions : N°41 rénovation et sécurisation des jardins d'enfant+ N°42 enrobé trottoir).

Le fond ALUR appelé en 2023 et 2024 est de : 513 151.00 EUROS

Il est actuellement placé sur 2 comptes à terme et livret A. Les intérêts, à venir, de ces placements (9 399 EUROS en 2024) seront aussi placés sur ce FONDS ALUR PARTIES COMMUNES GENERALES.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise l'utilisation de la somme de 513 151.00 EUROS pour des TRAVAUX ALUR PARTIES COMMUNES GENERALES.

Le syndic communiquera à la Commission FINANCE, au fil de l'eau, TOUTES les factures (dont frais annexes ou honoraires syndic) AVANT toute imputation. La commission finance communiquera l'état récapitulatif de ce FOND à chaque assemblée générale annuelle, et ce, à titre informatif.

Abstentions : 34 copropriétaires représentant 1510 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ANIEL Evelyne (25), ANTONINI Fanny (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CLETY Sonia (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DUMAS JEAN PAUL (75), FAUROUX MADEC Michelle (30), FENASSE Annick (50), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JUAN-PONCET Genevieve (40), LEOPOLD Henri (50), MARRAI Lydie (30), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), STREBLER Mireille (5), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25),

Votes contre : 42 copropriétaires représentant 2048 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BUROT Valérie (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DEL RIO Joséphine (45), DOMINICI Charlotte (25), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARNIER Raphael (58), GINIEL CORINNE (30), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), LIEUTIER (50), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Votes pour : 547 copropriétaires représentant 24126 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIQUOT / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laire (25), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIARGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique

(35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelynne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelynne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Veronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Francoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICHICI (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADES Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTÀ Veronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Christine (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Francoise. (40), MILARDI Francoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTAG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelynne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Veronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOCHNIK Yannis (5), RATOCHNIK Yannis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIQUOD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christine & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO

RSC *12* *13*

Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORTELLI Odette (50), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 13 copropriétaires totalisant 345 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), DEDOBBER CELINE (25), DOUTRIAUX Yves (30), EL JURDI Rosana (25), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), SUEUR PIERRE. (30), TORRES Martine (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.
Soit 24126 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°06: Décision sur les modalités d'appel du fond ALUR au 1er janvier 2025. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

La résolution N°7 votée en 2023 a entériné la mise en place d'un fond ALUR annuel obligatoire selon la loi n°2021-1104 du 22 août 2021-art.171 V applicable le 1er jan 2023. Il est donc égal, actuellement, en global à 5% du budget prévisionnel de toute la copropriété voté chaque année. Cette somme a été appelée en 2023 et 2024 sur la base de 95405 tantièmes des charges communes générales de toute la copropriété, bâtiments secondaires B et F compris.

A la demande de la commission finance du conseil syndical, l'assemblée Générale décide, après délibération et avis du conseil syndical, de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'appel de ce fonds ALUR global de 5%, à compter du 1er janvier 2025.

Proposition comme suit :

- Mise en place d'un fonds ALUR de 5% PROPRE A CHAQUE BATIMENT au sein de la COPROPRIETE DE LA ROUVIERE : A, C, garages C, D, E, G, centre commercial (hors bâtiments B et F en syndicats secondaires étant appelés sur leurs propres budgets).

Il sera égal à 5% du budget prévisionnel N+1 de chaque bâtiment (figurant sur l'état de régul budget joint à la convocation annuelle).

Ce dispositif évitera en partie des appels fonds, comme des impayés.

En effet, les fonds ALUR du A, C, garage C, D, E, G, centre commercial permettront à CHAQUE bâtiment de financer (suite à vote en assemblée générale selon loi ALUR en vigueur), UNIQUEMENT les travaux de SON bâtiment ou de son (ou ses) entrée(s), selon les tantièmes de charges générales ou spéciales des lots concernés par la dépense de chacun d'entre eux.

Le fond ALUR de chaque bâtiment sera appelé selon les tantièmes de charges générales communes de chacun d'entre eux, bâtiment par bâtiment, en 4 trimestres égaux et exigibles le 1er jour de chaque trimestre. Pour l'année en cours, ce fond sera appelé à compter du 1er janvier 2025. Le montant sera révisé annuellement en fonction du budget prévisionnel de chaque bâtiment (figurant sur état régul budget joint à la convocation annuelle).

- Maintien d'un fond ALUR GENERAL LA ROUVIERE égal à 5% du budget prévisionnel des CHARGES GENERALES de toute la copropriété.

Celui-ci sera appelé sur la base des 95405 tantièmes de charges communes générales de toute la copropriété en 4 trimestres égaux et exigibles le 1er jour de chaque trimestre. Pour l'année en cours, ce fond sera appelé à compter du 1er janvier 2025. Ce fond permettra de financer les dépenses générales compatibles avec la loi ALUR en vigueur (par exemple, à ce jour : trottoirs, clôtures, bassin...) et ce, SANS APPEL DE CHARGES, dès vote en assemblée générale. De ce fait, il concernera tous les bâtiments, y compris les bâtiments B et F, en syndicats secondaires. Le montant sera révisé annuellement en fonction du budget prévisionnel des CHARGES GENERALES de toute la copropriété (figurant sur l'état régul budget joint à la convocation annuelle).

Pour 2025, le FONDS ALUR GENERAL LA ROUVIERE s'élèvera à 262 028.15 euros pour 2025.

-A titre informatif :

parties communes générales : 83248.00 EUROS

Bâtiment A : 16469 EUROS

Bâtiment C : 32724 EUROS

Bâtiment D : 49619 EUROS

Bâtiment E : 50406 EUROS

Bâtiment G : 13193 EUROS

Centre Commercial : 15324 EUROS

Garages C : 1041 EUROS

Bâtiment B et F (déjà appelé au syndicat secondaire)

Toutes les sommes ALUR constituées, suite à cette résolution, seront attachées aux lots concernés et placées sur 1 ou plusieurs comptes rémunérés, et ce conformément à la loi. Les intérêts à venir de ces placements, seront réaffectés respectivement sur le fond ALUR GENERAL LA ROUVIERE ou les fonds ALUR BATIMENT par BATIMENT auxquels ils sont attachés.

Le syndic communiquera à la Commission FINANCE, au fil de l'eau, TOUTES les factures (dont frais annexes ou honoraires syndic) AVANT toute imputation comptable. Le syndic, sous le contrôle de la commission finance, communiquera à chaque assemblée générale

annuelle, l'état récapitulatif du FOND ALUR pour chaque BATIMENT (A, C, garages C, D, E centre commercial) et du FOND ALUR GENERAL de toute LA ROUVIERE.

La visibilité de ces fonds par BATIMENT constituera un outil d'aide à la décision de travaux, conformément à l'esprit de la loi ALUR.

Abstentions : 42 copropriétaires représentant 1849 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ANIEL Evelyne (25), ANTONINI Fanny (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CLETY Sonia (30), COLLETTE Philippe (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Lucas (30), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), FENASSE Annick (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIRAUD Isabelle (30), HENRY Julie (50), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JUAN-PONCET Genevieve (40), LEOPOLD Henri (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARRAI Lydie (30), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PIZZICHETTA Michel (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TRICHET Francis & Dominique (67),

Votes contre : 51 copropriétaires représentant 2448 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK Robert (75), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARCELO Philippe & DYLBAITYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BUROT Valérie (50), CAVE David (25), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DEL RIO Joséphine (45), DELEPLACE JP (25), DHERMAIN Franck (50), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARNIER Raphael (58), GATIGNOL Marine (50), GOZLAN Emmanuelle (25), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), LIEUTIER (50), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), TORTELLI Odette (50),

Votes pour : 541 copropriétaires représentant 23677 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), AQUINO Marcel (40), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARRIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (60), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadjia (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTILL Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DARNIS Virginie (40), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DELAGE Carol (30), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Arnelles (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGIER (40), DUBOIS Christian

RJC - 12

(60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROY MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAU (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Frédéric (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (20), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARD (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCNIAK Yanis (5), RATOUCNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SALTERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDDI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Marie (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 2 copropriétaires totalisant 55 tantièmes
N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30), EL JURDI Rosana (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.
Soit 23677 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°07: Modification du budget prévisionnel pour l'exercice N+1 du 01/01/2025 au 31/12/2025 (budget prévisionnel joint à la convocation en annexe) Article 24

Il est rappelé que l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 juin 2024 a voté un budget prévisionnel pour l'exercice N+1 du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour un montant de 5 130 290.00 EUROS

Compte tenu du résultat de l'exercice précédant l'application en cours de ce budget prévisionnel, et après avoir examiné le projet de budget de l'exercice joint à la convocation et en avoir délibéré, l'assemblée décide de le modifier pour le porter à la somme de : 5 240 562.96 EUROS pour l'exercice N+1 du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'assemblée autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du budget voté en quatre trimestres avec régularisation des montants déjà appelés à l'échéance du prochain appel de fonds.

Abstentions : 65 copropriétaires représentant 2944 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARFI Andre (52), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARQUIER Nathalie (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BAILLON Céline (30), BARIAL Bernard (50), BENSIMON Joachim & Laure (20), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUSI Jean (40), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DELACROIX Jean Francois (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DOISELET Thierry (55), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), ELAWAR Anwar (50), GARNIER Raphael (58), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GUGLIETTA Bernard (50), INVESTISSIMO (175), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LE ROCH Claudine (32), LEOPOLD Henri (50), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MATTE Brigitte (50), MAURON Georges & Annick (50), NIVAGGIOLI Louis (63), PAPILLON Laure (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PONS Andre (45), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SACCO Marie Therese (40), SCHULTZ Pierre (32), STANCZUK Renata (58), STREBLER Mireille (5), SUCH / ROIDOT (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TOMMASINI RINA (65), VALOPIN Thierry (47), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 109 copropriétaires représentant 4844 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), ANDRON René & Guoying (47), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARCELO Philippe & DYLBALITYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BERRO Charles & Michèle (65), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BREDILLOT Jean (40), BUROT Valérie (50), BUSSUTIL Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), CASSIEN Christine (30), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), COLLETTE Philippe (40), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DE COCK Frédéric & Carole (50), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DRUILLE Pierre (40), DUVAL Lucas (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Eric & Delphine (60), GOZLAN Emmanuel (25), GRECO Alexia (50), GYLBERT Patrick (50), HILAIRE Paule (55), HOUARD Cyrielle (25), IZARD Lloyd (50), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), LANARI Hervé & Véronique (60), LEPRETRE Dominique (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARRAI Lydie (30), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MERLET CHRISTINE (47), MILARDI Lucie (40), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICOLINI Gerard (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIZZICHETTA Michel (30), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RIOM Yves (50), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORTELLI Odette (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10), VERLAQUE Marc (50), VIDAL Arnaud (25), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 453 copropriétaires représentant 19981 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 9 copropriétaires totalisant 260 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 19981 tantièmes / 24825 tantièmes.

RESOLUTION N°08: Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice N+2 du 01/01/2026 au 31/12/2026. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967 modifié le budget prévisionnel doit être voté avant le début de l'exercice qu'il concerne.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation, et après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel pour l'exercice N+2 débutant le 01/01/2026 et finissant le 31/12/2026 arrêté à la somme de 5 175 229.96 EUROS.

Le budget détaillé par poste de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le conseil syndical. Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres égaux et exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Au cas où le budget prévisionnel de l'exercice suivant ne pourrait être voté préalablement au début dudit exercice le syndic est autorisé à appeler successivement les deux premières provisions trimestrielles, chacune d'un montant égal au quart du budget prévisionnel objet de la présente résolution.

Abstentions : 59 copropriétaires représentant 2634 tantièmes / 28029 tantièmes.

AGNES Maëlle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), ANIEL Evelyne (25), ARFI Andre (52), BAILLON Céline (30), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERRO Charles & Michèle (65), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), CHAINE Henri (65), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DARNIS Virginie (40), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Christine (50), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), GARNIER Raphael (58), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GUGLIETTA Bernard (50), INVESTISSIMO (175), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUAN-PONCET Genevieve (40), LEOPOLD Henri (50), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MATTE Brigitte (50), MAURON Georges & Annick (50), PAPILLON Laure (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SACCO Marie Therese (40), STREBLER Mireille (5), SUCH / ROIDOT (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), VADON EPOUSE BERRO (10), VALOPIN Thierry (47),

Votes contre : 86 copropriétaires représentant 3905 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARTOLOCCI Denise (25), BERNARD Samira (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BREDILLOT Jean (40), BUROT Valérie (50), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), CASSIEN Christine (30), CAVEY Matthieu (60), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DE COCK Frédéric & Carole (50), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DELACROIX Jean francois (30), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFROY Virginie (40), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Eric & Delphine (60), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GYLBERT Patrick (50), HILAIRE Paule (55), IZARD Lloyd (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), LEPRETRE Dominique (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARRAI Lydie (30), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MERLET CHRISTINE (47), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NICOLINI Gerard (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIZZICHETTA Michel (30), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORTELLI Odette (50), VERLAQUE Marc (50), VIDAL Arnaud (25), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 489 copropriétaires représentant 21410 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 2 copropriétaires totalisant 80 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 21410 tantièmes / 25315 tantièmes.

RESOLUTION N°09: Décision des modalités de contrôle des comptes. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 18-1 de la loi du 10 juillet 1965, l'assemblée générale décide que les copropriétaires qui le souhaitent pourront consulter les comptes et pièces justificatives des charges lors de la réunion annuelle du conseil syndical prévue à cet effet. Dans ce cas, ils se feront connaître auprès du syndic avant la fin de l'exercice.

Lorsqu'un copropriétaire voudra consulter les comptes en dehors des dates prévues, il devra prendre à sa charge les frais et honoraires relatifs à cette consultation.

Abstentions : 35 copropriétaires représentant 1383 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), AULAS Brigitte (40), BALESTRA Henriette (50), BESTAGNO Charles (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), CAVE David (25), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean francois (30), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DOMINICI Christine (50), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FAUTH Isabelle (40), FENASSE Annick (50), GARNIER Raphael (58), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JUAN-PONCET Genevieve (40), LEOPOLD Henri (50), MARRAI Lydie (30), MAURON Georges & Annick (50), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVOCAT Francine (35), RIBEAUCOURT David (25), SALERT Gerard (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25),

Votes contre : 32 copropriétaires représentant 1638 tantièmes / 28029 tantièmes.

AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AUTUORI Bruno (30), BERNARD Samira (50), BRISEBARRE Helene (30), BUROT Valérie (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DELACROIX Alberte (85), DOISELET Thierry (55), DUVAL Samuel (30), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GOZLAN Emmanuelle (25), INVESTISSIMO (175), LIEUTIER (50), MARTY Carine (60), MEHSAR (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PAPILLON Laure (25), PEIRETTI Suzanne (45), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SANCHEZ Danielle (58),

Votes pour : 568 copropriétaires représentant 24978 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 30 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 24978 tantièmes / 26616 tantièmes.

RESOLUTION N°10: Clause relative aux charges individuelles. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Considérant que l'état daté réclamé par le notaire, à la demande du vendeur, dans le cadre de son obligation d'information envers son acquéreur, est à ce titre établi principalement dans l'intérêt du vendeur, l'assemblée générale décide que les frais de mutation et le coût de l'état daté prévus par l'article 5 du décret du 17 mars 1967 et dont le montant a été approuvé par l'assemblée à l'occasion du vote du contrat de mandat de syndic, peuvent être recouvrés à l'encontre du propriétaire des lots objets de la mutation, dont le compte pourra être directement débité par le syndic.

Il en va de même pour l'ensemble des prestations particulières A LA CHARGE DU COPROPRIETAIRE CONCERNE figurant dans le contrat de mandat de syndic.

INFORMATION SUR LES IMPAYES

LA ROUVIERE			
ANALYSE DES CREANCES AU 31/12/2024			
Budget et travaux		9 462 364,00	
	Nombre	Montant	Ratio
Créances inférieures à 499 €	146	18 444,28 €	0,19 %
Créances entre 500 € et 999 €	29	21 115,35 €	0,22 %
Créances entre 1000 € et 1999 €	34	47 543,23 €	0,50 %
Créances supérieures à 2000 €	36	205 133,61 €	2,17 %
TOTAL des créances	245	292 236,47 €	3,09 %

Abstentions : 49 copropriétaires représentant 2167 tantièmes / 95405 tantièmes.

AGNES Maelle (30), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), BALESTRA Henriette (50), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), BUROT Valérie (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Lucas (30), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), GATIGNOL Marine (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LEOPOLD Henri (50), MARTY Rene (60), MAURON Georges & Annick (50), PAPILLON Laure (25), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), RIVERA Emile (50), SALERT Gerard (50), SEQUELA Christian & Valérie (20), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), STUDLI Johanna (5), TERZIAN Charles (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 34 copropriétaires représentant 1623 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARTOLOCCI Denise (25), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DELACROIX Alberte (85), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GOZLAN Emmanuelle (25), LIEUTIER (50), MARRAI Lydie (30), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SANCHEZ Danielle (58), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50),

Votes pour : 550 copropriétaires représentant 24114 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIQUOT / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANGENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguelte Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUET Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTILL Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEBOBBELER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DEL RIO Joséphine (45), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (40), DUROUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Federico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GAUDEFROY Virginie (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (50), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILABERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), HOUDARD Cyrielle (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anais

(32), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTÀ Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M. NIVOLEY (60), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIQUOT Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVEST & MOYS Jean (25), RIBAS Philippe (65), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SALTERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : copropriétaires 3 totalisant 125 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), DOUTRIAUX Yves (30), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 24114 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°11: Clause d'aggravation des charges. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Pour la bonne collaboration et le maintien d'une relation harmonieuse entre les Copropriétaires, l'Assemblée Générale des Copropriétaires, après en avoir délibéré, décide que, d'une façon générale, tous les frais exposés par le Syndicat des Copropriétaires, par la faute ou la négligence d'un Copropriétaire ou de l'une des personnes résidant sous son toit, lui seront imputés de plein droit.

Abstentions : 36 copropriétaires représentant 1648 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), TISSERAND Dominique & MOLINA Marie-José (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAMPOURCY Bernard (40), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean François (30), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), ELAWAR Anwar (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GERVAISI Rémy & Cristelle (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), INVESTISSIMO (175), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LEOPOLD Henri (50), MAURON Georges & Annick (50), MELKA Sydney (25), PEDE Chantal (25), PUJOL Marie France (25), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 37 copropriétaires représentant 1758 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AUTUORI Bruno (30), BARTOLOCCI Denise (25), BERNARD Samira (50), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), FABRE Anne (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FENASSE Annick (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GIRAUD Isabelle (30), GOZLAN Emmanuelle (25), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), KAMMER SAMUEL. (50), MARRAI Lydie (30), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR

Ollid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), PAPILLON Laure (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), TORTELLI Odette (50), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 562 copropriétaires représentant 24593 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 30 tantièmes
N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 24593 tantièmes / 26351 tantièmes.

RESOLUTION N°12: Autorisation à donner au syndic à l'effet de procéder à la saisie immobilière des lots de l'indivision PAQUIRY pour la mise en vente aux enchères publiques. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Après avoir entendu l'exposé du syndic sur l'état des procédures en matière de recouvrement engagées à l'encontre de Mme PAQUIRY Sagoundala, Mme PAQUIRY Vimalabaye, Mme PAQUIRY Santapaye, Mme PAQUIRY Batimavady, Mme PAQUIRY Djeya et Mme PAQUIRY Guma, toutes représentées par Maître Edouard MAITRE, propriétaires des lots 4118 (apt G3), 4144 (cave G3), 4120 (apt G3), 4146 (cave G3), 4180 (apt G4), 4206 (cave G4), débiteurs au profit du syndicat des copropriétaires, à la date du 01/04/2025 de la somme de 42 956,37 EUROS et après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de faire vendre lesdits biens et droits immobiliers aux enchères publiques.

En conséquence l'assemblée générale autorise le syndic à poursuivre la saisie immobilière des lots n° 4118 (apt G3), 4144 (cave G3), 4120 (apt G3), 4146 (cave G3), 4180 (apt G4), 4206 (cave G4) appartenant à Mme PAQUIRY Sagoundala, Mme PAQUIRY Vimalabaye, Mme PAQUIRY Santapaye, Mme PAQUIRY Batimavady, Mme PAQUIRY Djeya et Mme PAQUIRY Guma, toutes représentées par Maître Edouard MAITRE.

Abstentions : 59 copropriétaires représentant 2567 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUSSEIL Nancy (30), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRAIDWOOD Stephen (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), CASTEIL Claude (75), CHARBONNIER Monique (50), CHENIN Jean Marie (50), COLLETTE Marguerite (30), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean francois (30), DOISELET Thierry (55), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FAURE Anthony (55), FERREIRA Charles (52), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GUGLIETTA Bernard (50), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUANCO Arturo (60), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LEOPOLD Henri (50), MANTOVANI Liliane (40), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTE Brigitte (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PUJOL Marie France (25), QUIBEL Françoise (30), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SOLAL Olivier (40), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 13 copropriétaires représentant 602 tantièmes / 28029 tantièmes.

ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), KHOUANI Haféda (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), MAURON Georges & Annick (50), MILLET Samuel (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), PAPILLON Laure (25), PEDE Chantal (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), STUDLI Johanna (5), TRICHET Francis & Dominique (67),

Votes pour : 563 copropriétaires représentant 24830 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 30 tantièmes
N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 24830 tantièmes / 25432 tantièmes.

RESOLUTION N°13: Fixation de la mise à prix des lots de l'indivision PAQUIRY. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la mise à prix à la somme de 71 000,00 EUROS.

Elle prend acte, qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat des copropriétaires sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix ci-avant fixé.

Dans cette hypothèse, l'assemblée générale donne, dès à présent, mandat au syndic de :

- procéder aux appels de fonds nécessaires au financement du prix d'acquisition augmenté des frais et honoraires selon le calendrier suivant :
- 100 % soit 71 000,00 EUROS exigible le 01/01/2026
- faire procéder, par tout moyen et voie de droit, à l'expulsion de tout occupant éventuel.

Abstentions : 68 copropriétaires représentant 2902 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUSSEIL Nancy (30), BARIAL Bernard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), CAMPOURCY Bernard (40), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHENIN Jean Marie (50), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COMTE Aurelie (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean francois (30), DOISELET Thierry (55), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL

Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FAURE Anthony (55), FERREIRA Charles (52), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GERVAISI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GUGLIETTA Bernard (50), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUANCO Arturo (60), KAMMER Marisa (40), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LEOPOLD Henri (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MANTOVANI Liliane (40), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTE Brigitte (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), PIZZICHETTA Michel (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PUJOL Marie France (25), QUIBEL Françoise (30), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOLAL Olivier (40), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 19 copropriétaires représentant 982 tantièmes / 28029 tantièmes.

ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), BUROT Valérie (50), CASSIEN Christine (30), DOMINICI Charlotte (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INVESTISSIMO (175), KHOUANI Haféda (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), MAURON Georges & Annick (50), MILARDI Lucie (40), MILLET Samuel (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PEDE Chantal (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), STUDLI Johanna (5), TORNOR Claude & Simone (45), TRICHET Francis & Dominique (67),

Votes pour : 541 copropriétaires représentant 23915 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 8 totalisant 230 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), REVEST & MOYS Jean (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 23915 tantièmes / 24897 tantièmes.

RESOLUTION N°14: Fixation du montant des sommes estimées définitivement perdues (lots de l'indivision PAQUIRY) Article 24
Après avoir entendu l'exposé du syndic et après en avoir délibéré, l'assemblée générale fixe le montant des sommes estimées définitivement perdues à 24 000,00 EUROS.

Abstentions : 117 copropriétaires représentant 5021 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ANSIDEI Huguetta Michele (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUSSEIL Nancy (30), BACCI Eric & anne (47), BAILLON Céline (30), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERGSE Eric (32), BERNARD Samira (50), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), CAMPOURCY Bernard (40), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHETRIT Michèle (52), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COMTE Aurelie (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DELACROIX Jean Francois (30), DI FILIPPO Brice (32), DOISELET Thierry (55), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUMAS Alain (45), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FALASCHI Chantal (40), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUTH Isabelle (40), FERREIRA Charles (52), GANCEL Christine (57), GATIGNOL Marine (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GERVAISI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRIFFON Bruno (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUILABERT Georges (52), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAMMER Marisa (40), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LEOPOLD Henri (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MALLEGOL Claudie (47), MANTOVANI Liliane (40), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATTIA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MEISTRETTY Dominique (52), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIROUDE ou LOPEZ (47), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAVILLE Eric (32), PACINI Ferdinand (30), PAUME Franck (50), PIZZICHETTA Michel (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PUJOL Marie France (25), QUIBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), SABATHE Nicolas (40), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIALELLI Olivier (40), SOLAL Olivier (40), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TERZIAN Charles (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Alain & Patricia (52), TRABUCCO JM (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIALE Joris (52), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 35 copropriétaires représentant 1608 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANGELLIAUME Gilles (25), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), BARTOLOCCI Denise (25), CASSIEN Christine (30), DEL RIO Joséphine (45), DUMAS JEAN PAUL (75), FARINA Antoine & Michèle (50), FAUROUX MADEC Michelle (30), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INVESTISSIMO (175), KHOUANI Haféda (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LIEUTIER (50), MAURON Georges & Annick (50), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MILARDI Lucie (40), MILLET Samuel (50), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SEQUELA Christian & Valérie (20), STUDLI Johanna (5), SURANA Gunja & Shubhika (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORNOR Claude & Simone (45), TOURNIGAND Audrey (30), TRICHET Francis & Dominique (67), VIAGEVIE (45), WALLUKAT Eric & Nadine (52),

Votes pour : 479 copropriétaires représentant 21225 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 5 copropriétaires totalisant 175 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARDOINO (40), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 21225 tantièmes / 22833 tantièmes.



RESOLUTION N°15: Autorisation permanente accordée à la police, à la gendarmerie, aux services de la Ville de Marseille et de Marseille Aix Provence Métropole à pénétrer dans les parties communes. Avis favorable du conseil syndical. Article 24
L'assemblée générale autorise la police ou la gendarmerie à pénétrer uniquement dans les parties communes de l'ensemble immobilier conformément à la loi du 21 Janvier 1995. Cette autorisation a un caractère permanent mais révocable dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale autorise également les services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence à pénétrer dans les parties communes de l'ensemble immobilier de la Rouvière pour la collecte des ordures ménagères, encombrants et autres.

Abstentions : 13 copropriétaire(s) représentant 620 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANIEL Evelyne (25), BOUYER Brice (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DARNIS Virginie (40), GOZLAN Emmanuelle (25), HOUARD Cyrielle (25), MARTY Carine (60), MOCRET CORINNE (65), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), POITE Regine (50),

Votes contre : 8 copropriétaire(s) représentant 310 tantièmes / 28029 tantièmes.

DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), MILLET Samuel (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PAPILLON Laure (25), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30),

Votes pour : 611 copropriétaire(s) représentant 26974 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 125 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), REVEST & MOYS Jean (25), TORRES Martine (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 26974 tantièmes / 27284 tantièmes.

RESOLUTION N°16: Rôle et mission du conseil syndical

Le conseil syndical assiste et contrôle la gestion du syndic. En outre, il donne son avis au syndic ou à l'assemblée générale sur toutes questions concernant le syndicat, questions pour lesquelles il est consulté ou dont il se saisit lui-même.

A sa demande, le conseil syndical peut prendre connaissance, et copie, de toutes pièces ou documents, correspondances ou registres se rapportant à la gestion du syndic et, d'une manière générale, à l'administration de la copropriété.

La représentativité des membres du Conseil Syndical est de 49 membres au total (dont 17 réservés aux membres de droit du bâtiment B.), élus pour 3 ans.

La désignation des conseillers syndicaux dans la limite des postes à pourvoir est faite compte tenu de la démission, de la fin de mandat, de l'exclusion ou de la non représentation des conseillers suivants :

Postes pourvus : 38 postes

Représentants du B : 15 postes

AHAMED (B9), BECKER (B10), BEJAT Claude (B08), BUISSON Jean-Marc (B9), CAFIERI Emilie (B11), CARADEC Amandine (B1), DELHORBE Nicolas (B5), DI DOMENICO Marie-Thérèse (B5), LEPRETRE Dominique (B3), LEROCH Claudine (B3), MOREUX François (B2), PAQUET Didier (B10), RIDOUX Jean Claude (B8), ROLBERT Patricia (B1), RONIN Jacques (B8)

Autres représentants : 23 postes pourvus

AUDINET (A), BERNARD (D7), BERTOLDI (D2), BIRGY (E8), CASSIEN (D3), CHRISTOPOULOS (E9), CLAUDEL (E7), COLOMBANI (D4), DAVID (D4), DE COCK (E2), DRUILLE (D2), DUHEM (C6), GINER (D6), GROLLEAU (D5), HENRIC (D6), JANNONE (A), LEMAIRE (G1), MAGRO (C3), MANSOUR (G6), PILI (C1), QUILLEVERE (D6), SIROT (E6), TASSET (C7)

Postes vacants : 11

RAPPEL DE LA REGLE DE PRIORITE VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023

Dans le cas où plus de 49 candidats seraient élus :

- priorité sera donnée à au moins un représentant par entrée
 - dans le cas où il y aurait plusieurs candidats élus sur la même entrée, la priorité sera donnée au candidat qui recueille le plus de voix.
 - si il y a plusieurs candidats par entrée et qu'il reste des places disponibles, l'ordre de priorité sera donné aux candidats qui recueillent le plus de voix.
 - Les candidats élus mais ayant recueilli moins de voix, ne leur permettant pas de siéger au conseil syndical, seront désignés suppléants.
- Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.**
-

RESOLUTION N°17: Election des membres du conseil syndical. Candidature de Madame SABRE-BRERRO Aurélie (entrée D3)
Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Se présente Mme SABRE-BRERRO Aurélie (entrée D3).

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical : Mme SABRE-BRERRO Aurélie.

Abstentions : 78 copropriétaires représentant 3159 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ANIEL Evelynne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BARTOLOCCI Denise (25), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean francois (30), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Christine (50), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), GAYETTY Christophe (32), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEN CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (145), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANCO Arturo (60), KAMMER Marisa (40), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LEOPOLD Henri (50), LOVICH (25), MARTY Rene (60), MATTA Véronique (25), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MELKA Sydney (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PERAZIO Marcel (35), PEYRE Evelynne (30), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), RESTAGNO Frédéric (25), RIBEAUCOURT David (25), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SALERNE Josiane (30), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (12), THIERY Sébastien & Elodie (50), TORDO Evelynne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50), VUILLEMOT Pascale (30), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 16 copropriétaires représentant 605 tantièmes / 61440 tantièmes.

AGNES Maelle (30), BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), CAVE David (25), FOREST Bruno (40), GAGNERAULT Jacques (25), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), RENAUD Marie-Christine (30), ROLAND Albane (30), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Votes pour : 384 copropriétaires représentant 16026 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATITS Maeve (50), BARDE Nathalie (30), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIDOUS Lucien (35), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (55), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRUN Roland (5), BUI-DUYET Diane (25), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CERRUTI Robert (30), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (75), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSINOT Julien ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELLA SANTINA Arnelle (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGIER (40), DUBOIS Christian (60), DUHEM Veronique (30), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélyne (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (10), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAU (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FUCINA Federico (40), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENESTA Evelynne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30),

GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JANNONE Fabienne (40), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (446), LEVY Anais (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAISTO Marie-Claire (50), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTY Carine (60), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTANG Paulette (40), MOTILLON Monique (25), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (30), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMAIN EMILE (25), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENIER-MICHEL (130), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (360), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALMON Josiane (30), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLEILLET Paule (25), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), TOURNIGAND Audrey (30), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAECELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Non VOTANT : copropriétaires 23 totalisant 757 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARQUEZ Laurence (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PACINI Marie-José (30), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), SALERT Gerard (50), SUEUR PIERRE (30), TERZIAN Charles (50), TORRES Alain & Patricia (52), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.
Soit 16026 tantièmes / 61440 tantièmes.

RESOLUTION N°18: Election des membres du conseil syndical. Candidature de Mme MANCINI Gabrielle (bâtiment A) Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Se présente Mme MANCINI Gabrielle (BATIMENT A).

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical : Mme MANCINI Gabrielle

Abstentions : 81 copropriétaires représentant 3269 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), AGNES Maelle (30), ANIEL Evelynne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBALITYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CAVE David (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Christine (50), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), GAGNERAULT Jacques (25), GAYETTY Christophe (32), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (145), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANCO Arturo (60), KAMMER Marisa (40), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LEOPOLD Henri (50), LOVICH (25), MARTY Rene (60), MATTA Véronique (25), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MELKA Sydney (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30),

RJC

PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), RESTAGNO Frédéric (25), RIBEAUCOURT David (25), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SALERNE Josiane (30), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (12), THIERY Sébastien & Elodie (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50), VUILLEMOT Pascale (30), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 13 copropriétaires représentant 510 tantièmes / 61440 tantièmes.

BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), FOREST Bruno (40), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), RENAUD Marie-Christine (30), ROLAND Albane (30), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Votes pour : 382 copropriétaires représentant 15924 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIDOUS Lucien (35), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (55), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRUN Roland (5), BUI-DUYET Diane (25), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUSSUTIL Jean-Luc (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CERRUTI Robert (30), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (75), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBELER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELLA SANTINA Armelle (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUHEM Veronique (30), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélyan (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (10), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAU (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FUCINA Frédéric (40), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JANNONE Fabienne (40), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (446), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAISTO Marie-Claire (50), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTY Carine (60), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTANG Paulette (40), MOTILLON Monique (25), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (30), PERDIGON Max (40), PERFETTI

Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENIER-MICHEL (130), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (360), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALMON Josiane (30), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLEILLET Paule (25), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), TOURNIGAND Audrey (30), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Non VOTANT : 25 copropriétaires totalisant 844 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ADAM Yolande (30), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DOUTRIAUX Yves (30), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PACINI Marie-José (30), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), SALERT Gerard (50), SUEUR PIERRE. (30), TERZIAN Charles (50), TORRES Alain & Patricia (52), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 15924 tantièmes / 61440 tantièmes.

RESOLUTION N°19: Election des membres du conseil syndical. Candidature de M. NOGARO Jean-Michel (centre commercial) Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Se présente : M. NOGARO Jean-Michel (centre commercial)

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical : M. NOGARO Jean-Michel

Abstentions : 85 copropriétaires représentant 3389 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), AGNES Maelle (30), ANIEL Evelyne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATITS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOUYER Brice (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUSI Jean (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CAVE David (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Christine (50), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FAUTH Isabelle (40), FENASSE Annick (50), GAGNERAULT Jacques (25), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAYETTY Christophe (32), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (145), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANCO Arturo (60), KAMMER Marisa (40), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LEOPOLD Henri (50), LOVICH (25), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARTY Rene (60), MATTA Véronique (25), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MELKA Sydney (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RESTAGNO Frédéric (25), RIBEAUCOURT David (25), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SALERNE Josiane (30), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (12), THIERY Sébastien & Elodie (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50), VUILLEMOT Pascale (30), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 17 copropriétaires représentant 675 tantièmes / 61440 tantièmes.

BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), ERNST Marc (25), FOREST Bruno (40), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), RENAUD Marie-Christine (30), ROLAND Albane (30), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Votes pour : 379 copropriétaires représentant 15841 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie Laure (25), BARDE Nathalie (30), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50),

BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIDOUS Lucien (35), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (55), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CERRUTI Robert (30), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (75), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDEBELER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELLA SANTINA Armelle (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGNIER (40), DUBOIS Christian (60), DUHEM Veronique (30), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélyne (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (10), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FUCINA Fédérico (40), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JANNONE Fabienne (40), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX-KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (446), LEVY Anais (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAISTO Marie-Claire (50), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTY Carine (60), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTAG Paulette (40), MOTILLON Monique (25), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (30), PERDIGON Max (40), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENIER-MICHEL (130), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (360), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALMON Josiane (30), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLEILLET Paule (25), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), TOURNIGAND Audrey (30), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

RSC
 31/104

Non VOTANT : 20 copropriétaires totalisant 642 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ADAM Yolande (30), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), DOUTRIAUX Yves (30), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PACINI Marie-José (30), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), SALERT Gerard (50), SUEUR PIERRE. (30), TERZIAN Charles (50), TORRES Alain & Patricia (52), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 15841 tantièmes / 61440 tantièmes.

RESOLUTION N°20: Election des membres du conseil syndical. Candidature de Mme DUPONT Mélanie (entrée E4) Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Se présente Mme DUPONT Mélanie (entrée E4)

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical : Mme DUPONT Mélanie

Abstentions : 73 copropriétaires représentant 2759 tantièmes / 61440 tantièmes.

AGNES Maelle (30), ANIEL Evelyne (25), AUTUORI Bruno (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeve (50), BARTOLOCCI Denise (25), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BRUSI Jean (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CAVE David (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean francois (30), DOISELET Thierry (55), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL Samuel (30), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FENASSE Annick (50), GAGNERAULT Jacques (25), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAYETTY Christophe (32), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (145), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), KAMMER Marisa (40), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LEOPOLD Henri (50), LOVICH (25), MATTA Véronique (25), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MELKA Sydney (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PAUME Franck (50), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RESTAGNO Frédéric (25), RIBEAUCOURT David (25), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SALERNE Josiane (30), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (12), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50), VUILLEMOT Pascale (30), ZEIN Christophe (30),

Votes contre : 10 copropriétaires représentant 420 tantièmes / 61440 tantièmes.

BESTAGNO Charles (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), MILLET Samuel (50), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Votes pour : 395 copropriétaires représentant 16579 tantièmes / 61440 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguetta Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIDOUS Lucien (35), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUET Roger (40), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (55), BONNET Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BROCHARD Brigitte (30), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BUSUTTIL Jean-Luc (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CERRUTI Robert (30), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHORON Marianne (50), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (75), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBER CÉLINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELLA SANTINA Armelle (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGNIER (40), DUBOIS Christian (60), DUHEM Veronique (30), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (10), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline

(50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FUCINA Frédéric (40), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNONE Fabienne (40), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BREROR Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (446), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LOPEZ Genevieve (40), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAISTO Marie-Claire (50), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTANG Paulette (40), MOTILLON Monique (25), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (30), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMADIER Laurence (25), RATOCHNIK Yanis (5), RATOCHNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER-MICHEL (130), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (360), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALMON Josiane (30), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRERI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLEILLET Paule (25), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (50), TINEL Catherine (35), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), TOURNIGAND Audrey (30), TRABUCCO JM (25), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Non VOTANT : 23 copropriétaires totalisant 789 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ADAM Yolande (30), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSU Maryvonne (45), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CLAUSEL Jean Pierre (60), DOUTRIAUX Yves (30), GARCIA Lucette (57), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMASSON Marie Laure & Sophie (40), LONGLADE GISELE (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PACINI Marie-José (30), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), SALERT Gerard (50), SUEUR PIERRE (30), TORRES Alain & Patricia (52), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 16579 tantièmes / 61440 tantièmes.

RESOLUTION N°21: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RESOLUTION N°22: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RSC 

RESOLUTION N°23: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RESOLUTION N°24: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RESOLUTION N°25: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RESOLUTION N°26: Election des membres du conseil syndical. Candidature de

L'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de membre du conseil syndical :

Faute de candidat, cette résolution est sans objet.

RESOLUTION N°27: Procédure en recouvrement des loyers et charges trop versés à la société INVESTISSIMO : autorisation à donner au syndic d'engager une procédure judiciaire. Tous les copropriétaires votent. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

La procédure devant être initiée au nom du syndicat des copropriétaires de la ROUVIERE, tous les copropriétaires sont appelés à voter.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à agir en justice au nom du syndicat des copropriétaires, par toutes voies de droit et devant toutes les juridictions compétentes, y compris les juridictions d'appel, aux fins d'obtenir la condamnation de la société INVESTISSIMO à lui restituer les loyers et charges trop versés au titre des baux portant sur les loges D2, D3, D4 et E5, selon temps non prescrit. L'enjeu du litige est compris entre 100 000.00 EUROS et 200 000.00 EUROS.

L'Assemblée Générale fixe un montant estimatif de la provision pour les frais de procédure à 2 400.00 EUROS.

Tous les frais relatifs à cette procédure seront partagés en parts égales entre les entrées concernées, frais qui seront supportés par le budget de fonctionnement, et prend acte que les honoraires du syndic seront calculés conformément aux bases contractuelles.

Abstentions : 12 copropriétaires représentant 510 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANIEL Evelynne (25), BALESTRA Henriette (50), BERNARD Samira (50), DARNIS Virginie (40), DUMAS JEAN PAUL (75), FABRE Anne (50), FERY Jean-Marie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), NOVAGEST (60), PUJOL Marie France (25), STREBLER Mireille (5), TORRES Martine (25),

Votes contre : 16 copropriétaires représentant 782 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANDRAUD Michele (30), BRIDOUX Christiane (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DEL RIO Joséphine (45), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FLORIC-GARINEAUD (23), GIRAUD Isabelle (30), GOZLAN Emmanuelle (25), INVESTISSIMO (175), MILLET Samuel (50), ROLAND Albane (30), SANCHEZ Danielle (58), TERZIAN Charles (50),

Votes pour : 605 copropriétaires représentant 26612 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaires 3 totalisant 125 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), CHALOPET Bernard (50), DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 26612 tantièmes / 27394 tantièmes.

RESOLUTION N°28: Mandat à donner au syndic, avec avis du conseil syndical, pour résilier conventionnellement et souscrire tous contrats liés à l'entretien et à la conservation de la copropriété. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'Assemblée générale, après avoir pris avis du conseil syndical, donne mandat au syndic de résilier conventionnellement et souscrire tous contrats liés à l'entretien et à la conservation de la copropriété sous le contrôle du Conseil Syndical dans les limites budgétaires du mieux-disant, et ce jusqu'à la fin du mandat de syndic en cours.

Abstentions : 42 copropriétaires représentant 1918 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelynne (25), ARQUIER Nathalie (40), AULAS Brigitte (40), BALESTRA Henriette (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), CAMPOURCY Bernard (40), CLETY Sonia (30), COLLETTE Philippe (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), KAMMER Marisa (40), LASBLEIZ AIMEE (25), LIEUTIER (50), LUCE Jean-Philippe (40), MARTY Rene (60), PAPILLON Laure (25), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), RIVERA Emile (50), SACCO Marie Therese (40), SALERT Gerard (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORRES Martine (25), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 34 copropriétaires représentant 1605 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BERNARD Samira (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BUROT Valérie (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CASSIEN Christine (30), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60),

Rac. 12

CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DOISELET Thierry (55), DUVAL Simon & Elodie (60), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GOZLAN Emmanuelle (25), HILAIRE Paule (55), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), THIBAUDAU Franck (50), TORTELLI Odette (50),

Votes pour : 556 copropriétaires représentant 24351 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPLOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), AUTUORI Bruno (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDON Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélyan (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN

RSC



Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL. (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L Avenir représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaele (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Naïs (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHNIAK Yanis (5), RATOUCHNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACKMANN Karine (40), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 4 copropriétaires totalisant 155 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), LACOSTE Patrice (55), PEDE Chantal (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 24351 tantièmes / 95405 tantièmes.

RJC.

RESOLUTION N°29: Mandat à donner au Conseil Syndical pour renégocier une convention avec le Tennis Club de la Rouvière, à l'échéance du contrat en cours. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical aux fins de renégocier les conditions de la convention avec le Tennis Club de la Rouvière, à son échéance en 2028.

Abstentions : 36 copropriétaires représentant 1642 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ANIEL Evelynne (25), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BALESTRA Henriette (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BRUSI Jean (40), CASTALDI Robert (60), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), DARNIS Virginie (40), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DOISELET Thierry (55), DUHEM Veronique (30), ELAWAR Anwar (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HERBRECHT Jeanne (63), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), KABBANI Julien (25), MARTY Rene (60), MELKA Sydney (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), PAPIILLON Laure (25), PERASI Yves (35), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PEYROT Dominique (40), PUJOL Marie France (25), REVOCAT Francine (35), SALERT Gerard (50), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), TORRES Alain & Patricia (52), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 23 copropriétaires représentant 1015 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARTOLOCCI Denise (25), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BRIDOUX Christiane (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DEL RIO Joséphine (45), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), GIRAUD Isabelle (30), GOZLAN Emmanuelle (25), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), NAVARRO Bruno (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30),

Votes pour : 575 copropriétaires représentant 25297 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), AUTUORI Bruno (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelynne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBAITYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGEE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTILL Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurence (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelynne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBELER CELINE (25), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Albert (85), DELACROIX Jean francois (30), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGLIER (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX

MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Frédéric (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILABERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICHIL (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaele (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCCHIAK Yanis (5), RATOUCCHIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 2 copropriétaires totalisant 75 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 25297 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°30: Autorisation au Syndic, sous le contrôle Conseil Syndical, de placer les fonds disponibles en attente de réalisation de travaux, ou en attente de décision sur un compte bancaire rémunéré. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Après délibération, l'assemblée générale décide d'autoriser le syndic, sous contrôle du conseil syndical, à placer les fonds disponibles en attente de réalisation de travaux, ou en attente de décision sur un compte bancaire rémunéré.

Abstentions : 22 copropriétaires représentant 890 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelynne (25), BALDIZZONE Helene (50), BERRO Charles & Michèle (65), BOUYER Brice (40), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DUVAL Lucas (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), HERBRECHT Jeanne (63), MALLEGOL Claudie (47), PERASI Yves (35), PUJOL Marie France (25), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), SACCO Marie Therese (40), TORRES Martine (25), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 44 copropriétaires représentant 2118 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), COMTE Aurelie (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DOMINICI Charlotte (25), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FAURE Odette (35), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), KAMMER SAMUEL (50), LIEUTIER (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERRANOVA Martine (25), TORTELLI Odette (50), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 568 copropriétaires représentant 24946 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOZ Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelynne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATYTS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGSE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTIL Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelynne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEBOBELER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES

BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAU (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Frédéric (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFROY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNIATIMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), HOUARD Cyrielle (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), INVESTISSIMO (175), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (57), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Francoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUES P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MICALAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PEDE Chantal (25), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaele (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEURNIK Yanis (5), RATOUCHEURNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christine & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUD Monique (25), SILVANO Serge (50), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDDI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65),

Handwritten signatures and initials:
- A large blue signature, possibly "RSC".
- A blue signature, possibly "N".
- A blue signature, possibly "PS".

TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : copropriétaires 2 totalisant 75 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 24946 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°31: Création d'un fond spécifique afin de placer les fonds relatifs aux indemnités retraites des employés de la copropriété. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : tableau de répartition des indemnités retraite par entrée.

Après délibération, l'assemblée générale autorise le syndic à ouvrir un compte rémunéré auprès de la banque de son choix afin d'y placer les fonds relatifs aux indemnités retraite des employés de la copropriété.

Les intérêts produits par ce compte seront au bénéfice des entrées qui auront cotisées.

Abstentions : 45 copropriétaires représentant 1862 tantièmes / 95405 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARDOINO (40), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BENSIMON Joachim & Laure (20), BESCHMOUT Jeannine (30), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CLETY Sonia (30), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DUHEM Veronique (30), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GIORDANO Eric & Delphine (60), HERBRECHT Jeanne (63), HOUARD Cyrielle (25), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LUCE Jean-Philippe (40), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MAURON Georges & Annick (50), MELKA Sydney (25), PERASI Yves (35), PIZZICHETTA Michel (30), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIVERA Emile (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), VALOPIN Thierry (47),

Votes contre : 62 copropriétaires représentant 2945 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANSIDEI Huguette Michele (50), BARTOLOCCI Denise (25), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BRIDOUX Christiane (25), CAVE David (25), COLLETTE Philippe (40), COMTE Aurelie (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FAURE Odette (35), FERREIRA Charles (52), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GIRAUD Isabelle (30), GOZLAN Emmanuelle (25), HAMM Eric & Christine (50), INVESTISSIMO (175), KAMMER SAMUEL (50), LE ROCH Claudine (32), MARTY Carine (60), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NIVAGGIOLI Louis (63), PEIRETTI Suzanne (45), PETITLOT FREDERIC & ISABELLE (65), PONS Andre (45), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SCHULTZ Pierre (32), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORTELLI Odette (50), TOURNIGAND Audrey (30), VADON EPOUSE BERRO (10), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 526 copropriétaires représentant 23095 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIQUOT / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), AUTUORI Bruno (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Cathéri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALDIZZONE Helene (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOU Joelle (52), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTIL Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSINI Christine (30), CASTALDI

Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBELER CELINE (25), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFROY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIÉL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (45), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anais (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAYARD Carinne (25), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (6), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PEDE Chantal (25), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaele (40), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEMNIK Yanis (5), RATOUCHEMNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia

RSC-
MLB

(32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEGUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STEVENS Nicole (75), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOURNIER Richard (65), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VAN CANEGHEM Michel (65), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 3 copropriétaires totalisant 127 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), TORRES Alain & Patricia (52),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 23095 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°32: Décision à prendre concernant l'appel d'offres gardiennage selon la proposition de la société BUCKLER SECURITY Article 24

Pièces jointes à la convocation : devis de l'entreprise BUCKLER SECURITY.

Suite à l'échéance du contrat de gardiennage liant la copropriété à la société BUCKLER SECURITY qui arrivera à son terme le 31 décembre 2025 au prix de 858 619.81 euros TTC par an, l'assemblée générale après avoir pris l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide de souscrire au contrat de 2 ans concernant le service de gardiennage et de sécurité incendie de LA ROUVIERE selon proposition de la société BUCKLER SECURITY au prix de 1 853 610.96 EUROS TTC soit moyenne par an de 926 805.48€ en réponse au cahier des charges réalisé par la commission APPEL D'OFFRES GARDIENNAGE.

Dans le cas où aucune des résolutions relatives au nouvel appel d'offre ne serait retenue, le contrat en cours se renouvellera tacitement.

Abstentions : 112 copropriétaires représentant 4616 tantièmes / 28029 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ARDOINO (40), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BACCI Eric & anne (47), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BAUDE Angélique (32), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRISEBARRE Helene (30), BUROT Valérie (50), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CAMPOURCY Bernard (40), CASSIANI Joelle (5), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COMTE Aurelie (40), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELFINI François (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DI FILIPPO Brice (32), DOISELET Thierry (55), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUPONT Pierre & Mélyne (60), FALASCHI Chantal (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAUTH Isabelle (40), FENASSE Annick (50), FERREIRA Charles (52), FOREST Bruno (40), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GATIGNOL Marine (50), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Eric & Delphine (60), GOURBEYRE Jean (65), GUILABERT Georges (52), HAMM Eric & Christine (50), HOUARD Cyrielle (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAMMER SAMUEL. (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LEOPOLD Henri (50), LEVY Anaïs (32), LUCA Paule (30), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MALLEGOL Claudie (47), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARRAI Lydie (30), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MEHSAR (50), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MOUCHE René (65), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), NAVILLE Eric (32), NICCOLUCCI Richard (10), NOVAGEST (60), PIZZICHETTA Michel (30), PUJOL Marie France (25), RAMACCIOTTI Carole (32), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), SABATHE Nicolas (40), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), TERRANOVA Martine (25), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Martine (25), VAN CANEGHEM Michel (65), VIALE Joris (52),

Votes contre : 107 copropriétaires représentant 4825 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCAL JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANSIDEI Huguette Michele (50), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeve (50), BARTOLOCCI Denise (25), BERNARD Samira (50), BERRO Charles & Michèle (65), BINAND Marie (55), BONFANTI Marc Vincent (30), BREDILLOT Jean (40), BROCHARD Brigitte (30), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CASSIEN Christine (30), CAVE David (25), CHARBONNIER Monique (50), COLLETTE Philippe (40), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DELACROIX Jean francois (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DRUILLE Pierre (40), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), FAURE Anthony (55), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GOZLAN Emmanuelle (25), HERBRECHT Jeanne (63), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INVESTISSIMO (175), LACOSTE Patrice (55), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LEDUC Julien & Mélissa (40), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTY Carine

RSC- 43/104

(60), MAURIN Annick (125), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MICELI David (25), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAUDIN Josiane (125), NAVARRO Bruno (50), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NOCI Laurent (50), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), REVEST & MOYS Jean (25), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SEGUELA Christian & Valérie (20), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SUCH / ROIDOT (50), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORRES Alain & Patricia (52), TORTELLI Odette (50), TRICHET Francis & Dominique (67), VADON EPOUSE BERRO (10), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VIAGEVIE (45), VIDAL Arnaud (25), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 405 copropriétaires représentant 18186 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 12 copropriétaires totalisant 402 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelyne (25), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), MIGNARD Françoise. (40), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PAUME Franck (50), POMMEAU Martine (47), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 18186 tantièmes / 23011 tantièmes.

RESOLUTION N°33: Décision à prendre concernant l'appel d'offres gardiennage selon la proposition de la société ANSWER.
Avis défavorable du conseil syndical. Article 24

Pièces jointes à la convocation : devis de l'entreprise ANSWER

Suite à l'échéance du contrat de gardiennage liant la copropriété à la société BUCKLER SECURITY qui arrivera à son terme le 31 décembre 2025 au prix de 858 619.81 euros TTC par an, l'assemblée générale après avoir pris l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide de souscrire au contrat de 2 ans concernant le service de gardiennage et de sécurité incendie de LA ROUVIERE selon proposition de la société ANSWER au prix de 2 419 916.92 EUROS TTC soit moyenne par an de 1 209 958.46 EUROS TTC en réponse au cahier des charges réalisé par la commission APPEL D'OFFRES GARDIENNAGE.

Dans le cas où aucune des résolutions relatives au nouvel appel d'offre ne serait retenue, le contrat en cours se renouvellera tacitement.

Abstentions : 95 copropriétaires représentant 3847 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANGIOLINI H. (50), ANIEL Evelyne (25), ARDOINO (40), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BACCI Eric & anne (47), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYYS Maeva (50), BAUDE Angélique (32), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BESCHMOUT Jeannine (30), BIDOUS Lucien (35), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), BOURROUX Gerald (45), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BUROT Valérie (50), CHARBONNIER Monique (50), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DI FILIPPO Brice (32), DOISELET Thierry (55), DUMAS Alain (45), DUPONT Pierre & Mélanie (60), FALASCHI Chantal (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FENASSE Annick (50), FERREIRA Charles (52), FOREST Bruno (40), GANCEL Christine (57), GINIEL CORINNE (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GUILABERT Georges (52), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACOSTE Patrice (55), LEOPOLD Henri (50), MALLEGOL Claudie (47), MANTOVANI Liliane (40), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MIROUDE ou LOPEZ (47), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVILLE Eric (32), NOVAGEST (60), PAUME Franck (50), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POMMEAU Martine (47), PUJOL Marie France (25), QUIBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christine & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), SABATHE Nicolas (40), SALMON Josiane (30), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIALELLI Olivier (40), STREBLER Mireille (5), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), TRABUCCO JM (25), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VIALE Joris (52),

Votes contre : 470 copropriétaires représentant 21651 tantièmes / 28029 tantièmes.

Votes pour : 65 copropriétaires représentant 2356 tantièmes / 28029 tantièmes.

AQUINO Marcel (40), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARQUEZ Laurence (30), AUDA Patricia (30), BARTOLOCCI Denise (25), BITON Armand (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADENAT Rene (95), CASTALDI Robert (60), CHAVENTON Alain (40), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), DU SANGlier (40), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), HILAIRE Paule (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JOZWIAK Corinne (25), LACHAUD Dominique (50), LAUDIGEIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LEDUC Julien & Mélissa (40), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), MARCO Olivier (65), MAURON Georges & Annick (50), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MOTILLON Monique (25), NOCI Laurent (50), PACINI Marie-José (30), PAUL CHARTON NADINE (25), PEDE Chantal (25), PERDIGON Max (40), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUEYRAS Martine (55), QUILICHINI Charlotte (32), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REVOCAT Francine (35), ROSAZZA Corine (20), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), TINEL Catherine (35), UNAL (25), VALOPIN Thierry (47), WAEGELL Marie Odile (30),

Non VOTANT : 6 copropriétaires totalisant 175 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), SOLEILLET Paule (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 21651 tantièmes / 24007 tantièmes.

RESOLUTION N°34: Décision à prendre concernant la souscription d'un contrat pour service d'un garde assermenté. Proposition de la société SASU TALISMAN SECURITE. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièces jointes à la convocation : devis de la société SASU TALISMAN SECURITE

L'assemblée générale après avoir pris l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide de souscrire au contrat de service d'un garde assermenté de LA ROUVIERE selon la proposition de la société TALISMAN au prix de : 8335.20 EUROS pour un forfait de 151 heures par mois dont 50% seront effectuées pour les tâches administratives.

Le contrat sera souscrit pour une durée de 1 an.

Abstentions : 121 copropriétaires représentant 5114 tantièmes / 95405 tantièmes.

ACQUAVIVA Monique (60), AMBROSINO Michel (5), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANIEL Evelyne (25), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José(50), BACCI Eric & anne (47), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBAITYS Maeva (50), BAUDE Angélique (32), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Jacques (45), BERRO Charles & Michèle (65), BERTOLDI Michel (45), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BOCCHI Henri (90), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRISEBARRE Helene (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), CABANNES Guillaume (25), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHENIN Jean Marie (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CLAVET Yannick (47), COMTE Aurelie (40), COUSIN Max (50), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DI FILIPPO Brice (32), DOISELET Thierry (55), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), FALASCHI Chantal (40), FAUTH Isabelle (40), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FORTINI Daniel (45), GANCEL Christine (57), GATIGNOL Marine (50), GINIEL CORINNE (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRIFFON Bruno (30), GUILABERT Georges (52), GYSEMANS Christian (65), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAMMER Marisa (40), LACOMBE Pierre (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LEOPOLD Henri (50), LEVY Anaïs (32), MALLEGOL Claudie (47), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MASSON Serge Sylvie (47), MATTA Véronique (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MIROUDE ou LOPEZ (47), NAVILLE Eric (32), NIVAGGIOLI Louis (63), ORSINI Josette (30), PAUME Franck (50), PERASI Yves (35), POITE Regine (50), PONS Andre (45), RAMACCIOTTI Carole (32), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENIER Alain & Pascale (65), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROUSSET Manuel (30), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SCHULTZ Pierre (32), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), STANCZUK Renata (58), STREBLER Mireille (5), STUHLI Johanna (5), TOMMASINI RINA (65), TORRES Martine (25), TOUZET Janine (5), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5),

Votes contre : 179 copropriétaires représentant 7634 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), AQUINO Marcel (40), ARNAUD Genevieve (30), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUTUORI Bruno (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALDIZZONE Helene (50), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Samira (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNET Philippe (40), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BRIDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADIERGUES Maryse (55), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHARBONNIER Claude (45), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAY Maurice (85), CHERRIER Jean - Luc (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), COLLETTE Marguerite (30), CORMORECHE Monique (35), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA Jacky (10), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean francois (30), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DRUILLE Pierre (40), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FABRE Anne (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FAURE Odette (35), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), GAGNERAULT Jacques (25), GARNIER Raphael (58), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANGO Arturo (60), KAMMER SAMUEL. (50), KHOUANI Haféda (40), LANARI Hervé & Véronique (60), LASBLEIZ AIMEE (25), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LE GUENNEC Claude (30), LEDUC Julien & Mélissa (40), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTE Brigitte (50), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONTALEYTANG Paulette (40), MOTILLON Monique (25), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong

RSC- 45/104

(30), PAPILLON Laure (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PERAZIO Marcel (35), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETRINI Robert (60), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), RENAUD Marie-Christine (30), RESTAGNO Frédéric (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SILVANO Serge (50), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), THIBAUDAU Franck (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORTELLI Odette (50), TOURNIGAND Audrey (30), VERGER Pascal (25), VIDAL Arnaud (25), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 328 copropriétaires représentant 15081 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUSSEIL Nancy (30), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BAUDON Bruno & COUTON Marie-José (80), BENICHOUE Joelle (52), BERNARD Yves (60), BERTOLINA Bernadette (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BROCHARD Brigitte (30), BRUN Roland (5), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), CADENAT Rene (95), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHAVENTON Alain (40), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHORON Marianne (50), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef Haim (40), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), CROUZIER PATRICE (60), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBEREL CELINE (25), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DERLON Florent (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michelle (30), FERRARI Gerard (75), FERY Jean-Marie (50), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (50), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIROLAMI Felix (50), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Laurent (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), INVESTISSIMO (175), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LAUDIGEOIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH1 (25), LUCA Paule (30), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARGUES DA SILVA Mafalda (40), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MATHEU Laurent (30), MATTEI Alexandre (60), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVARRO Bruno (50), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), OUALI Yamina (20), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAVANELLO Rémi (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERDIGON Max (40), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POMMEAU Martine (47), POST - ARCHAMBEAU (30), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCNIAK Yanis (5), RATOUCNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENIER-MICHEL (130), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUVAL (459), RUBIN Didier &

Catherine JANNONE Fabienne (5), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SANCHEZ Danielle (58), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEGUELA Christian & Valérie (20), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SIBIEUDE Monique (25), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), STEVENS Nicole (75), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TASSET Lucy (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TORRES Alain & Patricia (52), TOURNIER Richard (65), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERLAQUE Marc (50), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 8 copropriétaires totalisant 200 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DEJOU Marie-José (5), DOUTRIAUX Yves (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), REVOCAT Francine (35), SOLEILLET Paule (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 15081 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°35: Mandat à donner au Conseil Syndical pour étudier un système d'identification des véhicules des résidents afin de contrôler le stationnement dans la résidence. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Après délibération, l'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour étudier un système d'identification des véhicules des résidents afin de contrôler le stationnement dans la résidence.

Rappel de la procédure de gestion des véhicules ventouse et de leur évacuation (sans vote)

Il est rappelé qu'un tableau de recensement des véhicules ventouse est mis à jour mensuellement par le syndic.

Des demandes sont envoyées aux services de police pour que ces derniers informent les propriétaires de ces véhicules.

Pour ce faire, le syndic doit communiquer aux services de police des enveloppes recommandée préaffranchies.

Dans le cas où les véhicules ne seraient pas enlevés par leur propriétaire, le syndic demande l'enlèvement aux services de police.

Etant dans une copropriété privée, les frais de mise en fourrière sont à la charge de la copropriété.

Abstentions : 30 copropriétaires représentant 1202 tantièmes / 95405 tantièmes.

AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ANSALDO Pauline (9), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUDA Patricia (30), BARIAL Bernard (50), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERRO Charles & Michèle (65), BOURROUX Gerald (45), CABANNES Guillaume (25), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), ELAWAR Anwar (50), FERREIRA Charles (52), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), LE ROCH Claudine (32), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), PAUME Franck (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), RE Christian & MIGLIORATI Martine (65), RESTAGNO Frédéric (25), SACCO Marie Therese (40), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SUCH / ROIDOT (50), TINEL Catherine (35), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 87 copropriétaires représentant 3925 tantièmes / 95405 tantièmes.

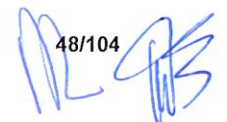
AGNES Maelle (30), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), AULAS Brigitte (40), AUTUORI Bruno (30), BALDIZZONE Helene (50), BASILEE Cyril & Magali (50), BERNARD Samira (50), BINAND Marie (55), BONFANTI Marc Vincent (30), BOUSSANT Jean - Paul (50), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), CAPORALI Jean-François (25), CAYEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHEBBI Samir & Jennifer (57), COLLETTE Marguerite (30), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DEL RIO Joséphine (45), DOISELET Thierry (55), DURAND Dominique (30), DUVAL Samuel (30), EL JURDI Rosana (25), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FABRE Anne (50), FAURE Odette (35), FLORIC-GARINEAU (23), GARNIER Raphael (58), GIRAUD Isabelle (30), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GUGLIETTA Bernard (50), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INVESTISSIMO (175), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MARTY Carine (60), MEHSAR (50), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONTALEYTANG Paulette (40), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PERAZIO Marcel (35), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SEGUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STUDLI Johanna (5), THIBAUDAU Franck (50), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 512 copropriétaires représentant 22712 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALBARIAN Stéphane (65), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSIDEI Hugues Michel (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BACCI Eric & Anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie Laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATITS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BAUDE Angélique (32), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOU Joelle (52), BERGESE Eric

(32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTILL Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef Haim (40), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBER CÉLINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DELACROIX Jean Francois (30), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUENY Thuy (63), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGIER (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DUVAL Lucas (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Frédéric (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAZARE Cyrille (30), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anais (32), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEIFFRE Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVARRO Bruno (50), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (30), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAVANELLO Rémi (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERASI Yves (35), PERDIGON Max (40), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI

QSC



Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCNIAK Yanis (5), RATOUCNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 7 copropriétaires totalisant 190 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), KLEIN Marie (35), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PEYROT Dominique (40),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 22712 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°36: A la demande de Mr SABEH, Annulation de la résolution 54 de l'assemblée générale du 25/06/2022 concernant l'interdiction des jeux de boules en dehors de ceux en bas du bâtiment B et en haut de l'escalier central. Article 25 ou à défaut Article 25-1

L'assemblée décide l'annulation de la résolution 54 de l'assemblée générale du 25/06/2022 concernant l'interdiction des jeux de boules en dehors de ceux en bas du bâtiment B et en haut de l'escalier central :

Dans le prolongement des articles 19 et 59 du règlement intérieur, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'inscrire dans le règlement intérieur de la copropriété l'interdiction des jeux de boules en dehors de ceux existants en bas du bâtiment B et en haut de l'escalier central entre les bâtiments D et E, sauf manifestation officielle autorisée par le conseil syndical et demandée au minimum 1 mois à l'avance. Ces manifestations ne devront pas se dérouler en dehors de la plage horaire entre 9h00 et 20h00.

Le contrevenant pourra se voir être verbalisé d'une constatation d'infraction d'un montant de 35 EUROS.

Abstentions : 149 copropriétaires représentant 6420 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALVERNHE Gerard (65), ANIEL Evelyne (25), ANSIDEI Huguette Michele (50), ARFI Andre (52), ARQUEZ Laurence (30), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAILLON Céline (30), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Samira (50), BERTOLDI Michel (45), BESCHMOUT Jeannine (30), BITON Armand (50), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), CABANNES Guillaume (25), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CASTALDI Robert (60), CAVE David (25), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Jean francois (30), DELFINI François (40), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DI FILIPPO Brice (32), DOUX GIMET Carole (75), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), FABRE Anne (50), FALASCHI Chantal (40), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FERRARI Gerard (75), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), GALLO Philippe (50), GANCEL Christine (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GATIGNOL Marine (50), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GIROLAMI Felix (50), GRECO Laurent (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUILABERT Georges (52), HAMM Eric & Christine (50), HOUARD Cyrielle (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), INVESTISSIMO (175), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUAN-PONCET Genevieve (40), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LASBLEIZ AIMEE (25), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Francoise (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), MAILLARD Ph. (65), MALLEGOL Claudie (47), MARCO Olivier (65), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTÀ Véronique (25), MEISTRETTY Dominique (52), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MOUCHE René (65), NAVARRO Bruno (50), NAVILLE Eric (32), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), PACINI Marie-José (30), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERASI Yves (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PEYROT Dominique (40), POITE Regine (50), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUIBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), SABATHE Nicolas (40), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOFCAR

CHEZ MME MANENC Jane (17), STEVENS Nicole (75), SUCH / ROIDOT (50), TERRANOVA Martine (25), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TORRES Martine (25), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), UNAL (25), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIALE Joris (52), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5),

Votes contre : 167 copropriétaires représentant 7806 tantièmes / 28029 tantièmes.

ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANTONINI Fanny (50), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUTUORI Bruno (30), BARDE Nathalie (30), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), CASSIEN Christine (30), CHAINE Henri (65), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CLETY Sonia (30), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORDEAU Jean Claude (50), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DELEPLACE JP (25), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DENISOT Julien & QUEN Thuy (63), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DOMINICI Christine (50), DRACOS Annie (30), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMAS JEAN PAUL (75), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), EL JURDI Rosana (25), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), EYRIES Simone (40), FAQUE Alain (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAUTH Isabelle (40), FERNANDEZ Michel (60), FLORIC-GARINEAUD (23), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FORTINI Daniel (45), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAYETTY Christophe (32), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIRAUD Isabelle (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HENRIC Laurent (30), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LACOSTE Patrice (55), LANARI Hervé & Véronique (60), LAZARE Cyrille (30), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOPEZ Genevieve (40), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAISTO Marie-Claire (50), MARTINEZ Agnès (30), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAGY Elemer (65), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NOCI Laurent (50), OUALI Yamina (20), PAQUET DIDIER (85), PAVANELLO Rémi (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), POST - ARCHAMBEAU (30), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENIER Alain & Pascale (65), RIBAS Philippe (65), RIOM Yves (50), ROBERT Antoine (40), ROLAND Albane (30), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROUVAL (459), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SILVANO Serge (50), SIROT Bernard (55), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STREBLER Mireille (5), SYNDICATS DES COPS (25), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TESSIER Jean Pierre (50), TOURNIER Richard (65), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), VADON EPOUSE BERRO (10), VERLAQUE Marc (50), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Votes pour : 318 copropriétaires représentant 13748 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 2 copropriétaires totalisant 55 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30), VIDAL Arnaud (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 13748 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°37: Mise en concurrence obligatoire : fixation du montant des marchés et contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire pour les parties extérieures aux bâtiments. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale pour satisfaire aux dispositions de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1985 modifiant l'article 21 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, lui-même modifié par l'article 81-4 de la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, décide de fixer à la somme de 15 000 EUROS TTC, pour les parties extérieures aux bâtiments de l'ensemble immobilier, le montant de tous marchés, travaux, contrats et commandes, montant à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire, et ce jusqu'à la fin du mandat de syndic en cours.

Abstentions : 29 copropriétaires représentant 1200 tantièmes / 95405 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), ANSALDO Pauline (9), AULAS Brigitte (40), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYTS Maeva (50), BARIAL Bernard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERGESE Eric (32), BRIDOUX Christiane (25), CLAVET Yannick (47), COLLETTE Marguerite (30), DARNIS Virginie (40), DUVAL Lucas (30), ELAWAR Anwar (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), HERBRECHT Jeanne (63), HEYRAUD Jean Claude (25), INVESTISSIMO (175), KAMMER Marisa (40), MALLEGOL Claudie (47), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), ROCHAS Mireille (32), TASSET Lucy (25), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 35 copropriétaires représentant 1574 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ARFI Andre (52), AUTUORI Bruno (30), BERNARD Samira (50), BERRO Charles & Michèle (65), BESCHMOUT Jeannine (30), BUROT Valérie (50), CAVE David (25), CHEBBI Samir & Jennifer (57), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GOZLAN Emmanuelle (25), HILAIRE Paule (55), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), KAMMER SAMUEL (50), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh &

RSC. [Signature]

Thanh Phuong (30), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SEQUELA Christian & Valérie (20), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), VADON EPOUSE BERRO (10), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes pour : 567 copropriétaires représentant 25120 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIQUOD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPLOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Alberte (85), DELACROIX Jean francois (30), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGlier (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (35), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Samuel (30), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP EPOUSE DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMAN Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HOUARD Cyrielle (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé &

RJC - 12

Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTAG PAULETTE (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEYRAUD Yvette (50), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPIILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILCHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHNIK YANIS (5), RATOUCHNIK YANIS & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALTERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SERRES-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZIOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez MME KOUDBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDDI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : copropriétaires 5 totalisant 135 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), MARRAI Lydie (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 25120 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°38: Fixation du montant des marchés et contrats pour les parties extérieures aux bâtiments à partir duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale pour satisfaire aux dispositions de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1985 modifiant l'article 21 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, décide que le conseil syndical sera consulté par le syndic préalablement à la passation de tous marchés, travaux, contrats et commandes, au delà de 2 000 EUROS TTC pour les parties extérieures aux bâtiments de l'ensemble immobilier, et ce jusqu'à la fin du mandat de syndic en cours.

Abstentions : 24 copropriétaires représentant 1092 tantièmes / 95405 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), ANSALDO Pauline (9), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BRIDOUX Christiane (25), BROCHARD Brigitte (30), DARNIS Virginie (40), ELAWAR Anwar (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), HERBRECHT Jeanne (63), HEYRAUD Jean Claude (25), INVESTISSIMO (175), KAMMER Marisa (40),

MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), PEDE Chantal (25), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), SACCO Marie Therese (40), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 27 copropriétaires représentant 1301 tantièmes / 95405 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), BERNARD Samira (50), BERRO Charles & Michèle (65), BESCHMOUT Jeannine (30), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DELACROIX Alberte (85), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), GOZLAN Emmanuelle (25), HILAIRE Paule (55), KHOUANI Haféda (40), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SANCHEZ Danielle (58), SEGUELA Christian & Valérie (20), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), VADON EPOUSE BERRO (10), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes pour : 580 copropriétaires représentant 25501 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BACCI Eric & anne (47), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Cathéri (5), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALANZA Christine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRISEBARRE Helene (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHAY Maurice (85), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean francois (30), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELLA SANTINA Armelle (35), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (30), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGLIER (40), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUMAS JEAN PAUL (75), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), DUVAL Samuel (30), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Frédéric (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse

RSC

DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERNANDEZ Victor (25), HOUDARD Cyrielle (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL. (50), KAT1 (65), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anaïs (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRETTY Dominique (52), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PERASI Yves (35), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEIAK Yanis (5), RATOUCHEIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVEST & MOYS Jean (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROBERT Patricia (52), ROBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SABATHE Nicolas (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & cEmma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAEGEVIE (45), VIALE Joris (52), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 5 copropriétaires totalisant 135 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOUSSU Maryvonne (45), DOUTRIAUX Yves (30), DUVAL Lucas (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 25501 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°39: Mise en concurrence obligatoire : fixation du montant des marchés et contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire par immeuble (entrée). Tous les copropriétaires votent sauf les bâtiments B et F. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

L'assemblée générale pour satisfaire aux dispositions de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1985 modifiant l'article 21 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, lui-même modifié par l'article 81-4 de la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, décide de fixer à la somme de 5000 EUROS TTC par immeuble (entrée), le montant de tous marchés, travaux, contrats et commandes, montant à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire, et ce jusqu'à la fin du mandat de syndic en cours.

Abstentions : 24 copropriétaires représentant 985 tantièmes / 19060 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), AUTUORI Bruno (30), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), DUVAL Lucas (30), ELAWAR Anwar (50), FAVENTINES Jacqueline (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), HEYRAUD Jean Claude (25), INVESTISSIMO (145), KAMMER Marisa (40), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), RIVERA Emile (50), SACCO Marie Therese (40), TASSET Lucy (25), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 29 copropriétaires représentant 1345 tantièmes / 19060 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), BERNARD Samira (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BUROT Valérie (50), CAVE David (25), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GOZLAN Emmanuelle (25), HILAIRE Paule (55), KAMMER SAMUEL (50), KHOUANI Haféda (40), LIEUTIER (50), MARTY Carine (60), MERLET Françoise (30), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SEQUELA Christian & Valérie (20), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes pour : 411 copropriétaires représentant 16640 tantièmes / 19060 tantièmes.

Non VOTANT : 4 copropriétaires totalisant 90 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles & Nadine (5), COLLETTE Marguerite (30), DOUTRIAUX Yves (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 16640 tantièmes / 17985 tantièmes.

RESOLUTION N°40: Fixation du montant des marchés et contrats par immeuble (entrée) à partir duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire. Tous les copropriétaires votent sauf les bâtiments B et F. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

L'assemblée générale pour satisfaire aux dispositions de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1985 modifiant l'article 21 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, décide que le conseil syndical sera consulté par le syndic préalablement à la passation de tous marchés, travaux, contrats et commandes, de 2 000 EUROS TTC par immeuble (entrée), et ce jusqu'à la fin du mandat de syndic en cours.

Abstentions : 22 copropriétaires représentant 870 tantièmes / 19060 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARTOLOCCI Denise (25), BESCHMOUT Jeannine (30), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), DUVAL Lucas (30), ELAWAR Anwar (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), HEYRAUD Jean Claude (25), INVESTISSIMO (145), KAMMER Marisa (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), PEDE Chantal (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), SACCO Marie Therese (40), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 20 copropriétaires représentant 975 tantièmes / 19060 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), DUVAL Simon & Elodie (60), FABRE Anne (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GOZLAN Emmanuelle (25), MARTY Carine (60), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAVARRO Bruno (50), PEIRETTI Suzanne (45), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SEQUELA Christian & Valérie (20), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes pour : 419 copropriétaires représentant 17040 tantièmes / 19060 tantièmes.

Non VOTANT : 7 copropriétaires totalisant 175 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : AGNES Maelle (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BONNEFOY Christophe (25), COLLETTE Marguerite (30), DOUTRIAUX Yves (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 17040 tantièmes / 18015 tantièmes.



RESOLUTION N°41: Décision à prendre pour la rénovation des trois jardins d'enfant et remplacement de certains jeux d'enfants. Proposition ECOGOM : 57 443.09 EUROS TTC. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de ECOGOM

Préambule :

La copropriété bénéficie de trois jardins d'enfants :

1. Aire du bas les ours entre la tour et le bâtiment G,
2. Aire du milieu les éléphants (en contrebas du bâtiment E vers portail du Fangas,
3. Aire du haut (en contrebas du bâtiment B)

Ces 3 jardins d'enfant sont très dégradés depuis plusieurs années en fonction de vieillissement des installations, de défauts d'entretien et d'incivilités.

Un audit a été réalisé entre novembre et décembre 2024 par un organisme agréé et selon la réglementation en vigueur:

- Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux

Normes Européennes :

- NF EN 1177 de 2018 + AC janvier 2019, Méthode 1 Sols d'aires de jeux absorbant l'impact - Méthodes d'essai pour la détermination de l'atténuation de l'impact

- NF EN 1176.1 de 2017 : Equipements d'aires de jeux - exigences de sécurité et méthodes d'essais.

Autre référentiel :

- RBP S54-216 Mode opératoire pour la vérification sur site de la capacité amortissante des sols pour aires de jeux

Les résultats consignés dans un rapport détaillé ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées afin de redonner une nouvelle vie aux installations et jeux pour enfants pour l'ensemble des 3 aires de jeux (resurfaçages de sols souples, réparations et remplacements de jeux en neufs).

La commission espaces verts du conseil syndical général à l'issue de consultations de plusieurs entreprises a retenu le devis de l'entreprise ECOGOM, seule à correspondre au cahier des charges pour la somme de 57443,99 EUROS TTC.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise ECOGOM pour un montant de 57 443.09 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 57 443.09 EUROS TTC (soit environ 0.60 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1148.88 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition fixée pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à utiliser les fonds travaux ALUR financés jusqu'au 31/12/2024 pour un montant de 58 591.97 EUROS.

Aucun appel de fonds ne sera effectué auprès des copropriétaires.

Abstentions : 56 copropriétaires représentant 2176 tantièmes / 28029 tantièmes.

ARDOINO (40), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BALBIANI Jean - Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BERRO Charles & Michèle (65), BESCHMOUT Jeannine (30), BILLERIT Guy & Louise (30), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHENIN Jean Marie (50), COMTE Aurelie (40), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DARNIS Virginie (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DUHEM Veronique (30), EL JURDI Rosana (25), FOREST Bruno (40), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), HOUARD Cyrielle (25), LACOMBE Pierre (40), LAUDIGEIS Michel (25), LEDUC Julien & Mélissa (40), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MICHELI Etienne (50), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NICANOR Roland (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PICHON Eric (45), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), QUEYRAS Martine (55), QUILICHINI Charlotte (32), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RENAUD Marie-Christine (30), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SOLAL Olivier (40), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Martine (25), TOUZET Janine (5), VADON EPOUSE BERRO (10), VALOPIN Thierry (47), VIAGEVIE (45),

Votes contre : 87 copropriétaires représentant 3632 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), AMIEL Josiane (50), ANTONINI Fanny (50), AUTUORI Bruno (30), BARDE Nathalie (30), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BONFANTI Marc Vincent (30), BONNEFOY Christophe (25), BOULOUMOIS Arlette (25), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), BUSSUTIL Jean-Luc (25), CASTALDI Robert (60), CAVE David (25), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Philippe (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean Francois (30), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), DUMAS JEAN PAUL (75), ELAWAR Anwar (50), ESHIGIAN Céline (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FABRE Anne (50), FAURE Anthony (55), FENASSE Annick (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GALLO Philippe (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GAYETTY Christophe (32), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), HAMM Eric & Christine (50), HERBRECHT Jeanne

RSC. M. JB

(63), INVESTISSIMO (175), KABBANI Julien (25), KHOUANI Haféda (40), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAZARE Cyrille (30), LIEUTIER (50), LUCE Jean-Philippe (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), MATTE Brigitte (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MELKA Sydney (25), MILLET Samuel (50), MONTALEYTANG Paulette (40), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PAPILLON Laure (25), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), PEYROT Dominique (40), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIVERA Emile (50), ROLAND Albane (30), SALERT Gerard (50), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SEQUELA Christian & Valérie (20), SERANT Benjamin (50), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STREBLER Mireille (5), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TERZIAN Charles (50), TORTELLI Odette (50), VALENTINI JP (50), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 489 copropriétaires représentant 22136 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 4 copropriétaires totalisant 85 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelyne (25), BESTAGNO Charles & Nadine (5), DOUTRIAUX Yves (30), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 22136 tantièmes / 25768 tantièmes.

RESOLUTION N°42: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la réfection de l'enrobé des trottoirs devant le bâtiment E.
Proposition de ENROBE PACA : 64460€. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Devis joint à la convocation de l'entreprise : ENROBE PACA,

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants réfection de l'enrobés du trottoir devant le bâtiment E (du E1 au bas du jardin d'enfant), du trottoir entre les bâtiments D et E et la création d'un parking motos en bas du G6.

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition présentée :

Entreprise ENROBE PACA pour un montant de 64 460.00 EUROS (sous réserve de la révision de l'indice de révision des prix)

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ENROBE PACA pour un montant prévisionnel 64 460.00 EUROS TTC (soit environ 0.68 EUROS TTC le tantième) qui seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Générales.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1406.40 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer ces travaux à utiliser les fonds travaux ALUR financés jusqu'au 31/12/2024 à hauteur de 65 866.40 EUROS TTC

Aucun appel de fonds ne sera effectué aux copropriétaires.

Abstentions : 81 copropriétaires représentant 3062 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ANGELLIAUME Gilles (25), ANSALDO Pauline (9), ARQUEZ Laurence (30), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBAITYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERRO Charles & Michèle (65), BIDOUS Lucien (35), BITON Armand (50), BOULOUMOIS Arlette (25), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CLETY Sonia (30), COMTE Aurelie (40), DARNIS Virginie (40), DOISELET Thierry (55), DUHEM Veronique (30), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), GARNOUX MAGALI (25), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRIFFON Bruno (30), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LEOPOLD Henri (50), MARCO Olivier (65), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MATTIA Véronique (25), MAURON Georges & Annick (50), MICHELI Etienne (50), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), NAVARRO Bruno (50), ORSINI Josette (30), PEIRETTI Suzanne (45), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PICHON Eric (45), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POMMEAU Martine (47), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUILICHINI Charlotte (32), RESTAGNO Frédéric (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SACCO Marie Therese (40), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOLEILLET Paule (25), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Alain & Patricia (52), TOURNIER Richard (65), TOUZET Janine (5), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VIAGEVIE (45), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 114 copropriétaires représentant 5106 tantièmes / 28029 tantièmes.

AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ARDOINO (40), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), AUTUORI Bruno (30), BAHJESIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BASILEE Cyril & Magali (50), BENICHOUE Joelle (52), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BOUSSU Maryvonne (45), BRUSI Jean (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAVE David (25), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Philippe (40), CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), D'ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean Francois (30), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DHERMAIN Franck (50), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), ESHIGIAN Céline (50), FABRE Anne (50), FAURE Odette (35), FENASSE Annick (50), FERREIRA Charles (52), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40),

FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARCIA Lucette (57), GARNIER Raphael (58), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), HAMM Eric & Christine (50), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Délià (55), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JOZWIAK Corinne (25), KABBANI Julien (25), KHOUANI Haféda (40), LANARI Hervé & Véronique (60), LASBLEIZ AIMEE (25), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LIEUTIER (50), LUCE Jean-Philippe (40), MAISTO Marie-Claire (50), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARTY Carine (60), MEHSAR (50), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MIGNARD Françoise. (40), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONTALEYTANG Paulette (40), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ollid & Stéphanie (60), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PAPILLON Laure (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), PEYROT Dominique (40), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SERANT Benjamin (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORTELLI Odette (50), TOURNIGAND Audrey (30), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 431 copropriétaires représentant 19596 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 10 copropriétaires totalisant 265 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelyne (25), BARTOLOCCI Denise (25), BESTAGNO Charles & Nadine (5), COLLETTE Marguerite (30), DOUTRIAUX Yves (30), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), LEMASSON Marie_Laure & Sophie (40), MAHE-DESPORTES Dominique (25), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 19596 tantièmes / 24702 tantièmes.

RESOLUTION N°43: Création d'une barrière imposant le respect du sens interdit dans la voie devant l'école. Avis favorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Devant les incivilités croissantes et le non-respect des règles du code la route, de nombreux comportements présentent aujourd'hui un risque réel pour les résidents et pour les enfants.

En effet, de nombreux véhicules empruntent quotidiennement le sens interdit dans la voie devant l'école, que ce soit pour gagner du temps ou pour déposer leurs enfants devant la grille de l'école.

Cette situation risque d'entraîner des accidents graves.

Devant cette situation et pour des raisons urgentes de sécurité, il est proposé de mettre une barrière (type autoroute) à l'angle du bâtiment F, qui ne s'ouvrirait que pour les véhicules utilisant le sens de la montée (sens autorisé).

Cette installation serait placée sous la surveillance d'une caméra dédiée afin de prévenir de tout acte de vandalisme ou de détérioration.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : Création d'une barrière imposant le respect du sens interdit dans la voie devant l'école

Les deux résolutions suivantes détermineront le choix de l'entreprise qui sera retenue, sur la base de celle qui remporte le plus grand nombre de vote positif.

Abstentions : 43 copropriétaires représentant 2022 tantièmes / 95405 tantièmes.

ANSALDO Pauline (9), AQUINO Marcel (40), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BLUA Reine (50), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONNET Philippe (40), BOULOUMOIS Arlette (25), CABANNES Guillaume (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUHEM Veronique (30), FARINA Antoine & Michèle (50), FAUROUX MADEC Michelle (30), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FOREST Bruno (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), HOUARD Cyrielle (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LUTEL Marc & Brigitte (60), MATTA Véronique (25), MOTILLON Monique (25), PAUL CHARTON NADINE (25), PICHON Eric (45), POMMEAU Martine (47), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), RENAUD Marie-Christine (30), REYNAUD Cyril & Sophie (50), SACCO Marie Therese (40), SALMON Josiane (30), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 154 copropriétaires représentant 6710 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), ARDOINO (40), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BENICHOUE Joelle (52), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BOLDRINI Georges (55), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BOUSSU Maryvonne (45), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CASTALDI Robert (60), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CHAINE Henri (65), CHAY Maurice (85), CHENIN Jean Marie (50), COMTE Aurelie (40), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNIS Virginie (40), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean Francois (30), DELLA SANTINA Armelle (35), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FABRE Anne (50), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FENASSE Annick (50), FERNANDEZ Michel (60), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FUCINA Federico (40), GALLO Philippe (50), GARCIA Lucette (57), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25),

GATIGNOL Marine (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GUGLIETTA Bernard (50), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JUANCO Arturo (60), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), KHOUBANI Haféda (40), LASBLEIZ AIMEE (25), LEDUC Julien & Mélissa (40), LEOPOLD Henri (50), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Carine (60), MATTE Brigitte (50), MEHSAR (50), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MIGNARD Françoise (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTANG Paulette (40), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), ORSINI Josette (30), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PITELET Johan & MUS Gaele (40), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEYNIAK Yanis (5), RATOUCHEYNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), REGNIER ALLIQUOT Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SALERT Gerard (50), SERANT Benjamin (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), STREBLER Mireille (5), SUCH / ROIDOT (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), TOUZET Janine (5), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 431 copropriétaires représentant 19082 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), ALBARIAN Stéphane (65), ALVERNHE Gerard (65), AMBROSINO Michel (5), AMIEL Josiane (50), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANGIOLINI H. (50), ARADIPLOTIS VERONIQUE (32), AREZKI Francis (60), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), BACCI Eric & anne (47), BAILLON Céline (30), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARRAU Claude & Lisa (25), BAUDE Angélique (32), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERGESE Eric (32), BERNARD Jacques (45), BERNARD Yves (60), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BILLARD Jacques Louis (80), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLANC Mireille (90), BOCCHI Henri (90), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTEIL Claude (75), CERRUTI Robert (30), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHETRIT Michèle (52), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLAVET Yannick (47), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), CROUZIER PATRICE (60), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelynne (40), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DELACROIX Albert (85), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DI FILIPPO Brice (32), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DU SANGNIER (40), DUBOIS Christian (60), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FALASCHI Chantal (40), FAQUE Alain (40), FARRU CASSIS Christine FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURY Catherine (50), FAUTH Isabelle (40), FAVENTINES Jacqueline (50), FERRARI Gerard (75), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), GAGNERAULT Jacques (25), GAMBINO Sophie (25), GANCEL Christine (57), GARNIER Guy (50), GAUDEFROY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAYETTY Christophe (32), GENESTA Evelynne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIROLAMI Felix (50), GOURBEYRE Jean (65), GRECO Laurent (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILBERT Georges (52), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAC Corinne (25), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAT1 (65), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30),

LE MAREC Francoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEPRETRE Dominique (32), LEVY Anais (32), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAILLARD Ph. (65), MAISTO Marie-Claire (50), MALLEGOL Claudie (47), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MANTOVANI Liliane (40), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Rene (60), MASSON Serge Sylvie (47), MATHEU Laurent (30), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEIFFREN Grégory (25), MEISTRET Dominique (52), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MILARDI Francoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MIOQUE Jacqueline (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAUDIN Josiane (125), NAVARRO Bruno (50), NAVILLE Eric (32), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICCOLUCCI Richard (10), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), OUALI Yamina (20), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAVANELLO Rémi (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERAZIO Marcel (35), PERDIGON Max (40), PESCE Josette (50), PETRINI Robert (60), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PIERRÉ épouse VAN VELZEN Monique (55), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMAN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMACCIOTTI Carole (32), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), RIBAS Philippe (65), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSAZZA Corine (20), ROSSIGNOL Christelle (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), SABATHE Nicolas (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SIALELLI Olivier (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STUDLI Johanna (5), SUEUR PIERRE. (30), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TASSET Lucy (25), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIALE Joris (52), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 8 copropriétaires totalisant 215 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BESTAGNO Charles & Nadine (5), CAMPOURCY Bernard (40), DOUTRIAUX Yves (30), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 19082 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°44: Choix de l'entreprise prestataire pour la pose de la barrière et de la caméra. Proposition des entreprises SRV et GCP : coût total : 9853€. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Pièces jointes à la convocation, devis des entreprises SRV et GCP

La présente résolution n'a d'objet que si la résolution précédente est votée sur le principe

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : barrière de restriction d'utilisation du sens interdit dans la montée des écoles et d'une caméra de surveillance de l'installation et pose d'arceaux pour éviter la circulation des deux roues sur les trottoirs

L'assemblée générale examine et retient :

- la proposition présentée l'entreprise SRV pour un montant de 8 217.00 EUROS TTC pour l'installation de la barrière et des arceaux
- la proposition de GCP sécurité pour un montant de 1 636.60 EUROS TTC pour l'installation de la caméra de surveillance.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 9 853.00 EUROS TTC (soit environ 0.10 EUROS TTC le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes générales

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux seront offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à utiliser les fonds travaux ALUR financés jusqu'au 31/12/2024 pour un montant de 9 853.00 EUROS TTC.

Abstentions : 50 copropriétaires représentant 1913 tantièmes / 28029 tantièmes.

ANSALDO Pauline (9), AQUINO Marcel (40), ARNAUD Genevieve (30), AULAS Brigitte (40), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BLUA Reine (50), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHENIN Jean Marie (50), COLLETTE Marguerite (30), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), FARINA Antoine & Michèle (50), FAUROUX MADEC Michelle (30), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), HOUARD Cyrielle (25), KABBANI Julien (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LE ROCH Claudine (32), LUTEL Marc & Brigitte (60), MOTILLON Monique (25), NICCOLUCCI Richard (10), NIVAGGIOLI Louis (63), PAUL CHARTON NADINE (25), PICHON Eric (45), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), POMMEAU Martine (47), PONS Andre (45), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), REYNAUD Cyril & Sophie (50), ROUSSET Manuel (30), SACCO Marie Therese (40), SALMON Josiane (30), SCHULTZ Pierre (32), STANCZUK Renata (58), THIERY Sébastien & Elodie (55), TOMMASINI RINA (65), TORRES Martine (25), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 158 copropriétaires représentant 6878 tantièmes / 28029 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), ARDOINO (40), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), AUDA Patricia (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOU Joelle (52), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Samira (50), BESTAGNO Charles (50), BILLERIT Guy & Louise (30), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BOUSSU Maryvonne (45), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUSI Jean (40), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CASTALDI Robert (60), CAVE David (25), CAVEY Matthieu (60), CHAINE Henri (65), CHAY Maurice (85), CORMORECHE Monique (35), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DARNIS Virginie (40), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean François (30), DELLA SANTINA Armelle (35), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DUVAL Lucas (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FABRE Anne (50), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FENASSE Annick (50), FERNANDEZ Michel (60), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FOREST Bruno (40), FUCINA Federico (40), GALLO Philippe (50), GARCIA Lucette (57), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GATIGNOL Marine (50), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GUGLIETTA Bernard (50), HERBRECHT Jeanne (63), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), KHOUANI Haféda (40), LASBLEIZ AIMEE (25), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LEDUC Julien & Mélissa (40), LEMAIRE Ghislaine (30), LEOPOLD Henri (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARCO Olivier (65), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTY Carine (60), MATTE Brigitte (50), MEHSAR (50), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MIGNARD Françoise (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONTALEYTANG Paulette (40), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), ODINOT Michel & Andrée (45), ORSINI Josette (30), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PERASI Yves (35), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), RAMADIER Laurence (25), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD Marie-Christine (30), REVEST & MOYS Jean (25), RIBEAUCOURT David (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SALERT Gerard (50), SERANT Benjamin (50), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TORTELLI Odette (50), TOUZET Janine (5), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 421 copropriétaires représentant 19063 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 7 copropriétaires totalisant 175 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANIEL Evelyne (25), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BESTAGNO Charles & Nadine (5), DOUTRIAUX Yves (30), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 19063 tantièmes / 25941 tantièmes.

RESOLUTION N°45: Choix de l'entreprise prestataire pour la pose de la barrière et de la caméra. Propositions des entreprises KONE et GCP: coût total : 11288.50€. Avis défavorable du conseil syndical. Article 24
Pièces jointes à la convocation : devis des entreprises KONE et GCP

La présente résolution n'a d'objet que si la résolution précédente est votée sur le principe

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : barrière de restriction d'utilisation du sens interdit dans la montée des écoles et d'une caméra de surveillance de l'installation et pose d'arceaux pour éviter la circulation des deux roues sur les trottoirs

L'assemblée générale examine et retient :

- la proposition présentée l'entreprise KONE pour un montant de 9652.50 EUROS TTC pour l'installation de la barrière et des arceaux
- la proposition de GCP sécurité pour un montant de 1 636.60 EUROS TTC pour l'installation de la barrière de surveillance.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 11 288.50 EUROS TTC (soit environ 0.12 EUROS TTC le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes générales

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux seront offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à utiliser les fonds travaux ALUR financés jusqu'au 31/12/2024 pour un montant de 11 288.50 EUROS TTC.

Abstentions : 42 copropriétaires représentant 1569 tantièmes / 28029 tantièmes.

AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AQUINO Marcel (40), ARNAUD Genevieve (30), AULAS Brigitte (40), BALAN Olivier & Sandrine (50), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BIDOUS Lucien (35), BLUA Reine (50), CABANNES Guillaume (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUMAS JEAN PAUL (75), ELAWAR Anwar (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FAUROUX MADEC Michelle (30), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LAUDIGEIS Michel (30), LE MAREC Françoise (40), LENFANT P. (47), LUTEL Marc & Brigitte (60), MANTOVANI Liliane (40), MIGNARD Françoise. (40), MOTILLON Monique (25), NICCOLUCCI Richard (10), PAUL CHARTON NADINE (25), PICHON Eric (45), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaëlle (40), POMMEAU Martine (47), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), QUIBEL Françoise (30), ROUSSET Manuel (30), SACCO Marie Therese (40), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORRES Martine (25), VADON EPOUSE BERRO (10),

Votes contre : 550 copropriétaires représentant 24749 tantièmes / 28029 tantièmes.

Votes pour : 43 copropriétaires représentant 1671 tantièmes / 28029 tantièmes.

AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANDRAUD Michele (30), ANIEL Evelyne (25), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BENSIMON Joachim & Laure (20), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BOROT Camille (50), BRISEBARRE Helene (30), CHALOPET Bernard (50), CHAVENTON Alain (40), CLAUZADE Michele (37), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), DECOLASSE Régis Antoine (75), DELFINI François (40), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DU SANGlier (40), GIORDANO Christiane (55), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LACHAUD Dominique (50), LEMAIRE Ghislaine (30), LIEUTIER (50), MARTY Rene (60), MAURON Georges & Annick (50), MICHELI Etienne (50), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), NAVARRO Bruno (50), ODINOT Michel & Andrée (45), PACINI Marie-José (30), PEIRETTI Suzanne (45), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYROT Dominique (40), REVOCAT Francine (35), ROSAZZA Corine (20), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), TORRES Alain & Patricia (52), UNAL (25), VAN CANEGHEM Michel (65),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 30 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 24749 tantièmes / 26430 tantièmes.

RESOLUTION N°46: A la demande de l'entrée B1, autorisation pour mettre en place un réseau d'arrosage devant l'entrée B1. Article 24

Pièce jointe à la convocation : plan d'implantation de l'arrosage automatique devant l'entrée B1.

Suite à l'approbation des copropriétaires de l'entrée B1 de la résolution 51 de l'assemblée générale du syndicat secondaire SUPER ROUVIERE du 22/03/2025 :

Après délibération, les copropriétaires présents et représentés de l'entrée B1 décident de voter le principe d'arrosage des plantes plantées par les copropriétaires devant l'entrée du B1.

A cette fin, les copropriétaires de l'entrée B1 décident que l'eau d'arrosage sera prise sur le robinet situé dans l'espace poubelle, et donc à charge uniquement de l'entrée B1.

Par ailleurs, les copropriétaires décident d'adresser une étude d'implantation d'une installation d'arrosage qui sera proposée à l'assemblée générale du Syndicat des Copropriétaires général .

L'assemblée générale autorise le syndic à effectuer les travaux de réalisation d'un réseau d'arrosage devant le B1 dans une fourchette budgétaire n'excédant pas 600€ et d'utiliser le budget de fonctionnement pour effectuer ces travaux.

Abstentions : 175 copropriétaires représentant 7207 tantièmes / 28029 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), ADAM Yolande (30), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), ANSALDO Pauline (9), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARFI Andre (52), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARQUIER Nathalie (40), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUDINET Clemence (45), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAILLON Céline (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBALITS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BIDOUS Lucien (35), BINAND Marie (55), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET YVES (50), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), CABANNES Guillaume (25), CAILLAUD Nicole (20), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASTALDI Robert (60), CERRUTI Robert (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHENIN Jean Marie (50), CHERRIER Jean - Luc (50), COMTE Aurelie (40), CORMORECHE Valérie (20), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DARNET Pierre & Sabine (45), DARNIS Virginie (40), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DIDON CLAUDE (25), DOUX GIMET Carole (75), DRACOS Annie (30), DUBOIS Christian (60), DUCAT Claire (5), DUCAT

Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ELAWAR Anwar (50), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), EYRIES Simone (40), FAURE Anthony (55), FAUROY MADEC Michelle (30), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GAGNERAULT Jacques (25), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GRIFFON Bruno (30), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), HAMM Eric & Christine (50), HEYRAUD Jean Claude (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KLEIN Marie (35), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE MAREC Françoise (40), LELEXIAN Elise (25), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LUCE Jean-Philippe (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MAURON Georges & Annick (50), MERLINO Christiane (30), MICHELI Etienne (50), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MIOQUE Jacqueline (40), MOCRET CORINNE (65), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NAVARRO Bruno (50), NEYRAUD Yvette (50), NIMAL Arlette (50), OGNIER Christiane (45), PACINI Ferdinand (30), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERASI Yves (35), PESCE Josette (50), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), SACCO Marie Therese (40), SALMON Josiane (30), SERANT Benjamin (50), SIROT Bernard (50), SOLEILLET Paule (25), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TINEL Catherine (35), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), UNAL (25), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 134 copropriétaires représentant 5583 tantièmes / 28029 tantièmes.

AGNES Maelle (30), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANGIOLINI H. (50), ARDOINO (40), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-Josée (50), AUTUORI Bruno (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Samira (50), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BOULOUMOIS Arlette (25), BREDILLOT Jean (40), BRUSI Jean (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAVE David (25), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), CORDEAU Jean Claude (50), COSTE Audessa (30), COUSIN Max (50), CROUZIER PATRICE (60), D'ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-Josée (5), DEL RIO Joséphine (45), DELACROIX Jean Francois (30), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Samuel (30), ESHIGIAN Céline (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), FABRE Anne (50), FAURE Odette (35), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FUCINA Fédérico (40), GAUDEFRY Virginie (40), GIORDANO Christiane (55), GYLBERT Patrick (50), HENRIC Laurent (30), HILAIRE Paule (55), HOUBARD Cyrielle (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), INVESTISSIMO (175), IZARD Lloyd (50), JOZWIAK Corinne (25), KABBANI Julien (25), KAMMER Marisa (40), LANARI Hervé & Véronique (60), LE GUENNEC Claude (30), LEDUC Julien & Mélissa (40), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MAURIN Annick (125), MEHSAR (50), MELKA Sydney (25), MICELI David (25), MIGNARD Françoise. (40), MILLET Samuel (50), MONTALEYTANG Paulette (40), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAGY Elemer (65), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NOCI Laurent (50), PAPILLON Laure (25), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), POITE Regine (50), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), RIVERA Emile (50), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SADON Marie Ange (5), SALTERNE Josiane (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STREBLER Mireille (5), TASSET Lucy (25), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORNOR Claude & Simone (45), TOURNIGAND Audrey (30), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERLAQUE Marc (50), VIDAL Arnaud (25), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 314 copropriétaires représentant 14714 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 13 copropriétaires totalisant 525 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), BARIAL Bernard (50), DI MAIO Nathalie (40), DOUTRIAUX Yves (30), FATH Gilles & Ilham (40), GALLO Philippe (50), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), KAMMER SAMUEL. (50), ORSINI Josette (30), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), RIOM Yves (50), SEQUELA Christian & Valérie (20),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 14714 tantièmes / 20297 tantièmes.

RSC-1213

RESOLUTION N°47: A la demande de M. BIGGI VAN BIERVLIET : Mandat à donner au syndic avec avis du conseil syndical pour procéder à la pose de plusieurs ralentisseurs. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : courrier de Mr BIGGI VAN BIERVLIET

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et pris avis du conseil syndical, décide que le demandeur doit fournir un plan d'implantation du ralentisseur et de proposer des chiffrages qui pourront être débattus à une assemblée générale ultérieure.

Abstentions : 111 copropriétaires représentant 4431 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), ANTONINI Fanny (50), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARFI Andre (52), AUDINET Clemence (45), BACCI Eric & anne (47), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BAUDE Angélique (32), BERGESE Eric (32), BESCHMOUT Jeannine (30), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BRISEBARRE Helene (30), BRUN Roland (5), CABANNES Guillaume (25), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CERRUTI Robert (30), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), COMTE Aurelie (40), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DELACROIX Jean Francois (30), DELAGE Carol (30), DELLA SANTINA Armelle (35), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DI FILIPPO Brice (32), DOMINICI Christine (50), DOUX GIMET Carole (75), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUMAS Alain (45), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DURAND Dominique (30), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), FALASCHI Chantal (40), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAUTH Isabelle (40), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), GANCEL Christine (57), GARNIER Guy (50), GATIGNOL Marine (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GENESTA Evelyne (30), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JUAN-PONCET Genevieve (40), KLEIN Marie (35), LAMOUREUX Georges (40), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LAUDIGEIS Michel (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAILLARD Ph. (65), MALLEGOL Claudie (47), MARCO Olivier (65), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MASSON Serge Sylvie (47), MEISTRETTY Dominique (52), MICHELI Etienne (50), MIGNARD Françoise. (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MOUCHE René (65), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (125), NAVILLE Eric (32), NICCOLUCCI Richard (10), PAQUET DIDIER (85), PEDE Chantal (25), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RE Chistian & MIGLIORATI Martine (65), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SABATHE Nicolas (40), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), TASSET Lucy (25), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), VIALE Joris (52), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 389 copropriétaires représentant 17953 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAM Yolande (30), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMBROSINO Michel (5), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), AQUINO Marcel (40), ARDOINO (40), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BALANZA Martine (30), BALDIZZONE Helene (50), BARCELO Philippe & DYLBALTY'S Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Samira (50), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadjia (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYER Brice (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADIERGUES Maryse (55), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CHAINE Henri (65), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAY Maurice (85), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), COHEN Yossef Haim (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Monique (35), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DEL RIO Joséphine (45), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DIDON CLAUDE (25), DOISELET Thierry (55), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DUBOIS Christian (60), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FABRE Anne (50), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FAURE Odette (35), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Federico (40), GALLO Philippe (50), GARCIA Lucette (57), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GAUDEFRY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GHIO Régine (50), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GIROLAMI Felix (50), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GRIFFON Bruno (30),

RSC.



GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HILAIRE Paule (55), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), LACOSTE Patrice (55), LANARI Hervé & Véronique (60), LASBLEIZ AIMEE (25), LAYANI Benjamin (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE MAREC Françoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anais (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTIA Véronique (25), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & SAUZET-FONTANEL Lys (75), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOTILLON Monique (25), NAGY Elemer (65), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc man & Thanh Phuong (30), NICANOR Roland (40), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), PAPILLON Laure (25), PASTOR Christine (65), PAUL CHARTON NADINE (25), PERASI Yves (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), RATOUCHNIAK Yanis (5), RATOUCHNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROLAND Albane (30), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUVAL (459), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitiere) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEGUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDDI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyn & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), TOURNIGAND Audrey (30), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Votes pour : 134 copropriétaires représentant 5635 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ALVERNHE Gerard (65), AMIEL Josiane (50), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLIAUME Gilles (25), ANIEL Evelyn (25), AREZKI Francis (60), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUSSEIL Nancy (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catherie (5), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARIAL Bernard (50), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BLANC Mireille (90), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), CADENAT Rene (95), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAVEY Matthieu (60), CHALOPET Bernard (50), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), CORMORECHE Valérie (20), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), DELACROIX Alberte (85), DELEPLACE JP (25), DEMARCHI Daniel (25), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI MAIO Nathalie (40), DOMINICI Charlotte (25), DU SANGLIER (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMOUTIER Martine (30), DUVAL Lucas (30), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), GAGNERAULT Jacques (25), GAMBINO Sophie (25), GAYETTY Christophe (32), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIL Andre (65), GLORIEUX Brigitte (50), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRECO Laurent (30), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GUILABERT Georges (52), HENRIC Laurent (30), HEYRAUD Jean Claude (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL (50), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique (50), LACOMBE Pierre (40), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LAZARE Cyrille (30), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie_Laure & Sophie (40), LONGLADE GISELE (30), MAISTO Marie-Claire (50), MANTOVANI Liliane (40), MARQUIS P. (50), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MELKA Sydney (25), MIOQUE Jacqueline (40), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAVARRO Bruno (50), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PEIRETTI Suzanne (45), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyn (30), PEYROT Dominique (40), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), PUJOL Marie France (25), QUILICHINI Charlotte (32), RAMADIER Laurence (25), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RIBAS Philippe (65), ROSAZZA Corine (20), ROUSSET Manuel (30), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), SACCO Marie Therese (40), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SILVANO Serge (50), SUEUR PIERRE (30), TARDIVEL

RJC

Lucien & Marie-Christine (50), TERRANOVA Martine (25), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TOURNIER Richard (65), UNAL (25), VIDAL Arnaud (25), YETTOU Mohamed (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 3 copropriétaires totalisant 85 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (30), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 17953 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°48: A la demande de M. PAUME : Mandat à donner au syndic avec avis du conseil syndical pour procéder à la pose d'un ralentisseur et le marquage d'un passage piéton devant la sortie du parking moto du E9. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : courrier de Mr PAUME

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et pris avis du conseil syndical, décide que le demandeur doit fournir un plan d'implantation du ralentisseur et de proposer des chiffrages qui pourront être débattus à une assemblée générale ultérieure

Abstentions : 150 copropriétaires représentant 6227 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), ADAM Yolande (30), ANDRE Robert (25), AQUINO Marcel (40), ARADIPOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), ARFI Andre (52), AUDINET Clemence (45), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BACCI Eric & anne (47), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALDIZZONE Helene (50), BALESTRA Henriette (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BAUDE Angélique (32), BERGESE Eric (32), BERTOLDI Michel (45), BESCHMOUT Jeannine (30), BOUYSSOU F. (40), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUN Roland (5), CABANNES Guillaume (25), CAILLAUD Nicole (20), CASSIANI Joelle (5), CAVEY Matthieu (60), CERRUTI Robert (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DELACROIX Jean Francois (30), DELAGE Carol (30), DELEPLACE JP (25), DELLA SANTINA Armelle (35), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DI FILIPPO Brice (32), DOUX GIMET Carole (75), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUHEM Veronique (30), DUMAS Alain (45), DUPONT Pierre & Mélanie (60), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), FALASCHI Chantal (40), FAUTH Isabelle (40), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GANCEL Christine (57), GARNIER Guy (50), GATIGNOL Marine (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GENESTA Evelyne (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GINIÉL CORINNE (30), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUILBERT Georges (52), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), IZARD Christophe ou Mallory (50), JUAN-PONCET Genevieve (40), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KLEIN Marie (35), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LE MAREC Françoise (40), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LUCA Paule (30), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAILLARD Ph. (65), MALLEGOL Claudie (47), MARTINEZ Agnès (30), MASSON Serge Sylvie (47), MEISTRETTY Dominique (52), MERLINO Christiane (30), MIGNARD Françoise. (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MIROUDE ou LOPEZ (47), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MOTILLON Monique (25), MOUCHE René (65), MUSSO Regine Fernande (30), NAVARRO Bruno (50), NAVILLE Eric (32), NICCOLUCCI Richard (10), OGNIER Christiane (45), PAQUET DIDIER (85), PAUL CHARTON NADINE (25), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), POST - ARCHAMBEAU (30), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RESTAGNO Frédéric (25), REVOCAT Francine (35), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUVAL (459), SABATHE Nicolas (40), SACCO Marie Therese (40), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOLAL Olivier (40), SYNDICATS DES COPS (25), TASSET Lucy (25), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORRES Alain & Patricia (52), TORRES Martine (25), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), VIALE Joris (52), VUILLEMOT Pascale (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Votes contre : 350 copropriétaires représentant 16005 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMBROSINO Michel (5), AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANGIOLINI H. (50), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AUTUORI Bruno (30), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJELIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BALANZA Martine (30), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeve (50), BARDE Nathalie (30), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOU Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Samira (50), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLINA Bernadette (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITON Armand (50), BITTON Bernard (70), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYER Brice (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BURGATT Stéphane & Maya (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTIL Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CADIERGUES Maryse (55), CAMPOURCY Bernard (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEL Claude (75), CAVE David (25), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAY Maurice (85), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUSEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), COHEN Yossef_Haim (40), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50),

RSC-

CORMORECHE Monique (35), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN - LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELFINI François (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Christine (50), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DUBOIS Christian (60), DUMAS JEAN PAUL (75), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FABRE Anne (50), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FAURE Odette (35), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAUD (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), FUCINA Fédérico (40), GARCIA Lucette (57), GARNIER Raphael (58), GAUDEFRY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GHIO Régine (50), GIORDANO Christiane (55), GIORIANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GRIFFON Bruno (30), GUGLIETTA Bernard (50), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HILAIRE Paule (55), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JORDAN Flore (25), JOZWIAC Corinne (25), JUANCO Arturo (60), KABBANI Julien (25), KAT1 (65), KHOUBANI Haféda (40), LACOSTE Patrice (55), LANARI Hervé & Véronique (60), LASBLEZ AIMEE (25), LAYANI Benjamin (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENNEC Claude (30), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERARD Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAHE-DESORTES Dominique (25), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATTIA Véronique (25), MAURIN Annick (125), MAURON Georges & Annick (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & SAUZET-FONTANEL Lys (75), MONSEAU Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), NAGY Elemer (65), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), ODINOT Michel & Andrée (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), PAPILLON Laure (25), PASTOR Christine (65), PERASI Yves (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITLOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PITELET Johan & MUS Gaele (40), PIZZICHETTA Michel (30), PONS Andre (45), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), RATOUCNIK Yanis (5), RATOUCNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), ROBERT Antoine (40), ROLAND Albane (30), ROLBERT Patricia (52), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SARXIAN Anita (32), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCHULTZ Pierre (32), SEGUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SERRAF / OUZILLOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUUBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SIROT Bernard (55), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERZIAN Charles (50), THIBAUDAU Franck (50), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORNOR Claude & Simone (45), TORTELLI Odette (50), TOURNIGAND Audrey (30), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), VADON EPOUSE BERRO (10), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), WAEGELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 135 copropriétaires représentant 5777 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), AGNES Maelle (30), ALVERNHE Gerard (65), AMIEL Josiane (50), ANDRON René & Guoying (47), ANGELLAUME Gilles (25), ANIEL Evelynne (25), AREZKI Francis (60), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUSSEIL Nancy (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BARIAL Bernard (50), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BESTAGNO Charles (50), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BIDOUS Lucien (35), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BLANC Mireille (90), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BUISSON Jean-Marc & DUERMEL Gérard & Marie- (65), BUROT Valérie (50), CADENAT Rene (95), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHAVENTON Alain (40), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBER CÉLINE (25), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Alberte (85), DEMARCHI Daniel (25), DI MAIO Nathalie (40), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DU SANGIER (40), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUMOUTIER Martine (30), DURAND Dominique (30), DUVAL Lucas (30), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAUROUX MADEC Michèle (30), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARNOUX MAGALI (25), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), GAYETTY Christophe (32), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIL Andre (65), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), HENRIC Laurent (30), HEYRAUD Jean Claude (25), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), KAMMER Marisa (40), KAMMER SAMUEL. (50), L AVENIR représentée par MANTOVANI Lilane (5), LACHAUD Dominique

(50), LACOMBE Pierre (40), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LEMAIRE Ghislaine (30), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), LEVY Anaïs (32), LONGLADE GISELE (30), MAISTO Marie-Claire (50), MANTOVANI Liliane (40), MARCO Olivier (65), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MATHEU Laurent (30), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MELKA Sydney (25), MICELI David (25), MICHELI Etienne (50), MIOQUE Jacqueline (40), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NAUDIN Josiane (125), NICANOR Roland (40), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), OUALITSSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAUME Franck (50), PAVANELLO Rémi (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PEYRE Evelyne (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), QUILICHINI Charlotte (32), RAMADIER Laurence (25), RE Christian & MIGLIORATI Martine (65), RIBAS Philippe (65), RIVERA Emile (50), ROSAZZA Corine (20), ROUSSET Manuel (30), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), SALMON Josiane (30), SANCHEZ Danielle (58), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SILVANO Serge (50), SUEUR PIERRE. (30), TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), TOURNIER Richard (65), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), UNAL (25), ZEIN Christophe (30),

Non VOTANT : 2 copropriétaires totalisant 95 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BARDZAKIAN Jeanne (65), DOUTRIAUX Yves (30),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 16005 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°49: A la demande de M. GIMOND : Mandat à donner au syndic avec avis du conseil syndical pour procéder à la pose de poteaux dans la copropriété. Avis défavorable du conseil syndical. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : courrier de Mr GIMOND

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et pris avis du conseil syndical, décide que le demandeur doit fournir un plan d'implantation des travaux à réaliser et de proposer des chiffrages qui pourront être débattus à une assemblée générale ultérieure.

Abstentions : 94 copropriétaires représentant 3675 tantièmes / 95405 tantièmes.

ADAM Yolande (30), AMIEL Josiane (50), ANGIOLINI H. (50), AQUINO Marcel (40), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARFI Andre (52), AUDINET Clemence (45), AUSSEIL Nancy (30), BACCI Eric & anne (47), BAILLON Céline (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BALESTRA Henriette (50), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BERGESE Eric (32), BIDOUS Lucien (35), BOUYSSOU F. (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRAIDWOOD Stephen (40), CAILLAUD Nicole (20), CERRUTI Robert (30), CHAVENTON Alain (40), CHEBBI Samir & Jennifer (57), CHETRIT Michèle (52), CLAVET Yannick (47), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), DARNIS Virginie (40), DEBOSKRE Née MARCOUL Evelyne (40), DELAGE Carol (30), DELLA SANTINA Armelle (35), DI FILIPPO Brice (32), DOUX GIMET Carole (75), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (35), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), DUMAS Alain (45), DUMOUTIER Martine (30), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), FALASCHI Chantal (40), FAUTH Isabelle (40), FERNANDES TEIXEIRA Sergio & Elsa (10), FERREIRA/MACHADO/HERNANDEZ M. (40), GANCEL Christine (57), GATIGNOL Marine (50), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUILBERT Georges (52), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JUAN-PONCET Genevieve (40), KLEIN Marie (35), L AVENIR représentée par MANTOVANI Liliane (5), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Guy & Mireille (40), MAILLARD Ph. (65), MALLEGOL Claudie (47), MANTOVANI Liliane (40), MASSON Serge Sylvie (47), MAURON Georges & Annick (50), MEISTRETT Dominique (52), MIROUDE ou LOPEZ (47), MOTILLON Monique (25), NAVILLE Eric (32), NICANOR Roland (40), NICOLUCCI Richard (10), PAUL CHARTON NADINE (25), PAUME Franck (50), PEDE Chantal (25), PERAZIO Marcel (35), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), POITE Regine (50), POMMEAU Martine (47), POUYET Laurent & BARBIERI Sabrina (80), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), PUJOL Marie France (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), RAMACCIOTTI Carole (32), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (100), RE Christian & MIGLIORATI Martine (65), REVOCAT Francine (35), ROBERT Grégory (40), ROCHAS Mireille (32), ROCHET Annie (40), ROCHET Philippe & Sophie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), ROUSSET Manuel (30), SABATHE Nicolas (40), SEROUR-MATTEOLI Scilla (47), SIALELLI Olivier (40), TASSET Lucy (25), TORRES Martine (25), VIALE Joris (52),

Votes contre : 490 copropriétaires représentant 22250 tantièmes / 95405 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ACQUAVIVA Monique (60), ADAR INVEST MR COHEN David (40), AGNES Maelle (30), AHAMED Taouilou & VERDUNACHI Vincent (70), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALBARIAN Stéphane (65), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMBROSINO Michel (5), AMZELEK Robert (75), ANCENYS Delphine (92), ANDRAUD Michele (30), ANDRE Robert (25), ANDRON René & Guoying (47), ANSALDO Pauline (9), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), ARDOINO (40), AREZKI Francis (60), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), ARNAUD Genevieve (30), ARQUEZ Laurence (30), ARQUIER Nathalie (40), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (55), AUDA Patricia (30), AUDAT Marie (40), AULAS Brigitte (40), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BALANZA Martine (30), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BALDIZZONE Helene (50), BARBE / ESTOURNET Marie laure (25), BARCELO Philippe & DYLBATITS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BARIAL Bernard (50), BARRAU Claude & Lisa (25), BARTOLOCCI Denise (25), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BEHAR Patrick et Gerard (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BENICHOUE Joelle (52), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Jacques (45), BERNARD Samira (50), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BERTOLDI Michel (45), BERTOLINA Bernadette (30), BESCHMOUT Jeannine (30), BESTAGNO Charles (50), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BIBERIAN Alexandre & Rebecca (60), BILLARD Jacques Louis (80), BILLERIT Guy & Louise (30), BINAND Marie (55), BISQUERT Roger (40), BITTON Bernard (70), BLUA Reine (50), BOCCHI Henri (90), BOLDRINI Georges (55), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BONFANTI Marc Vincent (30), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNEFOY Christophe (25), BONNET Philippe (40), BONNET YVES (50), BOST Julien (13), BOUBEKKI Aomar & Nadja (55), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BOUSSU Maryvonne (45), BOUYER Brice (40), BREDILLOT Jean (40), BRIDOUX Christiane (25), BRISEBARRE Helene (30), BROCHARD Brigitte (30), BRUGNONI Franc & Patricia (51), BRUN Roland (5), BRUNEAU Florian (40), BRUSI Jean (40), BUI-DUYET Diane (25), BUISSON Jean-Marc & DUERMAEL Gérard & Marie- (65), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), BURSTERT Bernard (75), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CABANNES Guillaume (25), CADENAT Rene (95), CADIERGUES Maryse (55), CAMPOURCY Bernard (40), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIANI Joelle (5), CASSIEN Christine (30), CASTALDI Robert (60), CASTEIL Claude (75), CAVE David (25), CHAINE Henri (65), CHALOPET Bernard (50), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (45), CHARBONNIER Monique (50), CHAUSSINAND

RSC. 

VIVIANE (30), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CHENIN Jean Marie (50), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CHERRIER Jean - Luc (50), CHIRIAZZULI Michèle & Damien (45), CHORON Marianne (50), CLAUDEL Jean Pierre (60), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COHEN Yossef_Haim (40), COLLETTE Marguerite (30), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (120), COMTE Aurelie (40), CONCIERGERIE C2 (30), CONTANDIN ANNIE (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORBAZ Jean Marie (40), CORDEAU Jean Claude (50), CORMORECHE Valérie (20), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), COSTE Gérard & PRIN -LOMBARDO Elisabeth (70), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), COUSIN Max (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (60), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DA SILVA Jacky (10), DAGAULT Sébastien & EYCHENNE Delphine (75), DARNET Pierre & Sabine (45), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE FELICE Sylvain (45), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DE LEUSSE Roselyne (45), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBELER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL PRETE Guy & Christiane (47), DELACROIX Jean Francois (30), DELEPLACE JP (25), DELFINI François (40), DELHORBE Nicolas (32), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DEMARCHI Daniel (25), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DERLON Florent (50), DHERMAIN Franck (50), DI DOMENICO Marie-Thérèse (45), DIDON CLAUDE (25), DOISELET Thierry (55), DOMINICI Charlotte (25), DOMINICI Christine (50), DRACOS Annie (30), DRUILLE Pierre (40), DUBOIS Christian (60), DUCROS Jean & HOCINE Mélanie (70), DUHEM Veronique (30), DUMAS JEAN PAUL (75), DURAND Dominique (30), DUVAL Samuel (30), DUVAL Simon & Elodie (60), EL JURDI Rosana (25), ELAWAR Anwar (50), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (79), ERNST Marc (25), ERNST Marc (40), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPACE CREATION ERIC CARLIER (21), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), ETIENNE Emilie (25), EYRIES Simone (40), FABRE Anne (50), FAQUE Alain (40), FARINA Antoine & Michèle (50), FATH Gilles & Ilham (40), FAURE Anthony (55), FAURE Odette (35), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDEZ Michel (60), FERRARI Gerard (75), FERREIRA Charles (52), FERY Jean-Marie (50), FLORIC-GARINEAU (23), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), FORTINI Daniel (45), FUCINA Fédérico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GALLO Philippe (50), GAMBINO Sophie (25), GARCIA Lucette (57), GARNIER Guy (50), GARNIER Raphael (58), GARNOUX MAGALI (25), GAUDEFROY Virginie (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENESTA Evelyne (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GHIO Régine (50), GIL Andre (65), GINIEL CORINNE (30), GIORDANO Christiane (55), GIORDANO Eric & Delphine (60), GIRAUD Isabelle (30), GIROLAMI Felix (50), GLORIEUX Brigitte (50), GOURBEYRE Jean (65), GOZLAN Emmanuelle (25), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), GUGLIETTA Bernard (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), GYLBERT Patrick (50), GYSEMANS Christian (65), HAMM Eric & Christine (50), HENRIC Laurent (30), HENRY Julie (50), HERBRECHT Jeanne (63), HERNANDEZ Victor (25), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (55), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Christophe ou Mallory (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (55), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (95), JORDAN Flore (25), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), KABBANI Julien (25), KAMMER SAMUEL (50), KAT1 (65), KHOUANI Haféda (40), LACOMBE Pierre (40), LACOSTE Patrice (55), LAMOUROUX Georges (40), LAMOUROUX-KUHN Catherine (30), LANARI Hervé & Véronique (60), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAYANI Benjamin (30), LAZARE Cyrille (30), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LE GUENEC Claude (30), LE MAREC Francoise (40), LE ROCH Claudine (32), LECORDIER-SOMMERAND Christine (45), LEDUC Julien & Mélissa (40), LELEXIAN Elise (25), LEMAIRE Gerard (45), LEMAIRE Ghislaine (30), LENFANT P. (47), LENFANT Patrick & Suzanne (5), LEOPOLD Henri (50), LEPRETRE Dominique (32), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (524), LEVY Anais (32), LIEUTIER (50), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LONGLADE GISELE (30), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), LUCA Paule (30), LUCE Jean-Philippe (40), LUTEL Marc & Brigitte (60), MAGNAN Jacques & Annie (30), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MAISTO Marie-Claire (50), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ Agnès (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MARTINEZ Serge (65), MARTINEZ Serge & Martine (25), MARTINOTTI Alexis (90), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MATHEU Laurent (30), MATTIA Véronique (25), MATTE Brigitte (50), MATTEI Alexandre (60), MAURIN Annick (125), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MEIFFREN Grégory (25), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MERLINO Christiane (30), MICELI David (25), MIGNARD Françoise (40), MILARDI Françoise (5), MILARDI Gisele (35), MILARDI Lucie (40), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (65), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & SAUZET-FONTANEL Lys (75), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), MONSEAUX Sylvain & CORRENTI Jean Claude (37), MONTALEYTANG Paulette (40), MONTI Raul & Marie-José (85), MOREUX François (105), MOUCHE René (65), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), MUSSO Regine Fernande (30), NAGY Elemer (65), NAVARRO Bruno (50), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NEYRAUD Yvette (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), NICOLINI Gerard (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), NIMAL Arlette (50), NIVAGGIOLI Louis (63), NOCI Laurent (50), NOVAGEST (60), ODINOT Michel & Andrée (45), OGNIER Christiane (45), ORSINI Josette (30), OUALI Yamina (20), PACINI Marie-José (30), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), PAPILLON Laure (25), PAQUET DIDIER (85), PASTOR Christine (65), PAVANELLO Rémi (50), PEIRETTI Suzanne (45), PERASI Yves (35), PERDIGON Max (40), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PETITALOT FREDERIC & ISABELLE (65), PETRINI Robert (60), PEYRE Evelyne (30), PEYROT Dominique (40), PICHON Eric (45), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (55), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), PIZZICHETTA Michel (30), PONS Andre (45), POST - ARCHAMBEAU (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), RAMADIER Laurence (25), RATOUCHEYNIAK Yanis (5), RATOUCHEYNIAK Yanis & ANTONI Fanny (50), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RENAUD Marie-Christine (30), RENIER Alain & Pascale (65), RENIER-MICHEL (130), RESTAGNO Frédéric (25), REVEST & MOYS Jean (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBAS Philippe (65), RIBEAUCOURT David (25), RIDOUX JC (75), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROBERT Antoine (40), ROLAND Albane (30), ROLBERT Patricia (52), ROLBERT Patricia (32), ROSSIGNOL Christelle (25), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), ROUVAL (459), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), SACCO Marie Therese (40), SACKMANN Karine (40), SADON Marie Ange (5), SALERNE Josiane (30), SALERT Gerard (50), SALMON Josiane (30), SARXIAN Anita (32), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), SCHULTZ Pierre (32), SDC LA ROUVIERE LOTS C.C (91), SEQUELA Christian & Valérie (20), SELLOS Ronan & PACITTO Marine (85), SERANT Benjamin (50), SERRAF / OUZIOU Micheline (10), SERRAF Yves & Micheline (60), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), SIBIEUDE Monique (25), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (30), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SIROT Bernard (55), SOFICAR CHEZ MME MANENC Jane (17), SOGIL Mr ben kemoun (18), SOLAL Olivier (40), SOLEILLET Paule (25), SOULEYMANOV Farnan & LANARI Mélanie (50), STANCZUK Renata (58), STEVENS Nicole (75), STREBLER Mireille (5), STUDLI Johanna (5), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), SYNDICATS DES COPS (25), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30),

RJC

12

JB

TERRANOVA Martine (25), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), THIERY Sébastien & Elodie (55), TINEL Catherine (35), TOMMASINI RINA (65), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (45), TORRES Alain & Patricia (52), TORTELLI Odette (50), TOURNIER Richard (65), TOURNIGAND Audrey (30), TOUZET - FAUGOUIN Nicole (65), TOUZET Janine (5), TRABUCCO JM (25), TRICHET Francis & Dominique (67), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VALOPINI JP (50), VALOPINI Thierry (47), VAN CANEGHEM Michel (65), VERGER Pascal (25), VERLAQUE Marc (50), VIAGEVIE (45), VIDAL Arnaud (25), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30), WALLUKAT Eric & Nadine (52), YETTOU Mohamed (25), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25), ZEIN Christophe (30),

Votes pour : 35 copropriétaires représentant 1622 tantièmes / 95405 tantièmes.

ALVERNHE Gerard (65), ANGELLIAUME Gilles (25), BIGGI VAN BIERVLIET Yannick et Karine (70), BOROT Camille (50), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAVEY Matthieu (60), CHAY Maurice (85), CORMORECHE Monique (35), DELACROIX Alberte (85), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DI MAIO Nathalie (40), DU SANGlier (40), DUVAL Lucas (30), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), GAYETTY Christophe (32), GRECO Alexia (50), GRECO Laurent (30), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), KAMMER Marisa (40), LACHAUD Dominique (50), MARCO Olivier (65), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MICHELI Etienne (50), MIOQUE Jacqueline (40), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), NAUDIN Josiane (125), OUALITSEN Karim & Myassa (65), PACINI Ferdinand (30), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), QUILICHINI Charlotte (32), SANCHEZ Danielle (58), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), TERZIAN Charles (50),

Non VOTANT : 18 copropriétaires totalisant 557 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : AMZELEK PATRICIA PASCALE JOHANNA (5), ANIEL Evelyne (25), ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), BESTAGNO Charles & Nadine (5), BITON Armand (50), BLANC Mireille (90), DEL RIO Joséphine (45), DOUTRIAUX Yves (30), FUCHS-CADIOU Laurent & Florence (47), GAVALDA Patrick (50), GAVALDA Patrick (5), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMASSON Marie-Laure & Sophie (40), MAHE-DESORTES Dominique (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), ROSAZZA Corine (20), SUEUR PIERRE. (30), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 22250 tantièmes / 95405 tantièmes.

RESOLUTION N°50: A la demande de l'entrée E5 et Mmes MOUNTASSAR et MOCRET, décision de procéder à l'installation d'une rampe de sécurité dans l'escalier, en face de l'entrée E4, entre la voirie en face du bâtiment E et celle menant au bâtiment B.

Proposition de ACL Ferronnerie : 3052.50€. Avis favorable du conseil syndical. Article 24

Pièce jointe à la convocation : courrier de l'entrée E5 et Mmes MOUNTASSAR et MOCRET comprenant la proposition de l'entreprise ACL FERRONNERIE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : installation d'une rampe de sécurité dans l'escalier, en face de l'entrée E4, entre la voirie en face du bâtiment E et celle menant au bâtiment B

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition présentée :

Entreprise ACL FERRONNERIE pour un montant de 3 052.50 EUROS

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ACL FERRONNERIE pour un montant prévisionnel de 3 052.50 EUROS TTC qui seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Générales.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux seront offerts.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux d'un montant de 3052.50 EUROS à utiliser les fonds travaux ALUR financés jusqu'au 31/12/2024.

Aucun appel de fonds ne sera effectué aux copropriétaires.

Abstentions : 88 copropriétaires représentant 3373 tantièmes / 28029 tantièmes.

ABD EL WAHAB Patricia (75), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ADAM Yolande (30), AHAMED Taouïlou & VERDUNACHI Vincent (70), ALVERNHE Gerard (65), ANSALDO Pauline (9), ARADIPIOTIS VERONIQUE (32), ARDOINO (40), ARFI Andre (52), AUSSEIL Nancy (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), BADUEL Evelyne & TOSELLO Christelle (40), BAILLON Céline (30), BALESTRA Henriette (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BARTOLOCCI Denise (25), BITON Armand (50), BOURROUX Gerald (45), BOUSSANT Jean - Paul (50), BRIDOUX Christiane (25), CABANNES Guillaume (25), CAMPOURCY Bernard (40), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHAVENTON Alain (40), CHEBBI Samir & Jennifer (57), COLLETTE Marguerite (30), COMTE Aurelie (40), DARNIS Virginie (40), DELACROIX Jean Francois (30), DOUX GIMET Carole (75), DUHEM Veronique (30), DUVAL Simon & Elodie (60), FAUROUX MADEC Michelle (30), FERY Jean-Marie (50), FUCINA Federico (40), GAGNERAULT Jacques (25), GARNIER Guy (50), GARNOUX MAGALI (25), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GAY NEE CALLIES Jacqueline (30), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GINIEL CORINNE (30), GIRAUD Isabelle (30), GOEPP Epouse DOUTRIAUX J. (5), GOURBEYRE Jean (65), GRIFFON Bruno (30), HERBRECHT Jeanne (63), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LAUDIGEOIS Michel (30), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LE MAREC Françoise (40), NAUDIN Philippe & GOUZER Marine (5), MARTINEZ Serge (65), MAURON Georges & Annick (50), MERLINO Christiane (30), MIGNARD Françoise. (40), MONNIER Nadege (50), MONNIER Patrick & Nadege (5), NAVARRO Bruno (50), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PEDE Chantal (25), PEIRETTI Suzanne (45), PERAZIO Marcel (35), PICHON Eric (45), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), POITE Regine (50), QUEYRAS Martine (55), RESTAGNO Frédéric (25), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIBEAUCOURT David (25), ROLBERT Patricia (52), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), SACCO Marie Therese (40), THIERY Sébastien & Elodie (55), TORRES Martine (25), TORTELLI Odette (50), UNAL (25), VADON EPOUSE BERRO (10), VINCENT Michel (58), VINCENT Michel (5), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 103 copropriétaires représentant 4352 tantièmes / 28029 tantièmes.

AGNES Maelle (30), ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), AMZELEK Robert (75), ANSIDEI Huguette Michele (50), ARKTOS Mme ARGENCE Emmanuelle (5), AUDA Patricia (30), AUTUORI Bruno (30), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BASILEE Cyril & Magali (50), BAUDE Angélique (32), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERNARD Samira (50), BERNARD Yves (60), BERRO Charles & Michèle (65), BONFANTI Marc Vincent (30), BONNEFOY Christophe (25), BOULOUMOIS Arlette (25), BOUSSU Maryvonne (45), BREDILLOT Jean (40), BRUSI Jean (40), BUSSUTTI Jean-Luc (25), CAPORALI Jean-François (25), CLAUZADE Michele (37), CLETY Sonia (30), CORMORECHE Valérie (20), COSTE Audessa (30), D ANTONIO Jean-Louis & BARLA Mylène (70), DA SILVA De Lurdes Maria Chez MR FERREIRA Ch (15), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DEJOU Marie-José (5), DEL RIO Joséphine (45), DELHORBE Benoît Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DELHORBE Nicolas (32), DELPORTE Anthony & FABRET Marine (60), DENISOT Julien & QUYEN Thuy (63), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), DUMAS JEAN PAUL (75), ELAWAR Anwar (50), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FABRE Anne (50), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FARRUGIA F. (50), FENASSE Annick (50), FERREIRA Charles (52), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GARNIER Raphael (58), GERVAISI Rémy & Cristelle (50), GLORIEUX Brigitte (50), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), HAMM Eric & Christine (50), HOUARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (175), JACQUET Robert & COMBE Déla (55), JOZWIAK Corinne (25), JUANCO Arturo (60), KABBANI Julien (25), LACOSTE Patrice (55), LC PARKS MR POITEVIN François (155), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), LUCE Jean-Philippe (40), MAGNIER Christine (40), MAGNIER Rene (50), MANDINE Représentée par CARADEC Amandine & GO (94), MARQUIS P. (50), MARRAI Lydie (30), MARTINEZ PIERRE YVES ET Mireille (75), MATTE Brigitte (50), MAYARD Carinne (25), MEHSAR (50), MELKA Sydney (25), MERLET CHRISTINE (47), MERLET Françoise (30), MILLET Samuel (50), MONTALEYTANG Paulette (40), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), NAGY Elemer (65), NEGRE Frédéric & Sylvie (5), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), PERASI Yves (35), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (65), REVEST & MOYS Jean (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROULLEAU Richard (30), SALTERNE Josiane (30), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40), SERANT Benjamin (50), SILVANO Serge (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), STREBLER Mireille (5), STUHLI Johanna (5), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TERZIAN Charles (50), TOURNIGAND Audrey (30), VALENTINI JP (50), VALOPIN Thierry (47), VIDAL Arnaud (25), WAECELL Marie Odile (30), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 432 copropriétaires représentant 19813 tantièmes / 28029 tantièmes.

Non VOTANT : 13 copropriétaires totalisant 491 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelyne (25), ARQUEZ Laurence (30), BARDZAKIAN Jeanne (65), BENICHOU Joelle (52), DOUTRIAUX Yves (30), GARCIA Lucette (57), MAHE-DESORTES Dominique (25), MARQUES DA SILVA Mafalda (40), ORSINI Josette (30), PITELET Johan & MUS Gaelle (40), SEGUELA Christian & Valérie (20), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25), WALLUKAT Eric & Nadine (52),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 19813 tantièmes / 24125 tantièmes.

RESOLUTION N°51: Présentation du projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) et du DPE (ou Audit Energétique). (Point d'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'un vote).

Pièces jointes à la convocation : Diagnostic de Performance Energétique par bâtiment A/C/D/E/G

L'Assemblée Générale du 17/06/2023 mandaté la société MBI ENERGIE aux fins de réaliser les diagnostics de performance énergétique et un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) par bâtiment.

Etant ici précisé que la performance énergétique et climatique est classée en :

- C pour le bâtiment A
- C pour le bâtiment C
- C pour le bâtiment D
- C pour le bâtiment E
- D pour le bâtiment G

Ce projet doit être présenté à l'Assemblée Générale qui suit son élaboration. Lorsqu'il fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux dans les dix prochaines années, le syndic porte également à l'ordre du jour la question de l'adoption de tout ou partie du projet.

L'Assemblée Générale prend connaissance du PPPT joint à la convocation.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°52: Adoption d'un plan pluriannuel de travaux (PPPT). Avis défavorable du conseil syndical. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment A. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : Projet du Plan Pluriannuel de travaux du bâtiment A

L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, prévoit que lorsque le projet de plan pluriannuel de travaux fait apparaître, au cours des 10 prochaines années, la nécessité de réaliser des travaux, le syndic doit porter à l'ordre du jour la question de l'adoption (totale ou partielle) du projet de plan pluriannuel de travaux présenté.

En cas de refus d'adoption du plan pluriannuel de travaux, la question devra lui être posée à l'assemblée chaque année.

En cas d'adoption d'un plan pluriannuel de travaux, la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieure à 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan (ni inférieure à 5% du budget annuel prévisionnel).

Par conséquent, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de plan pluriannuel de travaux, adopte le plan pluriannuel de travaux suivant :

- travaux estimés dans le document joint à environ 844.00 EUROS à réaliser sous 1 an.

- travaux estimés dans le document joint à environ 1 136 854.00 EUROS à réaliser sous 1 à 5 ans.
- travaux estimés dans le document joint à environ 712 783.00 EUROS à réaliser sous 5 à 10 ans.

Les copropriétaires sont informés que le plan pluriannuel de travaux tel que défini ci-dessus est élaboré afin de prioriser les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années en vue de la bonne conservation de l'immeuble.

La réalisation de chacun des travaux intégrés dans le plan pluriannuel sera soumise à un vote des copropriétaires en assemblée générale qui en fixera les modalités (société, budget et financement).

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 70 tantièmes / 6000 tantièmes.

DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), KLEIN Marie (30),

Votes contre : 42 copropriétaires représentant 1480 tantièmes / 6000 tantièmes.

ADAR INVEST MR COHEN David (40), ALBARIAN Stéphane (65), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUDINET Clemence (40), BONNEFOY Christophe (25), CERRUTI Robert (30), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (30), DARNET Pierre & Sabine (40), DE LEUSSE Roselyne (40), DRACOS Annie (30), ERNST Marc (25), EYRIES Simone (40), FATH Gilles & Ilham (40), FERY Jean-Marie (40), FONS BARBIEUX Frédérique (40), FUCINA Federico (40), HERNANDEZ Victor (25), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), INVESTISSIMO (25), JANNONE Fabienne (40), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (25), LELEXIAN Elise (25), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (55), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), MEIFFREN Grégory (25), MELKA Sydney (25), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), MONTALEYTANG Paulette (40), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (30), RENIER-MICHEL (115), SALMON Josiane (30), SIBIEUDE Monique (25), SOLEILLET Paule (25), YETTOU Mohamed (25),

Votes pour : 6 copropriétaires représentant 230 tantièmes / 6000 tantièmes.

DU SANGlier (40), GHIO Régine (40), LAMOUROUX Georges (40), LAUDIGEOIS Michel (30), SACKMANN Karine (40), VIAGEVIE (40),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 1480 tantièmes / 6000 tantièmes.

RESOLUTION N°53: BATIMENT C: Adoption d'un plan pluriannuel de travaux (PPPT). Seuls votent les copropriétaires du bâtiment C. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : Projet du Plan Pluriannuel de travaux du bâtiment C

L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, prévoit que lorsque le projet de plan pluriannuel de travaux fait apparaître, au cours des 10 prochaines années, la nécessité de réaliser des travaux, le syndic doit porter à l'ordre du jour la question de l'adoption (totale ou partielle) du projet de plan pluriannuel de travaux présenté.

En cas de refus d'adoption du plan pluriannuel de travaux, la question devra lui être posée à l'assemblée chaque année.

En cas d'adoption d'un plan pluriannuel de travaux, la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieure à 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan (ni inférieure à 5% du budget annuel prévisionnel).

Par conséquent, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de plan pluriannuel de travaux, adopte le plan pluriannuel de travaux suivant :

- travaux estimés dans le document joint à environ 197 777.00 EUROS à réaliser sous 1 an.
- travaux estimés dans le document joint à environ 3 037 702.00 EUROS à réaliser sous 1 à 5 ans.
- travaux estimés dans le document joint à environ 1 192 352.00 EUROS à réaliser sous 5 à 10 ans.

Les copropriétaires sont informés que le plan pluriannuel de travaux tel que défini ci-dessus est élaboré afin de prioriser les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années en vue de la bonne conservation de l'immeuble.

La réalisation de chacun des travaux intégrés dans le plan pluriannuel sera soumise à un vote des copropriétaires en assemblée générale qui en fixera les modalités (société, budget et financement).

Abstentions : 9 copropriétaires représentant 290 tantièmes / 11605 tantièmes.

DE FELICE Sylvain (40), DUCAT Nicole (30), GIORDANO Christiane (40), LONGLADE GISELE (30), MIOQUE Jacqueline (40), PACINI Ferdinand (30), PUJOL Marie France (25), REVOCAT Francine (30), TORRES Martine (25),

Votes contre : 59 copropriétaires représentant 1930 tantièmes / 11605 tantièmes.

ANGELLIAUME Gilles (25), ARNAUD Genevieve (30), TISSERAUD Dominique & MOLINA Marie-José (50), AUTUORI Bruno (30), BALAN Olivier & Sandrine (50), BARTOLOCCI Denise (25), BONED Jean-Philippe & BONNET Marine (30), BRAIDWOOD Stephen (40), BREDILLOT Jean (40), BRUSI Jean (40), CABANNES Guillaume (25), CHORON Marianne (50), CLETY Sonia (30), CONCIERGERIE C2 (30), CORMORECHE Monique (30), CORMORECHE Valérie (20), DEDOBBLER CELINE (25), DEJOU Jean-Baptiste & Alexa (50), DELACROIX Jean Francois (30), DELEPLACE JP (25), DUHEM Veronique (25), DURAND Dominique (30), GAY NEE CALLIES Jacqueline (25), GENESTA Evelynne (30), GOZLAN Emmanuelle (25), GRECO Alexia (50), GUIDONI Benjamin & Melissa (30), IMMOBILIERE GROUPE CASINO (40), IZARD Christophe ou Mallory (50), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (30), KABBANI Julien (25), LE GUENNEC Claude (30), LUCA Paule (25), MAGRO - ARAPOGLOU Irène (30), MARTINEZ Agnès (30), MATHEU Laurent (30), MICELI David (25), MILARDI Gisele (30), MILARDI Lucie (40), NOCI Laurent (50), PACINI Marie-José (25), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PITELET Johan & MUS Gaelle (20), PIZZICHETTA Michel (30), PUJO David & MARTINEZ Marion (30), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (30), REVEST & MOYS Jean (25), RIBEAUCOURT David (25), ROULLEAU Richard (30), ROUVAL (90), SAUREL - DELETRA Joelle (30), SHANNA Chez Mme KOUBBI (40), TASSET Lucy (25), TINEL Catherine (30), TORDO Evelynne & KRIGER Marc (25), TORNOR Claude & Simone (40), UNAL (25), VERGER Pascal (25), ZEIN Christophe (30),

Votes pour : 22 copropriétaires représentant 775 tantièmes / 11605 tantièmes.

RSC. ALB

ANDRAUD Michele (30), ARQUIER Nathalie (40), AUDA Patricia (30), BARRAU Claude & Lisa (25), BIDOUS Lucien (30), BOUBEKKI Aomar & Nadjia (50), COHEN Yossef_Haim (40), DI MAIO Nathalie (40), GENNATIEMPO NEE AUTHOM NICOLE (30), GRECO Laurent (30), JORDAN Flore (25), LAMOUROUX- KUHN Catherine (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (70), MAGNAN Jacques & Annie (30), MARTINEZ Serge & Martine (25), MIGNARD Françoise. (40), MONNIER Nadege (50), PIETRI Pauline Jean-François & Michèle (30), POTHEAU Florian & DELEZAY Nais (50), SAVORANI Jacqueline (usufruitière) (30), TRABUCCO JM (25), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.
Soit 1930 tantièmes / 11605 tantièmes.

RESOLUTION N°54: BATIMENT D: Adoption d'un plan pluriannuel de travaux (PPPT). Seuls votent les copropriétaires du bâtiment D. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : Projet du Plan Pluriannuel de travaux du bâtiment D

L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, prévoit que lorsque le projet de plan pluriannuel de travaux fait apparaître, au cours des 10 prochaines années, la nécessité de réaliser des travaux, le syndic doit porter à l'ordre du jour la question de l'adoption (totale ou partielle) du projet de plan pluriannuel de travaux présenté.

En cas de refus d'adoption du plan pluriannuel de travaux, la question devra lui être posée à l'assemblée chaque année.

En cas d'adoption d'un plan pluriannuel de travaux, la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieure à 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan (ni inférieure à 5% du budget annuel prévisionnel).

Par conséquent, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de plan pluriannuel de travaux, adopte le plan pluriannuel de travaux suivant :

- travaux estimés dans le document joint à environ 127.776.00 EUROS à réaliser sous 1 an.
- travaux estimés dans le document joint à environ 2 730 639.00 EUROS à réaliser sous 1 à 5 ans.
- travaux estimés dans le document joint à environ 2 509 188.00 EUROS à réaliser sous 5 à 10 ans.

Les copropriétaires sont informés que le plan pluriannuel de travaux tel que défini ci-dessus est élaboré afin de prioriser les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années en vue de la bonne conservation de l'immeuble.

La réalisation de chacun des travaux intégrés dans le plan pluriannuel sera soumise à un vote des copropriétaires en assemblée générale qui en fixera les modalités (société, budget et financement).

Abstentions : 14 copropriétaires représentant 550 tantièmes / 14080 tantièmes.

DUVAL Samuel (30), GAGNERAULT Jacques (25), GINIEL CORINNE (30), GIROLAMI Felix (50), KAMMER Marisa (40), LAYANI Benjamin (30), MAYARD Carinne (25), NAUDIN Josiane (115), NICANOR Roland (40), PEDE Chantal (25), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), ROUSSET Manuel (30), TERRANOVA Martine (25),

Votes contre : 102 copropriétaires représentant 3470 tantièmes / 14080 tantièmes.

ADAM Yolande (30), AGNES Maelle (30), ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANDRE Robert (25), AQUINO Marcel (40), ARQUEZ Laurence (30), BAILLON Céline (30), BALDIZZONE Helene (50), BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BARDE Nathalie (30), BASILEE Cyril & Magali (50), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BERTOLDI Michel (40), BESCHMOUT Jeannine (30), BILLERIT Guy & Louise (30), BONNET Philippe (40), BOULOUMOIS Arlette (25), BOURROUX Gerald (40), BOUYER Brice (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRIDOUX Christiane (25), BRUNEAU Florian (40), BUSSUTIL Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAILLAUD Nicole (20), CANCOUET Paul & CLAUDE Emilie (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIEN Christine (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), CHENNOUFI Ouelid & Sandra (40), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Philippe (40), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (25), CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), CORDEAU Jean Claude (50), COROUGE Andre (30), COSTE Audessa (30), DEL RIO Joséphine (40), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), DEMARCHI Daniel (25), DIDON CLAUDE (25), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), DUMOUTIER Martine (30), DUVAL Lucas (30), EL JURDI Rosana (25), ERNST Marc (40), ETIENNE Emille (25), FAQUE Alain (40), FAURE Odette (30), FAUROUX MADEC Michelle (30), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), FOREST Bruno (40), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GRIFFON Bruno (30), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), GUEYDAN Jean-Pierre & Yvette (30), HENRIC Laurent (30), HEYRAUD Jean Claude (25), HOUDARD Cyrielle (25), INVESTISSIMO (90), JACQUET Robert & COMBE Délia (50), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (40), JOZWIAK Corinne (25), KHOUANI Haféda (40), LAYANI Guy & Mireille (40), LE MAREC Françoise (40), LEMAIRE Ghislaine (30), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MAHE-DESPORTES Dominique (25), MARRAI Lydie (30), MATTE Brigitte (50), MAURIN Annick (30), MERLINO Christiane (30), MOTILLON Monique (25), ORSINI Josette (30), PAUL CHARTON NADINE (25), PEIRETTI Suzanne (40), PERASI Yves (30), PEYRE Evelyne (30), POST - ARCHAMBEAU (30), RENAUD Marie-Christine (30), RESTAGNO Frédéric (25), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), ROUVAL (60), SACCO Marie Therese (40), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SILVANO Serge (50), SINTEZ JACQUES (25), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), SUEUR PIERRE. (30), TAGUET Albert ou Irene (30), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TEIXEIRA DE FARIA A. (30), TOURNIGAND Audrey (30), VIDAL Arnaud (25), VUILLEMOT Pascale (30), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 21 copropriétaires représentant 820 tantièmes / 14080 tantièmes.

ANIEL Evelyne (25), BRISEBARRE Helene (25), BROCHARD Brigitte (30), BUI-DUYET Diane (25), COLLETTE Marguerite (30), COMTE Aurelie (40), DELFINI François (40), FAUTH Isabelle (40), GARNOUX MAGALI (25), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), HILAIRE Paule (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (110), MERLET Françoise (30), MUSSO Regine Fernande (30), PERAZIO Marcel (30), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (60), ROSSIGNOL Christelle (25), SALERNE Josiane (30), THIERY Sébastien & Elodie (50),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes
N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.
Soit 3470 tantièmes / 14080 tantièmes.

RESOLUTION N°55: BATIMENT E: Adoption d'un plan pluriannuel de travaux (PPT). Seuls votent les copropriétaires du bâtiment E. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : Projet du Plan Pluriannuel de travaux du bâtiment E.

L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, prévoit que lorsque le projet de plan pluriannuel de travaux fait apparaître, au cours des 10 prochaines années, la nécessité de réaliser des travaux, le syndic doit porter à l'ordre du jour la question de l'adoption (totale ou partielle) du projet de plan pluriannuel de travaux présenté.

En cas de refus d'adoption du plan pluriannuel de travaux, la question devra lui être posée à l'assemblée chaque année.

En cas d'adoption d'un plan pluriannuel de travaux, la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieure à 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan (ni inférieure à 5% du budget annuel prévisionnel).

Par conséquent, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de plan pluriannuel de travaux, adopte le plan pluriannuel de travaux suivant :

- travaux estimés dans le document joint à environ 161 040.00 EUROS à réaliser sous 1 an.
- travaux estimés dans le document joint à environ 3 324 602.00 EUROS à réaliser sous 1 à 5 ans.
- travaux estimés dans le document joint à environ 2 465 042.00 EUROS à réaliser sous 5 à 10 ans.

Les copropriétaires sont informés que le plan pluriannuel de travaux tel que défini ci-dessus est élaboré afin de prioriser les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années en vue de la bonne conservation de l'immeuble.

La réalisation de chacun des travaux intégrés dans le plan pluriannuel sera soumise à un vote des copropriétaires en assemblée générale qui en fixera les modalités (société, budget et financement).

Abstentions : 13 copropriétaires représentant 660 tantièmes / 17330 tantièmes.

AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BALESTRA Henriette (50), CHARBONNIER Monique (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GIORDANO Eric & Delphine (60), GUGLIETTA Bernard (50), LEOPOLD Henri (50), MAURON Georges & Annick (50), MICHELI Etienne (50), PAUME Franck (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), SUCH / ROIDOT (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 106 copropriétaires représentant 5640 tantièmes / 17330 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), AISSOUNI Y. ou L. (60), ALLOU Hadil & Kanza (60), AMIEL Josiane (50), ANGIOLINI H. (50), ANSIDEI Huguette Michele (50), ANTONINI Fanny (50), AREZKI Francis (60), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (50), BARIAL Bernard (50), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BERNARD Anne-Marie (50), BERNARD Samira (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BESTAGNO Charles (50), BINAND Marie (50), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNET YVES (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), CADIERGUES Maryse (50), CHALOPET Bernard (50), CHENIN Jean Marie (50), CHERRIER Jean - Luc (50), CLAUSEL Jean Pierre (50), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (50), COURBON JULIEN ET CHARLOTTE (60), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), CROUZIER PATRICE (50), DE COCK Frédéric & Carole (50), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DHERMAIN Franck (50), DOISELET Thierry (50), DOMINICI Christine (50), DUBOIS Christian (50), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DUVAL Simon & Elodie (60), ELAWAR Anwar (50), ESHIGIAN Céline (50), ESHIGIAN Michel ou Mireille (50), FABRE Anne (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), FENASSE Annick (50), FERNANDEZ Michel (60), GALLO Philippe (50), GATIGNOL Marine (50), GAVALDA Patrick (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIL Andre (60), GYLBERT Patrick (50), HAMM Eric & Christine (50), HENRY Julie (50), INVESTISSIMO (30), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), IZARD Lloyd (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JUANCO Arturo (60), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LACOSTE Patrice (50), LANARI Hervé & Véronique (60), LIEUTIER (50), MAGNIER Rene (50), MAISTO Marie-Claire (50), MARQUIS P. (50), MARTY Carine (60), MARTY Rene (60), MEHSAR (50), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), MOCRET CORINNE (60), MOULINIER Franck & Yasmine CHEZ MOULINIER Fr (50), MOUNTASSAR Ouid & Stéphanie (60), NEYRAUD Yvette (50), NICOLINI Gerard (50), NIMAL Arlette (50), PERFETTI Bernard (60), PERFETTI Marine (50), PESCE Josette (50), PEYNET Jean-Yves & Estelle (60), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (50), POITE Regine (50), RATOUCNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUVAL (210), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), SERANT Benjamin (50), SIROT Bernard (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), TERZIAN Charles (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50), TORTELLI Odette (50), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), VERLAQUE Marc (50),

Votes pour : 15 copropriétaires représentant 790 tantièmes / 17330 tantièmes.

BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BOROT Camille (50), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), COUSIN Max (50), DERLON Florent (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FARRUGIA F. (50), FAURE Anthony (50), KAMMER SAMUEL. (50), LACHAUD Dominique (50), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (80), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), SALERT Gerard (50), SURANA Gunja & Shubhika (50),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 5640 tantièmes / 17330 tantièmes.

RESOLUTION N°56: BATIMENT G: Adoption d'un plan pluriannuel de travaux (PPT). Seuls votent les copropriétaires du bâtiment G. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation : Projet du Plan Pluriannuel de travaux du bâtiment G.

L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, prévoit que lorsque le projet de plan pluriannuel de travaux fait apparaître, au cours des 10 prochaines années, la nécessité de réaliser des travaux, le syndic doit porter à l'ordre du jour la question de l'adoption (totale ou partielle) du projet de plan pluriannuel de travaux présenté.

En cas de refus d'adoption du plan pluriannuel de travaux, la question devra lui être posée à l'assemblée chaque année.

En cas d'adoption d'un plan pluriannuel de travaux, la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieure à 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan (ni inférieure à 5% du budget annuel prévisionnel).

Par conséquent, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de plan pluriannuel de travaux, adopte le plan pluriannuel de travaux suivant :

- travaux estimés dans le document joint à environ 154 704.00 EUROS à réaliser sous 1 an.
- travaux estimés dans le document joint à environ 909 459.00 EUROS à réaliser sous 1 à 5 ans.
- travaux estimés dans le document joint à environ 1 128 011.00 EUROS à réaliser sous 5 à 10 ans.

Les copropriétaires sont informés que le plan pluriannuel de travaux tel que défini ci-dessus est élaboré afin de prioriser les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années en vue de la bonne conservation de l'immeuble.

La réalisation de chacun des travaux intégrés dans le plan pluriannuel sera soumise à un vote des copropriétaires en assemblée générale qui en fixera les modalités (société, budget et financement).

Abstentions : 4 copropriétaires représentant 155 tantièmes / 4995 tantièmes.

CHAVENTON Alain (40), LACOMBE Pierre (40), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (50), MATTA Véronique (25),

Votes contre : 26 copropriétaires représentant 900 tantièmes / 4995 tantièmes.

AULAS Brigitte (40), AUSSEIL Nancy (30), BENSIMON Joachim & Laure (20), BERTOLINA Bernadette (30), BEZZATO Jacques (Succession H.) (50), BISQUERT Roger (40), CAMPOURCY Bernard (40), CAVE David (25), CHAVAND Chez MR BOUSSANT JP (50), CONTANDIN ANNIE (25), CORBAZ Jean Marie (40), GAMBINO Sophie (25), GARNIER Guy (50), LASBLEIZ AIMEE (25), LEMAIRE Gerard (40), MAURIN Annick (70), NAVARRO Bruno (50), NGUYEN Duc manh & Thanh Phuong (30), OUALI Yamina (20), PAPILLON Laure (25), PAVANELLO Rémi (50), PERDIGON Max (40), PITELET Johan & MUS Gaelle (20), ROSAZZA Corine (20), SEQUELA Christian & Valérie (20), YSABELLE Maryse CHEZ MME ROCHE Nicole (25),

Votes pour : 4 copropriétaires représentant 150 tantièmes / 4995 tantièmes.

BALANZA Martine (30), LEMASSON Marie_Laure & Sophie (40), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (40), SCHMIT Wilfried & ARDAGNA Karine (40),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 900 tantièmes / 4995 tantièmes.

RESOLUTION N°57: BATIMENT A, GARAGES ET CENTRE COMMERCIAL: Prescription de la sous-commission départementale de sécurité : Décision à prendre concernant les missions de validation des études INERIS et phase AMO technique concernant les travaux de pose de paratonnerre et parafuldre sur l'ensemble du bâtiment. Article 24

Pièces jointes à la convocation : Procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité 279-2 du 20/05/2022, devis des entreprises BATI-ELEC EXPERT (B2E), ALPES CONTROLES et ADK DIAG 13.

L'assemblée générale prend acte des obligations légales et réglementaires de la copropriété envers les prescriptions émises dans le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité n° 279-2 du 20/05/2022

La prescription n°1 demande une étude visant à la mise en place de paratonnerre et parafuldre sur l'ensemble du bâtiment A et centre commercial.

Après délibération, l'assemblée générale décide, en application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, des modalités suivantes, de missionner un bureau d'étude pour les missions de validation des études INERIS, Phase AMO Technique comprenant: Réunion de préparation technique en phase d'étude, rédaction cahier des charges, CCTP, DGPF, planning, assistance phase ACT.

L'assemblée générale examine et :

- retient la proposition du bureau d'études BATI-ELEC EXPERT (B2E) prévue pour un montant prévisionnel de 68 280 EUROS TTC.
- retient la proposition du bureau de contrôle ALPES CONTROLE pour un montant de 1 200.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de coordinateur SPS ALPES CONTROLE pour un montant de 1 008.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de ADK DIAG 13 pour les diagnostics amiante avant travaux pour un montant de 1080.00 EUROS TTC.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 71 568 EUROS TTC (soit environ 7.28 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment A, garages et centre commercial.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces études s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT de l'étude, soit 1431.36 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les études d'un montant de 72 999.36 EUROS à procéder à 2 appels de fonds prévisionnel : 50% soit 36 499.68 EUROS le 01/10/2025, 50% soit 36 499.68 EUROS le 01/01/2026.

Abstentions : 9 copropriétaires représentant 376 tantièmes / 2440 tantièmes.

ALBARIAN Stéphane (65), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), FATH Gilles & Ilham (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), JANNONE Fabienne (40), LAUDIGEOIS Michel (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (121), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5),

Votes contre : 35 copropriétaires représentant 1205 tantièmes / 2440 tantièmes.

Votes pour : 27 copropriétaires représentant 859 tantièmes / 2440 tantièmes.

ANSALDO Pauline (9), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), AUDINET Clemence (40), BOST Julien (13), CERRUTI Robert (30), CHAMPETIER Mireille (40), DEPARTEMENT DES BDR 22130001500247 /158510D (47), DU SANGNIER (40), ERNST Marc (25), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (25), KAT1 (65), KLEIN Marie (35), LAMOUROUX Georges (40), LOPEZ Genevieve (40), LOVICH (25), MAURIN Annick (15), MEIFFREN Grégory (25), MELKA Sydney (25), NICCOLUCCI Richard (10), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), REGNIER ALLIUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (35), SACKMANN Karine (40), SALMON Josiane (30), VIAGEVIE (40),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 1205 tantièmes / 2064 tantièmes.

RESOLUTION N°58: BATIMENT D: Prescription de la sous-commission départementale de sécurité : Décision à prendre concernant les missions de validation des études INERIS et phase AMO technique concernant les travaux de pose de paratonnerre et parafoudre sur l'ensemble du bâtiment D. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment D. Article 24

Pieces jointes à la convocation : Procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité 561-22 du 21/10/2022, devis des entreprises BATI-ELEC EXPERT (B2E), ALPES CONTROLES et ADK DIAG 13.

L'assemblée générale prend acte des obligations légales et réglementaires de la copropriété envers les prescriptions émises dans le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité n° 561-22 du 21/10/2022.

La prescription n°2 demande une étude visant à la mise en place de paratonnerre et parafoudre sur l'ensemble du bâtiment D.

Après délibération, l'assemblée générale décide, en application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, des modalités suivantes, de missionner un bureau d'étude pour les missions de validation des études INERIS, Phase AMO Technique comprenant: Réunion de préparation technique en phase d'étude, rédaction cahier des charges, CCTP, DGPF, planning, assistance phase ACT.

L'assemblée générale examine et :

- retient la proposition du bureau d'études BATI-ELEC EXPERT (B2E) prévue pour un montant prévisionnel de 55 740 EUROS TTC.
- retient la proposition du bureau de contrôle ALPES CONTROLE pour un montant de 1740.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de coordinateur SPS ALPES CONTROLE pour un montant de 1 008.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de ADK DIAG 13 pour les diagnostics amiante avant travaux pour un montant de 1320.00 EUROS TTC.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 59 808 EUROS TTC (soit environ 4.25 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment D.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces études s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT de l'étude, soit 1196.16 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les études pour un montant de 61 004.16 EUROS à procéder à 2 appels de fonds prévisionnel : 50% soit 30 502.08 EUROS le 01/10/2025, 50% soit 30 502.08 EUROS le 01/01/2026.

Abstentions : 10 copropriétaires représentant 405 tantièmes / 4865 tantièmes.

BALDIZZONE Helene (50), CAILLAUD Nicole (20), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), GIROLAMI Felix (50), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), MUSSO Regine Fernande (30), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), ROUSSET Manuel (30), THIERY Sébastien & Elodie (50),

Votes contre : 88 copropriétaires représentant 3110 tantièmes / 4865 tantièmes.

Votes pour : 39 copropriétaires représentant 1325 tantièmes / 4865 tantièmes.

ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANIEL Evelynne (25), ARQUEZ Laurence (30), BARDE Nathalie (30), BOUYER Brice (40), BRAIDWOOD Stephen (30), BRISEBARRE Helene (25), BUI-DUYET Diane (25), CHAUSSINAND VIVIANE (30), COCKPIT Représentée par CLADEL Christophe LO (25), COLLETTE Marguerite (30), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (25), COMTE Aurelie (40), COROUGE Andre (30), DELFINI François (40), DIDON CLAUDE (25), DUMOUTIER Martine (30), ERNST Marc (40), ETIENNE Emilie (25), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAUTH Isabelle (40), GARNOUX MAGALI (25), GINIEL CORINNE (30), GRIFFON Bruno (30), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), HEYRAUD Jean Claude (25), HILAIRE Paule (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (40), LAYANI Guy & Mireille (40), LE MAREC Françoise (40), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (110), MARRAI Lydie (30), MAURIN Annick (30), NICANOR Roland (40), PERASI Yves (30), PEYRE Evelynne (30), SUEUR PIERRE. (30), TEIXEIRA DE FARIA A. (30),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 3110 tantièmes / 4435 tantièmes.

25C

12/15

RESOLUTION N°59: BATIMENT E: Prescription de la sous-commission départementale de sécurité : Décision à prendre concernant les missions de validation des études INERIS et phase AMO technique concernant les travaux de pose de paratonnerre et parafoudre sur l'ensemble du bâtiment E. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment E. Article 24

Pièces jointes à la convocation : Procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité 577-22 du 21/10/2022, devis des entreprises BATI-ELEC EXPERT (B2E), ALPES CONTROLES et ADK DIAG 13.

L'assemblée générale prend acte des obligations légales et réglementaires de la copropriété envers les prescriptions émises dans le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité n° 577-22 du 21/10/2022.

La prescription n°2 demande une étude visant à la mise en place de paratonnerre et parafoudre sur l'ensemble du bâtiment E.

Après délibération, l'assemblée générale décide, en application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965, des modalités suivantes, de missionner un bureau d'étude pour les missions de validation des études INERIS, Phase AMO Technique comprenant: Réunion de préparation technique en phase d'étude, rédaction cahier des charges, CCTP, DGPF, planning, assistance phase ACT.

L'assemblée générale examine et :

- retient la proposition du bureau d'études BATI-ELEC EXPERT (B2E) prévue pour un montant prévisionnel de 54180.00 EUROS TTC.
- retient la proposition du bureau de contrôle ALPES CONTROLE pour un montant de 1740.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de coordinateur SPS ALPES CONTROLE pour un montant de 1 008.00 EUROS TTC.
- retient la proposition de ADK DIAG 13 pour les diagnostics amiante avant travaux pour un montant de 1320.00 EUROS TTC.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 58 248.00 EUROS TTC (soit environ 3.36 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment E.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces études s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT de l'étude, soit 1164.96 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les études pour un montant de 59412.96 EUROS à procéder à 2 appels de fonds prévisionnel : 50% 29 706.48 EUROS le 01/10/2025, 50% soit 29 706.48 EUROS le 01/01/2026.

Abstentions : 14 copropriétaires représentant 700 tantièmes / 7090 tantièmes.

AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BALESTRA Henriette (50), BARIAL Bernard (50), BINAND Marie (50), BITON Armand (50), CHENIN Jean Marie (50), DHERMAIN Franck (50), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), MICHELI Etienne (50), PESCE Josette (50), POITE Regine (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50),

Votes contre : 81 copropriétaires représentant 4420 tantièmes / 7090 tantièmes.

Votes pour : 36 copropriétaires représentant 1820 tantièmes / 7090 tantièmes.

ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), BERNARD Anne-Marie (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BLUA Reine (50), BOLDRINI Georges (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOROT Camille (50), BURGATT Stéphane & Maya (50), BUROT Valérie (50), CHALOPET Bernard (50), CHERRIER Jean - Luc (50), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (50), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), DERLON Florent (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FARRUGIA F. (50), FAURE Anthony (50), FENASSE Annick (50), GALLO Philippe (50), GAVALDA Patrick (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GUGLIETTA Bernard (50), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LACHAUD Dominique (50), MAGNIER Rene (50), MAISTO Marie-Claire (50), MAURON Georges & Annick (50), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), RIVERA Emile (50), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TESSIER Jean Pierre (50), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), VALENTINI JP (50),

Non VOTANT : copropriétaires 3 totalisant 150 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles (50), CADIERGUES Maryse (50), THIBAUDAU Franck (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 4420 tantièmes / 6240 tantièmes.

RESOLUTION N°60: BATIMENT A : Décision de procéder au remplacement du système testé et défaillant de sprinklage des vides ordures au 2e sous-sol. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment A hors garage. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société A.D.I Protection incendie

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : remplacement du système testé et défaillant de sprinklage des vides ordures au 2e sous sol.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par la société A.D.I Protection incendie pour un montant prévisionnel de 7 553.93 EUROS TTC (soit environ 1.26 EUROS le tantième) qui sera réparti selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment A hors garages.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux d'un montant de 7 553.93 à procéder à 1 appel de fonds prévisionnel : 100% le 01/10/2025.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 95 tantièmes / 1780 tantièmes.

ALBARIAN Stéphane (65), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30),

Votes contre : 8 copropriétaires représentant 255 tantièmes / 1780 tantièmes.

CHARBONNIER Claude (30), FERY Jean-Marie (40), FUCINA Federico (40), INVESTISSIMO (25), MELKA Sydney (25), MONTALEYTANG Paulette (40), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (30),

Votes pour : 40 copropriétaires représentant 1430 tantièmes / 1780 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 1430 tantièmes / 1685 tantièmes.

RESOLUTION N°61: BATIMENT A : A la demande d'un copropriétaire M. ALBARIAN : mandat à donner au syndic avec avis du conseil syndical pour réfection complète du sol du hall du 1er étage du BATIMENT A. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Pièce jointe à la convocation: courrier de M. ALBARIAN

Il a été effectué un diagnostic amiante qui a révélé la présence d'amiante dans la colle des carreaux. Celui-ci ne peut donc être remplacé mais que recouvert par un sol clipsable.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et pris avis du conseil syndical, donne mandat au conseil syndical d'effectuer une étude pour la réfection du sol du hall du 1er étage du BATIMENT A et la réhausse des portes ascenseurs (afin qu'elles ne se bloquent pas).

Ces travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux à la Sous Commission Départementale de Sécurité.

Abstentions : 8 copropriétaires représentant 270 tantièmes / 6000 tantièmes.

AUDINET Clemence (40), CERRUTI Robert (30), FATH Gilles & Ilham (40), INGOAT chez Mme ARTHAUD Danielle (30), LAUDIGEIOIS Michel (30), LOPEZ Genevieve (40), PRUDHOMME Jean-Claude & Véronique (30), SALMON Josiane (30),

Votes contre : 11 copropriétaires représentant 340 tantièmes / 6000 tantièmes.

ERNST Marc (25), FERY Jean-Marie (40), FUCINA Federico (40), INVESTISSIMO (25), JONQUIERES Jérémy & CHARLOT Julie (25), MELKA Sydney (25), MONTALEYTANG Paulette (40), NIKAM CHEZ MME GUEVEL BONNARDEL (25), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (30), SOLEILLET Paule (25), VIAGEVIE (40),

Votes pour : 31 copropriétaire(s) représentant 1170 tantièmes / 6000 tantièmes.

ADAR INVEST MR COHEN David (40), ALBARIAN Stéphane (65), ARTHAUD Nicole (25), ARTHAUD Nicole (25), BONNEFOY Christophe (25), CHAMPETIER Mireille (40), CHARBONNIER Claude (30), DARNET Pierre & Sabine (40), DE LEUSSE Roselyne (40), DRACOS Annie (30), DU SANGlier (40), DUCAT Nicole DUCAT Jean-Michel (40), EYRIES Simone (40), FONS BARBIEUX Frédérique (40), GHIO Régine (40), HERNANDEZ Victor (25), JANNONE Fabienne (40), KLEIN Marie (30), LAMOUROUX Georges (40), LELEXIAN Elise (25), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (55), LOVICH (25), MEIFFREN Grégory (25), MONDON MARIN Julien & Sylvia & GIROULET Audr (30), MONDON-MARIN Laurent & Sylvia (25), PINTO INVEST représentée par COHEN David (60), PROVALSA ME EBELIN GERMANN EMILE (25), RENIER-MICHEL (115), SACKMANN Karine (40), SIBIEUDE Monique (25), YETTOU Mohamed (25),

Résolution rejetée pour défaut de majorité.

Soit 1170 tantièmes / 6000 tantièmes.

RESOLUTION N°62: BATIMENT D: VARIANTE 1 : CHOIX DU CHASSIS VITRE 1 METRE : 20 255.98 EUROS TTC en complément du budget voté lors de l'AG du 10/12/2022, aléas compris. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment D. Article 24

Préambule :

Lors des assemblées générales spéciales des Bâtiments D et E du 10/12/2022, les travaux d'encloisonnements ont été votés.

Lors de la phase de démarrage du chantier, de nouvelles contraintes sont apparues et il a été nécessaire de refaire un appel d'offre tenant compte de nouveaux éléments.

Le Conseil Syndical et le syndic ont tenté de trouver des solutions qui permettent de rester dans le budget initialement voté afin de ne pas aggraver la situation des copropriétaires tout en répondant aux prescriptions de la sous-commission de sécurité.

Travaux à effectuer selon nouveau cahier des charges sont :

- La dépose de l'ensemble des éléments vitrés (cloison + bloc-porte). Armature en fer avec présence de plomb
- Les remplacer par des cloisons BA13 avec isolant EI120 (coupe-feu 120 minutes)
- Munies de blocs-portes E60 à parement stratifié deux faces avec ferme-portes
- Des plinthes et couvre-joints M0
- Des plaques signalétiques mentionnant portes coupe-feu (à maintenir fermées) en lettres blanches sur fond rouge fixées de chaque côté des portes
- Une rénovation des peintures des parties communes (paliers et cages d'escaliers) au moyen d'une peinture ayant une réaction au feu A2-s2 D0

Suite à ce nouveau cahier des charges, un nouvel appel d'offre a été effectué auprès de 4 sociétés et le choix entre 3 variantes

- Châssis vitré de 2 mètres, conforme aux décisions des assemblées générales spéciales bâtiment D et E
- Châssis vitré de 1 mètre
- Cloison pleine et un oculus de 400mm x300mm sur la porte

Il a été retenu, par la commission travaux et les conseillers syndicaux et coordinateurs des bâtiments concernés, réunis en date du 31/03/2025, la société POUJOL, société la moins disante et avec le choix entre deux variantes

- VARIANTE 1 : Châssis vitré de 1 mètre (solution qui avec 5% du budget pour les aléas de chantier représente un coût supplémentaire de:

Bâtiment D : 20 255.98 € à appeler aux copropriétaires Bâtiment E : 29 136.10 € à appeler aux copropriétaires

- VARIANTE 2 : Cloison pleine et un oculus de 400x300 sur la porte (solution qui avec 5% du budget pour les aléas de chantier rentre dans le budget voté, sans appeler de fonds supplémentaires aux copropriétaires)

Pour rappel les résolutions 3 des assemblées générales spéciales des Bâtiments D et E du 10/12/2022 portant sur la décision d'effectuer les travaux d'encloisonnement des cages d'escalier de tous les immeubles composant les bâtiments D et E, ont été validées

Les résolutions 5 des assemblées générales spéciales des Bâtiments D et E du 10/12/2022 ont validés les honoraires des maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et la police Dommages ouvrages qui restent à ce jour inchangés.

Les résolutions suivantes portent donc UNIQUEMENT sur le choix des variantes entre la pose d'un châssis vitré de 1 mètre (VARIANTE 1) ou d'une cloison pleine avec un oculus sur la porte de 400mm x300mm (VARIANTE 2)

La résolution remportant le plus de suffrage sera la variante retenue.

Pièces jointes à la convocation : devis de la société POUJOL, analyse des offres du BET IMOW.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise POUJOL prévue pour un montant prévisionnel de 636 430.44 EUROS TTC (prix bloqué au 31/12/2025).

L'écart entre les travaux votés en 2022 de 647 995.98 EUTOS TTC et la présente proposition est de - 11 565.54 EUROS TTC

L'assemblée générale décide de fixer un aléas de travaux à hauteur de 5% du montant du marché soit la somme de 31 821.52 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 20 255.98 EUROS TTC (soit environ 1.43 EUROS TTC le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment D.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels en 1 trimestre : 100% soit 20 255.98 EUROS exigible le 01/10/2025.

Abstentions : 8 copropriétaires représentant 340 tantièmes / 4865 tantièmes.

BESCHMOUT Jeannine (30), COLLETTE Marguerite (30), DUVAL Samuel (30), LEMAIRE Ghislaine (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (110), QUEYRAS Martine (55), QUIBEL Françoise (30), ROSSIGNOL Christelle (25),

Votes contre : 99 copropriétaires représentant 3415 tantièmes / 4865 tantièmes.

Votes pour : 26 copropriétaires représentant 975 tantièmes / 4865 tantièmes.

BRISEBARRE Helene (25), BUI-DUYET Diane (25), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), COMTE Aurelie (40), CORDEAU Jean Claude (50), COSTE Audessa (30), DELFINI François (40), DEMARCHI Daniel (25), DOMINICI Charlotte (25), DUMOUTIER Martine (30), ERNST Marc (40), FAURE Odette (30), FAUROUX MADEC Michelle (30), FAUTH Isabelle (40), GARNOUX MAGALI (25), HILAIRE Paule (50), LANNES Olivier & SABRE-BRERRO Aurélie (50), LE MAREC Françoise (40), MUSSO Regine Fernande (30), NAUDIN Josiane (115), NICANOR Roland (40), ROUSSET Manuel (30), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SINTEZ JACQUES (25), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40), TOURNIGAND Audrey (30),

Non VOTANT : 5 copropriétaires totalisant 135 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelynne (25), BARDE Nathalie (30), DOUTRIAUX Yves (25), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), SUEUR PIERRE. (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 3415 tantièmes / 4390 tantièmes.

Observation : M ROULEAU demande l'annulation de la résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 afin de la remplacer par la présente résolution.

RESOLUTION N°63: BATIMENT D : VARIANTE 2 : CHOIX DE L'OCCULUS SUR LA PORTE : 0 EUROS TTC aléas compris, aucun budget complémentaire ne sera appelé. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment D. Article 24

Pièces jointes à la convocation : devis de la société POUJOL, analyse des offres du BET IMOW.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise POUJOL prévue pour un montant prévisionnel de 612 913.02 EUROS TTC (prix bloqué jusqu'au 31/12/2025)

L'écart entre les travaux votés en 2022 de 647 995.98 EUROS TTC et la présente proposition est de - 35 082.96 EUROS TTC

L'assemblée générale décide de fixer un aléas de travaux à hauteur de 5% représentant la différence entre la moins-value et le budget voté.

Aucun appel de fonds supplémentaires ne sera appelé.

Abstentions : 10 copropriétaires représentant 435 tantièmes / 4865 tantièmes.

BALDIZZONE Helene (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), COLLETTE Philippe (40), FAUROUX MADEC Michelle (30), INVESTISSIMO (90), LEMAIRE Ghislaine (30), QUEYRAS Martine (55), ROUSSET Manuel (30), SACCO Marie Therese (40),

Votes contre : 29 copropriétaires représentant 1025 tantièmes / 4865 tantièmes.

ADAM Yolande (30), BENDJEDDOU Moncef & Leila (40), BOULOUMOIS Arlette (25), BRISEBARRE Helene (25), BUSSUTIL Jean-Luc (25), CASSIEN Christine (30), CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), CORDEAU Jean Claude (50), DEL RIO Joséphine (40), DOMINICI Charlotte (25), DRUILLE Pierre (40), FAURE Odette (30), FAUTH Isabelle (40), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GAUDEFRY Virginie (40), GINIEL CORINNE (30), HILAIRE Paule (50), LE MAREC Françoise (40), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MARRAI Lydie (30), MERLINO Christiane (30), MUSSO Regine Fernande (30), PEDE Chantal (25), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (60), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30), SILVANO Serge (50), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 94 copropriétaires représentant 3255 tantièmes / 4865 tantièmes.

Non VOTANT : 5 copropriétaires totalisant 150 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANIEL Evelyne (25), DIDON CLAUDE (25), DOUTRIAUX Yves (25), GIROLAMI Felix (50), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 3255 tantièmes / 4280 tantièmes.

Observation : M ROULEAU demande l'annulation de la résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 afin de la remplacer par la présente résolution.

RESOLUTION N°64: BATIMENT E : VARIANTE 1 : CHOIX DU CHASSIS VITRE 1 METRE : 29 136.10 EUROS TTC en complément du budget voté lors de l'AG du 10/12/2022, aléas compris. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment E. Article 24

Pièces jointes à la convocation : devis de la société POUJOL, analyse des offres du BET IMOW.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise POUJOL prévue pour un montant prévisionnel de 738 604.62 EUROS TTC (prix bloqué jusqu'au 31/12/2025)

L'écart entre les travaux votés en 2022 de 743 398.75 EUROS TTC et la présente proposition est de - 7 794.13 EUROS TTC

L'assemblée générale décide de fixer un aléas de travaux à hauteur de 5% du montant du marché soit la somme de 36 930.23 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 29 136.10 EUROS TTC (soit environ 1.68 EUROS TTC le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges du bâtiment E.

La résolution n° 45 de l'assemblée générale du 15/06/2024 ayant voté le remboursement aux copropriétaires des fonds versés pour les travaux d'enclouement votés à l'assemblée générale du 10/12/2022, il est rappelé la somme de 771 485.13 EUROS TTC

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder à deux appels de fonds provisionnels de 800 621.23 EUROS exigibles le 01/10/2025 et 01/01/2026 (soit environ 46.20 EUROS le tantième)

Abstentions : 17 copropriétaires représentant 880 tantièmes / 7090 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), BEHAR Patrick et Gerard (50), BINAND Marie (50), CHALOPET Bernard (50), CHENIN Jean Marie (50), DHERMAIN Franck (50), FAURY Catherine (50), FAVENTINES Jacqueline (50), LACHAUD Dominique (50), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (80), MICHELI Etienne (50), PESCE Josette (50), POITE Regine (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), SIROT Bernard (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 86 copropriétaires représentant 4640 tantièmes / 7090 tantièmes.

Votes pour : 28 copropriétaires représentant 1420 tantièmes / 7090 tantièmes.

AMIEL Josiane (50), ANGIOLINI H. (50), ANSIDEI Huguette Michele (50), AREZKI Francis (60), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BITON Armand (50), BOROT Camille (50), CADIERGUES Maryse (50), CHARBONNIER Monique (50), CHERRIER Jean - Luc (50), DOISELET Thierry (50), DOMINICI Christine (50), DUBOIS Christian (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), FARINA Antoine & Michèle (50), FARRUGIA F. (50), FAURE Anthony (50), GALLO Philippe (50), GAVALDA Patrick (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIL Andre (60), GUGLIETTA Bernard (50), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), NEYRAUD Yvette (50), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TESSIER Jean Pierre (50),

RSC R

Non VOTANT : copropriétaires 3 totalisant 150 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles (50), MAISTO Marie-Claire (50), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 4640 tantièmes / 6060 tantièmes.

RESOLUTION N°65: BATIMENT E : VARIANTE 2 : CHOIX DE L'OCCULUS SUR LA PORTE : 0 EUROS TTC aléas compris, aucun budget complémentaire ne sera appelé. Seuls votent les copropriétaires du bâtiment E. Article 24

Pièces jointes à la convocation : devis de la société POUJOL, analyse des offres du BET IMOW.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise POUJOL prévue pour un montant prévisionnel de 708 408.07 EUROS TTC (prix bloqué jusqu'au 31/12/2025)

L'écart entre les travaux votés en 2022 de 746 398.75 EUROS TTC et la présente proposition est de - 37 990.68 EUROS TTC L'assemblée générale décide de fixer un aléas de travaux représentant la différence entre la moins-value et le budget voté.

La résolution n° 45 de l'assemblée générale du 15/06/2024 ayant voté le remboursement aux copropriétaires des fonds versés pour les travaux d'encloisonnement votés à l'assemblée générale du 10/12/2022, il est rappelé la somme de 771 485.13 EUROS TTC

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder à deux appels de fonds provisionnels de 771 485.13 EUROS exigibles le 01/10/2025 et 01/01/2026 (soit environ 44.51 EUROS le tantième)

Abstentions : 17 copropriétaires représentant 830 tantièmes / 7090 tantièmes.

ANTONINI Fanny (50), BALESTRA Henriette (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BINAND Marie (50), BOUSSANT Jean - Paul (50), CHALOPET Bernard (50), DHERMAIN Franck (50), DUBOIS Christian (50), FAVENTINES Jacqueline (50), INVESTISSIMO (30), MICHELI Etienne (50), NEYRAUD Yvette (50), PESCE Josette (50), POITE Regine (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), RIVERA Emile (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 67 copropriétaires représentant 3490 tantièmes / 7090 tantièmes.

Votes pour : 48 copropriétaire(s) représentant 2670 tantièmes / 7090 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ANGIOLINI H. (50), ARMELIN / PIRLIAN Sylvaine (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BAUDOUIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BEHAR Patrick et Gerard (50), BERNARD Anne-Marie (50), BOLDRINI Georges (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BOROT Camille (50), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (50), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DERLON Florent (50), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), FARRUGIA F. (50), FAURY Catherine (50), GALLO Philippe (50), GAVALDA Patrick (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GHEORGHIEV Alexandre & MEDINA Guillaume (50), GIORDANO Eric & Delphine (60), HENRY Julie (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), JULIEN Jacques & RENAUD-BEZOT Fabienne (60), LANARI Hervé & Véronique (60), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (80), LIEUTIER (50), MAGNIER Rene (50), MAISTO Marie-Claire (50), MARQUIS P. (50), MAURON Georges & Annick (50), MEHSAR (50), NIMAL Arlette (50), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), RATOUCHEVNIK Yanis & ANTONI Fanny (50), ROUVAL (210), SERANT Benjamin (50), SIROT Bernard (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TERZIAN Charles (50),

Non VOTANT : copropriétaires 2 totalisant 100 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BESTAGNO Charles (50), CADIERGUES Maryse (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 3490 tantièmes / 6160 tantièmes.

RESOLUTION N°66: BATIMENT D : Décision d'effectuer les travaux ayant pour la mise en place d'extincteurs sur les paliers d'étage tous les 2 niveaux et dans les caves. Proposition de ADI : 10876.44€. Seuls votent les copropriétaires du BATIMENT D. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société A.D.I

Afin de répondre à la prescription 12 du procès-verbal n° 561- 22 de la Sous Commission Départementale de Sécurité, l'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : la mise en place d'extincteurs sur les paliers d'étage tous les 2 niveaux et dans les caves

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise A.D.I pour un montant de 10 876.44 EUROS TTC Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 10 876.44 EUROS TTC (soit environ 0.78 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes du bâtiment D.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 217.53 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 11 093.97 EUROS TTC en 1 appel de fonds trimestriel : 100% le 01/10/2025.

Abstentions : 12 copropriétaires représentant 415 tantièmes / 4865 tantièmes.

BILLERIT Guy & Louise (30), BONNET Philippe (40), BOURROUX Gerald (40), COLLETTE Marguerite (30), FOREST Bruno (40), HOUARD Cyrielle (25), MAHE-DESORTES Dominique (25), QUEYRAS Martine (55), RENAUD Marie-Christine (30), SACCO Marie Therese (40), TAGUET Albert ou Irene (30), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 46 copropriétaires représentant 1715 tantièmes / 4865 tantièmes.

AQUINO Marcel (40), BAILLON Céline (30), BARCELO Philippe & DYLBATITS Maeva (50), BASILEE Cyril & Magali (50), BESCHMOUT Jeannine (30), BOUYER Brice (40), BRIDOUX Christiane (25), BUSSUTTI Jean-Luc (25), BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), CAPORALI Jean-François (25), CASSIEN Christine (30), COSTE Audessa (30), DEL RIO Joséphine (40), DRUILLE Pierre (40), EL JURDI Rosana (25), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), GAUDEFRY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), GIRAUD Isabelle (30), GLORIEUX Brigitte (50), GROLLEAU Guillaume & PEREZ Caroline (50), GROS-MAGNE MARIE JEANNE (30), HILAIRE Paule (50), INVESTISSIMO (90), JACQUET Robert & COMBE Délia (50), JOZWIAK Corinne (25), KHOUANI Haféda (40), LAYANI Benjamin (30), LAYANI Guy & Mireille (40), LOMBARDINI LAURENT LAETICIA ET LOIS (30), MATTE Brigitte (50), MERLET Françoise (30), MOTILLON Monique (25), ORSINI Josette (30), PAUL CHARTON NADINE (25), PEDE Chantal (25), PERAZIO Marcel (30), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (60), ROLAND Albane (30), ROULLEAU Pierre (30), SALERNE Josiane (30), SILVANO Serge (50), TARDIVEL Lucien & Marie-Christine (50), TOURNIGAND Audrey (30), VIDAL Arnaud (25), WAEGELL Marie Odile (30),

Votes pour : 79 copropriétaires représentant 2710 tantièmes / 4865 tantièmes.

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 2710 tantièmes / 4425 tantièmes.

RESOLUTION N°67: BATIMENT E : Décision d'effectuer les travaux ayant pour la mise en place d'extincteurs sur les paliers d'étage tous les 2 niveaux et dans les caves. Proposition de ADI 11788.68€. Seuls votent les copropriétaires du BATIMENT E. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société A.D.I

Afin de répondre à la prescription 3 du procès-verbal n° 577-22 de la Sous Commission Départementale de Sécurité, l'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : la mise en place d'extincteurs sur les paliers d'étage tous les 2 niveaux et dans les caves.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise A.D.I pour un montant de 11 788.68 EUROS TTC Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 11 788.68 EUROS TTC (soit environ 0.68 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes du bâtiment E.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 235.77 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 12 024.45 EUROS TTC en 1 appel de fonds trimestriel : 100% le 01/10/2025.

Abstentions : 15 copropriétaires représentant 770 tantièmes / 7090 tantièmes.

ARMELIN / PIRLIAN Sylviane (50), AUBERTIN Jean-Philippe & LAMIEL Mercedes (50), BINAND Marie (50), BLUA Reine (50), DHERMAIN Franck (50), DOISELET Thierry (50), GUGLIETTA Bernard (50), MARTY Rene (60), MICHEL Etienne (50), PERFETTI Bernard (60), PESCE Josette (50), POITE Regine (50), REYNAUD Cyril & Sophie (50), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50), VALENTINI JP (50),

Votes contre : 62 copropriétaires représentant 3190 tantièmes / 7090 tantièmes.

Votes pour : 57 copropriétaires représentant 3130 tantièmes / 7090 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), ABEILLE /GAVALDA NICOLA ET STEPHANIE (50), ANTONINI Fanny (50), AREZKI Francis (60), BARIAL Bernard (50), BAUDOIN Bruno & COUTON Marie-José (80), BERNARD Anne-Marie (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), BESTAGNO Charles (50), BOLDRINI Georges (50), BONISTALLI Ferdinand & MERLE Françoise (50), BONNET YVES (50), BOROT Camille (50), BUROT Valérie (50), CHALOPET Bernard (50), CHARBONNIER Monique (50), CHERRIER Jean - Luc (50), COLLISE représentée par MATHEU Laurent (50), COSTE Gérard & PRIN-LOMBARDO Elisabeth (50), CROSAS-MAROGNA Véronique (50), DE LEUSSE MICHEL CHEZ MME DE LEUSSE ROSELYNE (50), DERLON Florent (50), DOMINICI Christine (50), DUBOIS Christian (50), DUPONT Pierre & Mélanie (60), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), DUVAL Simon & Elodie (60), EL ROUBI RAVEL Corinne (50), FARRUGIA F. (50), FAURE Anthony (50), FENASSE Annick (50), GALLO Philippe (50), GATIGNOL Marine (50), GAVALDA Patrick (50), GERVASI Rémy & Cristelle (50), GIL Andre (60), GIORDANO Eric & Delphine (60), HENRY Julie (50), ISNARDON Edouard & DO NASCIMENTO Maria (50), JACQUEMIN épouse ALESSANDRA Stéphanie (50), KAMMER SAMUEL (50), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (80), MAURON Georges & Annick (50), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), MILLET Samuel (50), NEYRAUD Yvette (50), NIMAL Arlette (50), PANORAMAX Chez M.NIVOLEY (60), RIOM Yves (50), RIVERA Emile (50), ROUVAL (210), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (50), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50), SUCH / ROIDOT (50), SURANA Gunja & Shubhika (50), TESSIER Jean Pierre (50), THIBAUDAU Franck (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .
Soit 3190 tantièmes / 6320 tantièmes.

RESOLUTION N°68: Entrées C1/C2/C3 : Décision à prendre pour effectuer des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse en face du C2. Proposition de l'entreprise ETANCHEITE CONCEPT 7209.90€. Seuls votent les copropriétaires des entrées C1, C2 et C3. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société ETANCHEITE CONCEPT

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : réfection de l'étanchéité de la terrasse en face de l'entrée C2 suite à des infiltrations dans les caves

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de la société ETANCHEITE CONCEPT pour un montant de 7 209.90 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 7 209.90 EUROS TTC (soit environ 1.36 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes des entrées C1, C2 et C3.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 7 209.90 EUROS TTC en 1 appel de fonds trimestriels : 100% le 01/10/2025.

Abstentions : 9 copropriétaires représentant 350 tantièmes / 1680 tantièmes.

BARTOLOCCI Denise (25), CASTALDI Robert (60), DECOLASSE Régis Antoine (75), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), GOZLAN Emmanuelle (25), PICHON Eric (45), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PUJOL Marie France (25), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25),

Votes contre : 4 copropriétaires représentant 100 tantièmes / 1680 tantièmes.

GIORDANO Christiane (40), REGNIER ALLIOUD Jeanne Chez REGNIER Valérie (30), REVEST & MOYS Jean (25), SADON Marie Ange (5),

Votes pour : 36 copropriétaires représentant 1230 tantièmes / 1680 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 1230 tantièmes / 1330 tantièmes.

RESOLUTION N°69: Entrées C1/C2/C3 : Décision à prendre pour effectuer des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse en face du C2. Proposition de la société SUD EST ETANCHEITE 8910.77 EUROS. Seuls votent les copropriétaires des entrées C1, C2 et C3. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société SUD EST ETANCHEITE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : réfection de l'étanchéité de la terrasse en face de l'entrée C2 suite à des infiltrations dans les caves

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de la société SUD EST ETANCHEITE pour un montant de 8910.77 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 8 910.77 EUROS TTC (soit environ 1.68 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes des entrées C1, C2 et C3.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 8 910.77 EUROS TTC en 1 appel de fonds trimestriels : 100 % le 01/10/2025.

Abstentions : 9 copropriétaires représentant 330 tantièmes / 1645 tantièmes.

BARTOLOCCI Denise (25), CASTALDI Robert (60), DECOLASSE Régis Antoine (75), DEDOBBLER CELINE (25), ELIE DIT COSAQUE Denis & DESREY Yannick (40), GOZLAN Emmanuelle (25), PISTRE Jean-Luc & Elisabeth (30), PUJOL Marie France (25), TORDO Evelyne & KRIGER Marc (25),

Votes contre : 27 copropriétaires représentant 915 tantièmes / 1645 tantièmes.

Votes pour : 12 copropriétaires représentant 400 tantièmes / 1645 tantièmes.

ANDRAUD Michele (30), BOROT Camille (50), BOUBEKKI Aomar & Nadja (50), CONCIERGERIE C2 (30), CORMORECHE Valérie (20), DU SANGlier (40), GIORDANO Christiane (40), JORDAN Flore (25), LAMOUREUX- KUHN Catherine (30), LE GUENNEC Claude (30), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (30), VASSALLO Jean-Michel & Emma (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 915 tantièmes / 1315 tantièmes.

RESOLUTION N°70: Entrée C6: A la demande de Mme DUHEM, de procéder à la mise aux normes des boîtes à lettres. Proposition de BAT N CO : 8 204.02€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée C6 en parts égales. Article 24

Devis joints à la convocation des entreprises : BAT N CO

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : remplacement des blocs de boîtes aux lettres et masquage des anciennes boîtes aux lettres.

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées par l'entreprise BAT N CO pour un montant total de 8 204.02 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès réception des fonds et disponibilité de l'entreprise.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 8 204.02 EUROS TTC (soit 167.43 EUROS par appartement) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges de l'entrée C6 à parts égales

Le syndic précise que les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder à 2 appels de fonds prévisionnel : 50% soit 4102.01 EUROS le 01/10/2025, 50% soit 4102.01 EUROS le 01/01/2026.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 65 tantièmes / 435 tantièmes.
BREDILLOT Jean (40), RIBEAUCOURT David (25),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 180 tantièmes / 435 tantièmes.
AUTUORI Bruno (30), BRUSI Jean (40), CLETY Sonia (30), DELACROIX Jean francois (30), DELEPLACE JP (25), KABBANI Julien (25),

Votes pour : 6 copropriétaires représentant 190 tantièmes / 435 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 190 tantièmes / 370 tantièmes.

RESOLUTION N°71: Entrée D4 : A la demande de Mme COLOMBANI, contrat annuel de désinsectisation des parties privatives de l'entrée D4. Proposition de BF assainissement : 2684€/an. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièces jointes à la convocation : courrier de Mme COLOMBANI et devis de la société BF assainissement.

Après délibération, les copropriétaires du D4 décident de faire procéder à une désinsectisation annuelle des parties privatives à raison de 2 passages par an (un en juillet et un en janvier)

L'assemblée générale examine, retient et autorise le syndic à souscrire au contrat auprès de la société BF Assainissement pour un montant de 2684 EUROS.

Le contrat sera valable une année seulement, ceci afin de vérifier l'efficacité de la désinsectisation.

Les frais y afférents seront financés dans les charges courantes.

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 695 tantièmes.
GRIFFON Bruno (30), INVESTISSIMO (30), VUILLEMOT Pascale (30),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 180 tantièmes / 695 tantièmes.
ADAM Yolande (30), BESCHMOUT Jeannine (30), GINIEL CORINNE (30), MERLINO Christiane (30), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (30), SCOLA Odette & SCOLA FERRESI Christophe (30),

Votes pour : 15 copropriétaires représentant 425 tantièmes / 695 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 425 tantièmes / 605 tantièmes.

RESOLUTION N°72: Entrée D4: Décision à prendre concernant le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté monte-charge au 21ème étage. Proposition de la société NUFLOW : 5164.75€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société NUFLOW.

Suite à des infiltrations au 21ème étage et un passage caméra dans la colonne des eaux pluviales passant dans les cuisines des appartements côté monte-charge, l'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté monte-charges au 21ème étage de l'entrée D4

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par la société NUFLOW pour un montant prévisionnel de 5164.75 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 5164.75 EUROS TTC (soit environ 2.85 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D4.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 5164.75 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 1721.58 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 1721.58 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 1721.58 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 60 tantièmes / 695 tantièmes.
BESCHMOUT Jeannine (30), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 1 copropriétaires représentant 30 tantièmes / 695 tantièmes.
RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (30),

Votes pour : 21 copropriétaires représentant 605 tantièmes / 695 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 605 tantièmes / 635 tantièmes.

RESOLUTION N°73: Entrée D4: Décision à prendre concernant le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté ascenseur du 7ème au 9ème étage. Proposition de la société NUFLOW : 6017.90€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société NUFLOW.

Suite à des infiltrations entre les 6e et 8e étage et un passage caméra dans la colonne des eaux pluviales passant dans les cuisines des appartements côté ascenseur, l'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté ascenseur du 7ème au 9ème étage de l'entrée D4.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par la société NUFLOW pour un montant prévisionnel de 6 017.90 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 6 017.90 EUROS TTC (soit environ 3.32 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D4.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 6 017.90 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 2 005.97 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 2 005.97 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 2 005.96 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 695 tantièmes.
BESCHMOUT Jeannine (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 2 copropriétaires représentant 55 tantièmes / 695 tantièmes.
CORALLO Jean-François & SELLIER Agathe (25), RAYAN 2008 MR JAD MANSOUR (30),

Votes pour : 19 copropriétaires représentant 550 tantièmes / 695 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 550 tantièmes / 605 tantièmes.

RESOLUTION N°74: Entrée D4: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte-charge. Proposition de l'entreprise PROJEX : 34407.90€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte-charge de l'entrée D4

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées pour un montant prévisionnel de 34 407.90 EUROS TTC :

Entreprise PROJEX pour un montant de 18 656.00 EUROS TTC pour les colonnes d'alimentation

Entreprise PROJEX pour un montant de 15 761.90 EUROS TTC pour la colonne d'évacuation

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 34 407.90 EUROS TTC (soit environ 16.99 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D4.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 750.72 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 35 158.62 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 11 469.30 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 11 469.30 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 11 469.30 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 695 tantièmes.

BESCHMOUT Jeannine (30), DUVAL Samuel (30), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 18 copropriétaires représentant 515 tantièmes / 695 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 695 tantièmes.

ARQUEZ Laurence (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), MUSSO Regine Fernande (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 515 tantièmes / 605 tantièmes.

RESOLUTION N°75: Entrée D4: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge. Proposition l'entreprise SMP : 32747€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge de l'entrée D4

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 32 474.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 32 747.00 EUROS TTC (soit environ 18.04 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D4.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 714.48 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 33 461.48 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 10 915.67 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 10 915.67 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 10 915.67 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 4 copropriétaires représentant 120 tantièmes / 695 tantièmes.

BESCHMOUT Jeannine (30), CHAUSSINAND VIVIANE (30), DUVAL Samuel (30), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 17 copropriétaires représentant 490 tantièmes / 695 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaires représentant 85 tantièmes / 695 tantièmes.

AGNES Maelle (30), ARQUEZ Laurence (30), MAYARD Carinne (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 490 tantièmes / 575 tantièmes.

RESOLUTION N°76: Entrée D4: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge. Proposition de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 30910€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D4. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge de l'entrée D4

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant de 30 910.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 30 910.00 EUROS TTC (soit environ 17.03 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D4.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 674.40 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 31 584.40 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 10 303.33 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 10 303.33 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 10 303.33 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 695 tantièmes.

CHAUSSINAND VIVIANE (30), DUVAL Samuel (30), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 3 copropriétaires représentant 85 tantièmes / 695 tantièmes.

AGNES Maelle (30), MAYARD Carinne (25), MUSSO Regine Fernande (30),

Votes pour : 18 copropriétaires représentant 520 tantièmes / 695 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 520 tantièmes / 605 tantièmes.

RESOLUTION N°77: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge. Proposition de l'entreprise PROJEX : 36916€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge de l'entrée D6

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées pour un montant prévisionnel de 36916 EUROS TTC :

Entreprise PROJEX pour un montant de 18 656.00 EUROS TTC pour les colonnes d'alimentation

Entreprise PROJEX pour un montant de 18 260.00 EUROS TTC pour la colonne d'évacuation

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 36 916.00 EUROS TTC (soit environ 20.34 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 805.44 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 1907.01 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 35 008.99 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 11 669.66 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 11 669.66 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 11 669.66 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes contre : 11 copropriétaires représentant 305 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes pour : 5 copropriétaires représentant 140 tantièmes / 445 tantièmes.

ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANIEL Evelyne (25), COSTE Audessa (30), ORSINI Josette (30), PEYRE Evelyne (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 305 tantièmes / 445 tantièmes.

RESOLUTION N°78: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge. Proposition de l'entreprise SMP : 36300€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge de l'entrée D6

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 36 300.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 36 300.00 EUROS TTC (soit environ 20.00 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 792.00 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 1907.01 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 34 392.99 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 11 464.33 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 11 464.33 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 11 464.33 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 390 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes pour : 2 copropriétaires représentant 55 tantièmes / 445 tantièmes.

JOZWIAK Corinne (25), ORSINI Josette (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 390 tantièmes / 445 tantièmes.

RJC

RESOLUTION N°79: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge. Proposition de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 32241€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées et des colonnes d'alimentation cuisine côté monte charge de l'entrée D6

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant de 32 241.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 32 241.00 EUROS TTC (soit environ 17.76 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 703.44 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 1907.01 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 30 333.99 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 10 111.33 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 10 111.33 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 10 111.33 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : copropriétaire représentant 0 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes contre : 2 copropriétaires représentant 50 tantièmes / 445 tantièmes.

ALLIUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANIEL Evelyne (25),

Votes pour : 14 copropriétaires représentant 395 tantièmes / 445 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 395 tantièmes / 445 tantièmes.

RESOLUTION N°80: Entrée D1: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 53889€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D1. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisine côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D1

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 53 889.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 53 889.00 EUROS TTC (soit environ 26.61 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D1.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 175.76 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 55 064.76 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 17 963.00 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 790 tantièmes.

FAUROUX MADEC Michelle (30),

Votes contre : 17 copropriétaires représentant 610 tantièmes / 790 tantièmes.

Votes pour : 5 copropriétaires représentant 150 tantièmes / 790 tantièmes.

BUI-DUYET Diane (25), DELFINI François (40), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), LEMAIRE Ghislaine (30), MARRAI Lydie (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 610 tantièmes / 760 tantièmes.

RESOLUTION N°81: Entrée D1: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise SMP : 50407.50€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D1. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D1

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 50 407.50 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 50 407.50 EUROS TTC (soit environ 24.89 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D1.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 099.80 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 51 507.30 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 802.50 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 790 tantièmes.
FAUROUX MADEC Michelle (30),

Votes contre : 16 copropriétaires représentant 560 tantièmes / 790 tantièmes.

Votes pour : 6 copropriétaires représentant 200 tantièmes / 790 tantièmes.

BUI-DUYET Diane (25), DELFINI François (40), JANNING Bertrand & FOURNIE Isabelle (25), MARRAI Lydie (30), NAUDIN Josiane (40), SACCO Marie Therese (40),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 560 tantièmes / 760 tantièmes.

RESOLUTION N°82: Entrée D1: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 48 810€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D1. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D1.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant prévisionnel total de 48 810.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 810.00 EUROS TTC (soit environ 24.10 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D1.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 064.95 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 49 874.95 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 270 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 790 tantièmes.

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 180 tantièmes / 790 tantièmes.

BAILLON Céline (30), DELHORBE Benoit Patricia Nicolas Sophie Marg (25), LEMAIRE Ghislaine (30), MERLET Françoise (30), NAUDIN Josiane (40), VIDAL Arnaud (25),

Votes pour : 17 copropriétaires représentant 610 tantièmes / 790 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 610 tantièmes / 790 tantièmes.

RESOLUTION N°83: Entrée D2: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 53889€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D2. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D2.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 53 889.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 53 889.00 EUROS TTC (soit environ 26.61 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D2.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 175.76 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds 46200600 restants d'un montant de 17 148.24 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 36 740.76 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 12 246.92 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 12 246.92 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 12 246.92 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 110 tantièmes / 720 tantièmes.
BOURROUX Gerald (40), COMTE Aurelie (40), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 18 copropriétaires représentant 555 tantièmes / 720 tantièmes.

Votes pour : 2 copropriétaires représentant 55 tantièmes / 720 tantièmes.
QUEYRAS Martine (30), SINTEZ JACQUES (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 555 tantièmes / 610 tantièmes.

RESOLUTION N°84: Entrée D2: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise SMP : 50407.50€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D2. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D2

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 50 407.50 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 50 407.50 EUROS TTC (soit environ 24.89 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D2.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 099.80 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds 46200600 restants d'un montant de 17 148.24 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 33 259.26 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 11 086.42 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 11 086.42 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 11 086.42 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 70 tantièmes / 720 tantièmes.
COMTE Aurelie (40), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 19 copropriétaires représentant 595 tantièmes / 720 tantièmes.

Votes pour : 2 copropriétaires représentant 55 tantièmes / 720 tantièmes.
QUEYRAS Martine (30), SINTEZ JACQUES (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 595 tantièmes / 650 tantièmes.

RESOLUTION N°85: Entrée D2: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 48810€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D2. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D2.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant prévisionnel total de 48 810.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 810.00 EUROS TTC (soit environ 24.10 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D2.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 064.95 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds 46200600 restants d'un montant de 17 148.24 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 31 661.76 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 10 553.92 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 10 553.92 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 10 553.92 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 70 tantièmes / 720 tantièmes.

COMTE Aurelie (40), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 3 copropriétaires représentant 90 tantièmes / 720 tantièmes.

BUZHINSKY Nicolas & Daria (40), EL JURDI Rosana (25), HOUARD Cyrielle (25),

Votes pour : 18 copropriétaires représentant 560 tantièmes / 720 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 560 tantièmes / 650 tantièmes.

RESOLUTION N°86: Entrée D3: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 53889€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D3. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D3.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 53 889.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 53 889.00 EUROS TTC (soit environ 24.11 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D3.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 175.76 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 55 064.76 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 17 963.00 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 710 tantièmes.

INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 550 tantièmes / 710 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaire(s) représentant 105 tantièmes / 710 tantièmes.

ETIENNE Emilie (25), HILAIRE Paule (50), MAURIN Annick (30),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 550 tantièmes / 655 tantièmes.

RESOLUTION N°87: Entrée D3: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise SMP : 50407.50€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D3. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D3.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 50 407.50 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 50 407.50 EUROS TTC (soit environ 22.55 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D3.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 099.80 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 51 507.30 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 802.50 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 710 tantièmes.
INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 550 tantièmes / 710 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaire(s) représentant 105 tantièmes / 710 tantièmes.
ETIENNE Emilie (25), HILAIRE Paule (50), MAURIN Annick (30),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 550 tantièmes / 655 tantièmes.

RESOLUTION N°88: Entrée D3: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 48810€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D3. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D3.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant prévisionnel total de 48 810.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 810.00 EUROS TTC (soit environ 21.84 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D3.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 064.95 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 49 874.95 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 270 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 710 tantièmes.
INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 710 tantièmes.

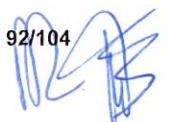
ROLAND Albane (30),

Votes pour : 16 copropriétaire représentant 625 tantièmes / 710 tantièmes.

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (25),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 625 tantièmes / 655 tantièmes.



RESOLUTION N°89: Entrée D5: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 53889€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D5. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D5.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 53 889.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 53 889.00 EUROS TTC (soit environ 24.11 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 175.76 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 3 016.54 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 50 872.46 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 957.49 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 957.49 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 957.49 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 815 tantièmes.

QUIBEL Françoise (30),

Votes contre : 12 copropriétaires représentant 445 tantièmes / 815 tantièmes.

Votes pour : 9 copropriétaires représentant 340 tantièmes / 815 tantièmes.

BOULOUMOIS Arlette (25), COROUGE Andre (30), GIROLAMI Felix (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), NAUDIN Josiane (75), QUEYRAS Martine (25), SILVANO Serge (50), SUEUR PIERRE. (30), TEIXEIRA DE FARIA A. (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 445 tantièmes / 785 tantièmes.

RESOLUTION N°90: Entrée D5: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisine côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise SMP : 50407.50€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D5. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D5.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 50 407.50 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 50 407.50 EUROS TTC (soit environ 22.55 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 099.80 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 3 016.54 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 47 390.96 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 15 796.99 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 15 796.99 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 15 796.99 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaires représentant 30 tantièmes / 815 tantièmes.

QUIBEL Françoise (30),

Votes contre : 12 copropriétaires représentant 515 tantièmes / 815 tantièmes.

Votes pour : 9 copropriétaires représentant 270 tantièmes / 815 tantièmes.

BOULOUMOIS Arlette (25), COLLETTE Marguerite (30), COROUGE Andre (30), GARNOUX MAGALI (25), GIROLAMI Felix (50), MAHE-DESORTES Dominique (25), QUEYRAS Martine (25), SUEUR PIERRE. (30), TEIXEIRA DE FARIA A. (30),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 515 tantièmes / 785 tantièmes.

RESOLUTION N°91: Entrée D5: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 48810€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D5. Article 24
Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D5.

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant prévisionnel total de 48 810.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 810.00 EUROS TTC (soit environ 21.84 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 064.95 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à

- utiliser les fonds travaux restants d'un montant de 3 016.54 EUROS

- appeler le restant à hauteur de 45 793.46 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 15 264.49 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 15 264.49 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 15 264.49 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 815 tantièmes.
COLLETTE Marguerite (30),

Votes contre : 8 copropriétaires représentant 385 tantièmes / 815 tantièmes.

BARCELO Philippe & DYLBATYS Maeva (50), BASILEE Cyril & Magali (50), FONTAINE Jean-Albert & MARI Audrey (50), JACQUET Robert & COMBE Délia (50), NAUDIN Josiane (75), PERASI Yves (30), SILVANO Serge (50), TOURNIGAND Audrey (30),

Votes pour : 13 copropriétaires représentant 400 tantièmes / 815 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 400 tantièmes / 785 tantièmes.

RESOLUTION N°92: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 53889€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24
Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D6.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 53 889.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 53 889.00 EUROS TTC (soit environ 29.69 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 175.76 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 55 064.76 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 17 963.00 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 17 963.00 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 445 tantièmes.
ORSINI Josette (30),

Votes contre : 15 copropriétaires représentant 415 tantièmes / 445 tantièmes.

Votes pour : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 445

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 415 tantièmes / 415 tantièmes.

RSC

RESOLUTION N°93: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise SMP : 50407.50€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D6.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 50 407.50 EUROS TTC (soit environ 25.25 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 099.80 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 51 507.30 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 802.50 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 802.50 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 445 tantièmes.
ORSINI Josette (30),

Votes contre : 15 copropriétaire représentant 415 tantièmes / 445 tantièmes.
Votes pour : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 445

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 415 tantièmes / 415 tantièmes.

RESOLUTION N°94: Entrée D6: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 48810€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D6.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant prévisionnel total de 48 810.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 810.00 EUROS TTC (soit environ 26.89 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D6.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 064.95 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 49 874.95 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 270 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 270 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 445 tantièmes.
ORSINI Josette (30),

Votes contre : 2 copropriétaires représentant 50 tantièmes / 445 tantièmes.
ALLIOUD / REGNIER Jeanne & Valérie (25), ANIEL Evelyne (25),

Votes pour : 13 copropriétaires représentant 365 tantièmes / 445 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 365 tantièmes / 415 tantièmes.

RESOLUTION N°95: Entrée D7: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise PROJEX : 48737€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D7. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D7.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée de l'entreprise PROJEX pour un montant prévisionnel de 48 737.97 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 48 737.97 EUROS TTC (soit environ 25.25 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D7.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 063.37 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 49 801.34 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 16 245.99 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 16 245.99 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 16 245.99 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 40 tantièmes / 690 tantièmes.

LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (40),

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 530 tantièmes / 690 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaires représentant 120 tantièmes / 690 tantièmes.

CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), PEIRETTI Suzanne (40), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 530 tantièmes / 650 tantièmes.

RESOLUTION N°96: Entrée D7: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition l'entreprise SMP : 47924.67€.
Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D7. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D7.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise SMP pour un montant de 47 924.67 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 47 924.67 EUROS TTC (soit environ 24.83 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D7.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 1 045.63 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 48 970.30 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 15 974.89 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 15 974.89 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% soit 15 974.89 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 690 tantièmes.

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 530 tantièmes / 690 tantièmes.

Votes pour : 4 copropriétaires représentant 160 tantièmes / 690 tantièmes.

CHENNOUFI Ouelid & sandra (40), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (40), PEIRETTI Suzanne (40), SINTEZ Jacques & FAURE Sylvie (40),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 530 tantièmes / 690 tantièmes.

RESOLUTION N°97: Entrée D7: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers. Proposition entreprise ROMI DIDIER : 45 511.40€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée D7. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté ascenseur dans la gaine technique située dans les celliers des paliers de l'entrée D7.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant de 45 511.40 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 45 511.40 EUROS TTC (soit environ 23.58 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée D7.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux s'élèveront, conformément aux annexes au contrat de syndic à 2% HT du montant HT des travaux, soit 992.98 EUROS TTC.

Ces honoraires seront exigibles sur la même clé de répartition et aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 46 504.38 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 15 170.47 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 15 170.47 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 15 170.47 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 690 tantièmes.

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 240 tantièmes / 690 tantièmes.

BOUYER Brice (40), COLLETTE Philippe (40), DEL RIO Joséphine (40), GAUDEFROY Virginie (40), GAUTRON Michel & Brigitte (40), KAMMER Marisa (40),

Votes pour : 12 copropriétaires représentant 450 tantièmes / 690 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 450 tantièmes / 690 tantièmes.

RESOLUTION N°98: Entrée E2 : Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet le remplacement de l'opérateur et portes cabine du monte-charge. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E2 en tantièmes ascenseurs Article 24

Devis joint à la convocation : Observations du bureau de contrôle, devis de la société PACA ASCENSEUR

L'assemblée générale est informée que ces travaux sont nécessaires pour répondre à l'observation du dysfonctionnement relevé par le bureau de contrôle QUALICONSULT missionné dans le cadre de vérification réglementaire des installations.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : remplacement de l'opérateur et portes cabine du monte charge de l'entrée E2 et du revêtement du sol en cabine du monte-charge.

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées par l'entreprise PACA ASCENSEUR prévue pour un montant total de 9385.20 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 9385.20 EUROS TTC (soit environ 0.0646 € le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges ascenseur de l'entrée E2.

Il est précisé, conformément au cahier des charges et aux accords avec la copropriété que les honoraires du syndic pour ces travaux seront offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à :

- utiliser les fonds travaux OTIS à hauteur de 4552.78 EUROS

- procéder pour la somme restante soit 4832.42 EUROS TTC à 1 appel de fonds : 100% le 01/10/2025.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 100 tantièmes / 930 tantièmes.

BEHAR Patrick et Gerard (50), RENAUD - BEZOT Jean Michel (50),

Votes contre : 5 copropriétaires représentant 250 tantièmes / 930 tantièmes.

BERNARD Samira (50), BURGATT Stéphane & Maya (50), ELAWAR Anwar (50), FABRE Anne (50), LACOSTE Patrice (50),

Votes pour : 12 copropriétaires représentant 580 tantièmes / 930 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 580 tantièmes / 930 tantièmes.

RESOLUTION N°99: Entrée E3 : A la demande de Mme OCCHI Carla, Décision à prendre concernant l'étude pour effectuer la fermeture des accès de l'entrée. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E3 Article 24

Le projet de fermeture se décompose en 5 parties :

1/ REMPLACEMENT DE LA PORTE COTE JARDIN ET DE LA PORTE INTERIEURE COTE RUE AVEC SYSTEME DE LECTEUR DE BADGE

2/ LA POSE DE L'INTERPHONIE COTE RUE

3/ LE CONTROLE ACCES SOUS-SOL PAR ASCENSEUR

4/ HONORAIRES CITYA PARADIS : gestion administrative après installation : 10 EUROS TTC si reprogrammation badge et/ou changement numéro de téléphone. En cas de perte prévoir le rachat du badge au tarif de 9 EUROS TTC.

5/ L'ABONNEMENT FORFAIT MENSUEL TELEPHONIQUE INTRATONE COMMUNICATION LIE A L'OUVERTURE DES PORTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, donne mandat au conseil syndical pour étudier la fermeture des accès de l'entrée E3.

Le projet de fermeture avec devis sera soumis aux copropriétaires lors de la prochaine assemblée générale.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 480 tantièmes.

Votes contre : 5 copropriétaires représentant 230 tantièmes / 480 tantièmes.

ESPINOZA José & GAY Sandrine (50), MEHSAR (50), ROUVAL (30), SERANT Benjamin (50), VALENTINI JP (50),

Votes pour : 5 copropriétaires représentant 250 tantièmes / 480 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 250 tantièmes / 480 tantièmes.

RESOLUTION N°100: Entrée E5 : A la demande des copropriétaires de l'entrée E5, annulation du curage de la canalisation d'évacuation des eaux usées des cuisines côté petit ascenseur. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E5 Article 24

Pièce jointe à la convocation: courrier

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'annuler le curage de la canalisation d'évacuation des eaux usées des cuisines côté petit ascenseur voté à la résolution 16 de l'assemblée générale spéciale du 10/12/2022.

Le montant de ce curage sera restitué aux copropriétaires de l'entrée.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 80 tantièmes / 950 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 950 tantièmes.

Votes pour : 15 copropriétaires représentant 870 tantièmes / 950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 870 tantièmes / 870 tantièmes.

RESOLUTION N°101: Entrée E5 : Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge. Proposition de l'entreprise PROJEX : 8030€. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E5. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des sociétés PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

La colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge n'a pas pu faire l'objet du curage de la canalisation par la société HYDROSONIC, travaux votés lors de l'assemblée générale spéciale du 10/12/2022, au vu de sa vétusté et a cassé lors de l'opération au 2e étage, réparation effectuée en urgence. Courant année 2024, la colonne a fait l'objet d'un remplacement entre le 8ème et 15ème étage suite à des fuites.

Il est donc proposé son remplacement du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge de l'entrée E5 du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale examine et retient les propositions présentées par la société PROJEX pour un montant prévisionnel de 8 030.00 EUROS TTC .

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 8 030.00 EUROS TTC (soit environ 4.00 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée E5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 8 030.00 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 2 676.67 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 2 676.67 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% soit 2 676.67 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 30 tantièmes / 950 tantièmes.

INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 12 copropriétaires représentant 710 tantièmes / 950 tantièmes.

Votes pour : 4 copropriétaires représentant 210 tantièmes / 950 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50), BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), LANARI Hervé & Véronique (60), SOULEYMANOV Farman & LANARI Mélanie (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 710 tantièmes / 920 tantièmes.

RESOLUTION N°102: Entrée E5: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge. Proposition de l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE : 8635€ . Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E5 Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

La colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge n'a pas pu faire l'objet du curage de la canalisation par la société HYDROSONIC, travaux votés lors de l'assemblée générale spéciale du 10/12/2022, au vu de sa vétusté et a cassé lors de l'opération au 2e étage, réparation effectuée en urgence. Courant année 2024, la colonne a fait l'objet d'un remplacement entre le 8ème et 15ème étage suite à des fuites.

Il est donc proposé son remplacement du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge de l'entrée E5 du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée l'entreprise ROMI DIDIER ENTREPRISE pour un montant de 8 635.00 EUROS TTC

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 8 635.00 EUROS TTC (soit environ 4.30 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée E5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 8 635.00 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 2 878.33 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 2 878.33 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 2 878.33 EUROS le 01/04/2026

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 80 tantièmes / 1235 tantièmes.

BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 14 copropriétaires représentant 820 tantièmes / 1235 tantièmes.

Votes pour : 1 copropriétaire représentant 50 tantièmes / 1235 tantièmes.

ABADIE Lucienne (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 820 tantièmes / 870 tantièmes.

RESOLUTION N°103: Entrée E5: Décision à prendre concernant le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge. Proposition l'entreprise SMP : 23388€. Seuls votent les copropriétaires du E5. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis des entreprises PROJEX, SMP et ROMI DIDIER ENTREPRISE

La colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge n'a pas pu faire l'objet du curage de la canalisation par la société HYDROSONIC, travaux votés lors de l'assemblée générale spéciale du 10/12/2022, au vu de sa vétusté et a cassé lors de l'opération au 2e étage, réparation effectuée en urgence. Courant année 2024, la colonne a fait l'objet d'un remplacement entre le 8ème et 15ème étage suite à des fuites.

Il est donc proposé son remplacement du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le remplacement de la colonne d'évacuation des eaux usées des cuisines côté monte charge de l'entrée E5 du 2e au 8ème et du 15ème au 19ème étage.

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par l'entreprise SMP pour un montant prévisionnel de 23 388.00 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 23 388.00 EUROS TTC (soit environ 11.64 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée E5.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 23 388.00 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriels : 33.33% soit 7796 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 7796 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% soit 7796 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 2 copropriétaires représentant 80 tantièmes / 950 tantièmes.

BERTHE ou BAILLY P. ou J. (50), INVESTISSIMO (30),

Votes contre : 15 copropriétaires représentant 870 tantièmes / 950 tantièmes.
Votes pour : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 950

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 870 tantièmes / 870 tantièmes.

RESOLUTION N°104: Entrée E6: Décision à prendre concernant le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté monte au niveau du 16ème et 17ème étage. Proposition de la société NUFLOW. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E6. Article 24

Pièce jointe à la convocation : devis de la société NUFLOW.

Suite à des infiltrations au 21ème étage et un passage caméra dans la colonne des eaux pluviales passant dans les cuisines des appartements côté monte charge, l'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : le chemisage de la colonne des eaux pluviales cuisine côté monte-charges au niveau du 16ème et 17ème étage de l'entrée E6

L'assemblée générale examine et retient la proposition présentée par la société NUFLOW pour un montant prévisionnel de 5164.75 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 5164.75 EUROS TTC (soit environ 2.68 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée E6

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux sont offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux à hauteur de 5164.75 EUROS TTC en 3 appels de fonds trimestriel : 33.33% soit 1721.58 EUROS le 01/10/2025, 33.33% soit 1721.58 EUROS le 01/01/2026 et 33.33% 1721.58 EUROS le 01/04/2026.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 50 tantièmes / 830 tantièmes.
FENASSE Annick (50),

Votes contre : 1 copropriétaire représentant 50 tantièmes / 830 tantièmes.
TERZIAN Charles (50),

Votes pour : 15 copropriétaires représentant 730 tantièmes / 830 tantièmes.
Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 730 tantièmes / 780 tantièmes.

RESOLUTION N°105: Entrée E8: A la demande de M. DUPUY, décision à prendre concernant l'installation de 2 caméras dans le hall d'entrée. Proposition de la société GCP SECURITE. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E8. Article 24

Pièce jointe à la convocation : courriel de Mr DUPUY et devis de la société GCP SECURITE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : installation de 2 caméras dans le hall d'entrée du E8 sous réserve de la faisabilité technique et du dimensionnement du réseau.

L'assemblée générale examine et retient, sous réserve de fiabilité technique, la proposition présentée par la société GCP SECURITE pour un montant prévisionnel de 1630.80 EUROS TTC.

Le démarrage des travaux est prévu dès disponibilité des fonds.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires (hors syndic), assurance y afférents, d'un montant total de 1630.80 EUROS TTC (soit environ 0.84 EUROS le tantième) seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges communes de l'entrée E8.

Le syndic précise que conformément au cahier des charges négocié, les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux seront offerts.

L'assemblée générale autorise le syndic à appeler ces travaux dans le budget de fonctionnement de l'entrée E8.

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 880 tantièmes.

Votes contre : 10 copropriétaires représentant 480 tantièmes / 880 tantièmes.

Votes pour : 8 copropriétaires représentant 400 tantièmes / 880 tantièmes.

BALBIANI Jean -Pierre & Faouzia (50), BITON Armand (50), DUPUY VINCENT ET MARIANNE (50), FARRUGIA F. (50), GAVALDA Patrick (50), MAURON Georges & Annick (50), MILAZZO Epouse PLAS Catherine (50), TESSIER Jean Pierre (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 480 tantièmes / 880 tantièmes.

RESOLUTION N°106: Entrée E8: Décision à prendre concernant le départ de la gardienne de l'entrée E8 Mme CICCARELLI Mariarosaria fixée au 01/09/2025 dans le cadre d'une rupture conventionnelle ouvrant à des indemnités au moins égales à celles allouées pour licenciement. Seuls votent les copropriétaires de l'entrée E8.

Article 24

Pièce jointe à la convocation : courrier de Mme CICCARELLI Mariarosaria

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'approuver le départ de Mme Rosa CICCARELLI fixée au 01/09/2025 dans le cadre d'une rupture conventionnelle ouvrant à des indemnités au moins égales à celles allouées pour licenciement soit environ 26 000 EUROS.

Il est ici précisé que cette rupture, si elle est acceptée par les copropriétaires, n'emportera pas le choix pour les copropriétaires de l'entrée E8 de ne pas renouveler le poste de gardienne. En conséquence, il sera procédé à son remplacement aux mêmes conditions d'embauche (conciergerie logée de catégorie B).

L'assemblée générale autorise le syndic à financer ces indemnités de licenciement par le budget de fonctionnement, déduction faite des sommes préalablement appelées depuis 2023 suite à la résolution n° 91 votée lors de l'assemblée générale du 17/06/2023.

Abstentions : 1 copropriétaire représentant 50 tantièmes / 880 tantièmes.
BARIAL Bernard (50),

Votes contre : 12 copropriétaires représentant 580 tantièmes / 880 tantièmes.

Votes pour : 5 copropriétaires représentant 250 tantièmes / 880 tantièmes.

ANGIOLINI H. (50), BITON Armand (50), BLUA Reine (50), MAURON Georges & Annick (50), TRUFFY Bernard & Marie-Christine (50),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
Soit 580 tantièmes / 830 tantièmes.

RESOLUTION N°107: GARAGES BATIMENT A : Décision d'annuler la résolution 111 de l'assemblée générale du 14/06/2024.

Article 24

La résolution 111 de l'assemblée générale du 14/06/2024, ayant accepté la convention de raccordement avec préfinancement d'Enedis pour l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques avec le concours de la maîtrise d'œuvre du BET ABCYSS pour un montant de 7440 EUROS TTC ne peut être mise en œuvre pour les raisons suivantes :

- Refus de des copropriétaires des garages du bâtiment C
- impossibilité de réaliser pour ENEDIS une convention unique pour les garages du bâtiment A

Par conséquent, l'assemblée générale décide d'annuler ladite résolution afin d'annuler le concours du maître d'œuvre.

Les résolutions suivantes permettront de débattre de l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques sans le concours d'un maître d'œuvre

Abstentions : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 280 tantièmes.

Votes contre : 0 copropriétaire représentant 0 tantièmes / 280 tantièmes.

Votes pour : 17 copropriétaires représentant 280 tantièmes / 280 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 280 tantièmes / 280 tantièmes.

RESOLUTION N°108: GARAGES BATIMENT A: Proposition de convention de raccordement avec préfinancement d'Enedis pour l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques. Seuls votent les copropriétaires de garages du bâtiment A. Article 24

Pièces jointes : proposition de convention cadre de raccordement avec préfinancement pour l'installation d'un réseau électrique, mandat de représentation.

La convention présentée concerne l'ensemble des garages extérieurs en face du bâtiment C et ceux du bâtiment A (objet de la résolution suivante) dans le cas où les copropriétaires des 2 ensembles de garages acceptent le raccordement.

Dans le cas où l'un ou l'autre n'accepte pas le raccordement, la convention sera revue par ENEDIS ainsi que les quotes parts individuelles. L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical, décide :

- accepte la proposition de convention de raccordement avec préfinancement d'Enedis pour l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques dans les garages du bâtiment A.

Chaque copropriétaire désirant un raccordement individuel devra se manifester auprès du syndic dans le laps de temps qui sera indiqué ultérieurement et prendra à sa charge sa quote part au titre des ouvrages préfinancés et du coût forfaitaire pour une dérivation individuelle comme noté dans la proposition d'ENEDIS. La puissance maximale souscrite par chaque copropriétaire ne pourra pas dépasser les 9kva.

Le syndic précise que les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux, en l'absence de maître d'œuvre, seront calculés à la vacation horaire.

L'assemblée générale :

- valide, compte tenu de la complexité du montage des dossiers individuels pour les copropriétaires demandeurs d'un raccordement, les honoraires du syndic pour le montage et suivi de ces dossiers facturés aux copropriétaires demandeurs à la vacation horaire.

- autorise le syndic à signer toute autorisation de travaux nécessaire à la mise en œuvre et en conformité, l'installation électrique de ENEDIS

Abstentions : 3 copropriétaires représentant 20 tantièmes / 280 tantièmes.

FERY Jean-Marie (10), KLEIN Marie (5), ROUIT Marie-Christian & ADJEDJ Danielle (5),

Votes contre : 6 copropriétaires représentant 195 tantièmes / 280 tantièmes.

Votes pour : 8 copropriétaire(s) représentant 65 tantièmes / 280 tantièmes.

AUBSPIN Franck-Olivier & Laurence (5), BERTOLDI Michel (5), CROUZIER PATRICE (10), GHIO Régine (10), NICCOLUCCI Richard (10), RENIER-MICHEL (15), RUBIN Didier & Catherine JANNONE Fabienne (5), STUDLI Johanna (5),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 195 tantièmes / 260 tantièmes.

RESOLUTION N°109: GARAGES EXTERIEURS FACE BATIMENT C : A la demande de M. GAVALDA, proposition de convention de raccordement avec préfinancement d'Enedis pour l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques. Seuls votent les copropriétaires de garages du bâtiment C. Article 24

Pièces jointes : courrier de M. GAVALDA proposition de convention cadre de raccordement avec préfinancement pour l'installation d'un réseau électrique, mandat de représentation.

La convention présentée concerne l'ensemble des garages extérieurs en face du bâtiment C et ceux du bâtiment A (objet de la résolution suivante) dans le cas où les copropriétaires des 2 ensembles de garages acceptent le raccordement.

Dans le cas où l'un ou l'autre n'accepte pas le raccordement, la convention sera revue par ENEDIS ainsi que les quotes parts individuelles. L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical, décide :

- accepte la proposition de convention de raccordement avec préfinancement d'Enedis pour l'installation de l'infrastructure collective permettant la recharge de véhicules électriques dans les garages du bâtiment C.

Chaque copropriétaire désirant un raccordement individuel devra se manifester auprès du syndic dans le laps de temps qui sera indiqué ultérieurement et prendra à sa charge sa quote part au titre des ouvrages préfinancés et du coût forfaitaire pour une dérivation individuelle comme noté dans la proposition d'ENEDIS. La puissance maximale souscrite par chaque copropriétaire ne pourra pas dépasser les 9kva.

Le syndic précise que les honoraires pour la gestion administrative et financière de ces travaux, en l'absence de maître d'œuvre, seront calculés à la vacation horaire.

L'assemblée générale :

- valide, compte tenu de la complexité du montage des dossiers individuels pour les copropriétaires demandeurs d'un raccordement, les honoraires du syndic pour le montage et suivi de ces dossiers facturés aux copropriétaires demandeurs à la vacation horaire.

- autorise le syndic à signer toute autorisation de travaux nécessaire à la mise en œuvre et en conformité, l'installation électrique de ENEDIS

Abstentions : 8 copropriétaires représentant 40 tantièmes / 465 tantièmes.

CASSIANI Joelle (5), COLORIRE Chez DUPUY Vincent Marianne William (5), DUHEM Veronique (5), GAY NEE CALLIES Jacqueline (5), JACQUET Robert & COMBE Délia (5), RUIZ Jean Pierre & Grace-Marie (5), TORNOR Claude & Simone (5), VIAGEVIE (5),

Votes contre : 23 copropriétaires représentant 225 tantièmes / 465 tantièmes.

Votes pour : 32 copropriétaires représentant 195 tantièmes / 465 tantièmes.

ARNAUD Dominique & Marie Danielle (10), AUDINET Clemence (5), BAHJEJIAN Henriette Chez MME MARQUIS Catheri (5), BOUBEKKI Aomar & Nadja (5), BOURROUX Gerald (5), BRISEBARRE Helene (5), BRUN Roland (5), CLAUDEL Jean Pierre (10), DARNET Pierre & Sabine (5), DE FELICE Sylvain (5), DE LEUSSE Roselyne (5), DEL RIO Joséphine (5), DOISELET Thierry (5), DUCAT Claire (5), DUCAT Nicole (5), ELYSEE VAUFREGES MR LISBONIS François (10), FARRU CASSIS Christophe FARRUGIA (5), FAURE Anthony (5), GAVALDA Patrick (5), GIL Andre (5), GIORDANO Christiane (15), LEMAIRE Gerard (5), LES AFFRANCHIS Représenté par COHEN David (15), MILARDI Francoise (5), MILARDI Gisele (5), PACINI Marie-José (5), PERAZIO Marcel (5), PIERRET épouse VAN VELZEN Monique (5), RATOCHNIAK Yanis (5), SINTEZ JACQUES (5), STREBLER Mireille (5), TINEL Catherine (5),

Non VOTANT : 1 copropriétaire totalisant 5 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DOUTRIAUX Yves (5),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 225 tantièmes / 420 tantièmes.

Observation : M. CLAUDEL demande à ce que soit retiré la phrase concernant l'autorisation au syndic de signer toute autorisation de travaux nécessaires à la mise en œuvre et en conformité l'installation électrique ENEDIS. Le syndic précise qu'aucun maître d'œuvre n'est retenu pour ces travaux.

RESOLUTION N°110: Information sur les procédures. article sans vote

- SDC LA ROUVIERE C/ FAUCOGNEY : Dans cette affaire, la saisie immobilière est suspendue en raison d'une procédure de surendettement ouverte au bénéfice de Monsieur FAUCONNEY ; Néanmoins, le plan a été frappé de caducité à la suite de notre demande en ce sens ; aussi le créancier poursuivant la saisie, le CIFD devrait reprendre la procédure prochainement ;

- SDC LA ROUVIERE C/ THIBAUDAU : une décision est intervenue le 27.03.25 et attente de la signification de la décision au Syndicat des Copropriétaires

- SDC LA ROUVIERE C/ CONSORT PAQUIRIY (anciennement SERDROM) : Ces copropriétaires ont été condamnés au paiement des charges ; dès habilitation par l'AG nous pourrions engager la saisie-immobilière ;

- SDC ROUVIERE C/ ROMERO-GUERIN : Une conciliation judiciaire est fixée le 11.04.25 ; à défaut d'accord l'action en recouvrement de charge sera engagée ;

- SDC LA ROUVIERE C/ TOURNAY-HOAREAU : Dans cette affaire une mise en demeure a été délivrée et une hypothèque judiciaire a été 2 inscrite ; une assignation en recouvrement de charges est initiée, et sera appelée à l'audience du 13 mai 2025 ;
- SDC LA ROUVIERE / MILLION : Dans cette affaire une saisie immobilière est initiée ; un commandement valant saisie immobilière a été signifié le 12 mars, et dans le délai légal de deux mois, l'assignation sera signifiée ;
- SDC LA ROUVIERE /ANDRIAMITANTSAO RAKOTOSON : Une procédure de recouvrement est initiée. La conciliation judiciaire aura lieu le 03.06.25 et à défaut d'accord, l'assignation sera délivrée ;
- SDC LA ROUVIERE C/ ARADIPIOTIS NZE EMANE : Une procédure de recouvrement est initiée : une demande de fixation d'une date de conciliation a été déposée et nous sommes en l'attente de sa fixation ;
- SDC LA ROUVIERE/SUCCESSION GIORGI : Une mise en demeure a été adressée le 07.03.25 ; à défaut de réponse, la procédure judiciaire sera initiée ;
- SDC LA ROUVIERE /SCI LC PARKS : Une assignation a été délivrée, en recouvrement des charges, et est audenciée au 23.06.25 ;
- SDC LA ROUVIERE /MEYRAT FREDERIC : Une assignation a été délivrée, en recouvrement des charges, et est audenciée au 22.09.25 ;
- SDC LA ROUVIERE / ABEILLE
- SCI L'ARBOYSE : Cette société a fait l'objet d'une dissolution : Nous avons déposé une requête afin de faire désigner un administrateur de cette société le 20.03.25 ; dès sa désignation, nous pourrions initier le recouvrement contre cette société, puis à terme la saisie-immobilière ;
- SDC LA ROUVIERE / INVESTISSIMO : Dans ce dossier, relatif au calcul du montant des loyers et des charges des loges des gardiens de certains bâtiments, une assignation en remboursement de sommes payées au bailleur a été initiée. La première audience aura lieu le 09.12.2025 ;
- SDC LA ROUVIERE / FOURNIER : une conciliation judiciaire est prévue le 22.04.25 ; à défaut d'accord, l'assignation sera délivrée ;

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

Règles de convocation de l'assemblée générale – demande d'inscription.

Conformément à l'article 10 du décret du 17 mars 1967 modifié :

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7^{ème} et 8^{ème} du I de l'article 11 du décret du 17 Mars 1967. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du point II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 Juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

A l'occasion de chaque appel de fonds qu'il adresse aux copropriétaires, le syndic rappelle les dispositions de l'alinéa précédent.

Les règles de majorité selon la loi du 10 Juillet 1965 sont les suivantes :

1. Art.24 : majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.
2. Art.25 : majorité des voix de tous les copropriétaires du syndicat.
3. Art.25-1 : lorsque l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité des voix de tous les copropriétaires, en application de l'article 25 ou d'une autre disposition, mais que le projet a recueilli au moins le tiers de ces voix, la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.
4. Art.26 : majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix.
5. Art.26-1 : lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au premier alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

DISPOSITIONS LEGALES :

→ Les dispositions légales actuellement en vigueur nous obligent à notifier en la forme recommandée avec accusé de réception, le présent procès-verbal, aux copropriétaires qui n'ont été ni présents, ni représentés à l'assemblée générale, ainsi qu'aux copropriétaires opposants à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées ou refusées par l'assemblée générale.

RSC - 13

→ Par ailleurs, les mêmes dispositions légales nous font obligation de reproduire, ci-après, in extenso : < Loi du 10/7/1965 – article 42 alinéa 2 : " Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article ".

→ Rappel est fait que les actions de contestation doivent être faites non par lettre recommandée avec accusé de réception, mais par voie d'assignation devant le tribunal judiciaire du ressort duquel dépend l'immeuble.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Président de séance,

M BERTOLDI



CITYA PARADIS

Directeur,

M VAN DE WINKEL

	Bureau de la Rouvière			
	La Rouvière-Bât. A - 2è Etage 83, Bd du Redon-13009 Marseille Tél. 04 91 16 17 40 - Fax 04 91 82 31 45 www.citya.com			
Siège Social 146, rue Paradis - 13006 MARSEILLE Tél. 04 96 17 03 20 - Fax 04 96 17 03 21 S.A.R.L. au capital de 258 960 euros - RCS Marseille 352 590 616				
LOCATION	GESTION	VENTE	SYNDIC	I-CITYA

Scrutateur et Scrutatrice de séance,

M RIDOUX et Mme ROLBERT



CITYA PARADIS

Gestionnaire Copropriété,

M VAN DE WINKEL Olivier

DEVIS

N° de Devis : 3517-001

Date 31/01/2025

à rappeler sur toute correspondance

135 Impasse du cratère

62580 THELUS

N° Siret 39058088400059

N.A.F. 7120B

TVA Intra Communautaire FR27390580884

SAS au capital de 300 000 €

Téléphone 03.21.24.35.56

Télécopie

CITYA LA ROUVIERE
83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09
FRANCE

N° intracom :

Adresse de Livraison

CITYA LA ROUVIERE
83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09
FRANCE

Représentant : 003:BELCHI Morgan (Marseille)

Validité de l'offre :

Référence Client : RESIDENCE LA ROUVIERE

Dossier Interne : 76964

Transport :

Incoterm :

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. Net	Montant HT
	RESIDENCE LA ROUVIERE				
	AIRE DU HAUT				
DIVP	Mise en place et nettoyage de fin de chantier	1	FT	190,00	190,00
DIVP	Dépose de la silhouette du je ressort étoile et Dauphin	2	U	70,00	140,00
	Y compris frais de mise en décharge				
PDF	Fourniture d'une nouvelle silhouette étoile ref J809	1	FT	741,44	741,44
PDF	Fourniture d'une nouvelle silhouette Dauphin ref J822	1	U	1 226,82	1 226,82
PDP	Montage des 2 nouvelles silhouette sur les ressorts existant	1	FT	120,00	120,00
PDF	Fourniture de la traverse complète y compris les 2 sièges, les chaînes et accastillage de fixation	1	U	3 110,80	3 110,80
PDP	Montage et fixation des pièces du portique	1	FT	480,00	480,00
MOBFP	Fourniture et pose d'un panneau d'information sur poteaux existant	1	U	290,00	290,00
DIVP	Dépose de la structure existante pour mise en décharge	1	FT	990,00	990,00
JF	Fourniture du jeu ref KKS 799 poteau métal et écran HPL	1	U	9 900,00	9 900,00
JP	Montage et fixation du jeu ref KKS 799	1	FT	2 760,00	2 760,00
120MP	Ressurfacement du sol existant par un sol souple épaisseur 40 mm couleur rouge ou vert au niveau de la structure	41	M²	98,60	4 042,60
20MP	Ressurfacement du sol existant par un sol souple épaisseur 20 mm couleur rouge ou vert au niveau du portique et des jeux ressorts	53	M²	85,97	4 556,41
GARDP	Gardiennage pendant polymérisation	1	FT	250,00	250,00
	Sous-total				28 798,07
	AIRE DU MILIEU				
DIVP	Mise en place et nettoyage de fin de chantier	1	FT	190,00	190,00
DIVP	Dépose pour destruction des 2 portiques balançoires y compris frais	2	FT	340,00	680,00

DEVIS

N° de Devis : 3517-001

Date 31/01/2025

à rappeler sur toute correspondance

135 Impasse du cratère

62580 THELUS

N°Siret 39058088400059

N.A.F. 7120B

TVA Intra Communautaire FR27390580884

SAS au capital de 300 000 €

Téléphone 03.21.24.35.56

Télécopie

CITYA LA ROUVIERE

83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09

FRANCE

N° intracom :

Adresse de Livraison

CITYA LA ROUVIERE
83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09
FRANCE

Représentant : 003:BELCHI Morgan (Marseille)

Validité de l'offre :

Référence Client : RESIDENCE LA ROUVIERE

Dossier Interne : 76964

Transport :

Incoterm :

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. Net	Montant HT
	mise en décharge				
JF	Fourniture d'un portique balançoire ref APB avec 2 sièges ref ABS + 2 sièges réf ABN (Siège bébé)	2	U	3 700,00	7 400,00
JP	Montage et scellement des 2 portiques	2	FT	1 240,00	2 480,00
120MP	Fourniture et pose d'un sol souple HIC 1,20 m sur les extensions en béton a réaliser extension 1 (1,6m * 3,80) extension 2 (1,4m * 3,40)	11	M²	98,60	1 084,60
20MP	Ressurfacement du sol existant par un sol souple épaisseur 20 mm couleur rouge ou vert au niveau des portiques	46	M²	85,97	3 954,62
GARDP	Gardiennage pendant polymérisation	1	FT	250,00	250,00
MOBFP	Fourniture et pose d'un nouveau panneau d'information posé sur poteau existant	1	U	290,00	290,00
PDP	Resserage et maintenance du tobogan existant	1	OFFERT		
	Sous-total				16 329,22
	AIRE DU BAS				
DIVP	Mise en place et nettoyage de fin de chantier	1	FT	190,00	190,00
DIVP	Dépose de la silhouette du je ressort étoile et avion y compris frais de mise en décharge	2	U	70,00	140,00
PDF	Fourniture d'une nouvelle silhouette avion ref J3961	1	FT	741,44	741,44
PDF	Montage des 2 nouvelles silhouette sur les ressorts existant	1	U	1 261,26	1 261,26
PDP	Main d'oeuvre ouvrier qualifié	1	FT	120,00	120,00
MOBFP	Fourniture et pose d'un nouveau panneau d'information posé sur poteau existant	1	U	290,00	290,00
	Sous-total				2 742,70

DEVIS

N° de Devis : 3517-001

Date 31/01/2025

à rappeler sur toute correspondance

135 Impasse du cratère

62580 THELUS

N°Siret 39058088400059

N.A.F. 7120B

TVA Intra Communautaire FR27390580884

SAS au capital de 300 000 €

Téléphone 03.21.24.35.56

Télécopie

CITYA LA ROUVIERE

83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09

FRANCE

N° intracom :

Adresse de Livraison

CITYA LA ROUVIERE
83 boulevard du redon

13009 MARSEILLE 09
FRANCE

Représentant : 003:BELCHI Morgan (Marseille)

Validité de l'offre :

Référence Client : RESIDENCE LA ROUVIERE

Dossier Interne : 76964

Transport :

Incoterm :

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. Net	Montant HT
---------	-------------	----------	-------	----------	------------

Montants exprimés en EUR

Echéance 31/01/2025
Mode de Règlement VIR
57 443,99

H.T. 47 869,99 €
T.V.A. 20% 9 574,00 €
TTC 57 443,99 €

NET A PAYER 57 443,99 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE: Nos prix s'entendent sauf indications contraires, départ usine, emballage en sus et sont susceptibles de varier selon les cours du jour de la livraison. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas de détérioration, les réserves devront être faites à réception en vos magasins auprès du transporteur. Aucun retour ne pourra être effectué sans accord préalable. Pour tout règlement, nos factures prennent date du jour d'expédition. En cas de contestation, le TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS sera seul compétent. Nonobstant toutes clauses contraires figurant sur les documents commerciaux de nos clients.

Adresse Chantier :

COPROPRIETE LA ROUVIERE
86, Boulevard du REDON
13009 MARSEILLE

COPROPRIETE LA ROUVIERE
86, Boulevard du REDON
13009 MARSEILLE

Chargé d'affaires : JOUVET Mathieu 06.14.32.04.94

Numéro	Date	Mode de règlement	Contact client :
DE01962-2	28/03/2025	Virement Comptant	DA SILVA FLORE 07.85.12.29.84 fdasilva@citya.com

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Réfection trottoir du Fangas au BAT E - 595 m²					
- Installation de chantier et signalisation	1,00	Forfait	900,00	900,00	10,00
- Décrouitage et évacuation des déblais en centre autorisé	595,00	m²	16,00	9 520,00	10,00
- Reprofilage en grave naturelle compactée pour fond de forme	595,00	m²	15,00	8 925,00	10,00
- Fourniture et pose de tube + gargouille fonte	10,00	Unité	740,00	7 400,00	10,00
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé NOIR 0/6 épaisseur 4 cm	595,00	m²	29,00	17 255,00	10,00
Sous total : 44 000.00 €HT					
Réfection trottoir entre BAT D et BAT E - 100 m²					
- Décrouitage et évacuation des déblais en centre autorisé	100,00	m²	16,00	1 600,00	10,00
- Reprofilage en grave naturelle compactée pour fond de forme	100,00	m²	15,00	1 500,00	10,00
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé NOIR 0/6 épaisseur 4 cm	100,00	m²	29,00	2 900,00	10,00
Sous total : 6 000.00 €HT					
Création d'une aire de stationnement en béton pour moto devant les tennis - 25 m²					
- Terrassement et évacuation des déblais en centre autorisé	1,00	Forfait	8 600,00	8 600,00	10,00
- Reprofilage en grave naturelle compactée					
- Fourniture et pose d'une gaine TPC Ø 63					
- Fourniture et mise en œuvre de béton balayé, épaisseur 15 cm					
- Fourniture et pose d'une barre d'amarrage					

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA

Ce devis a été caluclé pour une réalisation de l'ensemble des travaux définis. Sous réserve d'eau et de roche. Supplément terrassement rocheux 100€ HT/heure. Le devis est valable 15 jours à compter de la date d'émission.
Assurance décennale obligatoire (N°1241000/001486634) souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMABTP située à Marseille, valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	58 600,00	5 860,00

Total HT	58 600,00
Total TVA	5 860,00
Total TTC en Euro	64 460,00
Acomptes à régler (40,00%)	25 784,00

Coordonnées bancaires société :

Banque : Caisse d'epargne
RIB : 11315000010800668655884
IBAN : FR7611315000010800668655884
BIC : CEPAFRPP131

**Pour le client signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord.
En signant ce présent devis vous acceptez les conditions
générales de vente en derniere page.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. DUREE DE VALIDITE DE NOS DEVIS

Les propositions de prix ou de devis définitifs constituent un engagement ferme de notre part pendant une durée de 15 jours de date à date, sauf autre précision sur la commande acceptée.

II. ACCEPTATION DES DEVIS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Seules sont applicables les présentes conditions générales de vente et le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à celle-ci, à l'exclusion de tous autres documents émanant du co-contractant.

III. CONFIRMATION ECRITE PAR LE CLIENT

Aucune commande ne sera honorée sans une confirmation écrite de la part du client conforme à notre offre (notamment par retour du devis signé qui devient bon de commande) et sans que nous n'ayons reçu paiement de l'acompte correspondant.

Notre société se réserve le droit de refuser d'honorer les commandes présentant un caractère anormal, ou faites de mauvaise foi, ou émanant d'un client ne présentant pas de garanties de solvabilité jugées suffisantes.

IV. PRIX

Nos prix stipulés hors taxes, sont établis d'après les conditions économiques en vigueur à la date du présent devis.

Pour les travaux dont la durée d'exécution serait supérieure à 3 mois, les prix sont actualisés par application de la formule : $P = PO \cdot TP / TPO$ dans laquelle :

PO est le prix initial hors taxes

P est le prix révisé.

TP est la valeur à une date antérieure de 3 mois à celle de l'exécution des travaux TPO la valeur à une date antérieure de 3 mois à celle du présent devis de l'index TP09 publiés aux BOSP, sauf dispositions particulières dérogatoires, acceptées et signées par l'Entreprise.

V. DELAI D'INTERVENTION

Sauf stipulation particulière, il est donné à titre indicatif et sera automatiquement prorogé en cas d'intempéries, grèves, émeutes, bris de machine ou tout incident ou accident ayant pour effet de retarder l'exécution de nos prestations, qui seront soumises à l'application de l'article IV ci-dessous.

Tout retard supérieur à 3 mois et ayant pour origine une course extérieure à l'entreprise, pourra entraîner la résiliation du marché, à l'initiative de l'entreprise, sans préjuger des dommages et intérêts dus à cette dernière.

VI. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE

Les travaux non prévus dans la présente proposition et qui seraient exécutés sur demande écrite du client, feront l'objet de nouveaux prix ou seront facturés en régie.

VII. FACTURATION

Les factures seront établies par application des prix du devis aux quantités réellement exécutées, les quantités du présent devis n'étant données qu'à titre indicatif. Pour les travaux dont la durée d'exécution est supérieure à un mois, des situations cumulatives seront présentées mensuellement. Dans le cas où des approvisionnements de matériel ou de matériaux auraient été réalisés, des situations seront également présentées. Le montant des facturations sera établi en incluant la T.V.A au taux en vigueur.

VIII. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de nos travaux doit s'effectuer comme suit :

- 40 % à titre d'avance du montant en T.T.C prévu pour les travaux, payables à la commande par virement ou chèque bancaire/postal, sauf conditions particulières du devis.

- Le solde à réception de facture par virement ou chèque bancaire/postal. En cas de pluralité de situations de travaux (Marché d'une durée supérieure à 1 mois), et pour tenir compte de l'avance de 40 % versée à la commande, chaque situation mensuelle, sera honorée à raison de 40 % de son montant TTC, étant précisé que la dernière situation qui tiendra lieu de décompte définitif, sera réglé à 100 % sous déduction des versements déjà effectués. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est consenti, sauf convention particulière annotée au recto et acceptée par l'Entreprise.

IX. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT - INTERET DE RETARD

Tout retard de paiement pourra entraîner l'arrêt de nos travaux, sans qu'une indemnité quelconque soit due par notre Société, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée sans effet. De plus, par dérogation expresse à l'article 1153 du code civil et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, le non-respect d'une des échéances convenues, entraînera automatiquement l'application, conformément à l'article L 411-6 du code de commerce, des pénalités pour retard au taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points de pourcentage et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer.

Enfin, par déchéance du terme, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible, à compter de la date de la mise en demeure.

X. MAJORATION POUR FRAIS DE RECouvreMENT

En cas de mise en recouvrement d'une créance par voie judiciaire, ladite créance sera majorée de 10 % sans préjudice de tous dommages et intérêts compensatoires. Les sommes et pénalités éventuellement recouvrées au titre des articles IX et X ne sont pas exclusives d'autres dommages et intérêts réparant tout autre chef de préjudice.

XI. CAUTIONNEMENT - RETENUE DE GARANTIE

Aucun cautionnement ne sera exigé de l'entreprise, de même il ne sera effectué aucune retenue de garantie sur les acomptes mensuels et le règlement définitif.

XII. RECEPTION DES TRAVAUX

La réception est prononcée par le maître de l'ouvrage, en présence de l'entrepreneur, dès la fin des travaux. Elle interviendra de plein droit 15 jours après la date constatée d'achèvement des travaux ou en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession des ouvrages par client. Si l'exécution des travaux donnait lieu à des réserves de la part du maître de l'ouvrage, celle-ci devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise, dans les 15 jours suivant la date d'achèvement des travaux. Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité des travaux ne pourra être acceptée.

XIII. Préparation du fond de forme :

Si la préparation de la forme du sol est faite par le client, notre société ne sera en aucun cas tenue pour responsable suite à d'éventuels affaissements ou autres dégradation similaires suite à une mauvaise préparation du sol et de son compactage.

XIV. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de toute fourniture approvisionnée par l'Entreprise, n'aura lieu qu'après complet paiement du prix.

XV. GARANTIE DES TRAVAUX

En dehors des cas relevant obligatoirement de la garantie décennale, la durée de la garantie contractuelle est de 6 mois maximum, à compter de la réception ou des dates prévues à l'article à l'article XII. La garantie ne s'applique pas à la réparation qui résulterait d'une usure normale de détérioration de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation non conforme à la destination de l'ouvrage ou des faits de tiers.

XVI. REGLEMENT DES LITIGES

Toutes contestations qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou du paiement de la commande, relèveront de la compétence exclusive du tribunal de Commerce D'Aix en Provence. Nos traites ou acceptation de règlement ne constituent pas une dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le cahier des clauses générales applicables aux travaux de génie civil faisant l'objet de marchés privés (N.F.P.03 002/Mai 92) s'appliquera à titre supplétif pour celles de ces dispositions qui ne sont pas en contradiction avec les présentes conditions générales auxquelles il ne peut être dérogé que par des conventions particulières acceptées et signées par l'Entreprise.

XVII. GARANTIES DE PAIEMENT

L'entreprise se réserve à tout moment la possibilité d'exiger des garanties de paiement. Dans la mesure où ces dernières ne seraient pas délivrées après première mise en demeure, le marché pourra être résilié de plein droit sans indemnités.

XVIII. Traitement de désherbage : Si exécution du désherbage par le client, notre société ne sera pas responsable de la repousse des végétaux.

Devis N° D/56

Date de création : 19/06/2023

Date limite de validité : 19/07/2023

FERRONNERIE ACL
Ferronnerie d'Art

ACL FERRONNERIE
24 AVENUE DES ALBIZZI
13260 CASSIS
SIREN 53754034600013
IBAN : FR76 1131 5000 0108 0060 1473 393
T : 0442012979, 0612285579

CITYA LA ROUVIERE
83 BD du Redon BAT A
13009 Marseille

N°	Désignation	Réf.	Qté	PU HT	Total HT	TVA	Montant TVA	Total TTC
1	FOURNITURE ET POSE D'UNE MAIN COURANTE FACE BAT E4 Détails : lisse haute en main courante moulurée, montant en fer plein de 20 x 20 mm, mise en forme sur place pour gabarit, scellement par carottage résine chimique, hauteur 900 nez de marches. 15 mètres de long environ		15	185,00	2 775,00	10%	277,50	3 052,50
				Total :	2 775,00		277,50	3 052,50

Total HT 2 775,00 €
Montant TVA 277,50 €
Total TTC 3 052,50 €

À payer : 3 052,50 €

Date limite de règlement : A réception

Informations spécifiques : Pas d'escompte pour règlement anticipé. en cas de retard de parementure pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (article I 441-6, alinéa 12 du code de commerce)

pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (art 441-6 I al. 12 du code de commerce et d. 441-5 ibidem)

Date et signature du client précédée de la mention
'Bon pour accord'



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

FREJUS - Tél. : 04 98 12 71 61 / adi.frejus83@adi-incendie.fr
MARSEILLE - Tél. : 04 91 35 72 50 / adi13@adi-incendie.fr
GAP - Tél. : 04 92 49 67 08 / adi05@adi-incendie.fr
MONTPELLIER - Tél. : 04 99 04 09 44 / adi34@adi-incendie.fr

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE TOUR A
83 BD REDON
TOUR A ET CENTRE COMMERCIAL

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027221

Marseille le, 20/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE TOUR A

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : AC/TOG/AFT / N° 664814

Objet : RIDEAU D'EAU - OBLIGATION

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
	Dans le prologement de la visite annuelle, nous vous informons qu'il faut corriger les dysfonctionnements des sprinkler pour remettre en service l'ensemble des rideaux d'eau dans les vides-ordures.			1
	<u>FOURNITURE ET POSE DE</u>			
1,00	Forfait Sprinkler	6 817,31	6 817,31	4
	Comprend :			
	- 6 IPE INDICATEUR DE PASSAGE D'EAU DN25 ;			
	- 6 VANNES BS DN25 MF PN40 ;			
	- 6 VANNES BS DN15 PN40 MF ;			
	- 12 ENSEMBLE RACCORD CUIVRE D18 A SOUDER AVEC ECROU DN25 ;			
	- 1 ENSEMBLE RACCORD GALVA D25 TE,UNIONET MAMELON RE			
	- 1 ENSEMBLE SUPPORT ;			
	- TUBE ACIER GL T3 DN25 ;			
	- DIVERS CONSOMMABLE ;			
	- TRAVAUX DE REFECTION DES 6 NOURRICES POUR INTEGRATION DE 6 CONTROLEURS DE PASSAGE D'EAU ,AVEC TRAVAUX DE COUPE,SOUDURE DE RACCORD UNION ,INSTALLATION DE 6 NOURRICES EN TUBE GALVA D25,RACCORDEMENT ELECTRIQUE DES CONTROLEURS DE PASSAGE D'EAU ,ESSAIS ET RAPPORT			
1,00	Déplacement	49,90	49,90	4

.../...



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

FREJUS - Tél. : 04 98 12 71 61 / adi.frejus83@adi-incendie.fr
MARSEILLE - Tél. : 04 91 35 72 50 / adi13@adi-incendie.fr
GAP - Tél. : 04 92 49 67 08 / adi05@adi-incendie.fr
MONTPELLIER - Tél. : 04 99 04 09 44 / adi34@adi-incendie.fr

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE TOUR A
83 BD REDON
TOUR A ET CENTRE COMMERCIAL

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027221

Marseille le, 20/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE TOUR A

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : AC/TOG/AFT / N° 664814

Objet : RIDEAU D'EAU - OBLIGATION

2

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
-----	-------------	---------	------------	---

Acompte de 40 % à régler à la commande.

Soit un montant H.T de : 2 746.88 €

En raison des tensions sur le marché des matières premières,
notre devis a une validité de 30 jours

Notre offre est établie suivant les éléments relevés
et peut être révisée sur toute nouvelle variante

Code	Base HT	Taux TVA	Mt TVA	Total H.T	Total TVA	Total TTC
4	6 867,21	10,00 %	686,72	6 867,21	686,72	7 553,93 €

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente ci-jointes.
Fait à Le

BON POUR ACCORD

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV)

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Pour les besoins du présent document :

-Le terme « ADI » désigne Azuréenne d'incendie, société par actions simplifiée au capital de 695 096 euros, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 341 235 679 et dont le siège social est situé 1282 ch. des Négadoux 83140 Six Fours les Plages.
-Le terme « Client » désigne toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole procédant à l'achat d'Equipements ADI ou de Prestations auprès d'ADI.
-Le terme « Contrat » désigne l'ensemble contractuel défini à l'article 2 des présentes Conditions Générales.
-Le terme « Devis » désigne tout devis émis par ADI détaillant les Equipements ADI à installer, ainsi que leurs prix.
-Le terme « Equipements » désigne les matériels ou équipements de protection contre l'incendie et de la personne, à savoir, sans que cette liste ne soit limitative : extincteurs, portes coupe-feu, VMC, alarmes et détecteurs incendie, système d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, RIA / PIA, poteaux et bornes d'incendie, plans de sécurité incendie / signalétiques, désenfumage naturel et mécanique, protections collectives et individuelles, éclairages de secours, défibrillateur
-Le terme « Partie(s) » désigne le Client et/ou ADI.

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est formé de l'ensemble des documents contractuels suivants :

-Le(s) Devis. Sauf précision contraire dans le Devis concerné, un Devis n'est valable que pendant une durée de trois (3) mois à compter de sa date d'émission ;
-Les présentes Conditions Générales qui annulent et remplacent toutes conditions antérieures.
En cas de contradiction, les stipulations desdits documents contractuels prévalent les unes sur les autres dans l'ordre précité.
Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne son objet et exclut l'application de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat ou tout autre document émis par le Client. Il est rappelé que les éventuelles stipulations figurant sur un bon de commande émis par le Client ou annexé à un bon de commande sont inopposables à ADI.

ARTICLE 3. OBJET

Le Contrat a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles ADI s'engage à livrer et installer les Equipements commandés par le Client.

ARTICLE 4. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est réputé ferme et définitif lors de la signature du Devis correspondant par le Client ou lors de l'acceptation par ADI du bon de commande émis par le Client.

Les documents contractuels seront transmis ou échangés par écrit ou par courrier électronique. Tout courrier électronique reçu ou envoyé par ADI, sera conservé dans son système informatique et aura la même force probante qu'un document papier.

Une fois le Contrat ferme et définitif, celui-ci ne peut, en tout ou partie, être annulé ou modifié par le Client.

ARTICLE 5. INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ADI

5.1 ADI procédera à l'installation des Equipements ADI conformément au Devis applicable.

Les emplacements d'installation des Equipements ADI seront déterminés uniquement par ADI, ce que le Client accepte expressément.

5.2 Les Equipements ADI sont installés en fonction des disponibilités, ADI étant expressément autorisée à installer en plusieurs fois les Equipements ADI commandés par le Client.

Sauf dépannage d'urgence, ADI informera le Client par avance de la date et du créneau horaire envisagés pour l'installation des Equipements ADI. En cas d'indisponibilité, le Client s'engage à en aviser ADI au minimum soixante-douze (72) heures avant la date ainsi proposée.

En cas d'absence du Client à la date et au créneau horaire fixés, ADI pourra facturer au Client des frais en sus par déplacement infructueux.

Sauf précision contraire dans le Devis, ADI ne pourra procéder à l'installation des Equipements ADI que pendant les heures et jours ouvrés (de 8h00 à 17h30, du lundi au vendredi). Toute demande d'intervention en dehors de ces horaires pourra donner lieu à une facturation complémentaire d'ADI sur la base de ses tarifs en vigueur et entraîner un report des délais d'exécution.

ARTICLE 6. RECEPTION DES EQUIPEMENTS

Le Client vérifiera, lors de son installation, la conformité de l'Equipement ADI installé et l'absence de vice apparent, puis signera le bon d'intervention ou ordre de service.

L'Equipement ADI ne pourra plus être remplacé si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le Client au moment de son installation. Les risques liés à chaque Equipement ADI sont transférés au Client au moment de son installation.

ARTICLE 7. GARANTIE CONTRACTUELLE

ADI garantit les Equipements ADI pendant une durée d'un an à compter de leur installation. Au titre de la présente garantie, ADI n'est tenue qu'au remplacement des Equipements ADI défectueux ou de toute pièce défectueuse.

Le Client ne pourra, en aucun cas, refacturer à ADI le prix de l'intervention d'un tiers sur un Equipement ADI.

Pour mettre en œuvre la présente garantie, le Client doit aviser ADI, sans retard et par écrit, des défauts relevés par ses soins et fournir toutes justifications quant à la réalité desdits défauts.

La présente garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure normale de l'Equipement ADI ;
- Défaut lié au non-respect par le Client des consignes d'entretien, de vérification ou de surveillance de l'Equipement ADI, que ces consignes soient formulées directement par ADI ou par le fabricant ;
- Déplacement de l'Equipement ADI sans l'accord d'ADI ;
- Détérioration de l'Equipement ADI causé par le Client ou par un tiers ;
- Utilisation anormale ou non conforme de l'Equipement ADI ;
- Dommage lié à un vice caché affectant un Equipement tiers ;
- Dommage lié à un vice affectant le site du Client ;
- Stockage non conforme de l'Equipement ADI (par exemple : dans un lieu humide ou non couvert, en cas de corrosion atmosphérique etc.) ;
- Non-respect de la réglementation applicable par le Client ;
- Plus généralement, en cas de dommage résultant d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations mises à sa charge en application du Contrat.

ARTICLE 8. RESERVE DE PROPRIETE

LE TRANSFERT DE PROPRIETE DE CHAQUE EQUIPEMENT ADI N'EST REALISE AU PROFIT DU CLIENT QU'APRES LE REGLEMENT PAR CELUI-CI DE L'INTEGRALITE DE SON PRIX.

ADI CONSERVE LA PROPRIETE DE L'EQUIPEMENT ADI JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET ET EFFECTIF DU PRIX PAR LE CLIENT.

ENCAS DE DEFAUT DE PAIEMENT A SON ECHANCE, ADI POURRA REVENDIQUER L'EQUIPEMENT ADI ET RESOUDRE LA VENTE.

LES CHEQUES ET LETTRES DE CHANGE NE SONT CONSIDERES COMME DES PAIEMENTS QU'A COMPTER DE LEUR ENCAISSEMENT EFFECTIF.

JUSQU'A CETTE DATE, LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE CONSERVE SON PLEIN EFFET.

LE CLIENT S'ENGAGE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DU PRIX, A PEINE DE REVENDICATION IMMEDIATE DES EQUIPEMENTS ADI PAR ADI, A NE PAS TRANSFORMER NI INCORPORER LESDITS EQUIPEMENTS ADI, NI A LES REVENDRE OU LES METTRE EN GAGE.

CES DISPOSITIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT DES RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS ADI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7.5.

ARTICLE 9. PRIX - FACTURATION - PAIEMENT

9.1 Prix

Le prix d'achat des Equipements ADI est déterminé

dans le Devis correspondant émis par ADI.
Ces prix incluent le transport et l'installation des Equipements ADI, à l'exclusion de tout autre frais accessoire.

Pourront faire l'objet de facturation supplémentaire, selon le tarif en vigueur d'ADI toute installation en dehors de la plage horaire habituelle (de 08h00 à 17h30 du lundi au vendredi), ou du montant minimale du devis ou encore en cas de fermeture de trappe qui s'avérerait nécessaire.

9.2 Frais de recyclage

En application de l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, ADI pourra facturer au Client des frais de recyclage des déchets électroniques et électriques (DEEE), et frais de recyclage de tous autres Equipements désignés «dénaturation».

Sauf mention contraire dans le Devis correspondant, les prix d'ADI n'incluent pas les frais précités, qui seront facturés au Tarif en vigueur d'ADI.

9.3 Facturation - Paiement

Les Equipements ADI seront facturés après chaque intervention ou installation conformément aux Conditions Particulières ou au Devis applicable.

Sauf clause contraire stipulée par écrit dans les Conditions Particulières, toutes les factures émises par ADI sont payables à réception.

En cas de retard ou de défaut de paiement de la part du Client de toute somme due à ADI au titre du Contrat et sans préjudice des autres droits et recours dont ADI pourrait bénéficier à cet égard :

-L'ensemble des sommes dues par le Client conformément au Contrat deviendront immédiatement exigibles ;

-Il sera dû à ADI de plein droit, à titre de clause pénale, une indemnité égale à quinze pour cent 15 % des sommes non réglées ou réglées en retard ;

-Il sera dû à ADI des intérêts de retard au taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix 10 points sans qu'il soit besoin de mise en demeure et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ADI est expressément autorisée à suspendre l'installation des Equipements tant que les paiements correspondants n'auront pas été effectués en totalité, sans que sa responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit en cas au titre du préjudice en résultant pour le Client.

9.4 Mise en place de garanties

En cas de dégradation de la situation financière du Client prouvée par des éléments financiers ou en cas de retard de paiement, ADI se réserve le droit :

-D'exiger le paiement comptant d'Equipements ADI préalablement à leur exécution et/ou installation ;

ou
-De demander au Client la mise en place de garanties financières adaptées pour valider sa commande

ARTICLE 10. OBLIGATIONS PARTICULIERES DU CLIENT

10.1 Obligation de collaboration

Dans le cadre du Contrat, le Client s'engage à garantir à ADI le libre accès et sans danger au site sur lequel doivent être installés les Equipements ADI. Le Client s'engage à être présent lors de l'installation d'un Equipement ADI.

Le Client procédera, sous ses frais et sa responsabilité, à l'évacuation de tous déchets pour faciliter l'intervention d'ADI. Il s'engage à permettre à ADI d'utiliser gratuitement les consommables et facilités disponibles sur ledit site (eau, éclairage, électricité).

Le Client s'engage également à fournir en temps utile à ADI l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne exécution du Contrat (incluant la documentation technique relative aux installations présentes sur le site concerné).

En outre, le Client s'engage à communiquer à ADI les documents et affichages obligatoires en application des articles L. 4711-1 et suivants du Code du travail.

10.2 Interdiction de modification des Equipements ADI

Le Client s'engage à ne pas modifier, déplacer, connecter ou déconnecter tout ou partie de ses Equipements sans autorisation expresse de la société ADI.

Le Client s'engage à ne faire intervenir aucune entreprise sur ses Equipements (tels qu'identifiés dans l'inventaire) sans l'accord d'ADI. Le Client s'interdit de remplacer un Equipement ADI par un Equipement Tiers sans en avoir au préalable informé ADI.

Le Client a l'obligation d'alerter ADI de tout incident survenant sur ses Equipements.

ARTICLE 11. DEVOIR DE CONSEIL - INFORMATION PRE-CONTRACTUELLE

Dans le cadre de son devoir de conseil, ADI s'engage à signaler au Client :

-Toute anomalie, dysfonctionnement ou non-conformité sur les dispositifs de lutte contre l'incendie et de sécurité ;

-Les aménagements souhaitables pour optimiser les systèmes, les équipements, la sécurité ;

-Toute modification de la réglementation ou des normes concernant les Equipements du Client.

Le Client déclare et reconnaît qu'il a eu l'opportunité de solliciter auprès d'ADI, toute information dont l'importance est déterminante pour son consentement au sens de l'article 1112-1 du Code civil.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE

12.1 Délais d'exécution / d'installation

Les délais d'installation des Equipements ADI sont donnés à titre indicatif. Le Client ne pourra formuler de demande d'indemnisation pour tout retard d'installation d'un Equipement ADI inférieur à soixante (60) jours quelle que soit la cause de ce retard.

12.2 Préjudices non indemnisés

Le Client renonce expressément à réclamer à ADI réparation de tous dommages consistant en un gain manqué ou un préjudice extrapatrimonial.

12.3 Cas d'exclusion de responsabilité

Sans préjudice de ce qui précède, il est expressément convenu entre les Parties qu'ADI ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi par le Client résultant :

-D'un cas d'exclusion de garantie visé à l'article 7.3 ;

-Des défauts non décelables ou volontairement dissimulés par le Client lors de la visite préalable au

Devis ;

-Du déplacement d'un Equipement ADI de son lieu d'installation tel que déterminé par ADI ;

-D'un manquement du Client aux obligations mises à sa charge conformément à l'Article 10 ;

-De la modification, en tout ou partie, des Equipements ADI par le Client ;

-De la modification, en tout ou partie, des Equipements ADI par un autre prestataire qu'ADI ou par le Client lui-même ;

-Du non-respect, par le Client des recommandations écrites ou orales formulées par ADI dans le cadre de l'exécution du Contrat ;

-Plus généralement, en cas de dommage résultant d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations mises à sa charge en application du Contrat.

12.4 Plafond de responsabilité

Sans préjudice de ce qui précède, ADI supportera dans les conditions du droit commun les conséquences dommageables de tout acte ou omission de sa part dans le cadre de l'exécution du Contrat dans les limites d'un plafond total et cumulé égal au montant total du prix des Equipements ADI.

12.5 Force majeure

Les Parties conviennent que la responsabilité de chacune d'elle ne saurait être engagée pour tout manquement ou retard dans l'exécution de leurs obligations qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure. Au sens du présent article, constituent des cas de force majeure les événements suivants :

-Tout événement constituant un cas de force majeure en application de l'article 1218 du Code civil ; et

-Toute grève affectant un salarié, prestataire ou sous-traitant d'ADI, réquisition, embargo, pénurie des moyens de transport, pénurie d'énergie (carburants ou électricité), décision administrative de fermeture du site du Client, cataclysme naturel, conflit armé, attentats, accidents d'exploitation, et ce, que ces événements répondent ou non à la définition posée par l'article 1218 du Code civil.

Les obligations des Parties affectées par la survenance d'un des événements précités seront suspendues pendant la durée de l'événement concerné.

Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours ouvrés, ADI pourra, moyennant l'envoi d'une lettre RAR, résilier le Contrat. En cas de poursuite, le délai d'exécution des obligations incombant à la Partie affectée par le cas de force majeure sera prolongé d'une durée équivalente à celle du cas de force majeure.

Le Client déclare avoir souscrit un contrat « multirisques locaux » comportant au minimum une garantie responsabilité, des garanties de « dommages par incendie » et « dommages électriques », pour des montants de garantie suffisants pour couvrir les dommages résultant de ces événements.

ADI déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de ses activités liées au Contrat. ADI tient son attestation d'assurance à la disposition du Client.

ARTICLE 13. ASSURANCE

Le Client déclare avoir souscrit un contrat « multirisques locaux » comportant au minimum une garantie responsabilité, des garanties de « dommages par incendie » et « dommages électriques », pour des montants de garantie suffisants pour couvrir les dommages résultant de ces événements.

ADI déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de ses activités liées au Contrat. ADI tient son attestation d'assurance à la disposition du Client.

ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE

Il est expressément convenu entre les Parties qu'ADI pourra sous-traiter l'exécution de tout ou partie des Prestations sans l'accord préalable et exprès du Client, ADI demeurant dans ce cas seule responsable à l'égard du Client.

ARTICLE 15. CESSION DU CONTRAT

Le Client ne pourra céder tout ou partie des obligations qu'il tient du Contrat à un tiers sans l'accord exprès et préalable d'ADI.

ARTICLE 16. RESILIATION POUR FAUTE

En cas d'inexécution de tout ou partie des obligations essentielles par une Partie, notamment par le Client en matière de paiement du prix (article 9) et de collaboration (article 10), tout contrat de vente ou commande acceptée pourra être résolu de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de dommages et intérêts.

La résolution prendra effet de plein droit et automatiquement, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par LRAR restée infructueuse.

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Ne constitue pas une inexécution de l'obligation de confidentialité la divulgation de toute information :

-Soit connue du public ;

-Soit effectuée en raison d'une obligation légale ;

-Soit destinée à prouver en justice l'exécution d'une obligation contractuelle par une Partie au bénéfice de l'autre ou, plus généralement, l'absence de faute d'une Partie envers l'autre.

Tant pendant la durée du Contrat qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit pendant une période de quatre (4) ans, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer pour quelque cause que ce soit et à préserver le caractère confidentiel de toutes les informations échangées dans le cadre de la négociation, de la conclusion et de l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter la même obligation par ses dirigeants, préposés, salariés, éventuels sous-traitants et prestataires avec lesquels elle pourrait être amenée à collaborer dans le cadre de l'exécution du Contrat

ARTICLE 18. REFERENCE CLIENT

Par dérogation aux stipulations de l'Article 17, le Client autorise ADI à faire état de leur collaboration, à titre de référence, sur les documents commerciaux et publicitaires édités par ADI, ainsi que sur son site Internet et sur tout média et/ou réseau social de son choix (notamment sur ses comptes Facebook, Twitter et LinkedIn).

Dans ce cadre, le Client autorise ADI à mentionner :

-Sa dénomination sociale et son logo ;

-La description des interventions réalisées par ADI au profit du Client.

ARTICLE 19. DONNEES PERSONNELLES

ADI collecte, conserve et traite des données à caractère personnel concernant le Client (comprenant celles de ses dirigeants et ses employés si nécessaire), conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et le règlement européen n°2016/679 / UE du 27 avril 2016. Les données du Client sont utilisées par les employés d'ADI ou ses sous-traitants pour ouvrir un compte ou exécuter toute autre formalité précontractuelle, ainsi que pour l'établissement, la gestion et l'exécution de tout Contrat, à défaut de quoi le Contrat ne pourra être exécutée.

Le fondement juridique du traitement est l'exécution du Contrat et / ou le respect de toute exigence réglementaire ou légale.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement, à savoir la durée d'exécution du Contrat, augmentée du délai de prescription des actions en justice ou toute autre durée imposée par toute disposition légale.

Le Client, et ses dirigeants et employés, le cas échéant, ont le droit, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'interroger ADI sur les données les concernant et les caractéristiques du traitement et requérir une copie des données. Ils peuvent également demander les rectifications, mises à jour, ou effacements des données inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, communiquer des directives sur le sort de leurs données après leurs décès, s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes, ou requérir leur portabilité.

Le Client, et le cas échéant, ses dirigeants et employés, pourront soumettre toute réclamation concernant leurs données personnelles auprès de la Commission Informatique et Libertés.

Le Client s'engage à informer les personnes concernées par la présente clause.

ARTICLE 20. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

20.1 Droit applicable

Le Contrat est soumis au droit français.

20.2 Attribution de juridiction

LORSQUE LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERÇANT, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE ET/OU LA FORMATION ET/OU L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION ET/OU LA CESSATION DU CONTRAT RELEVRA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON, NONOBTANT

PROCEDURE D'URGENCE, PLURALITE DE DEFENDEURS ET/OU APPEL EN GARANTIE. LORSQUE LE CLIENT N'A PAS LA QUALITE DE COMMERÇANT, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE ET/OU LA FORMATION ET/OU L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION ET/OU LA CESSATION DU CONTRAT RELEVRA DE LA COMPETENCE DE LA JURIDICTION COMPETENTE EN APPLICATION DES REGLES DE DROIT COMMUN.

ARTICLE 21. DIVERS

La renonciation par l'une des parties à l'une des dispositions ou conditions des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprétée comme une renonciation à exiger l'exécution de ladite disposition ou condition pour l'avenir. L'annulation ou l'invalidité d'une disposition des présentes n'aura aucun effet sur l'application des autres dispositions du contrat et pourra être remplacée par une disposition valable permettant d'atteindre le même but juridique ou économique recherché par la disposition invalidée.

TCO LA ROUVIERE - Février 2024
Bat D

POUJOL_OCCULUS 400*300					
Descriptif travaux	Quantité	P.U	Montant H.T	écart	Commentaire
Lot 00 - PALIER TEMOIN					
DEPOSE DE LA CLOISON EXISTANTE	1,0	480,00 €	480,00 €		
MISE EN SECURITE DES PALIERS					
DEMOLITION DES RETOMBÉES					
REBOUCHAGE DES GAINES					
Dévolement réseaux avant intervention et repose après					
FOURNITURE ET POSE CLOISON DE DISTRIBUTION EI120	4,50	92,00 €	414,00 €		
BLOC PORTES ET QUINCAILLERIE					
BLOC PORTE 83X204 mm EI 60	1,0	1 240,00 €	1 240,00 €		
QUINCAILLERIE	1,0	33,00 €	33,00 €		
Butée de porte					
Poignée de porte					
Serrure					
FERME PORTE	1,0	87,00 €	87,00 €		
PLINTHE CARRELAGE	1,7	26,50 €	45,05 €		
CHASSIS VITRE EI60	1,0	750,00 €			
PEINTURE CLOISONS DEUX COTES	9,0	14,50 €	130,50 €		
REPRISE DE PEINTURES SUITE DEGRADATION	1,0	75,00 €	75,00 €		
PEINTURE PLAFOND					
NETTOYAGE FIN DE CHANTIER					
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
Sous total Descriptions LOT 00 - PALIER TEMOIN :			2 504,55 €	- €	
LOT 01. A - INSTALLATION DE CHANTIER					
INSTALLATION DE CHANTIER	1	6 640,00 €	6 640,00 €		
RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT	1	2 550,00 €	2 550,00 €		
ENTRETIEN ET NETTOYAGE	1	2 520,00 €	2 520,00 €		
PANNEAU DE CHANTIER ET AFICHAGE OBLIGATOIRE	1	937,50 €	937,50 €		
SECURITE COLLECTIVE	1	4 250,00 €	4 250,00 €		
ACCES AUX PALIERS	7	546,00 €	3 822,00 €		
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
Sous total Descriptions LOT 01. A - INSTALLATION DE CHANTIER :			20 719,50 €	- €	
LOT 01 - CURAGE					
DEPOSE + EVACUATION CLOISON VITREE PALIER	142,00	480,00 €	68 160,00 €		
MISE EN SECURITE DES PALIERS (Reprise du bâtiment D)	142,00	72,50 €	10 295,00 €		
DEMOLITION DES RETOMBÉES	142,00	75,00 €	10 650,00 €		
REBOUCHAGE DES GAINES	142,00	40,00 €			PRESTATION CHIFFREE DANS LA LIGNE TRAITEMENT DES RESEAUX
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
					Consommation eau et elec : a chiffrer L'entreprise prendra pour elle
Sous total Descriptions LOT 01 - CURAGE :			89 105,00 €	- €	

LOT 02 - CLOISON / MENUISERIE INTERIEURE					
CLOISON DE DISTRIBUTION TYPE XXX - E1120 BAIE FIXE 0,50 x 2 MAXIMUM (3,88m² unités x 142 paliers)	639,00	92,00 €	58 788,00 €		
BLOC PORTES ET QUINCAILLERIE					
BLOC PORTE 93X204 mm EI 60	142,00	780,00 €			
	142,00	1 240,00 €	176 080,00 €		BLOC PORTE 83X204 mm EI 60 avec oculus rectangulaire 400x300mm
	142,00	1 625,00 €			BLOC PORTE 83X204 mm EI 60 avec oculus rectangulaire 1200x400mm
BUTEE DE PORTE	142,00	4,50 €	639,00 €		
BEQUILLAGE	142,00	28,50 €	4 047,00 €		
SERRURE					
QUINCAILLERIE					
FERME PORTE	142,00	87,00 €	12 354,00 €		
PLINTHE CARRELAGE (1,8ml unité *142 paliers)	255,60	26,50 €	6 773,40 €		
TRAITEMENT DES TRAVERSEES DE RESEAUX	142,00	25,00 €	3 550,00 €		
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
	142,00	15,00 €	2 130,00 €		
	142,00	35,00 €	4 970,00 €		
	256,00	35,00 €			
	142,00	15,00 €	2 130,00 €		
	284,00	15,00 €	4 260,00 €		
	142,00	25,00 €			
Sous total Descriptions LOT 02 - CLOISON / MENUISERIE INTERIEURE :			275 721,40 €	- €	
LOT 03 - CHASSIS FIXE VITREE EI60					
CHASSIS VITRE EI60					
BAIE FIXE 0,50 x 2 MAXIMUM	142,00	1 280,00 €			
Baie FIXE 0,50 x 1 MINIMUM	142,00	750,00 €			
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
	142,00	860,00 €			variante A: 0,50m x 1,25m hors tout
	142,00	990,00 €			variante B: 0,50m x 1,50m hors tout
	142,00	1 140,00 €			variante c: 0,50m x 1,75m hors tout
Sous total Descriptions LOT 03 - CHASSIS FIXE VITREE EI60 :			- €	- €	
LOT 04 - PEINTURE					
PEINTURE CLOISONS DEUX COTES BAIE FIXE 0,50 x 2 MAXIMUM	1 278,00	14,50 €	18 531,00 €		
PEINTURE MURS INTERIEURS PALIER APPARTEMENTS (10m² environ par palier)	2 840,00	21,50 €	61 060,00 €		
PEINTURE CAGE D'ESCALIER (Prix définie sur la base d'un étage (ex : entre R+1 & R+2)) :	149,00	620,00 €	92 380,00 €		
NETTOYAGE FIN DE CHANTIER (Prix par cage d'escalier)	7,00	1 500,00 €	10 500,00 €		
Prestation complémentaires	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES				
	142,00	27,50 €	3 905,00 €		
Sous total Descriptions LOT 04 - PEINTURE :			186 376,00 €	- €	
Remise Commerciale			-	17 232,79 €	
TOTAL HT			557 193,66 €		
Aleas			55 719,37 €		
TVA 10%			55 719,37 €		
TOTAL TTC SANS ALEAS			612 913,02 €		
TOTAL TTC AVEC ALEAS			674 204,32 €		

SAS POUJOL BATIMENT
Route Départementale 6
13 200 Bouc Bel Air
793 858 580 00038 - 4331Z
Capital 10 000€ - FR33793858580



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

FREJUS - Tél. : 04 98 12 71 61 / adi.frejus83@adi-incendie.fr
MARSEILLE - Tél. : 04 91 35 72 50 / adi13@adi-incendie.fr
GAP - Tél. : 04 92 49 67 08 / adi05@adi-incendie.fr
MONTPELLIER - Tél. : 04 99 04 09 44 / adi34@adi-incendie.fr

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE BAT D
83 BOULEVARD DU REDON
BAT D

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027222

Marseille le, 04/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE BAT D

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : ERT-JES / N° 661761

Objet : SECURITE INCENDIE - EXTINCTEUR

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
-----	-------------	---------	------------	---

Madame Da Silva,

Pour donner suite à votre demande, nous vous prions
de trouver ci-dessous notre devis pour la mise en place
des extincteurs.

BATIMENT D1

12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
-------	--	-------	----------	---

1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
------	-----------------------------------	-------	--------	---

12,00	Panneau Classe de Feux Offert			
-------	----------------------------------	--	--	--

BATIMENT D2

12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
-------	--	-------	----------	---

1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
------	-----------------------------------	-------	--------	---

.../...



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

FREJUS - Tél. : 04 98 12 71 61 / adi.frejus83@adi-incendie.fr
MARSEILLE - Tél. : 04 91 35 72 50 / adi13@adi-incendie.fr
GAP - Tél. : 04 92 49 67 08 / adi05@adi-incendie.fr
MONTPELLIER - Tél. : 04 99 04 09 44 / adi34@adi-incendie.fr

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE BAT D
83 BOULEVARD DU REDON
BAT D

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027222

Marseille le, 04/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE BAT D

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : ERT-JES / N° 661761

Objet : SECURITE INCENDIE - EXTINCTEUR

2

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
12,00	Panneau Classe de Feux <i>Offert</i>			
BATIMENT D3				
12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
12,00	Panneau Classe de Feux <i>Offert</i>			
BATIMENT D4				
12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
12,00	Panneau Classe de Feux <i>Offert</i>			

.../...



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE BAT D
83 BOULEVARD DU REDON
BAT D

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027222

Marseille le, 04/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE BAT D

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : ERT-JES / N° 661761

Objet : SECURITE INCENDIE - EXTINCTEUR

3

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
BATIMENT D5				
12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
12,00	Panneau Classe de Feux Offert			
BATIMENT D6				
12,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR - un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+20) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)	99,00	1 188,00	1
1,92	Installation et pose d'extincteur	60,00	115,20	1
12,00	Panneau Classe de Feux Offert			
BATIMENT D7				
11,00	Extincteur EAU PULVERISEE 6 L + additif SANS FLUOR	99,00	1 089,00	1

.../...



Retrouvez nos agences sur adi.fr

SIX-FOURS (siège social) - Tél. : 04 94 10 57 10 / adi83@adi-incendie.fr
NICE - Tél. : 04 92 08 05 45 / adi06@adi-incendie.fr
AVIGNON - Tél. : 04 90 82 61 17 / adi84@adi-incendie.fr
TOULOUSE - Tél. : 05 62 26 51 26 / adi31@adi-incendie.fr
DIGNE - Tél. : 09 72 51 94 58 / adi04@adi-incendie.fr

Siège Social : 1282 CH. DES NÉGADOUX - CS 53000 - 83180 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX - adi83@adi-incendie.fr / Tél. 04.94.10.57.10
SASU ADI au capital de 823 140 euros / Siren : 341 235 679 / APE : 8020Z / N° TVA Intracom : FR89 341 235 679

TOUT MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vente | Installation | Maintenance | Formation

FREJUS - Tél. : 04 98 12 71 61 / adi.frejus83@adi-incendie.fr
MARSEILLE - Tél. : 04 91 35 72 50 / adi13@adi-incendie.fr
GAP - Tél. : 04 92 49 67 08 / adi05@adi-incendie.fr
MONTPELLIER - Tél. : 04 99 04 09 44 / adi34@adi-incendie.fr

DEVIS

Concerne:

LA ROUVIERE BAT D
83 BOULEVARD DU REDON
BAT D

13009 MARSEILLE

Réf. Client: 012843 / 027222

Marseille le, 04/03/2025

S.D.C. LA ROUVIERE BAT D

C/O CITYA AXIMO

POUR COMPTE BT A & C.C

TOUR A - 83 BD DU REDON

13009 MARSEILLE

Nos Réf. : ERT-JES / N° 661761

Objet : SECURITE INCENDIE - EXTINCTEUR

4

Qté	Désignation	P.U. HT	Montant HT	T
	- un extincteur tous les deux étages (du R+2 au R+18) - un extincteur par sous-sol (R-1 et R-2)			
1,76	Installation et pose d'extincteur	60,00	105,60	1
11,00	Panneau Classe de Feux Offert			
1,00	Déplacement	49,90	49,90	1

Acompte de 40 % à régler à la commande.

Délai à convenir,

Si accord partiel, nous consulter.

Notre offre est établie suivant les éléments relevés
et peut être révisée sur toute nouvelle variante

En raison des tensions sur le marché des matières premières,
notre devis a une validité de 30 jours

Code	Base HT	Taux TVA	Mt TVA	Total H.T	Total TVA	Total TTC
1	9 063,70	20,00 %	1 812,74	9 063,70	1 812,74	10 876,44 €

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente ci-jointes.
Fait à Le

BON POUR ACCORD

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV)

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Pour les besoins du présent document :

-Le terme « ADI » désigne Azuréenne d'incendie, société par actions simplifiée au capital de 695 096 euros, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 341 235 679 et dont le siège social est situé 1282 ch. des Négadoux 83140 Six Fours les Plages.
-Le terme « Client » désigne toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole procédant à l'achat d'Equipements ADI ou de Prestations auprès d'ADI.
-Le terme « Contrat » désigne l'ensemble contractuel défini à l'article 2 des présentes Conditions Générales.
-Le terme « Devis » désigne tout devis émis par ADI détaillant les Equipements ADI à installer, ainsi que leurs prix.
-Le terme « Equipements » désigne les matériels ou équipements de protection contre l'incendie et de la personne, à savoir, sans que cette liste ne soit limitative : extincteurs, portes coupe-feu, VMC, alarmes et détecteurs incendie, système d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, RIA / PIA, poteaux et bornes d'incendie, plans de sécurité incendie / signalétiques, désenfumage naturel et mécanique, protections collectives et individuelles, éclairages de secours, défibrillateur
-Le terme « Partie(s) » désigne le Client et/ou ADI.

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est formé de l'ensemble des documents contractuels suivants :

-Le(s) Devis. Sauf précision contraire dans le Devis concerné, un Devis n'est valable que pendant une durée de trois (3) mois à compter de sa date d'émission ;
-Les présentes Conditions Générales qui annulent et remplacent toutes conditions antérieures.
En cas de contradiction, les stipulations desdits documents contractuels prévalent les unes sur les autres dans l'ordre précité.
Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne son objet et exclut l'application de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat ou tout autre document émis par le Client. Il est rappelé que les éventuelles stipulations figurant sur un bon de commande émis par le Client ou annexé à un bon de commande sont inopposables à ADI.

ARTICLE 3. OBJET

Le Contrat a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles ADI s'engage à livrer et installer les Equipements commandés par le Client.

ARTICLE 4. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est réputé ferme et définitif lors de la signature du Devis correspondant par le Client ou lors de l'acceptation par ADI du bon de commande émis par le Client.

Les documents contractuels seront transmis ou échangés par écrit ou par courrier électronique. Tout courrier électronique reçu ou envoyé par ADI, sera conservé dans son système informatique et aura la même force probante qu'un document papier.

Une fois le Contrat ferme et définitif, celui-ci ne peut, en tout ou partie, être annulé ou modifié par le Client.

ARTICLE 5. INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ADI

5.1 ADI procédera à l'installation des Equipements ADI conformément au Devis applicable.

Les emplacements d'installation des Equipements ADI seront déterminés uniquement par ADI, ce que le Client accepte expressément.

5.2 Les Equipements ADI sont installés en fonction des disponibilités, ADI étant expressément autorisée à installer en plusieurs fois les Equipements ADI commandés par le Client.

Sauf dépannage d'urgence, ADI informera le Client par avance de la date et du créneau horaire envisagés pour l'installation des Equipements ADI. En cas d'indisponibilité, le Client s'engage à en aviser ADI au minimum soixante-douze (72) heures avant la date ainsi proposée.

En cas d'absence du Client à la date et au créneau horaire fixés, ADI pourra facturer au Client des frais en sus par déplacement infructueux.

Sauf précision contraire dans le Devis, ADI ne pourra procéder à l'installation des Equipements ADI que pendant les heures et jours ouvrés (de 8h00 à 17h30, du lundi au vendredi). Toute demande d'intervention en dehors de ces horaires pourra donner lieu à une facturation complémentaire d'ADI sur la base de ses tarifs en vigueur et entraîner un report des délais d'exécution.

ARTICLE 6. RECEPTION DES EQUIPEMENTS

Le Client vérifiera, lors de son installation, la conformité de l'Equipement ADI installé et l'absence de vice apparent, puis signera le bon d'intervention ou ordre de service.

L'Equipement ADI ne pourra plus être remplacé si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par le Client au moment de son installation. Les risques liés à chaque Equipement ADI sont transférés au Client au moment de son installation.

ARTICLE 7. GARANTIE CONTRACTUELLE

ADI garantit les Equipements ADI pendant une durée d'un an à compter de leur installation. Au titre de la présente garantie, ADI n'est tenue qu'au remplacement des Equipements ADI défectueux ou de toute pièce défectueuse.

Le Client ne pourra, en aucun cas, refacturer à ADI le prix de l'intervention d'un tiers sur un Equipement ADI.

Pour mettre en œuvre la présente garantie, le Client doit aviser ADI, sans retard et par écrit, des défauts relevés par ses soins et fournir toutes justifications quant à la réalité desdits défauts.

La présente garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure normale de l'Equipement ADI ;
- Défaut lié au non-respect par le Client des consignes d'entretien, de vérification ou de surveillance de l'Equipement ADI, que ces consignes soient formulées directement par ADI ou par le fabricant ;
- Déplacement de l'Equipement ADI sans l'accord d'ADI ;
- Détérioration de l'Equipement ADI causé par le Client ou par un tiers ;
- Utilisation anormale ou non conforme de l'Equipement ADI ;
- Dommage lié à un vice caché affectant un Equipement tiers ;
- Dommage lié à un vice affectant le site du Client ;
- Stockage non conforme de l'Equipement ADI (par exemple : dans un lieu humide ou non couvert, en cas de corrosion atmosphérique etc.) ;
- Non-respect de la réglementation applicable par le Client ;
- Plus généralement, en cas de dommage résultant d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations mises à sa charge en application du Contrat.

ARTICLE 8. RESERVE DE PROPRIETE

LE TRANSFERT DE PROPRIETE DE CHAQUE EQUIPEMENT ADI N'EST REALISE AU PROFIT DU CLIENT QU'APRES LE REGLEMENT PAR CELUI-CI DE L'INTEGRALITE DE SON PRIX.

ADI CONSERVE LA PROPRIETE DE L'EQUIPEMENT ADI JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET ET EFFECTIF DU PRIX PAR LE CLIENT.

ENCAS DE DEFAUT DE PAIEMENT A SON ECHANCE, ADI POURRA REVENDIQUER L'EQUIPEMENT ADI ET RESOUDRE LA VENTE.

LES CHEQUES ET LETTRES DE CHANGE NE SONT CONSIDERES COMME DES PAIEMENTS QU'A COMPTER DE LEUR ENCAISSEMENT EFFECTIF.

JUSQU'A CETTE DATE, LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE CONSERVE SON PLEIN EFFET.

LE CLIENT S'ENGAGE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DU PRIX, A PEINE DE REVENDICATION IMMEDIATE DES EQUIPEMENTS ADI PAR ADI, A NE PAS TRANSFORMER NI INCORPORER LESDITS EQUIPEMENTS ADI, NI A LES REVENDRE OU LES METTRE EN GAGE.

CES DISPOSITIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT DES RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS ADI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7.5.

ARTICLE 9. PRIX - FACTURATION - PAIEMENT

9.1 Prix

Le prix d'achat des Equipements ADI est déterminé

dans le Devis correspondant émis par ADI.
Ces prix incluent le transport et l'installation des Equipements ADI, à l'exclusion de tout autre frais accessoire.

Pourront faire l'objet de facturation supplémentaire, selon le tarif en vigueur d'ADI toute installation en dehors de la plage horaire habituelle (de 08h00 à 17h30 du lundi au vendredi), ou du montant minimale du devis ou encore en cas de fermeture de trappe qui s'avérerait nécessaire.

9.2 Frais de recyclage

En application de l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, ADI pourra facturer au Client des frais de recyclage des déchets électroniques et électriques (DEEE), et frais de recyclage de tous autres Equipements désignés «dénaturation».

Sauf mention contraire dans le Devis correspondant, les prix d'ADI n'incluent pas les frais précités, qui seront facturés au Tarif en vigueur d'ADI.

9.3 Facturation - Paiement

Les Equipements ADI seront facturés après chaque intervention ou installation conformément aux Conditions Particulières ou au Devis applicable.

Sauf clause contraire stipulée par écrit dans les Conditions Particulières, toutes les factures émises par ADI sont payables à réception.

En cas de retard ou de défaut de paiement de la part du Client de toute somme due à ADI au titre du Contrat et sans préjudice des autres droits et recours dont ADI pourrait bénéficier à cet égard :

-L'ensemble des sommes dues par le Client conformément au Contrat deviendront immédiatement exigibles ;

-Il sera dû à ADI de plein droit, à titre de clause pénale, une indemnité égale à quinze pour cent 15 % des sommes non réglées ou réglées en retard ;

-Il sera dû à ADI des intérêts de retard au taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix 10 points sans qu'il soit besoin de mise en demeure et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ADI est expressément autorisée à suspendre l'installation des Equipements tant que les paiements correspondants n'auront pas été effectués en totalité, sans que sa responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit en cas au titre du préjudice en résultant pour le Client.

9.4 Mise en place de garanties

En cas de dégradation de la situation financière du Client prouvée par des éléments financiers ou en cas de retard de paiement, ADI se réserve le droit :

-D'exiger le paiement comptant d'Equipements ADI préalablement à leur exécution et/ou installation ;

ou
-De demander au Client la mise en place de garanties financières adaptées pour valider sa commande

ARTICLE 10. OBLIGATIONS PARTICULIERES DU CLIENT

10.1 Obligation de collaboration

Dans le cadre du Contrat, le Client s'engage à garantir à ADI le libre accès et sans danger au site sur lequel doivent être installés les Equipements ADI. Le Client s'engage à être présent lors de l'installation d'un Equipement ADI.

Le Client procédera, sous ses frais et sa responsabilité, à l'évacuation de tous déchets pour faciliter l'intervention d'ADI. Il s'engage à permettre à ADI d'utiliser gratuitement les consommables et facilités disponibles sur ledit site (eau, éclairage, électricité).

Le Client s'engage également à fournir en temps utile à ADI l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne exécution du Contrat (incluant la documentation technique relative aux installations présentes sur le site concerné).

En outre, le Client s'engage à communiquer à ADI les documents et affichages obligatoires en application des articles L. 4711-1 et suivants du Code du travail.

10.2 Interdiction de modification des Equipements ADI

Le Client s'engage à ne pas modifier, déplacer, connecter ou déconnecter tout ou partie de ses Equipements sans autorisation expresse de la société ADI.

Le Client s'engage à ne faire intervenir aucune entreprise sur ses Equipements (tels qu'identifiés dans l'inventaire) sans l'accord d'ADI. Le Client s'interdit de remplacer un Equipement ADI par un Equipement Tiers sans en avoir au préalable informé ADI.

Le Client a l'obligation d'alerter ADI de tout incident survenant sur ses Equipements.

ARTICLE 11. DEVOIR DE CONSEIL - INFORMATION PRE-CONTRACTUELLE

Dans le cadre de son devoir de conseil, ADI s'engage à signaler au Client :

-Toute anomalie, dysfonctionnement ou non-conformité sur les dispositifs de lutte contre l'incendie et de sécurité ;

-Les aménagements souhaitables pour optimiser les systèmes, les équipements, la sécurité ;

-Toute modification de la réglementation ou des normes concernant les Equipements du Client.

Le Client déclare et reconnaît qu'il a eu l'opportunité de solliciter auprès d'ADI, toute information dont l'importance est déterminante pour son consentement au sens de l'article 1112-1 du Code civil.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE

12.1 Délais d'exécution / d'installation

Les délais d'installation des Equipements ADI sont donnés à titre indicatif. Le Client ne pourra formuler de demande d'indemnisation pour tout retard d'installation d'un Equipement ADI inférieur à soixante (60) jours quelle que soit la cause de ce retard.

12.2 Préjudices non indemnisés

Le Client renonce expressément à réclamer à ADI réparation de tous dommages consistant en un gain manqué ou un préjudice extrapatrimonial.

12.3 Cas d'exclusion de responsabilité

Sans préjudice de ce qui précède, il est expressément convenu entre les Parties qu'ADI ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi par le Client résultant :

-D'un cas d'exclusion de garantie visé à l'article 7.3 ;

-Des défauts non décelables ou volontairement dissimulés par le Client lors de la visite préalable au

Devis ;

-Du déplacement d'un Equipement ADI de son lieu d'installation tel que déterminé par ADI ;

-D'un manquement du Client aux obligations mises à sa charge conformément à l'Article 10 ;

-De la modification, en tout ou partie, des Equipements ADI par le Client ;

-De la modification, en tout ou partie, des Equipements ADI par un autre prestataire qu'ADI ou par le Client lui-même ;

-Du non-respect, par le Client des recommandations écrites ou orales formulées par ADI dans le cadre de l'exécution du Contrat ;

-Plus généralement, en cas de dommage résultant d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations mises à sa charge en application du Contrat.

12.4 Plafond de responsabilité

Sans préjudice de ce qui précède, ADI supportera dans les conditions du droit commun les conséquences dommageables de tout acte ou omission de sa part dans le cadre de l'exécution du Contrat dans les limites d'un plafond total et cumulé égal au montant total du prix des Equipements ADI.

12.5 Force majeure

Les Parties conviennent que la responsabilité de chacune d'elle ne saurait être engagée pour tout manquement ou retard dans l'exécution de leurs obligations qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure. Au sens du présent article, constituent des cas de force majeure les événements suivants :

-Tout événement constituant un cas de force majeure en application de l'article 1218 du Code civil ; et

-Toute grève affectant un salarié, prestataire ou sous-traitant d'ADI, réquisition, embargo, pénurie des moyens de transport, pénurie d'énergie (carburants ou électricité), décision administrative de fermeture du site du Client, cataclysme naturel, conflit armé, attentats, accidents d'exploitation, et ce, que ces événements répondent ou non à la définition posée par l'article 1218 du Code civil.

Les obligations des Parties affectées par la survenance d'un des événements précités seront suspendues pendant la durée de l'événement concerné.

Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours ouvrés, ADI pourra, moyennant l'envoi d'une lettre RAR, résilier le Contrat. En cas de poursuite, le délai d'exécution des obligations incombant à la Partie affectée par le cas de force majeure sera prolongé d'une durée équivalente à celle du cas de force majeure.

Le Client déclare avoir souscrit un contrat « multirisques locaux » comportant au minimum une garantie responsabilité, des garanties de « dommages par incendie » et « dommages électriques », pour des montants de garantie suffisants pour couvrir les dommages résultant de ces événements.

ADI déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de ses activités liées au Contrat. ADI tient son attestation d'assurance à la disposition du Client.

ARTICLE 13. ASSURANCE

Le Client déclare avoir souscrit un contrat « multirisques locaux » comportant au minimum une garantie responsabilité, des garanties de « dommages par incendie » et « dommages électriques », pour des montants de garantie suffisants pour couvrir les dommages résultant de ces événements.

ADI déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de ses activités liées au Contrat. ADI tient son attestation d'assurance à la disposition du Client.

ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE

Il est expressément convenu entre les Parties qu'ADI pourra sous-traiter l'exécution de tout ou partie des Prestations sans l'accord préalable et exprès du Client, ADI demeurant dans ce cas seule responsable à l'égard du Client.

ARTICLE 15. CESSION DU CONTRAT

Le Client ne pourra céder tout ou partie des obligations qu'il tient du Contrat à un tiers sans l'accord exprès et préalable d'ADI.

ARTICLE 16. RESILIATION POUR FAUTE

En cas d'inexécution de tout ou partie des obligations essentielles par une Partie, notamment par le Client en matière de paiement du prix (article 9) et de collaboration (article 10), tout contrat de vente ou commande acceptée pourra être résolu de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de dommages et intérêts.

La résolution prendra effet de plein droit et automatiquement, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par LRAR restée infructueuse.

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Ne constitue pas une inexécution de l'obligation de confidentialité la divulgation de toute information :

-Soit connue du public ;

-Soit effectuée en raison d'une obligation légale ;

-Soit destinée à prouver en justice l'exécution d'une obligation contractuelle par une Partie au bénéfice de l'autre ou, plus généralement, l'absence de faute d'une Partie envers l'autre.

Tant pendant la durée du Contrat qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit pendant une période de quatre (4) ans, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer pour quelque cause que ce soit et à préserver le caractère confidentiel de toutes les informations échangées dans le cadre de la négociation, de la conclusion et de l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter la même obligation par ses dirigeants, préposés, salariés, éventuels sous-traitants et prestataires avec lesquels elle pourrait être amenée à collaborer dans le cadre de l'exécution du Contrat

ARTICLE 18. REFERENCE CLIENT

Par dérogation aux stipulations de l'Article 17, le Client autorise ADI à faire état de leur collaboration, à titre de référence, sur les documents commerciaux et publicitaires édités par ADI, ainsi que sur son site Internet et sur tout média et/ou réseau social de son choix (notamment sur ses comptes Facebook, Twitter et LinkedIn).

Dans ce cadre, le Client autorise ADI à mentionner :

-Sa dénomination sociale et son logo ;

-La description des interventions réalisées par ADI au profit du Client.

ARTICLE 19. DONNEES PERSONNELLES

ADI collecte, conserve et traite des données à caractère personnel concernant le Client (comprenant celles de ses dirigeants et ses employés si nécessaire), conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et le règlement européen n°2016/679 / UE du 27 avril 2016. Les données du Client sont utilisées par les employés d'ADI ou ses sous-traitants pour ouvrir un compte ou exécuter toute autre formalité précontractuelle, ainsi que pour l'établissement, la gestion et l'exécution de tout Contrat, à défaut de quoi le Contrat ne pourra être exécutée.

Le fondement juridique du traitement est l'exécution du Contrat et / ou le respect de toute exigence réglementaire ou légale.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement, à savoir la durée d'exécution du Contrat, augmentée du délai de prescription des actions en justice ou toute autre durée imposée par toute disposition légale.

Le Client, et ses dirigeants et employés, le cas échéant, ont le droit, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'interroger ADI sur les données les concernant et les caractéristiques du traitement et requérir une copie des données. Ils peuvent également demander les rectifications, mises à jour, ou effacements des données inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, communiquer des directives sur le sort de leurs données après leurs décès, s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes, ou requérir leur portabilité.

Le Client, et le cas échéant, ses dirigeants et employés, pourront soumettre toute réclamation concernant leurs données personnelles auprès de la Commission Informatique et Libertés.

Le Client s'engage à informer les personnes concernées par la présente clause.

ARTICLE 20. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

20.1 Droit applicable

Le Contrat est soumis au droit français.

20.2 Attribution de juridiction

LORSQUE LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERÇANT, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE ET/OU LA FORMATION ET/OU L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION ET/OU LA CESSATION DU CONTRAT RELEVRA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON, NONOBTANT

PROCEDURE D'URGENCE, PLURALITE DE DEFENDEURS ET/OU APPEL EN GARANTIE. LORSQUE LE CLIENT N'A PAS LA QUALITE DE COMMERÇANT, TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE ET/OU LA FORMATION ET/OU L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION ET/OU LA CESSATION DU CONTRAT RELEVRA DE LA COMPETENCE DE LA JURIDICTION COMPETENTE EN APPLICATION DES REGLES DE DROIT COMMUN.

ARTICLE 21. DIVERS

La renonciation par l'une des parties à l'une des dispositions ou conditions des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprétée comme une renonciation à exiger l'exécution de ladite disposition ou condition pour l'avenir. L'annulation ou l'invalidité d'une disposition des présentes n'aura aucun effet sur l'application des autres dispositions du contrat et pourra être remplacée par une disposition valable permettant d'atteindre le même but juridique ou économique recherché par la disposition invalidée.



SARL Étanchéité Concept

399 chemin de la Bernarde
83640 st Zacharie
FRANCE

☎ 06.95.74.98.26
contact@etancheite-concept.fr

DEVIS

Numéro DEV000976

25/03/2025

Etabli en Euro

Client: 000314 - SARL CITYA LA

ID TVA: FR64 983246208

SARL CITYA LA ROUVIERE
84 BD DU REDON
13009 MARSEILLE 9
FRANCE

Palement par Virement
Durée de validité: 30 jours

Désignation	Qté Unité	PU HT	Montant HT	% TVA
Parvis Bâtiment C1,C2,C3			6 609.00	
Dépose et évacuation de l'asphalte rouge	35.00 M2	38.00	1 330.00	10.00
Bicouche protection lourde	35.00 M2	23.00	805.00	10.00
Mise en place : * Elastophène Flam 25: feuille d'étanchéité soudable, constituée d'une armature en voile de verre et de bitume élastomère. * Sopralène Flam 180: membrane d'étanchéité à base de bitume élastomère SBS et d'une armature en polyester non tissé de 180 g/m².				
Relevés et équerre de renfort	24.00 M	26.00	624.00	10.00
Mise en place : * Équerre de renfort Sopralène: chape souple d'étanchéité, coupée en bande, constituée d'une armature en polyester non-tissé et de bitume élastomère. * Chape Atlas AR: chape souple de bitume élastomère armée par grille de verre – voile de verre.				
Création d'une dalle béton taloché	35.00 M2	55.00	1 925.00	10.00
Mise en place REVEPOXY HRC Peinture résine epoxy rouge	35.00 M2	55.00	1 925.00	10.00

Bon pour accord	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Total HT Net	6 609.00
	10.00	6 609.00	660.90	Total TVA	660.90
				Total TTC	7 269.90
				Net à payer en EUR	7 269.90

IBAN : FR7610096181280002335670116
BIC : CMCIFRPP

SARL au capital de 1 000.00 EUR - RCS : DRAGUIGNAN - Siret : 83931449900014 - APE : 4399A - ID TVA: FR49839314499

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

**EURL BATNCO**

29 chemin des sables jaunes

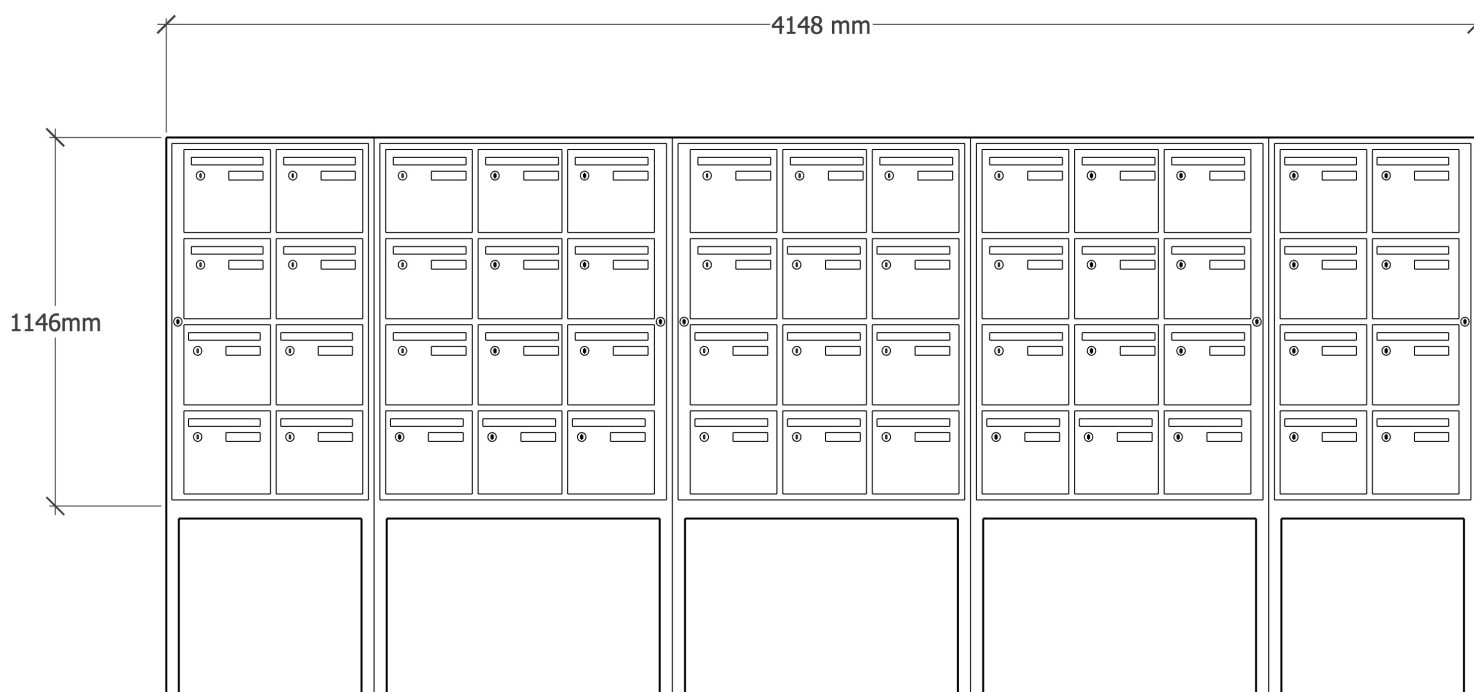
13012 MARSEILLE

Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

D E V I S		SDC LA ROUVIERE C/O CITYA PARADIS 146 rue Paradis 13006 MARSEILLE 6EME ARRONDISSE
MARSEILLE, le 16/01/25		
Référence :25002		
Objet du devis		
La Rouviere - Batiment C6 - 83 bd du Redon 13009 Marseille		

Réf	Désignation	Prix unit.	Quantité	Un	Montant H.T.
	<u>Boites aux lettres modèle norme PTT</u>				
	<u>Modèle EXELENCE Metal 4</u>				
	Ossature : Acier 10/10ème à champs anglaise sans soudures thermolaqué				
	Porte collective : Tube et profils acier soudés et laqués, Serrure PTT provisoire				
	Portes individuelles : Anti effraction en acier laqué 15/10ème sur axes inox individuels interchangeables. Serrure avec came 30/10ème et deux clés				
	<u>Détail de Prix</u>				
1	Module de 12 boites (C12)	936,00	3,00		2 808,00
2	Module de 8 boites (B8)	624,00	2,00		1 248,00
3	Pose par boites	13,00	52,00		676,00
4	Déplacement	45,00	1,00		45,00
5	Étiquettes papier	2,10	52,00		109,20
6	Serrure PTT collective	38,00	5,00		190,00
7	Piettement sur mesure pour chaque bloc (Remise max)	258,00	6,00		1 548,00
	<u>Option :</u>				
	• Étiquettes gravées 7,50 €HT/boite				
	• Tableau Affichage 2 feuilles : 220 €/HT				
	• Tableau Affichage 4 feuilles : 260 €/HT				

Réf	Désignation	Prix unit.	Quantité	Un	Montant H.T.
	- Corbeille acier : 135 €/HT - Porte Imprimés Acier : 120€/HT Délais de fabrication 8 semaines Les reprises de peintures et de maçonneries ne sont pas prévus dans ce devis. La liste des nom sera à fournir par vos soins lors de la commande				



--	--	--	--	--	--

Devis Valable 30 jours sans majoration de prix

Règlement : 1/3 Obligatoire à la commande
Le solde à la réception de la facture

Total H.T.	6 624,20
T.V.A. 4 : 10,00 %	662,42
Total T.T.C.	7 286,62
Net à payer (Euros)	7 286,62

EURL BATNCO

29 chemin des sables jaunes

13012 MARSEILLE

Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

Implantation des nouvelles boîtes



EURL BATNCO

29 chemin des sables jaunes

13012 MARSEILLE

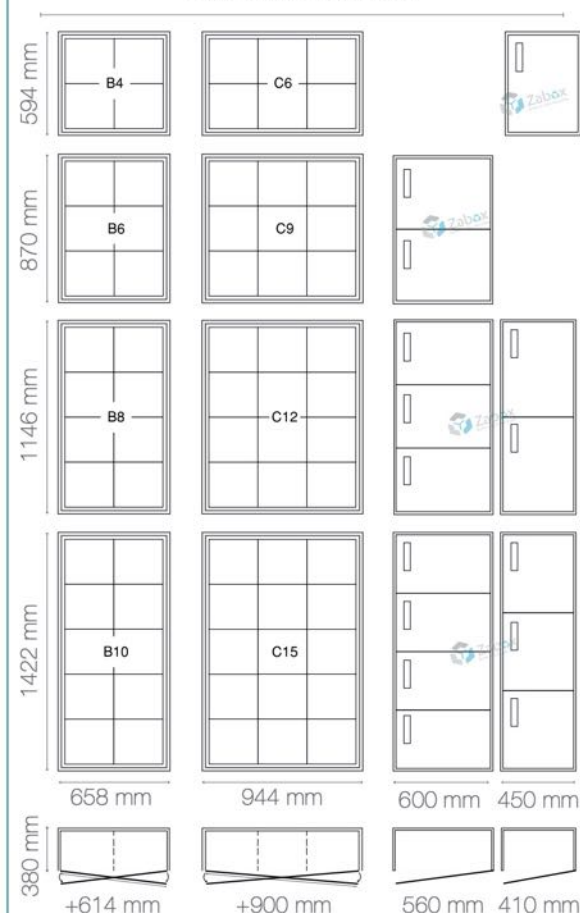
Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

EXCELLENCE

Standing | Couleurs et matériaux au choix | Pose

DIMENSIONS

Profondeur : 380 mm




Boîte à colis connectée & sécurisée

Zabox permet de recevoir des colis de manière sécurisée à son domicile, en résidence ou en entreprise.

Zabox s'agence de manière coordonnée (matière et couleur) avec les boîtes aux lettres ou sous forme de meuble indépendant. Aucune connexion filaire n'est nécessaire.

Zabox s'adapte aussi bien aux logements neufs qu'en rénovation ou en entreprise.

OPTIONS



EURL BATNCO

29 chemin des sables jaunes

13012 MARSEILLE

Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

en applique, sur support ou encastrée

EXCELLENCE

Acier



Option : volet sur portillon

Ossature

Conception monobloc sans soudure en tôle d'acier laqué.

Portillons individuels jointifs

Anti-effraction en acier laqué 15/10^{ème} sur charnières individuelles. Serrure de sûreté à 2 clés avec came 30/10^{ème} et porte-étiquette.

Fixation sur cadre postal non visible.

Finition

Nuancier classique ou en option nuancier tendance. Nuancier prestige sur devis

Acier & bois



Portillons jointifs

Ossature

Monobloc en panneaux décor bois 19 mm. Chants de façade coordonnés

Portillons individuels jointifs

Anti-effraction en acier laqué 15/10^{ème} sur charnières individuelles. Serrure de sûreté à 2 clés avec came 30/10^{ème} et porte-étiquette.

Fixation sur cadre postal non visible.

Décor bois



Option : Volet de portillon affleurant
Placage portillon sur mdf teinté noir.

Ossature

Monobloc en panneaux décor bois 19 mm. Chants de façade coordonnés.

Portillons individuels jointifs

Anti-effraction en panneau mdf épaisseur 19 mm décor bois, sur charnières individuelles. Serrure de sûreté à 2 clés avec came 30/10^{ème} et porte-étiquette.

Fixation sur cadre postal non visible



EURL BATNCO

29 chemin des sables jaunes

13012 MARSEILLE

Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

Tableaux d'affichage ACCESSOIRES

ACCESSOIRES

NOS TABLEAUX

1. Tableau d'affichage Aluminium

Fond acier laqué blanc, avec porte plexi 4 mm. Finition : gris alu.

2 feuilles A4 : H340 x L470 mm - affichage.

4 feuilles A4 : H640 x L470 mm - affichage.

2. Tableau d'affichage Acier

Cadre en acier soudé, avec porte plexi 6 mm. Finition : nuanciers Acier.

1 feuille A4 : H350 x L280 mm - affichage / nominatif : 40 noms.

2 feuilles A4 : H350 x L500 mm - affichage / nominatif : 60 noms.

4 feuilles A4 : H700 x L500 mm - affichage / nominatif : 120 noms.

6 feuilles A4 : H700 x L700 mm - existe uniquement en tableau d'affichage.

3. Tableau d'affichage Bois

Cadre en panneaux 19 mm, fond acier laqué blanc, avec porte plexi 6 mm. Finition : nuanciers Bois.

1 feuille A4 : H350 x L280 mm - affichage / nominatif : 40 noms.

2 feuilles A4 : H350 x L500 mm - affichage / nominatif : 60 noms.

4 feuilles A4 : H700 x L500 mm - affichage / nominatif : 120 noms.

6 feuilles A4 : H700 x L700 mm - existe uniquement en tableau d'affichage.

1. Tableau Aluminium (format 2 feuilles)



2. Tableau Acier (format 4 feuilles)



3. Tableau Bois (format 4 feuilles)



Variante. Tableau nominatif (format 1 feuille)





Maçonnerie Générale
Gros Oeuvre
Rénovation
Carrelage

EURL BATNCO

29 chemin des sables jaunes

13012 MARSEILLE

Tél : 0664432104 - Fax : - email : batnco@gmail.com

NUANCIER ACIER

NUANCIER ACIER

CLASSIQUE *Teinte architecte - fine texture « aspect sablé »*



Noir foncé
RAL 9005



Gris Anthracite
RAL 7016



Aluminium Blanc
RAL 9006



Beige Gris
RAL 1019



Blanc Perlé
RAL 1013

NUANCIER BOIS

CLASSIQUE



Acacia de Lakeland
H 1277 - ST9



Chêne Sorano clair
H 1334 - ST9



Cerisier Locarno
H 1636 - ST12



Noyer de Bourgogne
H 3734 - ST9



Shorewood
H 3090 - ST22

D E V I S		SDC LA ROUVIERE C/O CITYA PARADIS 146 rue Paradis 13006 MARSEILLE 6EME ARRONDISSE
MARSEILLE, le 16/01/25		
Référence :25003		
Objet du devis		
La Rouviere - Batiment C6 - 83 bd du Redon 13009 Marseille		

Réf	Désignation	Prix unit.	Quantité	Un	Montant H.T.
1	<u>Masquage des anciennes boites aux lettres</u> - Fourniture d'une tole pliée sur mesure en aluminium pour masquage anciennes boites aux lettres - Déplacement - Ajustement et pose				
	TOTAL	834,00	1,00		834,00
	Option : Fourniture et pose d'un talbeau d'affichage 6 feuilles acier (coloris à definir) + 290 euros HT				



Devis Valable 30 jours sans majoration de prix

Règlement : 1/3 Obligatoire à la commande
Le solde à la réception de la facture

Total H.T.	834,00
T.V.A. 4 : 10,00 %	83,40
Total T.T.C.	917,40
Net à payer (Euros)	917,40



DÉBOUCHAGE – POMPAGE – VIDANGE – CURAGE DE CANALISATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES
 DÉCRASSAGE DE VIDE-ORDURES – DÉSINSECTISATION – DÉSINFECTION – DÉRATISATION
 DÉPIGEONNAGE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE SUR RÉSEAU ASSAINISSEMENT – CAMÉRA

>>> 24 heures / 24 >>> 7 JOURS / 7

QUARTIER DE L'AUMÔNE, 2560 ROUTE DE LA LÉGION – 13400 AUBAGNE

TÉL. 04 42 84 83 71 – PORT. BUREAU 06 30 46 23 20

Email : contact@bfassainissement.com

Devis

Numéro DE004711

Date 14/03/25

V/REF V/MAIL

N° Client C000488

SDC LA ROUVIERE

CITYA AXIMO

83 BD DU REDON TOUR A

LA ROUVIERE

13009 MARSEILLE

DESCRIPTION

Montant HT

LA ROUVIERE 83 BD DU REDON-BT D4- 13009 MARSEILLE

POUR 2 VISITES ANNUELLES

2 440,00

CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN

Durant l'année, nous procéderons à la désinsectisation des 61 appartements du bâtiment D4 :

DESINSECTISATION DES APPARTEMENTS PRIVATIFS.

Lors de notre prestation sur la désinsectisation des parties communes, nous proposons un prix préférentiel de 22.00 € TTC pour traiter les appartements le jour de l'intervention. Nous ne pouvons maintenir ce prix si l'intervention n'est pas prévue en même temps que les parties communes, prix normal de 80.00 € TTC.

PRIX PREFERENTIEL 22.00 € TTC AU LIEU DE 25.00 € TTC
 SOIT POUR 61 APPARTEMENTS 1342.00 € TTC LA VISITE
 SOIT POUR 61 APPARTEMENTS 2684.00 € TTC POUR 2 VISITES

PROCEDE

TRAITEMENT DES APPARTEMENTS PRIVATIFS PAR APPLICATION DE GEL TYPE GOLIATH
 (cuisines/SDB/WC)

Prix préférentiel : 22.00 € TTC par appartement et pour 1 passage.

NOTA : AUCUNES GARANTIES DONNEES SUR LA DESINSECTISATION SI LES PARTIES COMMUNES AINSI QUE TOUS LES APPARTEMENTS NE SONT PAS TRAITES EN MEME TEMPS LE MEME JOUR.

Taux de pénalités exigibles en l'absence de règlement, à compter du 45ème jours aux taux d'intérêt légal de 0.04%

RECAPITULATIF

Code	Taux	Taxe	Conditions de règlement :	XXXXXX	XXXXXX	Total HT	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	Virement 30j fin de mois	XXXXXX	XXXXXX	Total TTC	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	Acompte	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	Informations Bancaires :				
			Banque : Crédit Mutuel	IBAN : FR76 1027 8008 6600 0200 8380 126		NET A PAYER	XXXXXX
Total		XXXXXX	Domiciliation : CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES	BIC : CMCIFR2A			

En application de l'Article L 441-6 du Code de Commerce toute somme non payée à l'échéance donne lieu, sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de pénalités de retard fixés à sept fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 Euros sera facturée pour tout retard de paiement conformément au décret no 2012-1115 du 2 octobre 2012. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.



DÉBOUCHAGE – POMPAGE – VIDANGE – CURAGE DE CANALISATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES
DÉCRASSAGE DE VIDE-ORDURES – DÉSINSECTISATION – DÉSINFECTION – DÉRATISATION
DÉPIGEONNAGE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE SUR RÉSEAU ASSAINISSEMENT – CAMÉRA

>>> 24 heures / 24 >>> 7 JOURS / 7

QUARTIER DE L'AUMÔNE, 2560 ROUTE DE LA LÉGION – 13400 AUBAGNE

TÉL. 04 42 84 83 71 – PORT. BUREAU 06 30 46 23 20

Email : contact@bfassainissement.com

Devis

Numéro DE004711
Date 14/03/25
V/REF V/MAIL
N° Client C000488

SDC LA ROUVIERE
CITYA AXIMO
83 BD DU REDON TOUR A
LA ROUVIERE
13009 MARSEILLE

DESCRIPTION

Montant HT

CLAUSES PARTICULIERES :

Ne sont inclus dans le contrat que la ou les visites prévues à la signature.
Tous travaux non prévus (débouchages des gaines vide-ordures, déplacements non justifiés, réparations...)

Ce contrat est prévu pour une durée de 1 AN.

Le montant du contrat sera révisé à chaque échéance, en fonction de l'augmentation légale.

Lors de chaque visite, un bon d'exécution des travaux sera visé par le responsable de l'entretien.

Taux de pénalités exigibles en l'absence de règlement, à compter du 45ème jours aux taux d'intérêt légal de 0.04%

RECAPITULATIF					
Code	Taux	Taxe	Conditions de règlement :	le 13/04/25	2 684,00
C10	10%	244,00	Virement 30j fin de mois		
			Informations Bancaires :		
			Banque : Crédit Mutuel		IBAN : FR76 1027 8008 6600 0200 8380 126
			Domiciliation : CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES		BIC : CMCIFR2A
Total		244,00			
					Total HT 2 440,00
					Total TTC 2 684,00
					Acompte 0,00
					NET A PAYER 2 684,00

En application de l'Article L 441-6 du Code de Commerce toute somme non payée à l'échéance donne lieu, sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de pénalités de retard fixés à sept fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 Euros sera facturée pour tout retard de paiement conformément au décret no 2012-1115 du 2 octobre 2012. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Page 2

© Sage

Téléphone : 0442848371
Courriel : contact@bfassainissement.com
Site :

N° Client C000488

Numéro DE004711

N° Siret : 45301386400013

N.A.F. : 37.00Z N° intracommunautaire : FR18453013864

Concerne Client N° 29573
RESIDENCE LA ROUVIERE
83 BOULEVARD DU REDON

CITYA PARADIS
83 BOULEVARD DU REDON
BATIMENT A - 2EME ETAGE

13009 MARSEILLE

13009 MARSEILLE 09

Devis	
Numéro	C018358
Date émission	26/02/2025

Client N° 29572

Interface 029572

Téléphone

A l'attention de Madame DA SILVA

Fax

Commercial MR GARCIA ROMAIN

Objet du devis : CHEMISAGE PARTIEL EP BAT D4 - SINISTRE VUILLEMONT - 21EME

SOLUTION PROPOSEE:

-Chemisage partiel colonne EP sur 1 étage suite sinistre VUILLEMONT 21ème étage suite au rapport C017375 attaché à ce devis.

DESCRIPTIF DU CHANTIER:

- Mise en œuvre du matériel et de l'outillage nécessaire pour la réalisation des travaux de chemisage.
- Inspection vidéo de la colonne après curage par ULTRASON, Hors lot.
- Curage préparatif au chemisage par robot de fraisage sur 1 étage.
- Application de la gaine structurelle NUFLOW Drain selon la méthode Pull-in-Place sur la colonne sur la zone à chemisée
- A la suite du traitement, transmission d'un rapport circonstancié et une inspection vidéo de contrôle vous sera remis par lien de téléchargement.

PREREQUIS:

- Accès Toit
- Accès pied de colonne.
- Mise à disposition eau et électricité sur site.

GARANTIE:

Garantie Décennale des Travaux selon contrat d'assurance ALLIANZ N° 61667577 souscrit auprès du cabinet GRAMAGLIA à MONACO

NOTA TVA:

Le taux de la TVA à 10% sera maintenu si l'attestation de TVA dûment renseignée et signée nous est retournée. Dans le cas contraire, il sera appliqué une TVA de 20%.

TRAVAUX NON COMPRIS :

- Démolitions éventuelles et remises en état de toute nature rendues nécessaires pour l'accès à la canalisation avant et en cours des travaux en fonction des exigences et impératifs non prévisibles qui pourraient être rencontrés.
- Tous travaux de peinture ou de revêtements muraux ou des sols qui seraient rendus nécessaires pour et lors de nos prestations.
- De manière générale, tous travaux non explicitement décrits ci-avant dépendant de notre compétence.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<u>0 - MISE EN OEUVRE</u>				
FORFAIT MISE EN OEUVRE ET APPROCHE	1,00	1605,43	1605,43	3
<u>I - CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE</u>				
CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE PAR ROBOT DE FRAISAGE	1,00	872,02	872,02	3
<u>II - CHEMISAGE STRUCTUREL</u>				
CANALISATION DN 100 REHABILITATION STRUCTURELLE NUFLOW SUR 2 ETAGES :	1,00	2217,78	2217,78	3

Conditions de règlement

COMPTANT A RECEPTION

Acompte 2 066,00 €

Base	Taux	TOTAL H.T	4 695,23 €
4 695,23 €	10,00 %	TOTAL TVA	469,52 €
		TOTAL TTC	5 164,75 €
Date d'acceptation	Nom et signature du client + CACHET Bon pour accord		

Validité du devis : 30 jours

Acompte de 40% à l'acceptation

Merci de reporter le numéro du devis dans le libellé de votre virement ou de votre chèque.

IBAN : MC 05 3000 2032 1400 0007 0003 M82 / BIC : CRLYMCM1

CONDITIONS GENERALES

1 - Champ d'application : Sauf stipulation contraire expressément formulée, les ventes et prestations de la SAM NOARO Frères ont toujours lieu aux conditions suivantes qui sont de rigueur. Toute commande, ordre ou devis (ci-après « le Contrat ») signé par le Client, ou a fortiori le paiement de toute facture émise par la SAM NOARO Frères, emporte acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales par le Client.

2 - Commande : A défaut d'indication expresse d'un délai particulier, la validité de toute offre expire 45 jours après sa date d'émission. Passé ce délai, la SAM NOARO Frères se réserve le droit de retirer, de modifier ou de maintenir son offre sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque droit ou indemnité.

Toute offre, bon de commande ou devis, signé par le Client, engage ce dernier d'une manière irrévocable et l'oblige à assumer ses obligations dans les conditions fixées par les présentes conditions générales et par ladite offre, bon de commande ou devis.

Toute modification de la commande, de l'ordre ou du devis par le Client devra faire l'objet d'un écrit et le Client sera tenu de régler les frais déjà engagés et le surcoût éventuel. La SAM NOARO Frères se réserve toutefois le droit de refuser la modification demandée par le Client pour justes motifs tels que : impossibilité technique, rupture de stock, etc. En cas de refus par NOARO Frères, le Client aura le choix entre renoncer à la modification souhaitée ou rompre le contrat avec les conséquences prévues au point 3 ci-après.

3 - Résiliation anticipée du Contrat par le Client : Toute rupture anticipée du Contrat par le Client, qui ne serait pas justifiée par une faute grave (telle que définie aux présentes) de la SAM NOARO Frères, rendra le Client redevable immédiatement, de plein droit et sans que la SAM NOARO Frères ait à accomplir quelque formalité que ce soit à cet effet, d'une indemnité égale à la moitié du montant total du Contrat restant dû outre les règlements échus qu'il resterait encore devoir. Le versement de cette indemnité et des sommes arriérées en suspens devra intervenir à réception d'une simple demande écrite de la SAM NOARO Frères, faute de quoi, le Client aura à supporter tous les frais et honoraires quels qu'ils soient, que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant.

Dans le cadre des présentes Conditions générales, la faute grave de la SAM NOARO Frères se définit de la manière suivante : le refus sans motif valable d'exécuter son obligation, l'abandon de chantier sans raison valable, l'erreur grave dans l'exécution de son travail au point de rendre impropre à sa destination l'installation réalisée.

4 - Délais de livraison ou d'exécution : Les délais de livraison ou d'exécution de travaux sont mentionnés à titre indicatif et toujours sous réserve d'approvisionnement correspondant ou de sujétion imprévue. Aussi aucun retard s'il n'exécute pas un mois, ne pourra justifier l'annulation de la commande, le refus de paiement ou une demande de dommages-intérêts. En outre la SAM NOARO Frères ne saurait être tenue responsable de retards qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de modification de la commande par le Client.

5 - Descriptifs-Catalogues : Les descriptions et renseignements portés sur les offres ou devis sont fournis sous réserve des modifications d'exécution qui seraient nécessitées par la réalisation des travaux. Les descriptions ou photos figurant sur les catalogues n'ont pas de caractère contractuel et n'engagent pas la SAM NOARO Frères vis-à-vis du Client.

6 - Etudes préalables : Pour tout ordre donnant lieu à la création d'une étude, le Client s'engage à en supporter les frais dans le cas où ledit ordre ne s'exécuterait pas pour quelque cause que ce soit.

7 - Obligations du Client : Il incombe au Client, de donner et garantir à la SAM NOARO Frères, le libre accès au chantier, de régler les sommes dues selon les modalités prévues, de réceptionner les livraisons et travaux dans les conditions ci-après :

- En ce qui concerne la vente d'appareils ou autres, il appartient au Client de vérifier les marchandises livrées et s'il y a lieu, de faire toutes réserves sur le champ, lors de la livraison, lorsqu'il s'agit de défauts apparents et dans les 15 jours de la livraison lorsqu'il s'agit de défauts non apparents au premier abord. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ces délais.

- En ce qui concerne l'exécution de travaux, il incombe au Client de vérifier dès leur terminaison, leur bonne exécution et le bon fonctionnement de l'installation en présence d'un dirigeant de la SAM NOARO Frères afin de faire toutes réserves éventuelles.

8 - Responsabilité de la SAM NOARO Frères - Limitation : Pour tout appareil vendu et/ou installation ou travaux réalisés par la SAM NOARO Frères, qui s'avèreraient défectueux et dûment constatés comme tels par la SAM NOARO Frères, cette dernière s'engage à procéder à ses frais et sous les conditions ci-après, au remplacement des appareils ou à la reprise des malfaçons en question. Cet engagement est consenti et accepté par le Client dans la limite des garanties accordées à la SAM NOARO Frères par ses fournisseurs, sous réserve d'une utilisation correcte des appareils et installations et sous réserve qu'aucune autre personne que la SAM NOARO Frères ou son personnel ne soit intervenu sur les appareils ou installations en question.

En cas de dommages causés par les appareils ou installations dûment reconnus comme défectueux, la responsabilité de la SAM NOARO Frères sera limitée à la seule réparation des dommages directs engendrés par la défectuosité, à l'exclusion de tout autre et dans la limite du montant total hors taxe du Contrat signé par le Client.

9 - Imprévision : Si en cours de chantier le prix des fournitures vient à augmenter de 10% au moins par rapport au prix initial du Contrat, l'augmentation sera répercutée par la SAM NOARO Frères sur le prix facturé au Client sans que celui-ci puisse s'y opposer.

10 - Modalités de paiement : Sauf disposition contraire, les ventes et travaux de la SAM NOARO Frères sont payables à raison de 40% à la signature de la commande ou du devis et le solde à réception de facture.

11 - Clause pénale : Sur toute somme non payée à son échéance, il sera dû de plein droit par le Client, outre tous les frais et honoraires quels qu'ils soient que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant, une indemnité à titre de clause pénale pour manquement à ses obligations, égale à 10% du montant non réglé sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable ou d'accomplir une quelconque formalité judiciaire ou autre, le tout sans préjudice de tout dommage et intérêts complémentaires que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander.

12 - Suspension _ Résiliation du Contrat par la SAM NOARO Frères : Dans le cas où le Client ne réglerait pas à son échéance les sommes dues à la SAM NOARO Frères, cette dernière pourra sous réserve d'en informer au préalable le Client, suspendre sa prestation jusqu'à ce que le Client, soit à jour dans ses règlements. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette suspension seront à la charge du Client.

D'autre part le défaut de paiement à son échéance d'une somme quelconque due par le Client ou à défaut pour le Client de permettre à la SAM NOARO Frères d'exécuter sa prestation, et huit (8) jours après une simple mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception contenant déclaration par la SAM NOARO Frères d'user du bénéfice de la présente clause, et demeurée sans effet, le Contrat sera résilié de plein droit si bon semble à la SAM NOARO Frères sans qu'il soit besoin pour cette dernière d'accomplir quelque formalité judiciaire ou autre que ce soit, le Client restant néanmoins tenu de verser à la SAM NOARO Frères en sus des sommes restant dues, le montant de la clause pénale du point 11 et l'indemnité prévue au point 3 sans préjudice de tous autres dommages intérêts que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander notamment pour frais et honoraires de recouvrement. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette résiliation seront à la charge du Client.

13 - Divers : Le Client ne pourra pas prétexter de la mise en cause par lui-même de la garantie pour motif de non-fonctionnement ou non satisfaction pour différer le paiement d'une ou plusieurs échéances. Au contraire, tout retard dans le paiement d'une seule échéance entraînera la suspension provisoire de cette garantie jusqu'à parfait paiement.

- Toute résiliation du Contrat entraînera par voie de conséquence la résiliation des garanties accordées.

- Tarification de l'intervention : la première heure d'intervention effectuée à domicile ou sur site est indivisible. Le montant de la prestation est ensuite calculé par tranches de 30 minutes et s'applique pour toutes les interventions hors dépannage urgence 24h/24 - 7j/7. Tous les déplacements sont facturés au Client.

14 - Garantie de la technologie Nu Flow par la SAM NOARO Frères : Sans préjudice de ce qui précède, la réhabilitation à titre préventif ou curatif des canalisations d'adduction d'eau potable et de chauffage ou d'évacuation des eaux usées ou vannes par la technologie Nu Flow (Procédé *Potable* ou Procédé *Drain*) est garantie par la SAM NOARO Frères dans les conditions et pour la durée ci-après définies.

14.1- La garantie couvre à l'exclusion de tout autre, tout vice caché ou défectuosité du produit appliqué pour la réhabilitation, ainsi que toute fuite sur la partie réhabilitée.

14.2- Dans le cas où l'état de la canalisation à traiter ne pourrait être réhabilitée par la technologie Nu Flow, notamment parce qu'elle serait trop abimée, la partie de canalisation en question sera traitée autrement que par la technologie Nu Flow. Dans ce cas, la présente garantie ne trouvera pas à s'appliquer.

14.3- La décision de traiter la canalisation avec la technologie Nu Flow ou autrement compte tenu de l'état de la canalisation, relève de la compétence exclusive de la SAM NOARO Frères. Une mise en pression de service nominale du réseau à traiter sera réalisée pour valider la mise en œuvre du procédé.

15 - Durée de la garantie Nu Flow :

- La garantie est valable dix (10) ans à compter de la réception des travaux par le Client.

16 - Objet de la garantie Nu Flow :

16.1 - La garantie consiste à l'exclusion de tout autre, à la réparation de la défectuosité

16.2 - Les travaux et réparation effectués au titre et dans le cadre de la présente garantie ne font pas courir un nouveau délai de 10 ans ou une nouvelle garantie.

16.3 - En revanche, si un nouveau dégât survient avant la fin des 10 ans, il reste couvert par la garantie.

17 - Conditions d'application de la garantie Nu Flow

17.1 - La garantie ci-avant stipulée ne pourra être mise en œuvre par le Client et ne pourra s'appliquer que sous réserve d'une utilisation normale de la canalisation réhabilitée c'est-à-dire notamment :

17.2 - Un usage de la canalisation conforme à sa destination, sans pression hydraulique ou autre anormale; sans l'introduction volontaire ou non dans la canalisation de tout matériaux, gravais, instrument ou appareillage susceptible d'endommager la réhabilitation effectuée;

17.3 - La présente garantie ne pourra s'appliquer en cas d'intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, autre que la SAM NOARO Frères sur la réhabilitation par la technologie NU Flow effectuée par cette dernière.

17.4 - Toute intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, sur la réhabilitation par la technologie Nu Flow sans l'accord exprès de la SAM NOARO Frères, aura pour effet de rendre de plein droit, la présente garantie caduque.

17.5 - Le Client devra signaler à la SAM NOARO Frères, la défectuosité dans les 5 jours au plus tard de sa constatation.

17.6 - Le Client devra permettre à la SAM NOARO Frères de constater et d'examiner la défectuosité signalée. Il devra livrer l'accès nécessaire à cet effet.

18 - Informations légales : Conformément aux dispositions de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, la SAM NOARO Frères dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses activités en faveur du Client. Ce dernier est informé qu'il peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données le concernant auprès du siège de la SAM NOARO Frères dont les coordonnées figurent au recto des présentes.

19 - Droit applicable _ Compétence : Les présentes sont soumises au droit de la Principauté de Monaco.

Tous litiges entre le Client et la SAM NOARO Frères seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Monaco et ce, même en cas de stipulations contraires sur les lettres ou factures de nos contractants.

Concerne Client N° 29573
RESIDENCE LA ROUVIERE
83 BOULEVARD DU REDON

CITYA PARADIS
83 BOULEVARD DU REDON
BATIMENT A - 2EME ETAGE

13009 MARSEILLE

13009 MARSEILLE 09

Devis	
Numéro	C018359
Date émission	26/02/2025

Client N° 29572

Interface 029572

Téléphone

A l'attention de Madame DA SILVA

Fax

Commercial MR GARCIA ROMAIN

Objet du devis : CHEMISAGE PARTIEL EP BAT D4 - INFILTRATION AU 8E + 6E COTE ASC

SOLUTION PROPOSEE:

-Chemisage partiel colonne EP sur 3 étages suite sinistre 8ème et 6ème étage suite au rapport C017374 attaché à ce devis.

DESCRIPTIF DU CHANTIER:

- Mise en œuvre du matériel et de l'outillage nécessaire pour la réalisation des travaux de chemisage.
- Inspection vidéo de la colonne après curage par ULTRASON, Hors lot.
- Curage préparatif au chemisage par robot de fraisage sur 3 étages.
- Application de la gaine structurelle NUFLOW Drain selon la méthode Pull-in-Place sur la colonne sur la zone à chemisée
- A la suite du traitement, transmission d'un rapport circonstancié et une inspection vidéo de contrôle vous sera remis par lien de téléchargement.

PREREQUIS:

- Accès Toit
- Accès pied de colonne.
- Mise à disposition eau et électricité sur site.

GARANTIE:

Garantie Décennale des Travaux selon contrat d'assurance ALLIANZ N° 61667577 souscrit auprès du cabinet GRAMAGLIA à MONACO

NOTA TVA:

Le taux de la TVA à 10% sera maintenu si l'attestation de TVA dûment renseignée et signée nous est retournée. Dans le cas contraire, il sera appliqué une TVA de 20%.

TRAVAUX NON COMPRIS :

- Démolitions éventuelles et remises en état de toute nature rendues nécessaires pour l'accès à la canalisation avant et en cours des travaux en fonction des exigences et impératifs non prévisibles qui pourraient être rencontrés.
- Tous travaux de peinture ou de revêtements muraux ou des sols qui seraient rendus nécessaires pour et lors de nos prestations.
- De manière générale, tous travaux non explicitement décrits ci-avant dépendant de notre compétence.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<u>0 - MISE EN OEUVRE</u>				
FORFAIT MISE EN OEUVRE ET APPROCHE	1,00	1605,43	1605,43	3
<u>I - CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE</u>				
CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE PAR ROBOT DE FRAISAGE	1,00	872,02	872,02	3
<u>II - CHEMISAGE STRUCTUREL</u>				
CANALISATION DN 100 REHABILITEE PAR CHEMISAGE STRUCTUREL SUR 3 ETAGES :				
- Préparation et mise en place du liner structurant enduit de résine époxy dans la canalisation .	1,00	2993,37	2993,37	3
- Contrôle du bon déroulement durant le séchage.				
- Inspection vidéo de contrôle après remise en état de la canalisation .				

Conditions de règlement	Base	Taux	TOTAL H.T	5 470,82 €
	5 470,82 €	10,00 %	TOTAL TVA	547,08 €
			TOTAL TTC	6 017,90 €
COMPTANT A RECEPTION	Date d'acceptation		Nom et signature du client + CACHET Bon pour accord	
Acompte	2 408,00 €			

Validité du devis : 30 jours
Acompte de 40% à l'acceptation
Merci de reporter le numéro du devis dans le libellé de votre virement ou de votre chèque.
IBAN : MC 05 3000 2032 1400 0007 0003 M82 / BIC : CRLYMCM1

CONDITIONS GENERALES

1 - Champ d'application : Sauf stipulation contraire expressément formulée, les ventes et prestations de la SAM NOARO Frères ont toujours lieu aux conditions suivantes qui sont de rigueur. Toute commande, ordre ou devis (ci-après « le Contrat ») signé par le Client, ou a fortiori le paiement de toute facture émise par la SAM NOARO Frères, emporte acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales par le Client.

2 - Commande : A défaut d'indication expresse d'un délai particulier, la validité de toute offre expire 45 jours après sa date d'émission. Passé ce délai, la SAM NOARO Frères se réserve le droit de retirer, de modifier ou de maintenir son offre sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque droit ou indemnité.

Toute offre, bon de commande ou devis, signé par le Client, engage ce dernier d'une manière irrévocable et l'oblige à assumer ses obligations dans les conditions fixées par les présentes conditions générales et par ladite offre, bon de commande ou devis.

Toute modification de la commande, de l'ordre ou du devis par le Client devra faire l'objet d'un écrit et le Client sera tenu de régler les frais déjà engagés et le surcoût éventuel. La SAM NOARO Frères se réserve toutefois le droit de refuser la modification demandée par le Client pour justes motifs tels que : impossibilité technique, rupture de stock, etc. En cas de refus par NOARO Frères, le Client aura le choix entre renoncer à la modification souhaitée ou rompre le contrat avec les conséquences prévues au point 3 ci-après.

3 - Résiliation anticipée du Contrat par le Client : Toute rupture anticipée du Contrat par le Client, qui ne serait pas justifiée par une faute grave (telle que définie aux présentes) de la SAM NOARO Frères, rendra le Client redevable immédiatement, de plein droit et sans que la SAM NOARO Frères ait à accomplir quelque formalité que ce soit à cet effet, d'une indemnité égale à la moitié du montant total du Contrat restant dû outre les règlements échus qu'il resterait encore devoir. Le versement de cette indemnité et des sommes arriérées en suspens devra intervenir à réception d'une simple demande écrite de la SAM NOARO Frères, faute de quoi, le Client aura à supporter tous les frais et honoraires quels qu'ils soient, que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant.

Dans le cadre des présentes Conditions générales, la faute grave de la SAM NOARO Frères se définit de la manière suivante : le refus sans motif valable d'exécuter son obligation, l'abandon de chantier sans raison valable, l'erreur grave dans l'exécution de son travail au point de rendre impropre à sa destination l'installation réalisée.

4 - Délais de livraison ou d'exécution : Les délais de livraison ou d'exécution de travaux sont mentionnés à titre indicatif et toujours sous réserve d'approvisionnement correspondant ou de sujétion imprévue. Aussi aucun retard s'il n'exécute pas un mois, ne pourra justifier l'annulation de la commande, le refus de paiement ou une demande de dommages-intérêts. En outre la SAM NOARO Frères ne saurait être tenue responsable de retards qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de modification de la commande par le Client.

5 - Descriptifs-Catalogues : Les descriptions et renseignements portés sur les offres ou devis sont fournis sous réserve des modifications d'exécution qui seraient nécessitées par la réalisation des travaux. Les descriptions ou photos figurant sur les catalogues n'ont pas de caractère contractuel et n'engagent pas la SAM NOARO Frères vis-à-vis du Client.

6 - Etudes préalables : Pour tout ordre donnant lieu à la création d'une étude, le Client s'engage à en supporter les frais dans le cas où ledit ordre ne s'exécuterait pas pour quelque cause que ce soit.

7 - Obligations du Client : Il incombe au Client, de donner et garantir à la SAM NOARO Frères, le libre accès au chantier, de régler les sommes dues selon les modalités prévues, de réceptionner les livraisons et travaux dans les conditions ci-après :

- En ce qui concerne la vente d'appareils ou autres, il appartient au Client de vérifier les marchandises livrées et s'il y a lieu, de faire toutes réserves sur le champ, lors de la livraison, lorsqu'il s'agit de défauts apparents et dans les 15 jours de la livraison lorsqu'il s'agit de défauts non apparents au premier abord. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ces délais.

- En ce qui concerne l'exécution de travaux, il incombe au Client de vérifier dès leur terminaison, leur bonne exécution et le bon fonctionnement de l'installation en présence d'un dirigeant de la SAM NOARO Frères afin de faire toutes réserves éventuelles.

8 - Responsabilité de la SAM NOARO Frères - Limitation : Pour tout appareil vendu et/ou installation ou travaux réalisés par la SAM NOARO Frères, qui s'avèreraient défectueux et dûment constatés comme tels par la SAM NOARO Frères, cette dernière s'engage à procéder à ses frais et sous les conditions ci-après, au remplacement des appareils ou à la reprise des malfaçons en question. Cet engagement est consenti et accepté par le Client dans la limite des garanties accordées à la SAM NOARO Frères par ses fournisseurs, sous réserve d'une utilisation correcte des appareils et installations et sous réserve qu'aucune autre personne que la SAM NOARO Frères ou son personnel ne soit intervenu sur les appareils ou installations en question.

En cas de dommages causés par les appareils ou installations dûment reconnus comme défectueux, la responsabilité de la SAM NOARO Frères sera limitée à la seule réparation des dommages directs engendrés par la défectuosité, à l'exclusion de tout autre et dans la limite du montant total hors taxe du Contrat signé par le Client.

9 - Imprévision : Si en cours de chantier le prix des fournitures vient à augmenter de 10% au moins par rapport au prix initial du Contrat, l'augmentation sera répercutée par la SAM NOARO Frères sur le prix facturé au Client sans que celui-ci puisse s'y opposer.

10 - Modalités de paiement : Sauf disposition contraire, les ventes et travaux de la SAM NOARO Frères sont payables à raison de 40% à la signature de la commande ou du devis et le solde à réception de facture.

11 - Clause pénale : Sur toute somme non payée à son échéance, il sera dû de plein droit par le Client, outre tous les frais et honoraires quels qu'ils soient que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant, une indemnité à titre de clause pénale pour manquement à ses obligations, égale à 10% du montant non réglé sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable ou d'accomplir une quelconque formalité judiciaire ou autre, le tout sans préjudice de tout dommage et intérêts complémentaires que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander.

12 - Suspension _ Résiliation du Contrat par la SAM NOARO Frères : Dans le cas où le Client ne réglerait pas à son échéance les sommes dues à la SAM NOARO Frères, cette dernière pourra sous réserve d'en informer au préalable le Client, suspendre sa prestation jusqu'à ce que le Client, soit à jour dans ses règlements. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette suspension seront à la charge du Client.

D'autre part le défaut de paiement à son échéance d'une somme quelconque due par le Client ou à défaut pour le Client de permettre à la SAM NOARO Frères d'exécuter sa prestation, et huit (8) jours après une simple mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception contenant déclaration par la SAM NOARO Frères d'user du bénéfice de la présente clause, et demeurée sans effet, le Contrat sera résilié de plein droit si bon semble à la SAM NOARO Frères sans qu'il soit besoin pour cette dernière d'accomplir quelque formalité judiciaire ou autre que ce soit, le Client restant néanmoins tenu de verser à la SAM NOARO Frères en sus des sommes restant dues, le montant de la clause pénale du point 11 et l'indemnité prévue au point 3 sans préjudice de tous autres dommages intérêts que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander notamment pour frais et honoraires de recouvrement. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette résiliation seront à la charge du Client.

13 - Divers : Le Client ne pourra pas prétexter de la mise en cause par lui-même de la garantie pour motif de non-fonctionnement ou non satisfaction pour différer le paiement d'une ou plusieurs échéances. Au contraire, tout retard dans le paiement d'une seule échéance entraînera la suspension provisoire de cette garantie jusqu'à parfait paiement.

- Toute résiliation du Contrat entraînera par voie de conséquence la résiliation des garanties accordées.

- Tarification de l'intervention : la première heure d'intervention effectuée à domicile ou sur site est indivisible. Le montant de la prestation est ensuite calculé par tranches de 30 minutes et s'applique pour toutes les interventions hors dépannage urgence 24h/24 - 7j/7. Tous les déplacements sont facturés au Client.

14 - Garantie de la technologie Nu Flow par la SAM NOARO Frères : Sans préjudice de ce qui précède, la réhabilitation à titre préventif ou curatif des canalisations d'adduction d'eau potable et de chauffage ou d'évacuation des eaux usées ou vannes par la technologie Nu Flow (Procédé *Potable* ou Procédé *Drain*) est garantie par la SAM NOARO Frères dans les conditions et pour la durée ci-après définies.

14.1- La garantie couvre à l'exclusion de tout autre, tout vice caché ou défectuosité du produit appliqué pour la réhabilitation, ainsi que toute fuite sur la partie réhabilitée.

14.2- Dans le cas où l'état de la canalisation à traiter ne pourrait être réhabilitée par la technologie Nu Flow, notamment parce qu'elle serait trop abimée, la partie de canalisation en question sera traitée autrement que par la technologie Nu Flow. Dans ce cas, la présente garantie ne trouvera pas à s'appliquer.

14.3- La décision de traiter la canalisation avec la technologie Nu Flow ou autrement compte tenu de l'état de la canalisation, relève de la compétence exclusive de la SAM NOARO Frères. Une mise en pression de service nominale du réseau à traiter sera réalisée pour valider la mise en œuvre du procédé.

15 - Durée de la garantie Nu Flow :

- La garantie est valable dix (10) ans à compter de la réception des travaux par le Client.

16 - Objet de la garantie Nu Flow :

16.1 - La garantie consiste à l'exclusion de tout autre, à la réparation de la défectuosité

16.2 - Les travaux et réparation effectués au titre et dans le cadre de la présente garantie ne font pas courir un nouveau délai de 10 ans ou une nouvelle garantie.

16.3 - En revanche, si un nouveau dégât survient avant la fin des 10 ans, il reste couvert par la garantie.

17 - Conditions d'application de la garantie Nu Flow

17.1 - La garantie ci-avant stipulée ne pourra être mise en œuvre par le Client et ne pourra s'appliquer que sous réserve d'une utilisation normale de la canalisation réhabilitée c'est-à-dire notamment :

17.2 - Un usage de la canalisation conforme à sa destination, sans pression hydraulique ou autre anormale; sans l'introduction volontaire ou non dans la canalisation de tout matériaux, gravais, instrument ou appareillage susceptible d'endommager la réhabilitation effectuée;

17.3 - La présente garantie ne pourra s'appliquer en cas d'intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, autre que la SAM NOARO Frères sur la réhabilitation par la technologie NU Flow effectuée par cette dernière.

17.4 - Toute intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, sur la réhabilitation par la technologie Nu Flow sans l'accord exprès de la SAM NOARO Frères, aura pour effet de rendre de plein droit, la présente garantie caduque.

17.5 - Le Client devra signaler à la SAM NOARO Frères, la défectuosité dans les 5 jours au plus tard de sa constatation.

17.6 - Le Client devra permettre à la SAM NOARO Frères de constater et d'examiner la défectuosité signalée. Il devra livrer l'accès nécessaire à cet effet.

18 - Informations légales : Conformément aux dispositions de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, la SAM NOARO Frères dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses activités en faveur du Client. Ce dernier est informé qu'il peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données le concernant auprès du siège de la SAM NOARO Frères dont les coordonnées figurent au recto des présentes.

19 - Droit applicable _ Compétence : Les présentes sont soumises au droit de la Principauté de Monaco.

Tous litiges entre le Client et la SAM NOARO Frères seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Monaco et ce, même en cas de stipulations contraires sur les lettres ou factures de nos contractants.



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CHEZ CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D4
13009 MARSEILLE

DEVIS

**OBJET : REMPLACEMENT COLONNE ALIMENTATION ET EVACUATION
CUISINE COTE MONTE CHARGE.**

COLONNE ALIMENTATION :

Coupe d'eau générale et mise en vidange.

Tronçonnage et dépose des alimentations cuisine.

Dépose des anciens colliers.

Création d'un réseau d'alimentation partant de la cave jusqu'au 11^{ème} étage un tube multicouche Ø 50, Ø 40, Ø 32 fournit avec T de raccordement et vanne de coupure 20x27 en remplacement de l'existant à chaque appartement soit 12 à définir à l'exécution.

Création d'une colonne Ø 50, Ø 40 et Ø 32, partant de la cave jusqu'au 21^{ème} étage pour alimenter les appartements du 11^{ème} au 21^{ème} étage.

Pose de T de raccordement fournit avec vanne de coupure ¾ à chaque appartement soit 10.

Reprise des tubes d'alimentation partant de nos vannes d'arrêt extérieur jusqu'à l'entrée du mur cuisine en tube multicouche Ø 20 fournit avec raccords divers à chaque appartement.

Pose de 2 anti béliet en bout de colonne.

Déblaiement des décombres et nettoyage.

Remise en eau tous les jours.

Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE

16 600.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D4
13009 MARSEILLE

DEVIS

COLONNE EVACUATION :

Coupure d'eau générale et mise en vidange du réseau.
Tronçonnage de la fonte cuisine de la cave au 21^{ème} étage sauf 12,13 et 14^{ème} étage.
Dépose de la fonte.
Pose de 19 longueurs de fonte SME 0 100 fournit avec 19 Y 45° 0 100.
Pose de 19 colliers 0 100 Galva.
Pose de 4 Y fournit avec tampon de visite pour permettre le débouchage de la colonne au 5etg, 10etg, 15etg et 20etg.
Re branchement des 19 cuisines compris raccords divers pour toutes les réalisations.
Déblaiement des décombres et nettoyage.
Remise en eau.
Rebranchement tous les jours.
Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE	11 500.00 €
MONTANT TOTAL HT.....	28 100.00 €
TVA 10%.....	2 810.00 €
TOTAL TTC.....	30 910.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CHEZ CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D6
13009 MARSEILLE

DEVIS

**OBJET : REMPLACEMENT COLONNE ALIMENTATION ET EVACUATION
CUISINE COTE MONTE CHARGE.**

COLONNE ALIMENTATION :

Coupure d'eau générale et mise en vidange.

Tronçonnage et dépose des alimentations cuisine.

Dépose des anciens colliers.

Création d'un réseau d'alimentation partant de la cave jusqu'au 11^{ème} étage un tube multicouche Ø 50, Ø 40, Ø 32 fournit avec T de raccordement et vanne de coupure 20x27 en remplacement de l'existant à chaque appartement soit 12 à définir à l'exécution.

Création d'une colonne Ø 50, Ø 40 et Ø 32, partant de la cave jusqu'au 21^{ème} étage pour alimenter les appartements du 11^{ème} au 21^{ème} étage.

Pose de T de raccordement fournit avec vanne de coupure ¾ à chaque appartement soit 10.

Reprise des tubes d'alimentation partant de nos vannes d'arrêt extérieur jusqu'à l'entrée du mur cuisine en tube multicouche Ø 20 fournit avec raccords divers à chaque appartement.

Pose de 2 anti béliet en bout de colonne.

Déblaiement des décombres et nettoyage.

Remise en eau tous les jours.

Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE

16 600.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D6
13009 MARSEILLE

DEVIS

COLONNE EVACUATION :

Coupure d'eau générale et mise en vidange du réseau.
Tronçonnage de la fonte cuisine de la cave au 21^{ème} étage.
Dépose de la fonte.
Pose de 21 longueurs de fonte SME 0 100 fournit avec 21 Y 45° 0 100.
Pose de 21 colliers 0 100 Galva.
Pose de 4 Y fournit avec tampon de visite pour permettre le débouchage de la colonne au 5etg, 10etg, 15etg et 20etg.
Re branchement des 21 cuisines compris raccords divers pour toutes les réalisations.
Déblaiement des décombres et nettoyage.
Remise en eau.
Rebranchement tous les jours.
Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE	12 710.00 €
MONTANT TOTAL HT.....	29 310.00 €
TVA 10%.....	2 931.00 €
TOTAL TTC.....	32 241.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CHEZ CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D
13009 MARSEILLE

DEVIS

OBJET : REMPLACEMENT COLONNE ALIMENTATION ET EVACUATION CUISINE COTE ASCENSEUR.

COLONNE ALIMENTATION :

Coupe d'eau générale et mise en vidange.

Tronçonnage et dépose des alimentations cuisine.

Dépose des anciens colliers.

Création d'un réseau d'alimentation partant de la cave jusqu'au 11^{ème} étage un tube multicouche Ø 50, Ø 40, Ø 32 fournit avec T de raccordement et vanne de coupure 20x27 en remplacement de l'existant à chaque appartement soit 12 à définir à l'exécution.

Création d'une colonne Ø 50, Ø 40 et Ø 32, partant de la cave jusqu'au 21^{ème} étage pour alimenter les appartements du 11^{ème} au 21^{ème} étage.

Pose de T de raccordement fournit avec vanne de coupure ¾ à chaque appartement soit 10.

Reprise des tubes d'alimentation jusqu'à la vanne extérieure cuisine en tube multicouche Ø 20 fournit avec raccords divers.

Pose de 2 anti béliers en bout de colonne.

Déblaiement des décombres et nettoyage.

Remise en eau tous les jours.

Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE

16 800.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D
13009 MARSEILLE

DEVIS

COLONNE EVACUATION :

Coupure d'eau générale et mise en vidange du réseau.
Tronçonnage de la fonte cuisine de la cave au 21^{ème} étage.
Dépose de la fonte.
Pose de 21 longueurs de fonte SME 0 100 fournit avec 21 Y 45° 0 100.
Pose de 21 colliers 0 100 Galva.
Pose de 4 Y fournit avec tampon de visite pour permettre le débouchage de la colonne au 5etg, 10etg, 15etg et 20etg.
Re branchement des 21 cuisines compris raccords divers pour toutes les réalisations.
Déblaiement des décombres et nettoyage.
Remise en eau.
Rebranchement tous les jours.
Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE

14 600.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D
13009 MARSEILLE

DEVIS

MACONNERIE.

Démolition de la gaine technique en brique dans les celliers privatifs au niveau des paliers sur 20 étages.

Percement de 21 planchers.

Déblaiement des décombres et acheminement à la décharge.

Rebouchage de la gaine sur 20 étages.

Pose de siporex coupe-feu 2 heures.

Rebouchage des planchers avec mousse polyuréthane coupe-feu suivi d'une couche au ciment de finition.

ATTENTION non compris la peinture dans les celliers.

Nettoyage du chantier et repli.

FOURNITURE + POSE 13 000.00 €

MONTANT TOTAL HT..... 44 400.00 €

TVA 10%..... 4 440.00 €

TOTAL TTC..... 48 840.00 €

PRIX PAR ENTREE

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CHEZ CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D7
13009 MARSEILLE

DEVIS

**OBJET : REMPLACEMENT COLONNE ALIMENTATION ET EVACUATION
CUISINE COTE ASCENSEUR.**

COLONNE ALIMENTATION :

Coupe d'eau générale et mise en vidange.

Tronçonnage et dépose des alimentations cuisine.

Dépose des anciens colliers.

Création d'un réseau d'alimentation partant de la cave jusqu'au 10^{ème} étage un tube multicouche Ø 50, Ø 40, Ø 32 fournit avec T de raccordement et vanne de coupure 20x27 en remplacement de l'existant à chaque appartement soit 10 à définir à l'exécution.

Création d'une colonne Ø 50, Ø 40 et Ø 32, partant de la cave jusqu'au 18^{ème} étage pour alimenter les appartements du 11^{ème} au 18^{ème} étage.

Pose de T de raccordement fournit avec vanne de coupure ¾ à chaque appartement soit 8.

Reprise des tubes d'alimentation jusqu'à la vanne extérieure cuisine en tube multicouche Ø 20 fournit avec raccords divers.

Déblaiement des décombres et nettoyage.

Remise en eau tous les jours.

Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE

16 974.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D7
13009 MARSEILLE

DEVIS

COLONNE EVACUATION :

Coupure d'eau générale et mise en vidange du réseau.
Tronçonnage de la fonte cuisine de la cave au 8^{ème} étage et du 10^{ème} étage au 18^{ème} étage.
Dépose de la fonte.
Pose de 17 longueurs de fonte SME 0 100 fournit avec 17 Y 45° 0 100.
Pose de 17 colliers 0 100 Galva.
Pose de 3 Y fournit avec tampon de visite pour permettre le débouchage de la colonne au 6etg, 12etg et 18etg.
Re branchement des cuisines compris raccords divers pour toutes les réalisations.
Déblaiement des décombres et nettoyage.
Remise en eau.
Rebranchement tous les jours.
Vérification + essais.

FOURNITURE + POSE 12 050.00 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784



ROMI DIDIER ENTREPRISE PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Marseille le 18 Mars 2025

COPROPRIETE LA ROUVIERE
CITYA PARADIS
83 BD DU REDON BT A
13009 MARSEILLE

Travaux à effectuer :

LA ROUVIERE
83 BD DU REDON BT D7
13009 MARSEILLE

DEVIS

MACONNERIE.

Démolition de la gaine technique en brique dans les celliers privatifs au niveau des paliers sur 19 étages.

Percement de 19 planchers.

Déblaiement des décombres et acheminement à la décharge.

Rebouchage de la gaine sur 19 étages.

Pose de siporex coupe-feu 2 heures.

Rebouchage des planchers avec mousse polyuréthane coupe-feu suivi d'une couche au ciment de finition.

ATTENTION non compris la peinture dans les celliers.

Nettoyage du chantier et repli.

FOURNITURE + POSE 12 350.00 €

MONTANT TOTAL HT..... 41 374.00 €

TVA 10%..... 4 137.40 €

TOTAL TTC..... 45 511.40 €

11 rue des Tours 13013 MARSEILLE
APE 4322A SIRET 94868103600018
didromi@hotmail.com
GENERALI Assurance RC: AT 774 784

Attestation de levée de réserves

De Gilles Daneyrole
Téléphone +33 6 20 54 31 79
Courriel gilles.daneyrole@paca-ascenseurs.fr
Date jeudi 27 mars 2025

Client CITYA PARADIS
N° Equipement ROUVIERE E2 MC SC3937
Référence Procès verbal de levées de réserves PERASVRE

Contrôle 3400091752

Madame, Monsieur

Par la présente, la société Paca Ascenseurs Services atteste que les réserves du rapport référencé en objet lui incombant ont été levées.

OB1	HABITACLE - Améliorer la précision des arrêts de quelques niveaux. FAIT
OB2	CONDITIONS DE MAINTENANCE / ETAT DE CONSERVATION - Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux observations formulées dans le rapport de vérification réglementaire du contrôle technique CTSAE.
OB3	HABITACLE - Défaut de fonctionnement de la détection de chocs sur la porte cabine, y remédier DEV228305
OB4	HABITACLE - Sol de cabine détérioré à remplacer. DEV233129
OB5	LOCAL DES MACHINES - Jeux de butée ou de couronne à contrôler sur le treuil et à réduire si nécessaire. FAIT



Nos références

TVA Belgique :
 TVA Luxembourg :
 N° id. intracomm. : FR28402023360
 Banque : BNP PACA
 IBAN / BIC : FR7630004022490001210637384 BNPAFRPP
 Home page :
 N° affaire : SC3937
 Nom affaire : ROUVIERE BAT E2 MONTE CHARGE
 Votre contact : MAJO Anthony
 Tél : 06 27 16 98 00 -
 E-mail : Anthony.Majo@paca-ascenseurs.fr

Devis N° DEV228307

Date : 13/03/24

Date de validité : 13/05/24

Page 1

CITYA PARADIS

146 rue Paradis
 13006 MARSEILLE
 FRANCE

Vos références

N° client : C00273
 Téléphone : 04 96 17 03 20
 Fax : 04 96 17 35 48

Cher Client,

Nous vous remercions de votre aimable consultation et vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure offre de prix :

Code article	Désignation	Qté	Unité	P.U. Net .	Montant
ASC0002	Suite au rapport de vérification réglementaire en exploitation IGH ASCENSEURS. Veuillez trouver ci-joint notre devis concernant les réserves HORS CONTRAT. NS1 - Le fonctionnement de la manoeuvre prioritaire pompier. REPARATION	1	UNITE	480,00	480,00
ASC0002	NS4 -Défaut de fonctionnement de la détection de chocs sur les portes cabine matériel	1	UNITE	3 253,00	3 253,00
ASC0539	MAIN D'OEUVRE Suite au rapport de vérification du bureau de contrôle, observation n°4, nous n'avons pas la possibilité de régler les problèmes de chocs dans la mesure où l'opérateur actuel est ancien et ne le permet pas, la seule solution pour lever la réserve est donc de remplacer l'opérateur "	21	UNITE	97,00	2 037,00

Montant net HT	TVA 10%	Montant net TTC	Acompte	Montant net TTC
5 770,00€	577,00€	6 347,00€		6 347,00€

**Nos références**

TVA Belgique :
 TVA Luxembourg :
 N° id. intracomm. : FR28402023360
 Banque : BNP PACA
 IBAN / BIC : FR7630004022490001210637384 BNPAPFRPP
 Home page :
 N° affaire : SC3937
 Nom affaire : Rouviere E2MC
 Votre contact : MAJO Anthony
 Tél : 06 27 16 98 00 -
 E-mail : Anthony.Majo@paca-ascenseurs.fr

Devis N° DEV233129

Date : 20/11/24
 Date de validité : 20/01/25

Page 1

CITYA PARADIS
 146 rue Paradis
 13006 MARSEILLE
 FRANCE

Vos références

N° client : C00273
 Téléphone : 04 96 17 03 20
 Fax : 04 96 17 35 48

Cher Client,

Nous vous remercions de votre aimable consultation et vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure offre de prix :

Code article	Désignation	Qté	Unité	P.U. Net .	Montant
	Suite à une visite de sécurité sur l'installation				
	Remplacement du revêtement de sol en cabine				
	-Préparation support et encollage				
ASC0002		1	UNITE	720,00	720,00
ASC0002	CTBX, plus résistant	1	UNITE	1 280,00	1 280,00
ASC0002		1	UNITE	312,00	312,00
ASC0539		5	UNITE	90,00	450,00
			UNITE		
			UNITE		
	Remise à disposition de l'appareil		UNITE		

Montant net HT	TVA 10%	Montant net TTC	Acompte	Montant net TTC
2 762,00€	276,20€	3 038,20€		3 038,20€

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Paca Ascenseurs Services



PACA ASCENSEURS SERVICES
ZAC de l'Agavon - 4, Av. Lamartine
13170 LES PENNES MIRABEAU
☎ 04 42 34 13 70
Fax 04 42 34 13 73

Gilles Daneyrole
Directeur Technique

Concerne Client N° 29573
RESIDENCE LA ROUVIERE
83 BOULEVARD DU REDON

CITYA PARADIS
83 BOULEVARD DU REDON
BATIMENT A - 2EME ETAGE

13009 MARSEILLE

13009 MARSEILLE 09

Devis	
Numéro	C018357
Date émission	12/02/2025

Client N° 29572

Interface 029572

Téléphone

A l'attention de Madame DA SILVA

Fax

Commercial MR GARCIA ROMAIN

Objet du devis : CHEMISAGE PARTIEL EP BAT E6 - SINISTRE ROUVIERE - 16EME ETAGE

Le taux de TVA à 10 % sera maintenu si l'attestation de TVA dûment renseignée et signée nous est retournée.

Ci-joint notre budget type pour la réhabilitation d'une partie de colonne d'eaux usées, sur deux étages suite sinistre RIVIERE 16ème et 17ème Étage par le procédé exclusif NUFLOW Drain (sans démontage).

DESCRIPTIF DU CHANTIER :

- Réalisation d'un affichage 48 heures à l'avance dans la copropriété.
- Mise en œuvre du matériel et de l'outillage nécessaires à la réalisation des travaux.
- Inspection vidéo de la colonne après curage par ultrasons, Hors Lot.
- Curage par robot hydropneumatique partiel sur deux étages.
- Inspection vidéo de la colonne après curage.
- Application de la gaine structurelle NUFLOW Drain selon la méthode Pull-in-Place sur l'ensemble de la colonne traitée.
- À l'issue du traitement, un rapport circonstancié et une inspection vidéo de contrôle vous seront transmis par lien de téléchargement.

GARANTIE:

Garantie Décennale des Travaux selon contrat d'assurance ALLIANZ N° 61667577 souscrit auprès du cabinet GRAMAGLIA à MONACO

NOTA :

Ces travaux nécessitent un minimum de deux accès (en toiture ou combles sur la ventilation primaire ou par les gaines techniques dans les appartements et en pied de colonne au Rez de Chaussée.

TRAVAUX NON COMPRIS :

- * Démolitions éventuelles et remises en état de toute nature nécessaires pour accéder à la canalisation avant et pendant les travaux, en fonction des exigences et impératifs imprévus qui pourraient survenir.
- * Chemisage des embranchements d'étages..
- * Suppression des piquages pénétrants, le cas échéant.
- * Tous travaux de peinture ou de revêtements muraux ou de sols qui pourraient être nécessaires lors de nos prestations.
- * Fourniture de l'eau et de l'électricité pour notre chantier.
- * De manière générale, tous travaux non explicitement décrits ci-dessus relevant de notre compétence.

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<u>0 - MISE EN OEUVRE</u>				
FORFAIT MISE EN OEUVRE ET APPROCHE	1,00	1605,43	1605,43	3
<u>I - CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE</u>				
CURAGE PREPARATIF AU CHEMISAGE PAR ROBOT DE FRAISAGE	1,00	872,02	872,02	3
<u>II - CHEMISAGE STRUCTUREL</u>				
CANALISATION DN 100 REHABILITATION STRUCTURELLE NUFLOW SUR 2 ETAGES :	1,00	2217,78	2217,78	3

Conditions de règlement	Base	Taux	TOTAL H.T	4 695,23 €
	4 695,23 €	10,00 %	TOTAL TVA	469,52 €
			TOTAL TTC	5 164,75 €
COMPTANT A RECEPTION	Date d'acceptation	Nom et signature du client + CACHET Bon pour accord		
Acompte 2 066,00 €				

Validité du devis : 30 jours
Acompte de 40% à l'acceptation
Merci de reporter le numéro du devis dans le libellé de votre virement ou de votre chèque.
IBAN : MC 05 3000 2032 1400 0007 0003 M82 / BIC : CRLYMCM1

CONDITIONS GENERALES

1 - Champ d'application : Sauf stipulation contraire expressément formulée, les ventes et prestations de la SAM NOARO Frères ont toujours lieu aux conditions suivantes qui sont de rigueur. Toute commande, ordre ou devis (ci-après « le Contrat ») signé par le Client, ou a fortiori le paiement de toute facture émise par la SAM NOARO Frères, emporte acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales par le Client.

2 - Commande : A défaut d'indication expresse d'un délai particulier, la validité de toute offre expire 45 jours après sa date d'émission. Passé ce délai, la SAM NOARO Frères se réserve le droit de retirer, de modifier ou de maintenir son offre sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque droit ou indemnité.

Toute offre, bon de commande ou devis, signé par le Client, engage ce dernier d'une manière irrévocable et l'oblige à assumer ses obligations dans les conditions fixées par les présentes conditions générales et par ladite offre, bon de commande ou devis.

Toute modification de la commande, de l'ordre ou du devis par le Client devra faire l'objet d'un écrit et le Client sera tenu de régler les frais déjà engagés et le surcoût éventuel. La SAM NOARO Frères se réserve toutefois le droit de refuser la modification demandée par le Client pour justes motifs tels que : impossibilité technique, rupture de stock, etc. En cas de refus par NOARO Frères, le Client aura le choix entre renoncer à la modification souhaitée ou rompre le contrat avec les conséquences prévues au point 3 ci-après.

3 - Résiliation anticipée du Contrat par le Client : Toute rupture anticipée du Contrat par le Client, qui ne serait pas justifiée par une faute grave (telle que définie aux présentes) de la SAM NOARO Frères, rendra le Client redevable immédiatement, de plein droit et sans que la SAM NOARO Frères ait à accomplir quelque formalité que ce soit à cet effet, d'une indemnité égale à la moitié du montant total du Contrat restant dû outre les règlements échus qu'il resterait encore devoir. Le versement de cette indemnité et des sommes arriérées en suspens devra intervenir à réception d'une simple demande écrite de la SAM NOARO Frères, faute de quoi, le Client aura à supporter tous les frais et honoraires quels qu'ils soient, que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant.

Dans le cadre des présentes Conditions générales, la faute grave de la SAM NOARO Frères se définit de la manière suivante : le refus sans motif valable d'exécuter son obligation, l'abandon de chantier sans raison valable, l'erreur grave dans l'exécution de son travail au point de rendre impropre à sa destination l'installation réalisée.

4 - Délais de livraison ou d'exécution : Les délais de livraison ou d'exécution de travaux sont mentionnés à titre indicatif et toujours sous réserve d'approvisionnement correspondant ou de sujétion imprévue. Aussi aucun retard s'il n'excède pas un mois, ne pourra justifier l'annulation de la commande, le refus de paiement ou une demande de dommages-intérêts. En outre la SAM NOARO Frères ne saurait être tenue responsable de retards qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de modification de la commande par le Client.

5 - Descriptifs-Catalogues : Les descriptions et renseignements portés sur les offres ou devis sont fournis sous réserve des modifications d'exécution qui seraient nécessitées par la réalisation des travaux. Les descriptions ou photos figurant sur les catalogues n'ont pas de caractère contractuel et n'engagent pas la SAM NOARO Frères vis-à-vis du Client.

6 - Etudes préalables : Pour tout ordre donnant lieu à la création d'une étude, le Client s'engage à en supporter les frais dans le cas où ledit ordre ne s'exécuterait pas pour quelque cause que ce soit.

7 - Obligations du Client : Il incombe au Client, de donner et garantir à la SAM NOARO Frères, le libre accès au chantier, de régler les sommes dues selon les modalités prévues, de réceptionner les livraisons et travaux dans les conditions ci-après :

- En ce qui concerne la vente d'appareils ou autres, il appartient au Client de vérifier les marchandises livrées et s'il y a lieu, de faire toutes réserves sur le champ, lors de la livraison, lorsqu'il s'agit de défauts apparents et dans les 15 jours de la livraison lorsqu'il s'agit de défauts non apparents au premier abord. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ces délais.

- En ce qui concerne l'exécution de travaux, il incombe au Client de vérifier dès leur terminaison, leur bonne exécution et le bon fonctionnement de l'installation en présence d'un dirigeant de la SAM NOARO Frères afin de faire toutes réserves éventuelles.

8 - Responsabilité de la SAM NOARO Frères - Limitation : Pour tout appareil vendu et/ou installation ou travaux réalisés par la SAM NOARO Frères, qui s'avèreraient défectueux et dûment constatés comme tels par la SAM NOARO Frères, cette dernière s'engage à procéder à ses frais et sous les conditions ci-après, au remplacement des appareils ou à la reprise des malfaçons en question. Cet engagement est consenti et accepté par le Client dans la limite des garanties accordées à la SAM NOARO Frères par ses fournisseurs, sous réserve d'une utilisation correcte des appareils et installations et sous réserve qu'aucune autre personne que la SAM NOARO Frères ou son personnel ne soit intervenu sur les appareils ou installations en question.

En cas de dommages causés par les appareils ou installations dûment reconnus comme défectueux, la responsabilité de la SAM NOARO Frères sera limitée à la seule réparation des dommages directs engendrés par la défectuosité, à l'exclusion de tout autre et dans la limite du montant total hors taxe du Contrat signé par le Client.

9 - Imprévision : Si en cours de chantier le prix des fournitures vient à augmenter de 10% au moins par rapport au prix initial du Contrat, l'augmentation sera répercutée par la SAM NOARO Frères sur le prix facturé au Client sans que celui-ci puisse s'y opposer.

10 - Modalités de paiement : Sauf disposition contraire, les ventes et travaux de la SAM NOARO Frères sont payables à raison de 40% à la signature de la commande ou du devis et le solde à réception de facture.

11 - Clause pénale : Sur toute somme non payée à son échéance, il sera dû de plein droit par le Client, outre tous les frais et honoraires quels qu'ils soient que la SAM NOARO Frères aura dû engager pour le recouvrement des sommes lui revenant, une indemnité à titre de clause pénale pour manquement à ses obligations, égale à 10% du montant non réglé sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable ou d'accomplir une quelconque formalité judiciaire ou autre, le tout sans préjudice de tout dommage et intérêts complémentaires que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander.

12 - Suspension _ Résiliation du Contrat par la SAM NOARO Frères : Dans le cas où le Client ne réglerait pas à son échéance les sommes dues à la SAM NOARO Frères, cette dernière pourra sous réserve d'en informer au préalable le Client, suspendre sa prestation jusqu'à ce que le Client, soit à jour dans ses règlements. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette suspension seront à la charge du Client.

D'autre part le défaut de paiement à son échéance d'une somme quelconque due par le Client ou à défaut pour le Client de permettre à la SAM NOARO Frères d'exécuter sa prestation, et huit (8) jours après une simple mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception contenant déclaration par la SAM NOARO Frères d'user du bénéfice de la présente clause, et demeurée sans effet, le Contrat sera résilié de plein droit si bon semble à la SAM NOARO Frères sans qu'il soit besoin pour cette dernière d'accomplir quelque formalité judiciaire ou autre que ce soit, le Client restant néanmoins tenu de verser à la SAM NOARO Frères en sus des sommes restant dues, le montant de la clause pénale du point 11 et l'indemnité prévue au point 3 sans préjudice de tous autres dommages intérêts que la SAM NOARO Frères se réserve le droit de demander notamment pour frais et honoraires de recouvrement. Toutes les conséquences de tous ordres qui résulteraient de cette résiliation seront à la charge du Client.

13 - Divers : Le Client ne pourra pas prétexter de la mise en cause par lui-même de la garantie pour motif de non-fonctionnement ou non satisfaction pour différer le paiement d'une ou plusieurs échéances. Au contraire, tout retard dans le paiement d'une seule échéance entrainera la suspension provisoire de cette garantie jusqu'à parfait paiement.

- Toute résiliation du Contrat entraînera par voie de conséquence la résiliation des garanties accordées.

- Tarification de l'intervention : la première heure d'intervention effectuée à domicile ou sur site est indivisible. Le montant de la prestation est ensuite calculé par tranches de 30 minutes et s'applique pour toutes les interventions hors dépannage urgence 24h/24 - 7j/7. Tous les déplacements sont facturés au Client.

14 - Garantie de la technologie Nu Flow par la SAM NOARO Frères : Sans préjudice de ce qui précède, la réhabilitation à titre préventif ou curatif des canalisations d'adduction d'eau potable et de chauffage ou d'évacuation des eaux usées ou vannes par la technologie Nu Flow (Procédé *Potable* ou Procédé *Drain*) est garantie par la SAM NOARO Frères dans les conditions et pour la durée ci-après définies.

14.1- La garantie couvre à l'exclusion de tout autre, tout vice caché ou défectuosité du produit appliqué pour la réhabilitation, ainsi que toute fuite sur la partie réhabilitée.

14.2- Dans le cas où l'état de la canalisation à traiter ne pourrait être réhabilitée par la technologie Nu Flow, notamment parce qu'elle serait trop abîmée, la partie de canalisation en question sera traitée autrement que par la technologie Nu Flow. Dans ce cas, la présente garantie ne trouvera pas à s'appliquer.

14.3- La décision de traiter la canalisation avec la technologie Nu Flow ou autrement compte tenu de l'état de la canalisation, relève de la compétence exclusive de la SAM NOARO Frères. Une mise en pression de service nominale du réseau à traiter sera réalisée pour valider la mise en œuvre du procédé.

15 - Durée de la garantie Nu Flow :

- La garantie est valable dix (10) ans à compter de la réception des travaux par le Client.

16 - Objet de la garantie Nu Flow :

16.1 - La garantie consiste à l'exclusion de tout autre, à la réparation de la défectuosité

16.2 - Les travaux et réparation effectués au titre et dans le cadre de la présente garantie ne font pas courir un nouveau délai de 10 ans ou une nouvelle garantie.

16.3 - En revanche, si un nouveau dégât survient avant la fin des 10 ans, il reste couvert par la garantie.

17 - Conditions d'application de la garantie Nu Flow

17.1 - La garantie ci-avant stipulée ne pourra être mise en œuvre par le Client et ne pourra s'appliquer que sous réserve d'une utilisation normale de la canalisation réhabilitée c'est-à-dire notamment :

17.2 - Un usage de la canalisation conforme à sa destination, sans pression hydraulique ou autre anormale; sans l'introduction volontaire ou non dans la canalisation de tout matériaux, gravois, instrument ou appareillage susceptible d'endommager la réhabilitation effectuée;

17.3 - La présente garantie ne pourra s'appliquer en cas d'intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, autre que la SAM NOARO Frères sur la réhabilitation par la technologie NU Flow effectuée par cette dernière.

17.4 - Toute intervention d'une tierce personne, professionnelle ou non, sur la réhabilitation par la technologie Nu Flow sans l'accord exprès de la SAM NOARO Frères, aura pour effet de rendre de plein droit, la présente garantie caduque.

17.5 - Le Client devra signaler à la SAM NOARO Frères, la défectuosité dans les 5 jours au plus tard de sa constatation.

17.6 - Le Client devra permettre à la SAM NOARO Frères de constater et d'examiner la défectuosité signalée. Il devra livrer l'accès nécessaire à cet effet.

18 - Informations légales : Conformément aux dispositions de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, la SAM NOARO Frères dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses activités en faveur du Client. Ce dernier est informé qu'il peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données le concernant auprès du siège de la SAM NOARO Frères dont les coordonnées figurent au recto des présentes.

19 - Droit applicable _ Compétence : Les présentes sont soumises au droit de la Principauté de Monaco.

Tous litiges entre le Client et la SAM NOARO Frères seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Monaco et ce, même en cas de stipulations contraires sur les lettres ou factures de nos contractants.